

# CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE PARIS

14-15 octobre 1989

*Les Kurdes : Droits de l'homme  
et identité culturelle*

## CONTRIBUTIONS ET MESSAGES

**Hocine AIT-AHMED**

**Ali AKBABA**

**Ibrahim AKSOY**

**Mehmet Ali ASLAN**

**Lord AVEBURY**

**Patrick BAUDOIN**

**Joyce BLAU**

**Elena BONNER**

**Martin van BRUINESSEN**

**Habib BULUS**

**Kemal BURKAY**

**Gérard CHALIAND**

**Hassan CHARAFI**

**Réné-Jean DUPUY**

**William EAGLETON**

**Lars Gunnar ERIKSONN**

**Sélim D. FAKHRI**

**Peter GALBRAITH**

**Hélène GHASSEMILOU**

**Bernard GRANDJON**

**Thomas HAMMARBERG**

**Aubin HEYNDRICKS**

**Edward KENNEDY**

**Bruno KREISKY**

**Bernard KOUCHNER**

**Jeri LABER**

**Mikhaïl S. LAZAREV**

**Danielle MITTERRAND**

**Nadir NADIROV**

**Kendal NEZAN**

**Mahmoud OTHMAN**

**Claiborne PELL**

**Gwynne ROBERTS**

**Andreï SAKHAROV**

**Server TANILLI**

**Ismet Chériff VANLY**

**Florence VEBER**

**RÉSOLUTION FINALE**

**CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE PARIS**  
**14-15 octobre 1989**

**Les Kurdes : *Droits de l'homme et identité culturelle***

# CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE PARIS

14-15 octobre 1989

*Les Kurdes : Droits de l'Homme  
et identité culturelle*

## CONTRIBUTIONS ET MESSAGES

**Hocine AIT-AHMED**

**Ali AKBABA**

**Ibrahim AKSOY**

**Mehmet Ali ASLAN**

**Lord AVEBURY**

**Patrick BAUDOIN**

**Joyce BLAU**

**Elena BONNER**

**Martin van BRUINESSEN**

**Habib BULUS**

**Kemal BURKAY**

**Gérard CHALIAND**

**Hassan CHARAFI**

**Réné-Jean DUPUY**

**William EAGLETON**

**Lars Gunnar ERIKSONN**

**Sélim D. FAKHRI**

**Peter GALBRAITH**

**Hélène GHASSEMLOU**

**Bernard GRANDJON**

**Thomas HAMMARBERG**

**Aubin HEYNDRICKS**

**Edward KENNEDY**

**Bruno KREISKY**

**Bernard KOUCHNER**

**Jeri LABER**

**Mikhail S. LAZAREV**

**Danielle MITTERRRAND**

**Nadir NADIROV**

**Kendal NEZAN**

**Mahmoud OTHMAN**

**Claiborne PELL**

**Gwynne ROBERTS**

**Andreï SAKHAROV**

**Server TANILLI**

**Ismet Chériff VANLY**

**Florence VEBER**

**RÉSOLUTION FINALE**

© Institut Kurde de Paris  
106, rue La Fayette  
75010 PARIS - FRANCE

---

Imprimé en Italie

ISBN 2-908416-04-2

*A Madame Danielle Mitterrand*

## AVANT-PROPOS

Les 14 et 15 octobre 1989, l'Institut Kurde de Paris a organisé, avec le concours de la Fondation France-Libertés, une Conférence internationale sur le thème « *Les Kurdes : droits de l'homme et identité culturelle* » au Centre de conférences internationales de l'avenue Kléber. 240 personnalités et 85 journalistes venus de 32 pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Est, des Etats-Unis, du Proche Orient, d'Afrique du Nord, d'Asie et d'Australie ont participé à ces deux journées destinées à faire le point sur le sort du peuple kurde et à réfléchir en commun aux moyens de sensibiliser davantage l'opinion publique internationale à cette question.

Parmi les personnalités présentes : Mmes Danielle MITTERRAND, Elena BONNER, Ann CLWYD, parlementaire britannique, membre du *Shadow Cabinet* travailliste, Georgina DUFOIX, ancien ministre des affaires sociales et Jeri LABER, directrice de *Helsinki Watch*, MM. Bernard KOUCHNER, Secrétaire d'Etat à l'Action humanitaire, Hocine AIT-AHMED, ancien ministre algérien, Lord AVEBURY, président du *Parliamentary Human Rights Group* britannique, Claiborne PELL, président de la Commission des Affaires Etrangères du Sénat américain, Peter GALBRAITH, membre de cette même commission, William EAGLETON, ambassadeur des Etats-Unis, Thomas HAMMARBERG, ancien président d'Amnesty International et directeur de *Save The Children*, les professeurs René-Jean DUPUY, Collège de France, Alexandre MINKOWSKI, Maxime RODINSON ainsi que de nombreux écrivains, universitaires, parlementaires, représentants des organisations de défense des droits de l'homme. (cf. annexe 1 liste des participants). L'ancien chancelier autrichien Bruno KREISKY et l'académicien soviétique Andreï SAKHAROV qui, pour des raisons de santé, n'ont pu se rendre à Paris, ont adressé des messages de solidarité. Madame Catherine LALUMIERE, secrétaire générale du Conseil de l'Europe, et MM. Willy BRANDT, Edward KENNEDY, Giovanni SPADOLINI, Président du Sénat italien, ont également envoyé des messages de sympathie à la Conférence.

Côté kurde, outre les personnalités indépendantes, toutes les formations politiques du Kurdistan et les principales organisations de la diaspora étaient représentées, la plupart du temps au plus haut niveau. (cf. annexe 1 liste des participants). Bravant l'interdiction formelle de se rendre à Paris qui leur avait été signifiée par leur parti, 8 parlementaires kurdes de Turquie sont venus assister à la Conférence et l'un d'eux, Ibrahim AKSOY, député de Malatya, a présenté la situation actuelle des

Kurdes en Turquie. De même, pour la première fois, l'URSS a autorisé une délégation des Kurdes soviétiques, conduite par l'académicien Nadir NADIROV, à prendre part à une réunion pan-kurde.

Le fait de réunir dans la même salle autant de personnalités étrangères et kurdes d'horizons politiques et culturels si divers constituait en soi un événement très important. De mémoire de Kurde, on n'avait jamais rassemblé des dirigeants politiques et des intellectuels provenant de toutes les parties du Kurdistan pour débattre d'une question. Pour nombre de Kurdes et d'observateurs, l'essentiel était là : par delà les clivages et divergences, les Kurdes étaient capables de se rassembler pour discuter des problèmes qui les concernaient tous : défense des droits de l'homme et de leur identité culturelle menacée. La présence de nombreuses personnalités étrangères montrait qu'on était en train de briser enfin le mur du silence qui depuis des décennies entoure le drame kurde, que le moment était venu de sortir la question kurde du ghetto proche-oriental et de l'internationaliser.

Outre un large écho médiatique, particulièrement bien venu à un moment où le drame kurde semblait sombrer dans l'oubli, la Conférence a eu, pendant plusieurs mois, des répercussions politiques considérables dans des pays comme la Turquie et l'Irak. Elle a constitué également une étape majeure dans la voie de l'internationalisation de la question kurde, suscitant un débat au Congrès américain, une conférence à Moscou et de nombreuses autres initiatives.

Après avoir consacré un numéro spécial de 176 pages, du *Bulletin de liaison et d'information* de l'Institut Kurde à l'impact de cette Conférence sur l'opinion publique et dans les médias, à la réaction des Etats et de la presse du Proche-Orient, nous publions dans ce volume, les actes de la Conférence. Hormis les interventions orales dans le cadre du débat, deux exposés dont les auteurs ne souhaitaient pas la publication et les brefs télégrammes ou messages de sympathie, toutes les contributions présentées ou adressées à la Conférence figurent dans le présent recueil.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à la Fondation France-Libertés, au Secrétariat d'Etat à l'Action humanitaire et au Ministère français des Affaires Etrangères pour l'aide et l'assistance qu'ils ont bien voulu apporter à l'organisation de cette conférence. Nous remercions également toutes les personnalités qui par leur présence, leur témoignage ou leur message ont contribué au rayonnement de la conférence.

**ALLOCUTIONS D'OUVERTURE  
DES PRÉSIDENTS DE SÉANCE  
ET MESSAGES**

*Lord AVEBURY*  
*Mme. Danielle MITTERRAND*  
*Dr. Bernard KOUCHNER*  
*Sénateur Claiborne PELL*  
*Sénateur Edward M. KENNEDY*  
*Le chancelier Bruno KREISKY*  
*Prof. Andreï SAKHAROV*

## ASSURER LA SURVIE DES KURDES

Lord AVEBURY\*

Identité culturelle et droits de l'homme sont les thèmes de cette conférence. Mais c'est le statut politique qui détermine l'identité culturelle d'un peuple. Et tous les autres droits de l'homme présupposent le droit à l'auto-détermination ; sans auto-détermination, un peuple n'est pas seulement privé de liberté culturelle, Il subit un viol permanent et flagrant de l'ensemble des droits consignés dans la Convention des Nations-Unies sur les droits civils et politiques.

Les Etats baltes annexés par l'Union Soviétique illustrent cette vérité ; tout comme l'Erythrée, territoire anciennement colonisé et remis aux nouveaux impérialistes d'Addis Abeba par les Nations-unies ; ou le Tibet annexé par la République Populaire de Chine, il y a 30 ans ; ou encore le Timor oriental, toujours occupé par des dizaines de milliers de troupes de Jakarta ; la Palestine revendiquant son autonomie et que la répression israélienne ne parvient pas à étouffer ; le Sahara Occidental et la Papouasie Occidentale, sont deux cas où les Nations-Unies ont violé leur propres directives sur la décolonisation, *«et elles le font de manière encore plus tragique au Kurdistan»* .

Le Président Woodrow Wilson a exposé, il y a plus de 70 ans, ses objectifs quant à l'auto-détermination des nations dans les fameux Quatorze Points. Le douzième mentionne spécifiquement les nationalités qui vivaient sous la domination ottomane, et un Etat kurde indépendant était prévu dans le traité de Sèvres.

Les nations occidentales qui ont imaginé ces plans se préoccupaient beaucoup plus de démanteler l'Empire Ottoman que de soutenir le droit à l'auto-détermination des Kurdes et des Arméniens. Mais le fait demeure : elles ont donné leur parole et ne l'ont pas tenue.

---

\* Président du Groupe des Droits de l'Homme au Parlement du Royaume Uni.

Cela charge les dirigeants actuels des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne d'une lourde responsabilité morale. S'ils ont participé à deux guerres mondiales, c'est soi-disant pour maintenir le règne de la loi et préserver les droits de l'homme, particulièrement le droit à l'auto-détermination, et ils ont donné aux Kurdes des assurances précises et détaillées. Aujourd'hui ils peuvent se référer, et ne s'en privent pas, aux textes restrictifs des Nations-Unies, qui ne concernent que les anciennes colonies des puissances européennes. Mais doit-on confier le droit d'un peuple à déterminer son propre futur à d'anciennes colonies et aux Etats qui étaient alors déjà indépendants ?

Il est nécessaire d'élargir les textes des résolutions 1514 et 1541 de l'Assemblée Générale de 1960, qui définissent les règles de l'auto-détermination. Il est certainement injuste de refuser ce droit à un peuple ayant des attributs de langue, de culture, d'ethnicité et de religion distincts, simplement parce qu'il n'a jamais été une entité politique à part entière. Dans le cas des Kurdes, du XIV<sup>ème</sup> au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, les émirats possédaient tous ces attributs, mais ils ne se sont jamais transformés en Etat-nation à cause de leur relation de féodalité avec les Ottomans. Cela n'était ni mieux, ni pire que le colonialisme européen, ou la relation de Cho-Yon entre Mongols et Tibétains, ces rapports impliquaient tous le contrôle politique d'un peuple par un autre, et étaient aussi inacceptables les uns que les autres à une époque d'égalité.

Mais le peuple kurde ne peut attendre, étant donné la lenteur du processus de réformes internationales. Dans tout le Moyen Orient, le peuple kurde est confronté à une situation catastrophique.

Le gouvernement d'Irak s'est engagé dans un gigantesque programme de déplacement forcé. Le régime a systématiquement déraciné des dizaines de milliers de Kurdes de leurs villes et villages et les a contraints à s'installer parfois à 100 km de là, prétendant qu'ils devaient être déplacés de leur territoire historique pour ne pas se trouver sur la ligne d'offensive iranienne.

Cette politique dont l'objet est de détruire la communauté séparée des Kurdes - ce que Leo Kurper a qualifié d'«ethnocide» - entre dans le programme d'exécution extra-judiciaire des Kurdes, et l'utilisation d'armes chimiques pour exterminer les hommes, femmes et enfants kurdes. La fameuse attaque avec des gaz toxiques à Halabja, que le gouvernement irakien a impudemment tenté de nier, a été le crime le plus infâme de la longue liste d'atrocités commises par le régime de Saddam Hussein.

En Iran, les Kurdes ont subi de terribles pertes pendant la guerre Iran-Irak. De nombreuses villes kurdes, comme Sanandaj, ont fait l'objet de bombardements intensifs. Il semble qu'il y ait eu récemment, depuis la mort de l'Ayatollah Khomeiny, un accord entre les dirigeants kurdes et le nouveau gouvernement de Téhéran. Cependant, l'assassinat à Vienne, du secrétaire général du Parti Démocratique du Kurdistan d'Iran, par des agents secrets iraniens, montre que la politique d'écrasement des Kurdes s'est poursuivie depuis sa mort.

En Turquie comme en Irak, les autorités tentent d'annihiler l'identité kurde. Ils sont déjà des centaines de milliers à avoir été déplacés de leur région d'origine, Kahraman Maras, et de ses alentours. L'armée, soi-disant pour démasquer les guérilleros, force l'ensemble des habitants d'un village à sortir de leurs maisons, les tabasse, leur fait subir toutes sortes d'outrages et emmène les jeunes gens dans des camps militaires, où ils sont emprisonnés et immanquablement torturés.

La Turquie a posé sa candidature pour entrer dans la CEE. Il est évidemment tout à fait inimaginable que nous puissions y admettre un pays qui inflige des traitements aussi barbares à une minorité sans défense dont le seul crime est d'être différente. Le week-end dernier, en Grande-Bretagne, un réfugié kurde s'est immolé par le feu pour ne pas être renvoyé à ses persécuteurs turcs, un autre se trouve à l'hôpital, dans un état grave.

Puisque nous allons examiner les droits de l'homme et l'identité culturelle des Kurdes pendant les deux jours à venir, j'espère vivement que nous reconnaitrons que la survie même des Kurdes en tant que peuple est menacée. Ce n'est pas le problème de quelques cas isolés, devant être minutieusement documentés pour constituer le sujet d'une présentation devant la Sous-commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies à Genève. Il s'agit d'une conspiration machiavélique entre les dirigeants de plusieurs Etats pour détruire un peuple, parce que ce peuple aspire à l'autonomie que nous lui avons offerte, puis arrachée.

## **ALLOCUTION D'OUVERTURE**

*Mme. Danielle MITTERRAND \**

Mesdames, Messieurs,

En ouvrant cette séance, parce qu'il m'a été fait l'honneur d'en tenir la présidence, je tiens à dire combien je suis fière.

- Fière, je le suis, parce que France-Libertés ne pouvait mieux affirmer sa raison d'être et répondre à la vocation qu'elle s'est donnée.

- Fière, dis-je, parce que ce n'est pas un hasard si depuis des années, nous sommes présents auprès de nos amis kurdes, quand ils défendent leur identité et revendiquent leur patrimoine culturel.

- Fière, aussi, parce que la Fondation a tenu son engagement d'organiser cette rencontre.

C'était le 10 décembre 1988, lors de la commémoration du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ; France-Libertés présidait alors une commission où la parole fut donnée aux jeunes qui, demain, feront ensemble ce que sera le XXI<sup>ème</sup> siècle.

Le témoignage d'une jeune fille kurde a bouleversé l'auditoire. Ses dires m'ont conduite plus tard à me rendre sur place dans les camps de réfugiés en Turquie.

Je ne m'attarderai pas ici sur cette mission. Dans quelques jours, devant une assemblée émanant du Congrès américain, je m'exprimerai sur ce voyage et ses conséquences.

---

\* Présidente de la Fondation France-Libertés.

- Fière, je le suis encore, parce que la France a accueilli quelques centaines de réfugiés qui actuellement s'installent dans des communes du Centre. Ils pourront s'y insérer le temps qu'il faudra. Ainsi notre pays a pu, une fois encore, donner le sentiment et faire la preuve qu'il est une terre d'accueil.

Aujourd'hui, vous aborderez les problèmes de l'identité culturelle, du respect des Droits de l'Homme pour une population de 25 millions d'êtres .

- Oui, fière, malgré un regret, un dépit même. En effet, il y a à peine onze mois, lorsque nous annoncions l'organisation de ce colloque, les encouragements affluèrent et les propositions de soutien ne manquèrent pas.

Je suis obligée de constater, comme vous, que les défections sont importantes. En cette année où les Droits de l'Homme ont été si souvent évoqués, il était permis de penser qu'au nom de la Déclaration de 1789, lue et commentée en tant de lieux, solennellement, nous nous retrouverions ici nombreux, pour dire que «sans pause ni trêve», le combat continue pour vivre autrement, solidairement. La solidarité, oui, c'est une idée qui fait son chemin.

«Sans pause, ni trêve», France-Libertés et sa présidente parleront pour ces femmes, ces enfants parqués dans des camps, dont le seul crime est d'être Kurdes.

«Sans pause, ni trêve», je défendrai le droit de s'exprimer, le droit de se réunir, le droit de proposer. Je hais les armes et la violence parce que je suis convaincue que la force de l'homme juste est dans son pouvoir de dire, de témoigner, de convaincre et d'organiser la solidarité en réponse à la répression.

La séance est ouverte.

## **UNE RENCONTRE TANT ATTENDUE**

*Dr. Bernard KOUCHNER \**

Mesdames et Messieurs,

Je sais que vous venez de 32 pays, je n'ai jamais vu, en tout cas, autant de Kurdes venus de pays différents réunis dans une même pièce pour parler de culture et de défense des droits de l'homme. J'en suis ému et je suis fier que ce soit la France qui ait, d'une certaine manière accueilli cette conférence. Mais je ne vous souhaite pas la bienvenue car c'est l'Institut Kurde de Paris qui a organisé cette rencontre et il faut le remercier, avec l'aide de la Fondation France-Libertés de Madame Danielle Mitterrand. Si je prends la parole quelques minutes et si demain plus officiellement je présiderai une des tables rondes, alors à ce moment-là je vous dirai combien je souhaite qu'il ne soit pas question ici d'attaque contre un gouvernement ou contre un autre, d'immixtions dans les affaires intérieures d'un pays, mais d'espoir de défense des droits de l'homme et d'actions humanitaires. Il y a beaucoup à faire. Maintenant à titre privé, je vous dirai combien j'attendais cette réunion depuis des années, combien depuis les années 70, avec Mustafa Barzani, avec tous les leaders que j'ai connus et avec Abdul Rahman Ghassemlou, nous avons préparé cette rencontre. Cette particulière rencontre, nous en parlions il y a encore plus d'un an avec Abdul Rahman, notre ami et nous avons même choisi le titre de ces deux jours avec lui.

En souhaitant encore une fois à titre personnel du succès à ces travaux, c'est-à-dire, du succès pour les populations kurdes, c'est-à-dire, moins de souffrance pour elles. Je me rappelle deux phrases de Ghassemlou : l'une qui a souvent été reprise disait, «on ne parle pas assez des Kurdes parce qu'ils ne pratiquent pas le terrorisme, parce qu'ils n'ont pas détourné d'avions, et parce que ils n'ont pas pris d'otages». Mais c'était non pas une façon de le regretter mais d'être fier de la pratique des Kurdes, c'était parce qu'il avait foi comme j'espère tous entre vous, en la démocratie, c'était

---

\* Secrétaire d'Etat à l'Action Humanitaire.

parce qu'il était un des plus grands combattants de la démocratie, et parce que c'était cette voie qu'il avait choisie pour guider des populations kurdes. Une autre phrase disait «Vous en êtes peut-être le démenti, les populations kurdes n'ont pas d'autres amis que leurs montagnes». Il faudra lutter, lutter, lutter éternellement.

C'est vrai que les problèmes sont immenses. 25 millions, 5 pays, des revendications d'autonomie, des difficultés juridiques et politiques immenses, mais aujourd'hui, après bien des rencontres bien sûr, mais celle-ci peut-être plus que tant d'autres, marque un espoir sur le chemin de cette démocratie à laquelle aspirait mon ami Abdul Rahman Ghassemlou pour les populations kurdes. Et je vous demande, de faire une minute de silence à la mémoire de tous les combattants et les civils kurdes qui sont tombés et qui sont morts dans des circonstances atroces depuis quelques années et très singulièrement à ces trois hommes qui ont été assassinés à Vienne, Abdul Rahman Ghassemlou, Abdullah Ghaderi et Fadhil Rassoul qui représentaient tous les trois dans les diverses nationalités, l'honneur du peuple kurde. Le chemin qu'ils montraient, nous allons, j'en suis sûr, l'emprunter pendant deux jours. Je vous remercie.

## **LE SORT DES KURDES DEVRAIT FIGURER EN TETE DE L'AGENDA DES DROITS DE L'HOMME**

*Claiborne PELL \**

Pour commencer, je voudrais féliciter Madame Mitterrand, la Fondation France-Libertés et l'Institut Kurde, d'accueillir cette Conférence. Nous vivons dans un monde où la sensibilité aux problèmes des droits de l'homme se fait plus aiguë. De la position avantageuse de la Colline du Capitole, je vois cette sensibilité non seulement dans les préoccupations des Membres du Congrès et de l'Administration, mais encore dans la réaction de l'Américain moyen. Du Cambodge au Salvador, de l'Afrique du Sud au Tibet, des Américains écrivent ou téléphonent à leurs représentants pour soutenir une action gouvernementale énergique dans le domaine des droits de l'homme. Certaines de ces interventions reflètent le travail de groupes organisés, tels qu'Amnesty International. D'autres fois il s'agit de réactions spontanées à des images apportées à domicile aux Américains par le canal de la télévision ou des journaux. Une telle réaction s'est produite quand des troupes chinoises ont massacré des centaines d'étudiants, presque en direct à la télévision, sur et autour de la Place Tien An Men.

A l'inverse, les Américains et, je pense, les autres Occidentaux, ont manifesté relativement moins d'intérêt au sort de 17 millions de Kurdes. Ce n'est pas parce que le problème des droits de l'homme pour les Kurdes est moins grave que celui des autres peuples. Dans un pays, le peuple kurde se voit refuser le droit de parler sa propre langue en dehors du domaine privé de la maison, de publier dans sa propre langue, ou d'envoyer ses enfants dans des écoles où on parle leur langue maternelle. Dans un autre pays où vivent des Kurdes, les leaders kurdes ont été persécutés et beaucoup ont été tués. Il semble que le bras de l'appareil répressif de cet Etat se soit étendu jusqu'en Europe où au moins un assassinat a été commis. Finalement, en Irak, les Kurdes ont vu leurs villages rasés, leurs enfants torturés et tués, et leur

---

\* *Senateur, président de la Commission des Affaires Etrangères du Sénat des Etats-Unis.*

peuple massacré par des armes tellement terribles qu'elles ont été bannies par un accord international depuis plus de soixante ans.

Non, en termes de gravité du problème, les Kurdes devraient être en tête et non à la dernière place de notre ordre du jour des droits de l'homme. Une des raisons pour lesquelles les Kurdes ne se sont pas vu accorder la priorité qu'ils méritent est qu'on n'a pas fait suffisamment attention à leur situation. Une autre raison est que trop de gouvernements sont trop préoccupés de se voir aliéner les pays riches en pétrole ou politiquement influents où résident les Kurdes.

Cette conférence constitue l'effort international le plus important depuis longtemps pour concentrer l'attention sur les Kurdes. Je voudrais de nouveau exprimer ma reconnaissance à Madame Mitterrand et aux autres organisateurs pour leurs efforts. Je me sens honoré d'avoir été invité à participer à cette tentative.

Comme la plupart des Américains, même ceux impliqués dans la politique étrangère, je n'avais pas consacré beaucoup de réflexion aux problèmes kurdes. Mais j'ai été choqué l'an dernier par l'exode soudain de dizaines de milliers de Kurdes irakiens et par les récits qu'ils faisaient de l'utilisation d'armes chimiques.

Je savais que ces comptes rendus étaient véridiques. Un an auparavant, j'avais fait réaliser une étude de la guerre Iran-Irak par une commission et un membre de cette équipe avait été l'un des rares occidentaux à pouvoir visiter le Kurdistan irakien. Ce rapport décrivait la destruction de centaines de villages kurdes. Avec les armes chimiques, le régime irakien faisait franchir à sa politique anti-kurde un nouveau degré d'inhumanité.

Le 7 septembre, le Sénat reprenait ses travaux après l'inter-session de l'été. Le 8 septembre je soumettais la résolution S2763, de Prévention du Génocide, qui devait infliger des sanctions énergiques à l'Irak. Et le 9 septembre, le Sénat vota cette résolution à l'unanimité.

Ceux d'entre vous qui sont au fait de notre processus législatif apprécieront le caractère inhabituel pour le Sénat d'une telle promptitude. Ce vote reflétait l'indignation de mes collègues et notre préoccupation quant aux conséquences d'une attitude d'indifférence du monde vis-à-vis de l'utilisation des armes chimiques.

La résolution de sanctions contre l'Irak fit deux aller et retour entre le Sénat et la Chambre des Représentants. Malheureusement, la session fut clôturée avant qu'elle puisse être promulguée.

Comme vous, je fus extrêmement déçu. Notre système législatif est extrêmement complexe, et même dans les circonstances les plus favorables, il est difficile d'obtenir des résultats. A la fin d'une session du Congrès, il est presque impossible de faire passer une résolution du premier coup.

Toutefois, le problème n'est pas abandonné. M'appuyant sur les efforts de l'an dernier, j'ai soumis cette année la résolution S.195 «Résolution de 1989» sur la prévention de la guerre chimique de 1989. Cette résolution imposera la rupture complète des relations économiques entre les Etats-Unis et tout Etat qui utilisera les armes chimiques ou biologiques en violation du droit international.

Il y a dix jours cette résolution a été approuvée par un vote unanime de la Commission des Affaires Etrangères du Sénat. Nous construisons sur les efforts de l'an dernier. Nous envoyons également un message au gouvernement irakien, et ce message est très simple : Jamais plus !

Les Etats-Unis sont une puissance économique majeure et notre action devrait dissuader les utilisateurs potentiels d'armes chimiques. Nous ne sommes plus, cependant, la première puissance économique. C'est pourquoi, pour que notre approche de sanctions automatiques contre l'utilisation d'armes chimiques soit vraiment efficace, il faut qu'elle soit internationalisée. C'est donc une approche que je recommande à nos amis européens et japonais.

Le problème des armes chimiques fournit un moyen très important pour mettre en lumière les traitements inhumains infligés au peuple kurde. On ne doit cependant pas se concentrer uniquement sur ce problème.

Nous devons nous résoudre à soulever sans arrêt le problème des Kurdes, pour aiguillonner la dictature irakienne.

Cette année j'ai présenté un projet de loi qui exigerait du Président qu'il juge si le traitement infligé aux Kurdes par l'Irak «constitue un exemple flagrant de violation grossière des droits de l'homme tels qu'ils sont internationalement reconnus». Si la conduite de l'Irak répond à ce critère, alors elle tombe sous le coup de diverses sanctions aux termes de la loi américaine.

Nous devons aussi soulever le problème du traitement des Kurdes dans divers forums internationaux. Je souhaiterais que notre gouvernement, et d'autres, placent la question kurde à l'ordre du jour de la Commission des Nations-Unies pour les droits de l'homme.

Cette année est le bi-centenaire de la Révolution française, c'est aussi l'année où les valeurs portées par les Révolutions française et américaine - valeurs de démocratie et de droits de l'homme - ont triomphé, spécialement en Europe Orientale. La démocratisation promet aussi une ère nouvelle de coopération internationale, en lieu et place de la confrontation. Nous devons profiter des occasions ainsi créées pour mettre le projecteur sur les problèmes internationaux les plus difficiles. Et dans ce contexte, j'espère que la situation du peuple kurde peut être à la première place de notre ordre du jour.

## MESSAGE

*Edward M. KENNEDY \**

J'aurais aimé être parmi vous aujourd'hui, alors que vous vous rassemblez pour faire progresser la cause des droits de l'homme et de la préservation de la culture kurdes.

Permettez moi tout d'abord de féliciter une personne dévouée dont la ténacité a permis à cette conférence d'être une réalité - Madame Danielle Mitterrand. Je suis certain que l'Institut Kurde de Paris servira de phare d'espoir aux millions de Kurdes dans le monde à la recherche d'un avenir plus heureux et plus juste. Je partage aujourd'hui avec vous la responsabilité de faire évoluer la cause du peuple kurde. Nous devons nous associer pour faire progresser la cause de la justice et du respect des droits de l'homme pour le peuple kurde.

Les Kurdes sont les héritiers de l'une des plus anciennes et des plus riches cultures de l'histoire de l'humanité. Cette culture qui remonte aux Mèdes a donné naissance à des écrivains, des philosophes, de grands musiciens et des poètes qui ont enrichi de nombreuses nations sur terre. Pourtant maintes fois, cette culture inestimable a été menacée par des forces beaucoup plus puissantes.

Beaucoup trop souvent au cours de l'Histoire, les Kurdes ont été traités comme des pions dans les conflits régionaux. Ce peuple a été persécuté et sa culture réprimée. Dans le courant de cette année, le gouvernement irakien a entrepris une campagne de déplacement forcé de dizaines de milliers de Kurdes, du nord de l'Irak dans d'autres régions du pays. L'année dernière, des milliers de Kurdes sont morts à la suite des attaques aux gaz toxiques menées par l'Irak et des milliers d'autres ont dû fuir vers la Turquie, l'Iran et la Syrie.

Le peuple kurde a pendant trop longtemps, beaucoup trop souffert. Nous devons nous dévouer pour mettre fin aux souffrances que le peuple kurde a enduré, assurer

---

\* Sénateur.

**le respect des droits de l'homme, et développer la prise de conscience sur leur situation. Les Kurdes ne doivent pas être oubliés.**

## **MESSAGE**

*Bruno KREISKY \**

J'ai été très touché par votre invitation. Dans la mesure où mon état de santé le permettra, je m'engagerais volontiers dans la cause des Kurdes. Mon intérêt pour ce peuple courageux, dont je suis les combats depuis de longues années, m'amène à vous assurer combien j'apprécie votre action. Croyez à l'assurance de mes sentiments cordiaux.

---

\* Ancien chancelier d'Autriche.

## **MESSAGE**

*Andreï SAKHAROV \**

Moscou, le 13 octobre 1989

Je suis très préoccupé par le destin du peuple kurde, par ses souffrances et par ses victimes. Le combat tragique du peuple kurde qui dure depuis si longtemps prend sa source dans le principe du droit à l'autodétermination des peuples et c'est pourquoi il est juste.

J'appelle les gouvernements, les organisations et les citoyens de tous les pays ainsi que les organisations internationales à tenir compte, dans leurs relations avec les pays où vivent les Kurdes, de la politique réelle que les dirigeants de ces pays mènent envers les Kurdes. Aucune manifestation de cruauté, aucune injustice nationale et sociale, aucune atteinte aux droits de l'homme et aucun génocide ne doit rester inaperçu et sans conséquences pour les pays qui l'ont permis. En particulier, on ne peut oublier que des armes chimiques ont été employées, qu'il y a eu des assassinats et des tortures d'enfants, de femmes et de personnes âgées.

Je considère que la Conférence doit s'adresser à l'Assemblée Générale des Nations-Unies pour proposer qu'elle, ainsi que ses Comités, débattent du problème kurde. Le résultat de ce débat doit être, à mon avis, une résolution de l'Assemblée Générale obligeant les Etats sur les territoires desquels vivent les Kurdes, à créer des régions nationales kurdes autonomes, et à octroyer au peuple kurde l'indépendance qu'il mérite dans les domaines de la politique, de l'économie, de la religion et de la culture.

Tous les actes de cruauté et toutes les illégalités commises dans le passé envers les Kurdes doivent être condamnés et des mesures interdisant leur renouvellement dans le futur doivent être prises.

Avec un profond respect et de l'espoir.

---

\* Académicien soviétique. Prix Nobel de la Paix.

## **CONTRIBUTIONS**

**Elena BONNER**  
**Kendal NEZAN**  
**Martin van BRUINESSEN**  
**Joyce BLAU**  
**Ibrahim AKSOY**  
**Hélène GHASSEMLOU**  
**Mahmoud OTHMAN**  
**Ismet Chériff VANLY**  
**Nadir NADIROV**  
**Mehmet Ali ASLAN**  
**Lars Gunnar ERIKSONN**  
**Patrick BAUDOIN**  
**Gérard CHALIAND**  
**Bernard GRANDJON**  
**Florence VEBER**

**Willam EAGLETON**  
**Peter GALBRITH**  
**Aubin HEYNDRICKS**  
**Gwynne ROBERTS**  
**Jeri LABER**  
**Sélim D. FAKHRI**  
**Habib BULUS**  
**Hocine AIT-AHMED**  
**Server TANILLI**  
**Kemal BURKAY**  
**Ali AKBABA**  
**Hassan CHARAFI**  
**Mikhaïl S. LAZAREV**  
**Réné-Jean DUPUY**  
**Thomas HAMMARBERG**

*L'ordre de publication de ces contributions est celui de leur présentation à la Conférence.*

## LA TRAGÉDIE DU PEUPLE KURDE

Mme. Elena BONNER \*

Il y a 15 ans, mon mari l'académicien Sakharov s'est adressé à l'organisation des Nations-Unies, aux gouvernements des différents pays et à la société internationale pour appeler à établir la justice en ce qui concerne le peuple kurde. Il y a 15 ans, nous avons reçu une lettre d'un des plus éminents représentants du peuple kurde, Mustafa Barzani, dans laquelle il nous remerciait pour notre défense du peuple kurde, pour notre amitié et exprimait l'espérance du peuple kurde en la justice et en son combat. Cette lettre de Mustafa Barzani est du 7 octobre 1974... je suis contente d'avoir pu me souvenir du nom de cet homme pour cette conférence aujourd'hui.

De même que je connaissais cet homme, il y a environ 14 ans, j'ai participé aux travaux d'une organisation d'aide humanitaire qui travaillait en Irak. Je travaillais au Kurdistan. Quand je suis allée pour la première fois, sur le chemin de la ville de Suleymaniyé, c'était l'aube et des oiseaux roses étaient perchés sur les poteaux télégraphiques. Je me souviens de cette image vraiment très belle. Il m'a semblé en voyant ces oiseaux que c'était le symbole du bonheur et du bien-être. Il faut dire qu'à cette époque, la république d'Irak était encore jeune. Les cruautés et les génocides que nous avons observés ces dernières années n'existaient pas encore. A l'heure actuelle, tout s'est aggravé. Il y a presque un million d'émigrés kurdes. Des enfants, des femmes, des personnes âgées ont souffert, ont été torturés. Et ces victimes innocentes voudraient s'adresser à l'humanité toute entière pour crier leur besoin de justice. Mais il est très difficile de faire établir la justice. Je suis étonnée que la société internationale soit si peu informée de la tragédie du peuple kurde. Dans notre pays, il me semble que si l'on faisait un sondage dans les rues de Moscou, une personne sur 100 peut-être saurait quels sont les problèmes du peuple kurde et ce qui se passe au Kurdistan.

Je considère que c'est notre faute à tous. Ici se sont rassemblés des gens qui s'intéressent au problème kurde. Tous ici, nous devons parler du problème kurde et proposer des solutions concrètes. Mais que Dieu nous sauve tous de la violence.

---

\* Epouse de l'académicien Andreï Sakharov.

Le monde ne peut pas se sauver de la violence. Il y a beaucoup d'exemples à l'heure actuelle. On peut se souvenir du problème du Liban. L'important surtout, c'est que l'emploi de la force pour revendiquer une question de liberté n'aide pas les choses. Nous, les gens du XX<sup>ème</sup> siècle, qui sommes au bord du XXI<sup>ème</sup> siècle, si nous ne trouvons pas une autre voie pour résoudre ce problème, cela deviendra le problème de tous. Je pourrais donner des exemples dans notre pays des situations tragiques de peuples qui, à l'époque de Staline, ont été transférés dans d'autres lieux que ceux où ils vivaient. A l'heure actuelle, bien que Staline soit mort depuis bien longtemps, ces gens ne peuvent toujours pas rentrer dans leur région d'origine. Je pourrais vous donner d'autres exemples. Il y a beaucoup de questions, comme celle du Karabagh, qui ne sont pas résolues, mais j'espère que tôt ou tard nous pourrons résoudre ces problèmes. Cela nous concerne tous, que ce soit les Français, les Russes, les Anglais, tous les gens du monde entier. Il y a une phrase qui a été dite par le Président Jefferson : «A partir du moment où il y a de l'injustice dans un endroit du monde, c'est la justice du monde entier qui est menacée.» Et si nous restons indifférents à tous les problèmes du monde entier, aux problèmes de n'importe quel peuple, et notamment du peuple kurde, nous tous, nous serons condamnés tôt ou tard à subir les problèmes de l'injustice dans nos pays également.

J'ai apporté à cette réunion une lettre ouverte de l'académicien Sakharov.

J'utilise le fait que je suis présente parmi vous aujourd'hui, que j'assiste à cette réunion, que je suis en contact avec les ligues des droits de l'homme, et mes amis... je veux absolument que cette lettre soit transmise à l'Assemblée des Nations Unies ! C'est pourquoi je vous la transmets. Je vous en remercie.

## **UN APERÇU DE L'HISTOIRE DES KURDES**

*Kendal NEZAN \**

Brosser en une demi-heure un tableau de 25 siècles d'histoire est évidemment une rude tâche. Cela représente environ une minute par siècle ! Dans ce survol rapide, je ne puis que me borner à indiquer quelques repères majeurs, à mentionner des faits susceptibles d'aider à la compréhension de la situation actuelle des Kurdes. J'espère que les spécialistes présents dans cette salle ne me tiendront pas rigueur de cette approche réductrice et simplificatrice et je serais heureux d'approfondir, à la faveur des questions formulées au cours du débat, tel ou tel aspect qui vous aura paru insuffisamment abordé.

La première question qui se présente à l'esprit est celle des origines des Kurdes. Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Les historiens s'accordent généralement pour les considérer comme appartenant au rameau iranien de la grande famille des peuples indo-européens. Aux temps préhistoriques, des royaumes ayant pour nom Mittani, Kassites, Hourites ont régné sur ces territoires montagneux situés entre le plateau iranien et le cours supérieur de l'Euphrate. Au VII<sup>ème</sup> siècle av. J.C., les Mèdes, qui sont aux Kurdes ce que les Gaulois sont aux Français, fondèrent un empire qui en l'an 612 av. J.C. conquiert la puissante Assyrie et étendit sa domination à tout l'Iran ainsi qu'à l'Anatolie centrale. Cette date de 612 est d'ailleurs considérée par des Kurdes nationalistes comme le début de l'ère kurde ; pour eux nous sommes actuellement en 2601 !

Le règne politique des Mèdes s'achèvera vers le milieu du VI<sup>ème</sup> siècle av. J.C., mais leur religion et leur civilisation domineront l'Iran jusqu'à l'époque d'Alexandre le Grand. A partir de cette date et jusqu'à l'avènement de l'islam, le destin des Kurdes, que les géographes et historiens grecs appellent Carduques (ou *Kardoukhoy*) restera lié à celui des autres populations des empires qui se succèdent sur la scène iranienne : Séleucides, Parthes et Sassanides.

---

\* Président de l'Institut Kurde de Paris.

Après avoir opposé une résistance farouche aux invasions arabo-musulmanes, les Kurdes finirent par se rallier à l'islam, sans pour autant se laisser arabiser. Cette résistance s'étala sur près d'un siècle. Pour des raisons plutôt sociales que religieuses les tribus kurdes résistaient aux tribus arabes. Pour amadouer les Kurdes et les convertir à l'islam, tous les moyens furent utilisés, même la stratégie matrimoniale par exemple, la mère du dernier calife omyyade, Merwan Hekim, était kurde.

A la faveur de l'affaiblissement du pouvoir des califes, les Kurdes qui jouaient déjà un rôle de premier plan dans le domaine des arts, de l'histoire et de la philosophie, commencent à affirmer dès le milieu du IX<sup>ème</sup> siècle leur propre puissance politique. En 837, un seigneur kurde du nom de Rozeguite fonde sur les bords du lac de Van la ville d'Akhlat et en fait la capitale de sa principauté théoriquement vassale du calife, en fait pratiquement indépendante. Dans la deuxième moitié du X<sup>ème</sup> siècle le Kurdistan est partagé entre 4 grandes principautés kurdes. Au Nord, les Chaddadites, (951-1174), à l'Est, les Hassanwahides (959-1015) et les Banou Annaz (990-1116) et à l'Ouest les Merwanides (990-1096) de Diyarbékir. L'une de ces dynasties aurait pu, au fil des décennies, imposer sa suprématie aux autres et bâtir un Etat englobant l'ensemble du pays kurde si le cours de l'histoire n'avait pas été bouleversé par les invasions massives des peuplades déferlant des steppes de l'Asie centrale. Après avoir conquis l'Iran et imposé leur joug au calife de Bagdad, les Turcs seldjoukides ont annexé une à une ces principautés kurdes. Vers 1150, le sultan Sandjar, le dernier des grands souverains seldjoukides, créa une province du Kurdistan.

Jusqu'à-là le pays des Kurdes était appelé la Médie par les géographes grecs, le «Djibal», c'est-à-dire la montagne par les Arabes. C'est donc un sultan turc qui, en hommage à la personnalité propre du pays kurde, lui donne le nom du Kurdistan. La province du Kurdistan formée par Sandjar avait pour capitale la ville Bahâr (c'est-à-dire le Printemps), près de l'antique Ecbatane, capitale des Mèdes. Elle comprenait les vilayets de Sindjar et de Chehrizor à l'ouest du massif Zagros, ceux d'Hamadan, Dinaver et Kermanshah à l'est de cette chaîne. Dans l'ensemble cette appellation ne recouvrait alors qu'une partie méridionale du Kurdistan ethnique. Une civilisation autochtone brillante se développait autour de la ville de Dinaver - aujourd'hui ruinée - à 75 km au nord-est de Kermanshah, dont le rayonnement fut partiellement remplacé ensuite par celui de Senneh, 90 km plus au nord.

A peine une douzaine d'années après la disparition du dernier grand seldjoukide, une dynastie kurde, celle des Ayyoubides (1169-1250), fondée par le fameux Saladin émerge et assume le leadership du monde musulman pendant près d'un siècle, jusqu'aux invasions turco-mongoles du XIII<sup>ème</sup> siècle. La haute figure de Saladin et

ses exploits face aux Croisés sont suffisamment connus en Europe. Son empire englobait, outre la quasi-totalité du Kurdistan, toute la Syrie, l'Égypte et le Yémen. C'était un peu comme l'Empire romain germanique prétendant regrouper peuples, royaumes et principautés de l'Europe catholique. C'était le temps des croisades, de l'hégémonie du religieux sur le politique et le national. Saladin n'était donc pas plus patriote kurde que Saint Louis ne fut un nationaliste français.

Emergence du Kurdistan comme entité géographique reconnue, la suprématie d'une dynastie kurde sur le monde musulman, la floraison d'une importante littérature écrite en langue kurde, le XII<sup>ème</sup> siècle est assurément une période riche en événements de l'histoire kurde. C'est également au cours de ce siècle que l'église nestorienne, ayant son siège métropolitain au Kurdistan, prend un essor extraordinaire, ses missions essaient à travers toute l'Asie, jusqu'au Tibet, le Sin Kiang, la Mongolie et le Sumatra. Le plus spectaculaire succès de ces missions a été la conversion du grand khan mongol Gouyouk en 1248. Egalement en 1253, Saint Louis lui envoyait Guillaume de Rubrouck, qui joua un rôle important dans ce que l'on appela la «croisade mongole» sur Bagdad. En 1258, quand le Mongol Houlagou, influencé par ces missions, prend Bagdad, il fait mettre à mort le calife mais veille à ce qu'un palais soit donné au catholicos nestorien. A la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle, l'islam l'emporte chez les Mongols et les Nestoriens sont massacrés. Le siège de leur patriarcat, change de lieu au fil des siècles mais demeure toujours au Kurdistan.

Dans la deuxième moitié du XV<sup>ème</sup> siècle le pays kurde finit par se remettre des effets des invasions turco-mongoles et par prendre forme comme une entité autonome, unie par sa langue, sa culture et sa civilisation mais politiquement morcelée en une série de principautés. Cependant, la conscience d'appartenir à un même pays est vive, au moins parmi les lettrés. Un poète du XVI<sup>ème</sup> siècle, de la principauté du Bohtan, Melayé Djaziri, considéré comme le Ronsard kurde se présente en ces termes :

*Je suis la rose de l'éden de Bohtan  
Je suis le flambeau des nuits du Kurdistan.*

Au début du XVI<sup>ème</sup> siècle le pays kurde devient l'enjeu principal des rivalités entre les empires ottoman et perse. Le nouveau chah de Perse qui a imposé le chiisme comme religion d'Etat en Iran cherche à le répandre dans les pays voisins. De leurs côtés, les Ottomans veulent mettre le holà aux visées expansionnistes du chah, assurer leur frontière iranienne pour pouvoir se lancer dans la conquête des pays arabes. Pris en tenailles entre les deux géants, les Kurdes, politiquement morcelés, n'avaient guère de chance de survivre en tant qu'entité indépendante. En 1514, le

sultan turc infligea une défaite cuisante au chah de Perse. Craignant que sa victoire reste sans lendemain il cherchait les moyens d'assurer en permanence cette difficile frontière iranienne. C'est là que l'un de ses conseillers les plus écoutés, le savant kurde Idrissi Bitlissi, lui a présenté l'idée de reconnaître aux princes kurdes tous leurs droits et privilèges antérieurs en échange de l'engagement de garder eux-mêmes cette frontière et de se battre aux côtés des Ottomans en cas de conflit perso-ottoman. Le sultan turc Selim 1<sup>er</sup> donna son aval au plan de son conseiller kurde, lequel est allé voir un à un les princes et seigneurs kurdes pour les convaincre que l'intérêt bien compris des Kurdes et des Ottomans était de conclure cette alliance.

Placés devant le choix d'être un jour ou l'autre annexés par la Perse ou d'accepter formellement la suprématie du sultan ottoman en échange d'une très large autonomie, les dirigeants kurdes optèrent pour cette seconde solution et ainsi le Kurdistan ou plus exactement ses innombrables fiefs et principautés entrèrent dans le giron ottoman par la voie de la diplomatie. La mission d'Idrissi Bidlissi a été facilitée par le fait qu'il était un savant connu et respecté et surtout par l'immense prestige de son père, le Cheikh Hussameddin qui était un chef spirituel soufi très influent. Bidlissi est également l'auteur du premier traité de l'Histoire générale de l'Empire ottoman.

Ce statut particulier assura au Kurdistan près de trois siècles de paix. Les Ottomans contrôlaient quelques garnisons stratégiques sur le territoire kurde mais le reste du pays était gouverné par des seigneurs et princes kurdes. Outre une kyrielle de modestes seigneuries héréditaires, le Kurdistan comptait 17 principautés ou *hukumets* jouissant d'une large autonomie. Certaines d'entre elles comme celles d'Ardekan, de Hisn Keif, de Bohtan et de Rowanduz étaient dotées des attributs de l'indépendance ; elles frappaient monnaie et faisaient dire la prière du vendredi à leur nom.

Malgré des ingérences de temps à autre du pouvoir central, ce statut particulier fonctionna sans accroc majeur jusqu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle à la satisfaction des Kurdes et des Ottomans. Ces derniers, protégés par la puissante barrière kurde face à l'Iran pouvaient concentrer leurs forces sur d'autres fronts. Quant aux Kurdes, ils étaient pratiquement indépendants dans la gestion de leurs affaires. Ils vivaient certes en vase clos et leur pays était morcelé entre une série de principautés, mais à la même époque l'Allemagne comptait quelques 350 Etats autonomes et l'Italie était bien plus émietlée que le Kurdistan. Chaque cour kurde était le siège d'une vie littéraire et artistique importante. Et dans l'ensemble, malgré le morcellement politique, cette période constitue en fait l'âge d'or de la création littéraire, musicale, historique et philosophique kurde. En 1596, le prince Chéref Khan achève de terminer sa monumentale «Chérefnameh ou Fastes de la nation kurde». Les écoles

théologiques de Djezireh et Zakho sont réputées dans tout le monde musulman, la ville d'Akhlat dotée d'un observatoire est connue pour l'enseignement des sciences naturelles, des maîtres du soufisme comme Gulsheni et Ismail Çelebi sont vénérés même à Istanbul pour leur enseignement spirituel et leur génie musical. Certains Kurdes ambitieux comme les poètes Nabi, Nefi, écrivent en turc pour gagner la faveur du sultan.

A l'exception de quelques esprits visionnaires tel le grand poète classique kurde du XVII<sup>ème</sup> siècle Ehmedê Khani, les lettrés et princes kurdes semblent croire que leur statut va durer éternellement et n'éprouvent guère le besoin de le changer. En 1675, plus d'un siècle avant la révolution française qui répand en Occident l'idée de la Nation et de l'Etat-nation, le poète Khani, dans son épopée en vers «Mem-o-Zin», appelle les Kurdes à s'unir et à créer leur propre Etat unifié. Il ne sera guère écouté ni par l'aristocratie ni par la population. En terre d'Islam, comme d'ailleurs en pareille époque dans la chrétienté, la conscience religieuse prime généralement la conscience nationale. Chaque prince est préoccupé par les intérêts de sa dynastie, et les dynamiques familiales, claniques ou dynastiques prévalent souvent plus que toute autre considération. Il n'était pas rare de voir des dynasties kurdes régner sur des populations non kurdes. Au XI<sup>ème</sup> siècle, par exemple, le Farsistan, province persane par excellence a été gouvernée par une dynastie kurde ; de 1242 à 1378 le Khorassan, province iranienne du Nord-Est a également eu une dynastie kurde, et de 1747 à 1859 ce fut le cas pour le lointain Béloutchistan qui fait partie aujourd'hui du Pakistan. Aussi le fait que telle ou telle proportion du territoire kurde soit gouvernée par des dynasties étrangères ne devait pas sembler inacceptable aux contemporains.

L'idée de l'Etat-nation et du nationalisme est un avatar de la Révolution française. Elle a rapidement trouvé un terrain particulièrement propice dans deux pays morcelés et en partie asservis l'Allemagne et l'Italie. Ce sont des penseurs allemands comme Goerres, Brentano et Grimm qui posèrent le postulat selon lequel les frontières politiques, géographiques et linguistiques devait coïncider. Ils rêvaient d'une Allemagne regroupant en un Etat la kyrielle de ses petits Etats autonomes. Le pan-germanisme a par la suite inspiré d'autres mouvements nationalistes comme le pan-slavisme et le pan-turquisme. Ces idées parviendront avec quelque retard, vers 1830, au Kurdistan où le prince de Rewanduz, Mir Mohammed, se battra de 1830 à 1839 au nom de ses idées pour la création d'un Kurdistan unifié.

En fait, jusque là, tant qu'ils n'avaient pas été menacés dans leurs privilèges, les princes kurdes se contentaient d'administrer leur domaine, tout en rendant hommage au lointain sultan-calife de Constantinople. En règle générale, ils ne se

soulèveront et tenteront de créer un Kurdistan unifié que lorsque, au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'Empire ottoman s'ingérera dans leurs affaires et cherchera à mettre fin à leur autonomie.

Des guerres pour l'unification et l'indépendance du Kurdistan, jalonnent la première partie du XIX<sup>ème</sup> siècle. En 1847, s'effondre la dernière principauté kurde indépendante, celle de Bohtan. Signe des temps, les forces ottomanes, dans leur combat contre les Kurdes, sont conseillées et aidées par les puissances européennes. On remarque, par exemple, la présence dans les rangs ottomans de Helmut von Moltke, alors jeune capitaine et conseiller militaire.

De 1847 à 1881, on observe de nouvelles insurrections, sous la conduite de chefs traditionnels, souvent religieux, pour la création d'un Etat kurde. Elle seront suivies jusqu'à la Première Guerre Mondiale de toute une série de révoltes sporadiques et régionales contre le pouvoir central, toutes durement réprimées.

Les causes de l'échec de ces mouvements sont multiples : émiettement de l'autorité, dispersion féodale, querelles de suprématie entre les princes et féodaux kurdes, ingérence des grandes puissances aux côtés des Ottomans.

Après avoir annexé une à une les principautés kurdes, le pouvoir turc s'employa à intégrer l'aristocratie kurde en distribuant assez généreusement des postes et prébendes et en mettant sur pied des écoles dites tribales destinées à inculquer aux enfants des seigneurs kurdes le principe de fidélité au sultan. Cette tentative d'intégration à la Louis XIV fut en partie couronnée de succès. Mais elle favorisa également l'émergence d'élites kurdes modernistes. Sous leur houlette se dessina, à Constantinople, une phase moderne du mouvement politique tandis que se multiplient associations et sociétés de bienfaisance et patriotiques tentant d'introduire la notion d'organisation et d'implanter un mouvement structuré dans la population kurde.

Il faut préciser que dans cette fin du XIX<sup>ème</sup> siècle l'Empire ottoman étant en proie à de vives convulsions nationalistes, chaque peuple aspirait à créer son propre Etat-nation. Après avoir tenté vainement de maintenir ce conglomérat en vie par l'idéologie de pan-ottomanisme, puis de pan-islamisme, les élites turques elles-mêmes étaient devenues pan-turquistes et militaient en faveur de la création d'un empire turc allant des Balkans à l'Asie centrale.

La société kurde aborda la Première Guerre Mondiale divisée, décapitée, sans projet collectif pour son avenir. En 1915, les accords franco-britanniques dits de

Sykes-Picot prévoyait le démembrement de leur pays. Cependant les Kurdes étaient en conflit sur le devenir de leur nation. Les uns, très perméables à l'idéologie «pan-islamiste» du sultan-calife, voyaient le salut du peuple kurde dans un statut d'autonomie culturelle et administrative dans le cadre de l'Empire ottoman. D'autres, se réclamant du principe des nationalités, des idéaux de la Révolution française et du président Wilson des Etats-Unis, combattaient pour l'indépendance totale du Kurdistan.

Le clivage s'est accentué au lendemain de la défaite ottomane face aux Puissances Alliées, en 1918. Les indépendantistes formèrent une délégation dépêchée à la Conférence de Versailles pour présenter «les revendications de la nation kurde».

Leur action contribuera à la prise en compte, par la Communauté Internationale, du fait national kurde. En effet, le Traité International de Sèvres conclu le 10 août 1920 entre les Alliés, dont la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis et l'Empire Ottoman préconisait dans sa section III (art. 62-64), la création sur une partie du territoire du Kurdistan d'un Etat kurde. Ce traité restera cependant lettre morte, le rapport de forces sur le terrain empêchant son application.

Pour sa part, l'aile traditionnelle du mouvement kurde, dominée notamment par des chefs religieux, bien implantée dans la société kurde cherchait à «éviter le péril chrétien à l'Est et à l'Ouest» et à créer dans les territoires musulmans libérés de l'occupation étrangère «un Etat des Turcs et des Kurdes». L'idée était généreuse et fraternelle. Une alliance est conclue avec le chef nationaliste turc Mustafa Kemal venu au Kurdistan chercher de l'aide auprès des chefs kurdes pour libérer l'Anatolie occupée et libérer le sultan-calife virtuellement prisonnier des chrétiens. Les premières forces de la guerre d'indépendance de Turquie furent en fait recrutées dans les provinces kurdes.

Jusqu'à sa victoire définitive sur les Grecs en 1922, Mustapha Kemal n'a cessé de promettre la création d'un Etat musulman des Turcs et des Kurdes. Il était ouvertement soutenu par les Soviétiques, et plus discrètement par les Français et les Italiens mécontents des appétits excessifs du colonialisme britannique dans la région. Après la victoire, à la Conférence de paix réunie à Lausanne, les délégués turcs affirmeront parler au nom des nations soeurs kurde et turque. Le 24 juillet 1923, un nouveau traité fut signé dans ce contexte entre le gouvernement kémaliste d'Ankara et les puissances alliées. Il rendait caduc le Traité de Sèvres et sans apporter aucune garantie en ce qui concerne le respect des droits des Kurdes consacrait l'annexion de la majeure partie du Kurdistan au nouvel Etat turc. Auparavant, par l'accord franco-turc du 20 octobre 1921 la France avait annexé à la Syrie placée sous son mandat les provinces kurdes de la Djezireh et de Kurd-Dagh. Le Kurdistan iranien dont une

bonne partie était contrôlée par le chef kurde Simko vivait en état de quasi-dissidence par rapport au pouvoir central persan.

Restait encore en suspens le sort de la province kurde de Mossoul très riche en pétrole. Turcs et Britanniques la revendiquaient tandis que sa population au cours d'une consultation organisée par la Société des Nations, s'était prononcée dans une proportion de 7/8 en faveur d'un Etat kurde indépendant. Arguant que l'Etat irakien ne saurait survivre sans les richesses agricoles et pétrolières de cette province, la Grande-Bretagne finit par obtenir le 16 décembre 1925 du Conseil de la S.D.N. l'annexion de ces territoires kurdes à l'Irak placé sous son mandat. Elle promettait néanmoins la mise sur pied d'un gouvernement kurde autonome, promesse jamais tenue ni par les Britanniques, ni par le régime irakien qui a pris la succession de l'administration britannique en 1932.

Ainsi fin 1925, le pays des Kurdes, connu depuis le XII<sup>ème</sup> siècle sous le nom de «Kurdistan», se trouvait partagé entre 4 Etats : Turquie, Iran, Irak et Syrie. Et pour la première fois de sa longue histoire, il allait être privé même de son autonomie culturelle.

En effet, les conquérants et les empires de jadis s'étaient contentés de certains avantages et privilèges économiques, politiques et militaires. Nul n'avait entrepris d'empêcher la population d'exprimer son identité culturelle, d'entraver la libre pratique de sa vie spirituelle. Nul n'avait conçu le projet de détruire la personnalité kurde, de dépersonnaliser en le coupant de ses racines culturelles millénaires tout un peuple.

Ce projet fut celui des nationalistes turcs qui ont voulu faire de la Turquie, société éminemment multiculturelle, multiraciale et multinationale, une nation une et uniforme ; il fut repris plus tard par l'Irak et l'Iran. On peut s'étonner avec Nehru «qu'un nationalisme défensif se transforme en un nationalisme agressif, et qu'une lutte pour la liberté devienne une lutte pour dominer les autres.» Certes, depuis que ces lignes ont été écrites par Nehru du fond de sa prison, les idéologies nationalistes ou messianiques ont fait d'autres ravages sous d'autres cieux, souvent au nom du progrès, de la modernité, de mission de civilisation, voire même de liberté. Victime de sa géographie, de l'Histoire et aussi sans doute du manque de clairvoyance de ses propres dirigeants, le peuple kurde a été sans doute la population qui a payé le plus lourd tribut, qui a souffert le plus du remodelage de la carte du Proche-Orient. Pour paraphraser une formule utilisée jadis pour la Pologne, je dirai que depuis le partage du Kurdistan, le Proche-Orient est en état de péché contre lui-même et ce péché n'a pas fini d'empoisonner ses rapports.

## **LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE KURDE ET L'ÉTAT**

*Martin van BRUINESSEN \**

Les Kurdes, comme on l'a souvent fait remarquer, sont une nation sans Etat. Comptant entre 15 et 20 millions d'individus, ils sont sans doute le peuple sans Etat le plus important, malgré plus d'un siècle de lutte nationaliste. Pour certains observateurs, ainsi que pour de nombreux Kurdes, ce sont là les racines mêmes du problème kurde. Cette considération néglige cependant le fait que durant de nombreux siècles les Kurdes se sont très bien portés sans Etat propre. Mais une chose importante, qui résulte de l'impact des nationalismes européens, a changé au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les aspirations nationalistes se répandirent parmi les Kurdes comme parmi les autres ethnies du Moyen Orient. De surcroît les élites politiques des pays entre lesquels le Kurdistan est divisé depuis la Première Guerre Mondiale ont réuni leurs efforts pour transformer leurs pays en Etats-nations. Il y a un groupe ethnique dominant dans chacun d'eux - les Turcs, les Arabes ou les Perses - et les gouvernements ont mené des politiques visant à assimiler les autres ethnies au groupe dominant afin de forger une «unité nationale». Cela a entraîné l'élimination des autres cultures et modes de vie traditionnels et leur remplacement progressif par une culture «nationale». Les Kurdes qui constituent soit la minorité la plus importante (en Iran) soit le second groupe ethnique majoritaire, ont subi le poids de ces politiques. L'existence d'une identité kurde, en dehors du mouvement nationaliste, est considérée dans tous ces pays comme une menace majeure - non seulement une menace pour la sécurité - mais une menace pour l'identité auto-proclamée de ces Etats.

La Turquie a toujours été le plus extrémiste de ces Etats dans ses efforts pour «construire la nation» et a tenté de détruire l'identité nationale kurde de façon active (et violente). Le nom même de «Kurde» est devenu tabou et l'est longtemps resté. Jusqu'à ce jour, parler des Kurdes en tant que nation, est considéré comme un acte de subversion ; même parmi les membres de l'élite intellectuelle turque, cela

\* Anthropologue, chercheur à l'Institut Royal de linguistique, géographie et ethnographie, (Pays-Bas).

provoque des réactions émotionnelles. En Iran et en Irak, la culture kurde était un peu mieux tolérée bien que l'assimilation y soit l'objectif visé. Sous l'Iran du Shah, le persan était la seule langue autorisée à l'école, dans les tribunaux et pour les autres usages administratifs. Les publications en kurde n'étaient pas autorisées et les organisations et associations étaient interdites. L'Irak est le seul pays qui laisse aux Kurdes une certaine autonomie. Mais en même temps il se considère comme partie intégrante de la grande nation arabe. Les régions du Kurdistan économiquement vitales ont été «arabisées» par la déportation des Kurdes et leur remplacement par des Arabes du sud de l'Irak. Les mariages mixtes entre hommes kurdes et femmes arabes, fortement encouragés, sont une autre forme d'arabisation du pays. Durant ces dernières années, une transformation radicale de la campagne kurde a débuté, apparemment dans le but d'éliminer complètement les villages traditionnels, piliers de la culture kurde.

Je ne souhaite pas entrer dans le détail des violations des droits de l'homme perpétrées par les différents gouvernements - nous en entendrons davantage à ce sujet, au cours des interventions suivantes de cette conférence. Je me limiterai à des observations générales sur la façon dont l'Etat a affecté la société traditionnelle kurde, avant et après l'avènement de ce que l'on appelle l'Etat-nation. J'essayerai également de montrer ses effets sur la nature de l'identité ethnique (culturelle) kurde.

Du seizième au début du vingtième siècle, le Kurdistan était divisé entre les deux grands Etats du Moyen Orient, les empires Ottoman et Perse. Tous deux étaient des Etats multi-ethniques mais aucun groupe n'y dominait de façon manifeste. Il y avait certainement des discriminations entre les catégories de citoyens, mais elles étaient fondées sur la religion et l'éducation, et non pas sur les ethnies en tant que telles. Les Kurdes pouvaient faire des carrières politiques sans se déprendre de leur identité kurde. Il en était ainsi, non seulement sous l'Empire Ottoman sunnite, puisque la plupart des Kurdes sont sunnites, mais aussi dans l'Iran shiite où des Kurdes occupaient des postes élevés. Le Kurdistan lui-même était une mosaïque multi-ethnique, peuplée de tribus de pasteurs nomades kurdes et de paysans parlant le kurde ; de groupes juifs et chrétiens de langues et confessions multiples, qui étaient paysans, artisans ou marchands ; de minorités d'origines diverses parlant arabe et turc ; de gitans nomades et sédentaires et de diverses autres petites minorités musulmanes.

Etant donné sa configuration montagneuse, le Kurdistan a fonctionné comme une zone tampon entre les deux empires ; il était à la périphérie de l'un et l'autre, qui n'avaient aucun désir d'y exercer un contrôle direct. Ils ont plutôt laissé de vastes

zones sous le contrôle des chefs régionaux kurdes qui leur devaient en échange obéissance, loyauté militaire en cas de guerre ainsi que des taxes modiques. Seuls quelques districts économiquement ou stratégiquement importants ont été placés sous le contrôle de gouverneurs nommés par le pouvoir central, commandant des troupes armées régulières. Dans le reste du Kurdistan, un petit nombre de familles aristocratiques kurdes exerçaient leur emprise sur des principautés autonomes et en étaient les chefs. Les cours de certaines de ces principautés reflétaient, à une échelle plus modeste, la splendeur des cours ottomane et perse. Elles étaient des centres où florissaient l'art et les sciences. La tradition littéraire kurde y trouve ses origines à la fin du XVI<sup>ème</sup> et au XVII<sup>ème</sup> siècles. Chaque principauté était constituée d'un certain nombre de tribus importantes, ou de confédérations de tribus, qui constituaient l'épine dorsale de sa puissance militaire. Le chef devait se maintenir au pouvoir en jouant les tribus les unes contre les autres et, simultanément, canaliser les querelles tribales. Cette élite militaire tribale se superposait à une société de fermiers sédentaires, de paysans dépendants, de serfs et de diverses catégories de citoyens.

La reconnaissance d'un chef kurde par le pouvoir central lui apportait un soutien essentiel contre ses rivaux potentiels. Ainsi il arrivait souvent que des rivaux ou des membres de la famille en disgrâce s'allient à l'empire voisin. Les rivalités entre Kurdes s'imbriquaient aux conflits entre les deux empires. Des Kurdes, parfois des sections d'une même tribu, ont pris part à de nombreuses batailles entre Ottomans et Perses, dans les camps opposés. Ils réglaient leurs propres conflits, qui coïncidaient parfois avec le conflit principal, ou, ayant fui vers l'empire voisin, ils n'avaient d'autre choix que celui de se battre pour lui ou d'être expulsés. Cette caractéristique réapparaît dans l'histoire kurde jusqu'à nos jours.

Des mouvements de réformes administratives, dans l'empire ottoman aux dix-huitième et dix-neuvième siècles, ont entraîné une réduction progressive des principautés kurdes et l'expansion concomitante d'une bureaucratie centralisée dans les districts kurdes. Au milieu du dix-neuvième siècle, les dernières principautés avaient été éliminées par la force militaire. La société kurde s'est ainsi trouvée en contact direct avec l'Etat - et pas seulement avec l'Etat ottoman ou perse. Les empires russe et britannique commencèrent à faire sentir leur présence au Kurdistan, par consuls, marchands, explorateurs et... missionnaires interposés. Les armées russes occupaient certaines parties du Kurdistan pendant les guerres russo-turques en 1828-29 et 1877-78. Des missionnaires catholiques français et italiens travaillaient déjà parmi les minorités chrétiennes du Kurdistan au milieu du dix-septième siècle mais les missions anglaises, américaines, allemandes se multiplièrent rapidement au cours du dix-neuvième siècle. Leur présence modifia l'équilibre

des forces entre musulmans et chrétiens dans la région, car les missionnaires, représentants des chrétiens, avaient le pouvoir d'exercer des pressions sur le gouvernement central, par l'intermédiaire de leurs ambassades à Istanbul et ils ne s'en privaient pas. L'élite kurde (les familles princières et les chefs des grandes tribus) éprouvait un fort ressentiment à cause des interférences croissantes sur leur territoire traditionnel. On croyait communément (à juste titre) que les réformes administratives restreignant l'autonomie des régions kurdes étaient également inspirées ou même imposées à l'empire par les pouvoirs occidentaux.

La conséquence immédiate de l'abolition des principautés kurdes a été l'anarchie et le chaos. Contrairement aux chefs kurdes qui les avaient précédés, les nouveaux administrateurs ne pouvaient pas tenir les tribus en respect. De nombreux conflits éclatèrent, des tribaux attaquèrent des villages sédentaires, pillages et vols se multipliaient. Pour pouvoir maintenir l'ordre dans la région, certains administrateurs ont conclu des alliances commodes avec au moins quelques chefs de tribus, forçant les chefs rivaux à prendre le rôle de rebelles et de bandits, et fermant les yeux sur les exactions que leurs alliés faisaient subir à la population sédentaire. Sous le sultan réactionnaire Abdulhamid II, qui a régné durant le dernier quart du XIX<sup>ème</sup> siècle, et a fermement résisté aux pressions européennes pour imposer des réformes, cette attitude est devenue une stratégie officielle. Au lieu de renforcer son administration et son armée favorables à la réforme, il a fait armer des tribus kurdes pour constituer des milices, les fameux *Hamidiye* (d'après le nom du sultan), pour maintenir l'ordre dans les provinces de l'Est. Les *Hamidiye* ont acquis une mauvaise réputation à cause de leur participation manifeste aux massacres de villages arméniens en 1895. Elles traitaient cependant les autres Kurdes avec autant de dureté et de cruauté. En appuyant les chefs qu'il choisissait, le sultan leur donnait le droit d'étendre leurs pouvoirs aux dépens de leurs rivaux moins favorisés, et d'extirper de la population tout ce qu'ils pouvaient.

Cette caractéristique est aussi une constante dans l'histoire du Kurdistan (et ailleurs dans des régions périphériques similaires). Même lorsque l'Etat ne pouvait pas exercer une influence directe sur le Kurdistan, son soutien à certains chefs contre d'autres, a largement modifié l'équilibre des pouvoirs locaux, et dans de nombreux cas, cela a abouti à une oppression impitoyable de la population locale, aux mains des chefs désignés et de leurs gangs. Les gouvernements ultérieurs se sont inspirés, consciemment ou non, de l'organisation des *Hamidiye*. Les Anglais, pendant leur occupation et leur mandat en Irak, ont donné des pouvoirs administratifs à certains chefs et ont transformé leurs bandes en police locale. En conséquence, l'ensemble de la population locale a été plus d'une fois physiquement victime de l'oppression et des extorsions, contre lesquelles il n'y avait pas de recours. Des chefs traditionnels

qui étaient en conflit avec des chefs protégés se sont trouvés dans le rôle de rebelles contre l'Etat. Plus récemment, la Turquie a fondé et armé un type de milice kurde semblable, les «gardes de villages» (*köy korucuları*), pour lutter contre les combattants de la guérilla du Parti des Travailleurs du Kurdistan. A nouveau, de nombreux rapports font état de l'utilisation de ces «gardes de villages» comme gangs d'hommes de main, contraignant les villageois à l'obéissance ou terrorisant leurs rivaux et les personnes à leur charge.

La violence qui ressort de ces exemples reflète, d'une certaine manière, un aspect de la société traditionnelle, intimement lié à son caractère tribal ; mais elle est exacerbée par l'intervention de l'Etat. Pendant une grande partie du vingtième siècle, les gouvernements ont prétendu détribaliser et moderniser la société kurde. Mais l'Etat, tout au moins dans certains cas, n'a fait que renforcer les pires aspects de la société tribale. Il y a peu de raisons d'y voir une mauvaise intention de la part des Etats concernés ; le mouvement kurde en Irak n'a lui-même pas davantage réussi à réduire le tribalisme, pendant les trente dernières années. Il a souvent dû faire face aux conséquences indésirées de ses efforts pour obtenir le soutien des tribus. Les conflits et querelles sont endémiques dans la société tribale ; chaque chef tribal a ses rivaux et ses ennemis. Lorsqu'un chef rejoignait le mouvement kurde, il devenait pratiquement inconcevable pour ses principaux rivaux d'en faire autant. Ils avaient le choix entre rester neutre ou s'y opposer. Souvent le gouvernement ne leur laissait même pas ce choix. Parallèlement, pour chaque tribu qui coopérait avec le pouvoir central, des tribus rivales rejoignaient le mouvement kurde - non par conviction politique mais en raison des conflits tribaux. La plupart des politiciens et intellectuels kurdes, urbanisés, abhorrent le tribalisme et la politique des tribus, mais jusqu'à présent le mouvement kurde n'a pas été capable de se passer des tribus. Les vrais Kurdes tribaux ne sont peut-être qu'une minorité, mais pendant la guérilla, les courageux hommes des tribus, qui connaissaient le mieux la montagne, avaient toujours le dessus, et ils ont fortement marqué le mouvement.

Parler des «tribus» et du «tribalisme» comme je le fais ici, pourrait facilement donner une image erronée de la société kurde. Les images romantiques des bergers nomades kurdes sont communément mal interprétées. Bien que dans le passé, les véritables nomades aient été beaucoup plus nombreux, ils n'ont probablement jamais représenté la moitié de la société kurde. La plupart des grandes tribus nomades ont été forcées de se sédentariser dans les années 1920 parce que les nouvelles frontières entre la Turquie et ses voisins méridionaux coupaient les routes de leur migrations traditionnelles. Elles se sont progressivement installées soit dans les pâturages de la plaine de Mésopotamie où l'hiver est doux, soit dans ceux des montagnes luxuriantes du Kurdistan de Turquie. Après les révoltes des années 1920

et 1930 au Kurdistan de Turquie, de nombreux hommes des tribus ont été déportés dans l'ouest de la Turquie. En Iran, le Shah Reza a imposé la sédentarisation aux tribus nomades et a envoyé de nombreux chefs dans un lointain exil. Il y a encore quelques véritables tribus nomades, mais elles ne représentent qu'une faible proportion de la population kurde. Aujourd'hui les tribus vivent dans des villages et combinent souvent l'élevage et les cultures, bien que pendant l'été elles suivent leurs troupeaux dans les pâturages de la montagne, où elles vivent encore sous des tentes. Il y a aussi des tribus qui ne font pratiquement plus d'élevage et se sont transformées en fermiers à plein temps (ou en citadins). Cela ne signifie pas que tous les Kurdes appartiennent à une tribu ou une autre ; il y en a toujours eu qui n'appartenaient à aucune. Le groupe le plus important parmi les non-tribaux était celui des paysans, souvent soumis à une tribu ou à une riche famille propriétaire de terres. La plupart des familles kurdes qui vivent en ville depuis des générations ont peu à peu perdu leurs liens tribaux.

Ce n'est pas le nomadisme ou l'élevage qui distingue les Kurdes tribaux des non-tribaux, mais plutôt le lien puissant entre les membres d'une même tribu. Une tribu est comme une grande famille (certaines tribus comptent des milliers de foyers), exigeant de ses membres leur dévouement et leur offrant le même type de protection et de sécurité. La plupart des tribus se réclament d'un ancêtre commun, ce qui renforce certainement la solidarité entre les membres, bien que cela puisse ne pas être littéralement vrai. Chaque tribu est aussi associée à un territoire où seuls les membres de la tribu et les personnes à leur charge sont autorisés à posséder des terres. La solidarité tribale s'exprime par une obéissance stricte au chef de la tribu. La loyauté des hommes de la tribu, qui ne peut pratiquement pas être remise en question, constitue peut-être la distinction la plus caractéristique du tribalisme. Elle le renforce et l'affaiblit en même temps. Dans presque toutes les situations, les hommes de la tribu écouteront d'abord leur chef et le soutiendront dans toutes ses décisions. Se plier au gouvernement, ou se soulever contre lui, dépend presque entièrement de la volonté du chef. Même les membres d'une tribu qui ont quitté leur terre d'origine pour la ville restent liés par l'obligation de fidélité et d'obéissance à l'égard de leur chef.

Les représentants des pouvoirs centraux se sont donc souvent trouvés dans l'obligation de calmer les chefs des tribus, s'ils voulaient en obtenir quelque chose. De ce fait, ils ont renforcé le pouvoir de ces chefs sur le reste de la population et contribué à la polarisation économique et sociale de la société kurde. Par exemple, de nombreux chefs ont réussi à faire enregistrer à leur nom des terres qui étaient jusqu'alors propriété commune de la tribu. Ils ont pu aussi, tout simplement, s'approprier les terres et autres biens de ceux qui avaient moins de relations, et se

sont eux-mêmes déclarés possesseurs légitimes. Certaines familles surtout ont étendu leur autorité sur des populations beaucoup plus larges que celles de leur propre tribu, non pas par la force de leurs hommes en armes, mais par une coopération habile avec les représentants du gouvernement. Dans plusieurs régions du Kurdistan, les intérêts de l'administration militaire et civile sont si mêlés à ceux des chefs de tribus, qu'ils semblent presque faire partie de l'organisation tribale.

La Turquie est le seul des pays concernés à posséder un véritable système parlementaire avec des élections générales ; chaque province élit un certain nombre de représentants. Dans les provinces kurdes, les partis qui sont opposés doivent présenter des candidats largement soutenus par les tribus s'ils veulent avoir quelque chance de gagner. Les chefs ont ainsi été affiliés aux partis politiques, bien que peu concernés par leurs idéologies. Pour peu qu'il y eût deux chefs rivaux, l'un rejoignait le parti de droite, l'autre, le parti de gauche ; les affiliations pouvaient simplement s'inverser d'une élection à la suivante. Les campagnes électorales reflétaient plus les rivalités tribales locales que les problèmes au niveau national. Les conflits tribaux s'intensifiaient toujours à l'approche des périodes électorales, car les enjeux étaient généralement importants. Un chef qui prend part à la politique au niveau national a l'opportunité de pouvoir faire beaucoup pour ses partisans. Il peut avoir de l'influence sur la répartition des dépenses du gouvernement dans la région, et offre un parrainage sous diverses formes : contrats, permis, éducation, emploi.

Le contact avec les institutions politiques modernes, comme la bureaucratie étatique et les partis politiques, n'élimine donc pas la structure tribale mais la modifie plutôt, et la renforce peut-être même. Nous pouvons quasiment affirmer, toutes proportions gardées, que la façon d'agir de l'administration et des partis au Kurdistan s'est tribalisée, ce que regrettent autant les partisans de la «modernisation» et de l'intégration dans le gouvernement central que l'ensemble des Kurdes instruits. Les plus radicaux des Kurdes nationalistes considèrent ce phénomène comme typiquement «colonial», et accusent les élites des tribus de collaborer en permettant la poursuite de «l'exploitation coloniale» du Kurdistan par «la bourgeoisie turque, arabe et perse». Bien que cette opinion soit extrêmement simpliste, on ne peut ignorer les similitudes avec la situation qui existait dans les colonies africaines et asiatiques de l'Europe.

L'émigration massive des Kurdes hors du Kurdistan constitue l'un des changements sociaux les plus dramatiques que les événements économiques et politiques de ce siècle aient entraînés. Les premiers à partir ont été les plus pauvres et des membres de l'élite, les premiers recherchant un emploi, les derniers une éducation supérieure ou une carrière politique. A l'avènement de ce siècle, la plupart des

porteurs d'Istanbul étaient des Kurdes, et ils étaient encore plus à occuper des emplois de catégories inférieures. Il en était probablement de même à Téhéran et Bagdad. Parallèlement, dans ces mêmes villes, des membres de l'élite kurde traditionnelle occupaient des postes dans l'administration civile ou militaire, et des jeunes de familles aristocratiques étudiaient dans les meilleurs collèges.

Dans les années 1920 et 1930, des dizaines de milliers de Kurdes ont été déportés vers l'ouest de la Turquie, ou le centre et l'est de l'Iran, par les régimes de ces Etats en pleine modernisation. En Irak, les déportations massives ont commencé dans les années 1960 et se poursuivent encore aujourd'hui. Le mouvement de population le plus massif est cependant probablement celui des travailleurs. La mécanisation de l'agriculture, bien que tardive au Kurdistan, a causé un chômage visible ou caché dans les villages. Les gens se sont mis à rechercher du travail ailleurs. En Turquie, ils sont allés vers les plantations de coton des côtes de la mer Méditerranée et de la mer Egée, vers les grandes villes de l'Ouest, puis plus tard vers l'étranger, en Europe de l'Ouest ou en Libye. In Iran, ils sont allés à Téhéran, bien sûr, où dans les années 1970, le secteur de la construction se développait, ou vers les champs de pétrole du sud ou encore au Koweït. En Irak, ils sont allés à Bagdad et dans d'autres villes où le boom pétrolier avait créé beaucoup d'emplois. Le nombre de ces «immigrés économiques» a été renforcé par des dizaines de milliers d'étudiants se dirigeant vers les universités des grandes villes pour s'instruire, et plus tard par des réfugiés internes. La guerre kurde en Irak (1961-70, 1974-75, et depuis 1976), la guerre du Golfe, les violents conflits politiques en Turquie pendant les années 1970, la dure répression militaire, et dans de moindres proportions, la guérilla depuis 1984, ont forcé de nombreux Kurdes à quitter leurs villages pour leur salut et leur sécurité. La plupart sont venus dans les grandes villes. En conséquence de ces importants mouvements de population, un grand nombre de Kurdes vivent maintenant hors du Kurdistan, même si la plupart y ont encore des parents et y retournent quand il le peuvent. Il n'y a pas de statistiques fiables mais selon une estimation approximative, au moins un tiers à un quart des Kurdes vivent maintenant hors du Kurdistan proprement dit. De vastes quartiers d'Ankara, Istanbul, Izmir, Damas, Bagdad sont désormais pratiquement kurdes. Cela aura évidemment des conséquences importantes sur les relations politiques de ces pays ainsi que sur la nature du mouvement kurde.

Pendant la dernière moitié de ce siècle, les Kurdes de Turquie, d'Iran, d'Irak et de Syrie se sont évidemment intégrés à la vie économique, politique, sociale et culturelle de ces pays - même si cela ne s'est pas toujours produit en termes d'égalité avec les groupes ethniques dominants. L'éducation et le service militaire obligatoires, ainsi que les mass-media, largement contrôlés par l'Etat, les ont soumis aux mêmes

influences que les autres citoyens de ces Etats. L'infrastructure en place, permet, par exemple, aux Kurdes de communiquer plus facilement avec l'Ouest de la Turquie qu'avec les Kurdes des pays voisins. Les climats politiques, économiques et culturels très différents ont fait évoluer différemment les goûts et comportements des Kurdes. Les Kurdes d'Irak sont irakiens autant qu'ils sont kurdes, et ils diffèrent à de nombreux égards (et sont conscients de ces différences) des Kurdes de Turquie et d'Iran. Il faut ajouter à cela les effets de l'assimilation forcée, qui, jusque dans les années 1960, a plutôt été considérée comme une réussite en Turquie.

L'émigration rurale massive des Kurdes vers les grandes villes cosmopolites laissait présager qu'ils y perdraient progressivement leur kurdicité distinctive. En fait ce n'est pas du tout ce qui s'est produit. Malgré la poursuite de l'intégration des Kurdes dans les économies des pays où ils vivaient, la multiplication des contacts avec les autres groupes ethniques les a rendus encore plus conscients de la particularité de leur identité ethnique. En réaction à la discrimination dont beaucoup ont souffert à l'école, ou pour trouver du travail (on considérait en général que les Kurdes étaient arriérés, stupides, incultes, et en Turquie il y avait aussi une forte discrimination d'inspiration politique), beaucoup se sont mis à rechercher dans l'histoire et la culture kurdes des raisons de fierté. Des associations culturelles kurdes ont été intentionnellement créées dans les grandes villes plutôt qu'au Kurdistan et des revues culturelles y ont été publiées. Même des enfants dont les parents avaient été assimilés avec succès ont redécouvert leurs racines kurdes et se sont mis à étudier le kurde. C'est sans doute grâce à l'émigration du Kurdistan vers les grandes villes externes, que la conscience et la fierté nationale des Kurdes en leur culture sont devenues un phénomène de masse.

Il est peu probable que cette tendance soit renversée par une répression même massive. Les Kurdes d'Iran et d'Irak ont plus que jamais, durant la dernière décennie, souffert d'une répression physique violente, mais cela n'a fait que renforcer leur conscience nationale. Le cas le plus remarquable peut-être, est celui de la Turquie. La répression gouvernementale de toutes les expressions de la culture kurde y est plus acharnée que jamais, mais cela a forcé de nombreux artistes et intellectuels kurdes à s'exiler en Europe de l'ouest où ils sont devenus étonnamment actifs. Ils y publient un large éventail de livres et de revues en kurde. Il y ont trouvé une audience toute prête, parmi les centaines de milliers de travailleurs immigrés kurdes, et par eux, ils ont également gagné une audience en Turquie. Leur exil a fait reflourir la culture kurde qui ne pourra que raffermir l'identité ethnique kurde.

## LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE KURDES

Joyce BLAU \*

Le kurde est la langue de plus de vingt millions de Kurdes vivant sur un vaste territoire d'un seul tenant.

Le kurde appartient à la famille des langues indo-européennes et au groupe irano-aryen de cette famille.

C'est à la charnière du II<sup>ème</sup> et du I<sup>er</sup> millénaire avant J.-C. que les tribus et peuples iranophones de l'Asie centrale et des territoires limitrophes commencent leurs déplacements vers le plateau iranien et les steppes du littoral de la Mer Noire.

En envahissant la région ces tribus et peuples assimilent, donnent leur langue et leur nom à d'autres peuples irano-aryens déjà présents sur le terrain. Certains refuseront l'assimilation totale, aujourd'hui encore des îlots plus ou moins importants de Kurdes non-kurdophones sont installés au Kurdistan de Turquie, d'Iran et d'Irak.

Le kurde, la langue des Kurdes, qui appartient au groupe nord-occidental des langues irano-aryennes, n'a jamais eu l'occasion de s'unifier et ses dialectes sont généralement répartis en trois groupes nettement apparentés entre eux.

Le groupe le plus important par le nombre de ses locuteurs est le kurde septentrional communément appelé *kurmandjî*, parlé par les Kurdes vivant en Turquie, en Syrie, en U.R.S.S. et par une partie des Kurdes vivant en Iran, en Iraq. Cette langue est également parlée par 200.000 kurdophones installés autour de Kaboul, en Afghanistan.

Ce groupe a donné naissance à une langue littéraire.

Le groupe central comprend le kurde parlé au nord-est de l'Irak où il est appelé

---

\* Professeur de la langue et de la civilisation kurdes à l'Institut national des langues et civilisations Orientales vivantes (INALCO) de l'Université de Paris.

*sorani* et les parlers des districts voisins, au-delà du Zagros, dans le Kurdistan d'Iran. Ce groupe a également donné naissance à une langue littéraire.

Il y a toujours eu une élite intellectuelle chez les Kurdes qui, pendant des siècles, s'est exprimées dans la langue du conquérant. De nombreux intellectuels kurdes ont écrit aussi bien en arabe, en persan qu'en turc. Ce fait est signalé, au XIII<sup>ème</sup> siècle par l'historien et biographe kurde Ibn al-Assir qui a écrit en arabe, tandis que Idris Bitlisi, haut dignitaire ottoman, d'origine kurde, écrit en persan, en 1501, le *Hechit Bihicht* (Les huit paradis) qui retrace la première histoire des huit premiers sultans ottomans. Le prince Chéréff Khan, souverain de la principauté kurde de Bitlis, a également écrit en persan, à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, son *Histoire de la nation kurde*, magistrale source médiévale sur l'histoire des Kurdes.

Il est difficile de dater l'origine de la littérature kurde. On ne sait rien de la culture pré-islamique des Kurdes. D'autre part, seule une partie des textes a été éditée et l'on ignore combien ont disparu dans la tourmente des incessants conflits qui se déroulent depuis plusieurs siècles sur le territoire du Kurdistan.

Le premier poète kurde connu est Eli Herîrî, né en 1425 dans le Hakkari et mort vers 1495. Ses thèmes préférés sont déjà ceux que ses compatriotes traiteront le plus souvent : l'amour de la patrie, ses beautés naturelles et le charme de ses filles.

Le Kurdistan, au XVI<sup>ème</sup> siècle, est un champ de bataille entre Persans et Turcs. Les Empires ottoman et persan se constituent définitivement et, au début de la seconde moitié du siècle, stabilisent leurs frontières, c'est-à-dire qu'ils se partagent le territoire des Kurdes, le Kurdistan.

Les premiers monuments littéraires kurdes connus datent de cette époque. Ils naissent parallèlement et en opposition à la consolidation des voisins ottomans et persans.

Le mieux connu des poètes de la fin du XVI<sup>ème</sup> et du début de XVII<sup>ème</sup> siècle est le chaikh Ehmed Nishanî surnommé Melâye Djezîrî.

Originaire du Djezîrê Botan, et comme de nombreux lettrés de l'époque, il avait une bonne connaissance de l'arabe, du persan et du turc. Il était aussi imprégné de la culture littéraire arabo-persane. Son œuvre poétique de plus de 2.000 vers, est restée populaire et elle est encore régulièrement rééditée.

Il voyagea beaucoup et se fit de nombreux disciples. Ceux-ci tâchèrent d'imiter le

maître en adoptant sa langue qui s'impose dès lors comme langue littéraire. Peu à peu le sentiment d'appartenir à la même entité se développe parmi les Kurdes. L'époque verra naître le poète Ehmedî Khanî, originaire de la région de Bayazid, le premier très grand poète à définir, dans son *Mem o Zin*, long poème de plus de 2.650 distiques, les éléments de l'indépendance kurde.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, à la suite de l'essor général des mouvements de libération nationale au sein de l'empire ottoman, et bien que fortement teinté de tribalisme, un véritable mouvement national kurde va lentement se développer. Avec un certain retard dû à l'éloignement et à l'isolement, une nouvelle littérature s'épanouit. Les auteurs qui ont reçu dans leur jeunesse la formation classique dispensée à un haut niveau dans les *medrese*, écoles coraniques, connaissent bien l'arabe et le persan. La poésie s'inspire largement pour leurs thèmes et leurs images de la tradition persane, mais les poètes déploient une grande imagination dans le renouvellement des symboles et de la musicalité du vers.

Cette poésie a d'abord une tonalité religieuse, —c'est l'époque de l'épanouissement des confréries mystiques— mais ce sont les poètes patriotiques et lyriques qui ont le plus de succès. Mela Khadrî Ehmedî Shaweyî Mikhayîlî, plus connu sous le surnom de Nalî est le premier grand poète à écrire ses poésies essentiellement en kurde central.

La naissance de la presse accompagne les progrès du mouvement national kurde et la première revue, qui porte le nom significatif de *Kurdistan* paraît au Caire, en Egypte, en 1898. Au XX<sup>ème</sup> siècle, malgré les persécutions dont il est l'objet, le mouvement national kurde ne cesse de se développer. Le déclenchement de la première guerre mondiale et ses conséquences modifient radicalement la situation des Kurdes.

Ceux-ci vivaient jusqu'alors dans des sociétés multiculturelles et plurilingues. A l'issue de cette guerre les Kurdes se retrouvent divisés entre quatre Etats : la Turquie, la Perse, l'Irak et la Syrie, juridiquement souverains mais politiquement subordonnés au jeu mondial des grandes puissances. Ces Etats se sont vite trouvés confrontés au problème de la diversité des langues. La production littéraire des Kurdes et le développement de leur langue seront fonction dès lors des libertés acquises par ceux-ci dans chacun des Etats qui se partagent leur territoire.

L'Irak, sous mandat britannique, reconnaît un minimum de droits culturels à sa minorité kurde. Bien que celle-ci ne forme que 18% de la population totale kurde, le centre de la vie culturelle kurde se transporte en Irak où la production va aller en se développant à partir de la seconde moitié des années 1920. Les Kurdes sortent de

leur isolement et le contact avec l'Occident —traduction de Pouchkine, Schiller, Byron et surtout Lamartine— bouleverse les données du domaine poétique.

L'ouverture à la modernité éloigne la poésie des chemins traditionnels et si, dans une première étape, les poèmes conservent les formes classiques, l'innovation réside dans le contenu, l'expression des sentiments d'amour, de désespoir, de colère, ou l'évocation de la beauté de la nature dans la poésie traditionnelle est enrichie par la relation avec le monde intérieur de l'auteur. L'effort de «kurdisation» de la langue kurde, en la dépouillant des emprunts lexicaux et formels aux langues dominantes, est à porter à l'actif des auteurs de l'époque.

Dans une seconde étape, en même temps que de nombreux genres nouveaux sont adoptés (le drame lyrico-épique et la poésie dramatique) qui permettent de rendre de façon vivante les combats du peuple kurde, ce sont les cadres de la poésie traditionnelle qui craquent. L'incomparable Goran fut certainement le plus grand artisan de la rupture avec la tradition. Dans les années 1930, les vers syllabiques proches de la poésie populaire, le poème en prose et le vers libre font leur entrée dans la poésie. Le ton social s'affirme et donne aux poèmes un caractère militant.

La prose prend son essor au moment de l'épanouissement des revues et magazines ils véhiculent les premiers essais poétiques et narratifs, les nouvelles et les nouvelles historico-légendaires qui confirment de façon éclatante la vitalité du kurde. Le courant romantique se renforce et les thèmes se distinguent alors par un développement plus dynamique du sujet. Ils traitent de problèmes sociaux, de la femme, de l'éducation, de la famille, mais d'autres s'orientent plus nettement contre l'injustice et l'exploitation des paysans. L'un des représentants les plus brillants de ce courant est Ibrahim Ahmed qui publie, en 1959, *Körawari* (La misère) un recueil de nouvelles réalistes, et surtout *Jani Gal* (La souffrance du peuple) qui paraît à Bagdad en 1973, le premier roman écrit en kurde central.

En URSS, malgré leur petit nombre - ils forment moins de 2% de la population totale kurde- les Kurdes sont reconnus comme une «nationalité» sans attribution d'autonomie, mais avec reconnaissance de leur langue. A ce titre, leur communauté bénéficie de l'encouragement de l'Etat et possède écoles, presses et éditions. Une élite s'y est épanouie. Les recueils de poèmes de Djasimê Djalil, né en 1908, paraissent au lendemain de la seconde guerre mondiale. Arab Shamo, le plus fécond des romanciers, publie ses œuvres dès 1935.

En Syrie sous mandat français, la période de l'entre-deux-guerres marque l'épanouissement des lettres kurdes. De brillants intellectuels kurdes et français, dont

l'orientaliste Roger Lescot, se regroupent à Damas autour du prince Djeladet Bedir Khan et de son frère Kamuran. Ils deviennent les principaux artisans de la renaissance de la littérature septentrionale. Ils mettent au point un alphabet latin qu'ils popularisent dans la revue *Hawar* autour de laquelle s'effectue un intense travail révélateur des possibilités du kurde septentrional en tant que langue littéraire moderne.

Après la seconde guerre mondiale, dans la Syrie devenue indépendante, les Kurdes —4% de la population totale kurde— perdent leurs libertés, et la production se tarit. Ils sont contraints de publier leurs œuvres à l'étranger ou de s'exiler.

En Turquie, après le succès militaire de Mustafa Kémal contre la Grèce, un nouveau traité signé à Lausanne en 1923, confirmait la souveraineté turque sur une grande partie du territoire kurde et sur plus de 52% de la population totale des Kurdes. Ce traité garantissait aux «non-Turcs» l'usage de leur langue. Quelques mois plus tard, au nom de l'unité de l'Etat, Mustafa Kemal violait cette clause en interdisant l'enseignement du kurde et son usage public. Il faisait déporter la plupart des intellectuels. Les Kurdes devenaient des «Turcs de montagnes», vivant en «Anatolie orientale» ou à «l'Est». Toutes les traditions, même dans le vêtement, tous les groupements, même de chant et de danse furent abolis en 1932. Après la deuxième guerre mondiale, le régime turc entre 1950 et 1971 se donna une teinte de démocratie bourgeoise et l'usage de la langue kurde fut de nouveau autorisée. Une nouvelle intelligentsia kurde se forma. Les coups d'Etat militaires de 1971 et de 1980 ont restauré la politique de répression et de déportations massives vers l'Ouest de la Turquie. L'enseignement du kurde, les publications dans cette langue sont aujourd'hui strictement interdits.

En Iran, où vit plus du quart de la population kurde, comme en Turquie, les autorités mènent une politique d'assimilation sans douceur de leur minorité kurde. Toute publication kurde, l'enseignement de la langue sont rigoureusement interdits.

La grande période de la littérature kurde dans cette région est celle de la République du Kurdistan qui ne dure que onze mois à la fin de la seconde guerre mondiale. Malgré sa brièveté, elle provoque un essor remarquable des lettres kurdes. De nombreux poètes se révèlent, tels que les poètes Hejar et Hêmin. La répression qui suit la chute de la République contraint les intellectuels à s'exiler pour la plupart en Irak. En février 1979, une révolution populaire chassé le régime monarchique mais le pouvoir islamique qui l'a remplacé est aussi peu disposé à accorder des droits nationaux à sa minorité kurde.

Sous la pression des révolutionnaires kurdes regroupés autour du très regretté Dr. Abdel Rahman Ghassemlou, dont la mémoire est gravée au fond de notre cœur, qui exigent de façon incessante la reconnaissance de leur langue et de leur culture, les autorités iraniennes sont contraintes de tolérer la publication de certains ouvrages kurdes. Si toute création littéraire demeure interdite, la censure autorise la publication des monuments de la littérature kurde du XIX<sup>ème</sup> siècle dont certains seront traduits en persan. Des manuscrits traitant de l'histoire des dynasties kurdes sont enfin publiés, des dictionnaires, des grammaires, des encyclopédies de personnalités kurdes ayant marqué leur époque, religieuses ou non, paraissent en kurde et en persan.

La vie littéraire kurde en Irak subit les contrecoups de l'échec de la longue insurrection kurde et de la guerre que se mènent sans pitié Iraniens et Irakiens. La création s'étiole. Le poète Shërko Bêkes rejoint les rangs des maquisards kurdes, et ce sont leurs presses qui publient en 1986, *Helo* (l'Aigle), triple recueil de poèmes de l'artiste. Sur les mêmes presses paraît *Heres* (l'Avalanche, 1985) beau roman lyrique de Mihemed Mukrî. Poètes et nouvellistes s'expriment librement dans les revues des maquisards.

Les intellectuels kurdes choisissent le chemin de l'exil et se réfugient dans la plupart des pays occidentaux et, fait remarquable, ils vont être à la source d'une véritable renaissance de la littérature *Kurmandji* strictement interdite en Turquie et en Syrie. Appuyés par plusieurs centaines de milliers de travailleurs kurdes émigrés, les intellectuels kurdes se regroupent et ne ménagent aucun effort pour promouvoir leur langue. Poètes et écrivains font paraître leurs œuvres d'abord dans des revues publiées par des maisons d'éditions kurdes en Suède. En effet, les autorités suédoises, qui favorisent le développement culturel des communautés émigrées, allouent aux Kurdes —ils sont 12.000— un budget de publication relativement important. Une vingtaine de journaux, magazines et revues parassent dès la fin des années 1970. Des livres d'enfants, des abécédaires, des traductions d'ouvrages historiques sur les Kurdes... paraissent. La création littéraire est encouragée. M. Emin Bozarslan fait paraître de charmants contes pour enfants, Rojen Barnas des recueils de poèmes, tandis que le journaliste Mahmut Baksi, membre de l'Union des écrivains suédois, publie un roman et des contes pour enfants en kurde, turc et suédois ; Mehmet Uzun fait paraître deux romans réalistes.

Deux cents titres ont paru depuis dix ans. C'est la plus grosse production littéraire kurde, en dehors de l'Irak. Mais c'est en France à Paris qu'une douzaine d'intellectuels kurdes, courageux, dynamiques et très sympathiques créent, en février 1983,

le premier institut scientifique kurde en Occident. Six ans plus tard, plus de trois cents intellectuels kurdes, vivant dans divers pays européens, américains et en Australie, ont rejoint l'Institut pour l'aider à mener son action de sauvegarde et de renouveau de leur langue et de leur culture.

L'Institut publie des revues en kurde, en arabe, en persan, en turc et en français. Un *Bulletin mensuel de liaison et d'information* fait une revue de presse sur la question kurde et informe sur les activités et les projets de l'institut. Il faut porter au crédit de l'Institut d'avoir été le premier à encourager le développement du dialecte *zaza/dimili*, parlé par près de trois millions de Kurdes en Turquie. Enfin, l'Institut réunit deux fois par an les écrivains, linguistes et journalistes kurdes de la diaspora pour étudier ensemble les problèmes de terminologie moderne.

Cette nouvelle floraison de poètes, d'écrivains et d'intellectuels kurdes illustre de la façon la plus frappante le parallélisme entre liberté et développement culturel.

## LES KURDES EN TURQUIE

Ibrahim AKSOY \*

Le problème kurde signifie plus qu'une simple violation des droits de l'homme. Il s'agit de la cause d'un peuple de 25 millions d'âmes qui vit sur un territoire aussi grand que celui de la France et qui est confronté, depuis maintenant des siècles, à des répressions lourdes et à la terreur. Il n'est pas inutile de donner quelques informations concernant le passé de ce problème. Comme vous le savez, le Kurdistan fut divisé entre les empires ottoman et perse en 1639, à la suite du Traité de Qasr-i Shirin.

Plus tard, à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, le Kurdistan a connu, comme d'autres parties du monde, des révoltes de nature nationaliste. Mais celles-ci se sont soldées par un échec, dû à la fois aux raisons internes, à la collaboration entre les Etats ottoman et perse et aux interventions des Etats occidentaux, soucieux de s'implanter dans la région.

De nouvelles révoltes ont éclaté après la Première Guerre mondiale, malgré le traité de paix signé à Sèvres qui reconnaissait aux Kurdes le droit d'avoir leur propre Etat.

En 1923, le Traité de Lausanne a été signé. Au cours de la conférence de Lausanne, le problème kurde a été longuement débattu ; mais les Kurdes n'y étaient pas représentés par leurs propres délégués. La délégation turque, quant à elle, a souligné, tout au long de la conférence, que les Kurdes et les Turcs disposaient de droits égaux dans l'Etat qui venait de naître. Le gouvernement d'Ankara s'est présenté comme celui des Kurdes et des Turcs. Toutefois, les droits légitimes du peuple kurde n'ont pas été garantis. Le gouvernement turc s'est engagé seulement par le paragraphe 38 de ce traité, qui stipule :

*«Le Gouvernement turc s'engage à accorder à tous les habitants de la Turquie pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté, sans distinction de naissance, de nationalité, de langue, de race ou de religion.»*

\* Député de Malatya.

*Tous les habitants de la Turquie auront droit au libre exercice, tant public que privé, de toute foi, religion ou croyance dont la pratique ne sera pas incompatible avec l'ordre public et les bonnes moeurs.*

*Les minorités non-musulmanes jouiront pleinement de la liberté de circulation et d'émigration sous réserve des mesures s'appliquant, sur la totalité ou sur une partie du territoire, à tous les ressortissants turcs et qui seraient prises par le Gouvernement turc pour la défense nationale ou pour le maintien de l'ordre public».*

Aussitôt après la proclamation de la République en 1923, l'alliance entre les deux peuples a laissé place à une politique d'hostilité contre les Kurdes. Plus tard les coups d'Etat successifs des 27 mai 1960, 12 mars 1971 et 12 septembre 1980 ont intensifié la répression contre le peuple kurde. La loi promulguée par le régime du 12 septembre (n° 2932) interdit l'usage de toutes les langues, autres que le turc, et ce, alors même que près de 35 langues sont parlées actuellement en Turquie. Le quotidien d'Istanbul *Cumhuriyet* du 27 septembre 1989 rapporte que le procureur de la République a requis une peine de prison de trois ans contre le chanteur Rahmi Saltuk, coupable d'avoir chanté une chanson en kurde, intitulée *Hoy Narê*. Le 1er tribunal d'Instance de Yeni Mahelle a jugé, toujours en 1989, un certain Mehmet Celaladdin Yildiz, d'Agri. M. Yildiz, était coupable d'avoir donné le nom «Berfin» (Neigeuse) à sa fille. Voici le verdict «(le Tribunal) a décidé d'annuler le nom Berfin donné à Berfin Yildiz, née le 11 février 1988, enregistrée à l'état-civil de la commune de Leylek».

Le même journal rapporte dans son édition du 28 septembre 1989, que le Dr. Nuray Özkan, déléguée de Diyarbakir dans le congrès des femmes, a été déférée en justice pour être intervenue sur les problèmes de la femme kurde et en avoir proposé des solutions. A la suite de la publication de cette intervention dans la revue *Özgürlük Gelecek*, le procureur de la Cour de Sûreté de l'Etat a requis contre elle, conformément au code pénal de la République turque (art. 142/3 et 6) entre 8 et 15 ans de prison. Elle a été arrêtée, alors qu'elle était enceinte de sept mois, en même temps que trois rédacteurs de ladite revue Mehmet Bayrak, G. Celal Gül et Behiç Esen. A l'heure actuelle, ils se trouvent en liberté, mais ils continuent à risquer des peines lourdes. Je ne crois pas que Mme Özkan aurait connu de tels ennuis si elle s'était exprimée sur les problèmes des femmes françaises et allemandes.

Ces quelques exemples donnent une idée claire sur le prix à payer lorsqu'on utilise les termes «kurde» et «Kurdistan» en Turquie. La torture est devenue, après le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980, le folklore de la justice. Je ne peux m'empêcher, de citer à ce propos une anecdote, dernièrement à la mode en Turquie :

«Les organismes d'Etats-membres de l'OTAN font une compétition qui consiste à lâcher un lapin dans l'une des forêts africaines et aller le chercher ensuite. Quand c'est le tour des policiers turcs, leurs collègues constatent, avec inquiétude, qu'une fois dans la forêt, ils ne reviennent plus. Alors ils se lancent à leur recherche. Ils les trouvent en train de frapper un zèbre accroché à un arbre. Ils hurlent à tue-tête «*Avoue ! Tu n'es pas un zèbre, mais un lapin*». Oui, cette histoire décrit fidèlement la période de l'après 12 septembre en Turquie, durant laquelle les coupables n'ont pas été poursuivis les hommes ont été arrêtés et on leur a collé des crimes. Les fonctionnaires armés de l'Etat ont été lâchés sur les citoyens sans arme. Au début, toutes les armes ont été retirées à la population ; ensuite sous le prétexte absurde que les Kurdes aiment beaucoup les armes, l'Etat leur a distribué 50 000 pistolets et fusils, accompagnés des licences. Où a-t-on pu trouver tant d'armes ? Cela reste énigmatique. 17 000 paysans, pères de famille de 7-8 enfants, confrontés à une crise économique aiguë, se sont vus dotés d'armes et promus protecteurs de villages par l'Etat qui leur a aussi octroyé un salaire. Les paysans seront utilisés pour seconder les forces de sécurité dans la délation et dans la répression autrement dit, ils deviendront des supports de la torture. Aujourd'hui la terreur d'Etat règne à l'Est. Quiconque s'oppose à cette terreur est traité d'ennemi de l'Etat. Au début de cette année un scandale a ébranlé la Turquie les villageois de *Cinebir* (ou selon l'appellation turque officielle *Yesilyurt*) ont été contraints, après la torture, de manger des excréments humains. Le 17 juillet 1989, les forces de l'ordre ont ouvert le feu sur des villageois qui coupaient de l'herbe à Hanibas (*Yoncak*, selon le nom turc officiel) près de Hakkari. L'intervention du *mukhtar* (chef de village) qui a expliqué qu'ils étaient leurs villageois est restée sans résultat. Cinq d'entre eux ont été tués. Au mois de septembre, certains habitants du village *Dambasi* ont été arrêtés par les unités spéciales des forces de sécurité, alors même qu'ils se rendaient dans leur lieu d'hivernage. Six d'entre eux ont été arrêtés et fusillés. La délégation du SHP (Parti Social-démocrate populiste) conduite par Adnan Ekmen qui est actuellement parmi nous, ainsi que celle d'ANAP (Parti de la Mère-Patrie) conduite par Kemal Birlik, sont arrivées à la conclusion que ces villageois avaient été purement et simplement fusillés par les forces de l'ordre. Telle est aussi la conviction des villageois et de nombreux journalistes.

Il y a deux semaines, deux frères ont été fusillés au seuil de leur porte, devant les yeux de leur mère. Il est impossible de donner des chiffres concernant les personnes disparues. 8 cadavres ont été trouvés en trois jours dans les marécages de *Kasaplar* (dans la province de Siirt). Les investigations ont été provisoirement arrêtées. Ajoutons à ces faits les menaces lancées par le général *Attay Tokat*, commandant militaire de la région. Au cours d'un entretien accordé au journal *Milliyet* du 13 août 1989, le général dit

«L'Etat applique la même loi à Istanbul qu'ici. Dans mon système, nous pouvons les détruire en peu de temps. Si mon système était appliqué, non seulement les êtres humains, mais même l'herbe ne pousserait plus ici. Notre voisin du Sud (l'Irak) a détruit en une seule action des hommes qui l'ont combattu pendant 50 ans. Si nous voulons, nous pouvons en faire autant».

Imaginez-vous que la personne qui tient de tels propos est une autorité militaire, officiellement chargée d'établir l'ordre et la sécurité dans la région. Il a le soutien de l'Etat. Hayri Kozakçioğlu, le Préfet régional, a essayé de minimiser l'importance de cette affaire, en disant «Il ne faudrait pas exagérer la portée des paroles de cet ami». La Turquie continue, en piétinant les traités internationaux, à frapper d'interdiction la langue et la culture kurdes. Les enfants kurdes sont privés du droit de parler, de lire et d'écrire dans leur langue maternelle. En Turquie, où il y a 17 millions de Kurdes, aucune école n'assure l'enseignement en kurde.

Des milliers de noms kurdes ont été changés depuis 1923. A l'Est même la nature n'est pas épargnée des suites de la guerre : les forêts sont brûlées, les grottes sont dynamitées. Toute oeuvre concernant l'histoire des Kurdes, écrite ou architecturale est détruite.

Honorables délégués !

Comme vous le savez, des dizaines de milliers de Kurdes se sont réfugiés en Turquie à la suite de l'usage d'armes chimiques par le régime de Saddam dans le Kurdistan d'Irak. Ces réfugiés essaient de survivre aujourd'hui dans des camps, entourés de barbelés, situés à Mus, Diyarbakir et Kiziltepe, qui ressemblent aux camps de concentration. *Amnesty International* rapporte que 4 000 réfugiés sont renvoyés en Irak et 40 d'entre eux ont été fusillés. J'espère que cette information est fautive car, l'exécution des gens qui sont pourtant entrés sous la protection d'un pays tiers est une honte pour toute l'humanité. Le quotidien *Cumhuriyet* du 3 octobre 1989 rapporte que les réfugiés entassés dans ces camps ont tenté d'éduquer leurs enfants par leurs propres moyens. Mais les salles de cours créées par les enseignants kurdes sont encerclées par la police. Même le Parti populiste social-démocrate qui est la principale formation d'opposition a approuvé par son silence cette mesure. D'autre part, toujours au cours des mêmes jours, Veli Çaglayan d'Izmir, âgé de 15 ans, condamné à la peine de déportation, expliquait dans le quotidien *Hürriyet* du 9 octobre 1989, son espoir que le SHP interviendrait à l'Assemblée Nationale pour empêcher l'exécution de sa peine. Dans le quotidien *Hürriyet* du 11 octobre 1989 nous lisons qu'il a été acquitté.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la solidarité avec Veli Çaglayan. Mais nous souhaitons aussi que le SHP abandonne son attitude raciste et chauviniste et qu'il

intervienne aussi pour que les enfants kurdes de ces camps puissent être éduqués dans leur langue. La non-intervention (dans un tel cas) constitue en soi un crime contre l'humanité. Non seulement le SHP, mais tout être humain qui se désigne comme tel doit se sentir coupable de ne pas intervenir, afin que, dans ce XX<sup>ème</sup> siècle les écoles ne soient pas fermées, que les hommes ne soient pas privés d'éducation.

Toujours le journal *Cumhuriyet* nous rapporte, dans son édition du 27 juillet 1989, qu'un explosif provenant de la Tchécoslovaquie était à la base de l'explosion de l'avion DC.10 de la compagnie française UTA, dans le désert du Sahara. La science peut donc déterminer l'origine d'un explosif qui explose à 10 000 mètres d'altitude. Mais nous ne connaissons toujours pas la nature des armes utilisées au printemps 1988 dans l'extermination du peuple kurde. Ceux qui ont vendu, produit et toléré l'exportation de ces armes utilisées dans l'extermination du peuple kurde sont les complices de Saddam.

Si les pays européens sont informés du danger qui menace une balcine dans la mer du Nord, ils se mobilisent aussitôt pour la sauver et pour améliorer leur image de marque dans l'opinion publique. Mais il ne leur arrivera même pas à l'esprit de courir au secours des gens menacés d'être exterminés par des armes chimiques. Car, dans leur cas, il ne s'agit que d'êtres humains, d'enfants humains. La Turquie ouvre ses portes pour accueillir les réfugiés turcs venant de Bulgarie. Mais lorsque deux de mes amis et moi-même avons déposé une demande pour créer un comité de soutien aux réfugiés kurdes auprès du Ministère de l'Intérieur, nous avons eu une réponse négative. Je ne veux pas dire par là qu'il ne faut pas venir au secours des réfugiés turcs de Bulgarie, je demande uniquement de ne pas appliquer deux poids et deux mesures. Je veux seulement que le SHP qui intervient pour empêcher une déportation, en fasse autant pour des déportés kurdes.

La Turquie est un membre de l'ONU et du Conseil Européen. On trouve sa signature sous la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention Européenne contre la torture, l'Acte final d'Helsinki, etc... Je ne veux pas m'attarder ici sur le contenu précis de ces textes concernant les droits de l'homme. Je voudrais au contraire préciser que nombreux sont les rapports d'institutions internationales sur la violation des droits de l'homme en Turquie. Il est regrettable que l'opinion publique internationale ne réagisse pas suffisamment contre la terreur brutale qui est exercée sur le peuple kurde et contre les tentatives qui visent à mettre un terme à son existence. Cette politique de deux poids et deux mesures et du silence encourage la Turquie. Je voudrais, à ce propos, avec votre permission, parler d'une expérience personnelle.

En tant que parlementaire du SHP j'avais participé à la réunion de la commission chargée de discuter de la Turquie au Parlement Européen. Notre collègue parlementaire qui dirigeait la réunion est aujourd'hui présent parmi nous.

J'ai parlé, lors de la réunion du 19 janvier 1989, des droits de l'homme en Turquie et de la démocratie. J'ai soulevé aussi le problème kurde et critiqué la politique officielle kurde de la Turquie ; j'y ai revendiqué la reconnaissance des droits culturels de ce peuple. J'ai fait cette intervention à Strasbourg, en plein coeur de l'Europe. La réaction de mon parti à cette intervention a été de suspendre mon adhésion et de m'expulser ensuite. Il est regrettable que ni la Commission mixte, ni le Parlement Européen n'aient réagi contre la sanction que m'a valu le fait d'avoir exprimé mon opinion et d'avoir parlé de la situation du peuple kurde. Ils ont approuvé, par leur silence même, cette sanction. Ensuite, les partis socialistes européens ont récompensé le SHP en l'acceptant parmi eux comme un membre à part entière de l'Internationale socialiste lors de leur congrès de Stockholm en 1989. Ils avaient peut-être raison d'accepter un parti qui refuse d'envoyer des observateurs à la Conférence de Paris comme un membre à part entière ; car, après tout, il leur importe d'augmenter leur nombre. Faut-il les féliciter d'avoir accueilli un nouveau membre qui refuse l'existence d'un peuple de 17 millions ? Force est cependant de constater que le SHP a interdit à ses députés de participer à cette conférence ; à ses députés dont sept se trouvent, malgré l'interdiction, parmi nous. Le SHP préfère plutôt envoyer aux rencontres internationales des représentants qui nient l'existence du problème kurde.

Le quotidien *Tercüman*, qui est pourtant un journal conservateur a publié dans son édition du 9 novembre 1989, les résultats d'un sondage. Selon ce sondage, 75,43 % des personnes interrogées admettent l'existence du problème kurde en Turquie, 21,80 % des interrogés nient l'existence de ce problème et 2,77 % se disent sans opinion. Ce sondage montre que les deux peuples veulent vivre fraternellement en Turquie et résoudre ce problème sans effusion de sang. Quant aux dirigeants actuels du SHP, ils ne désirent pas que «le tabou kurde» auquel ils doivent leur existence soit brisé. Qui sont ceux qui nient l'existence du problème kurde en Turquie ? Une poignée de politiciens, ayant basé leur existence sur les tabous, autant de soi-disant intellectuels, et malheureusement aussi quelques députés d'origine kurde.

Il est clair que les instances internationales, à commencer par l'ONU, et leurs Etats-membres ont une responsabilité en raison de leur silence, dans la politique suivie à l'égard du peuple kurde. Je voudrais souligner ici, plus particulièrement, la responsabilité de l'OTAN et de ses Etats-membres qui apportent un soutien économique

et politique non négligeable à la Turquie, notamment les Etats-Unis, l'Angleterre, la France et la RFA.

La même attitude d'indifférence et de silence à l'égard du problème kurde est adoptée également par les pays socialistes, par l'URSS en premier lieu. Cette attitude ne manque pas de créer un souci et une réaction au sein de notre peuple. Au moment même où M. Gorbatchev participe aux discussions portant sur l'interdiction des armes chimiques, celles-ci sont utilisées contre notre peuple.

Le peuple kurde se bat pour une cause juste. Il ne désire rien d'autre que de garantir son existence et de posséder des droits égaux dans son propre pays. Il faut aussi ajouter que tant que le problème kurde ne trouvera pas une solution juste et démocratique, il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient. Tant qu'un tel règlement n'est pas trouvé, les nations qui oppriment le peuple kurde et les autres peuples de la région ne peuvent non plus jouir d'une existence humaine et démocratique. C'est pour cette même raison que l'établissement d'un régime démocratique, respectueux des droits de l'homme en Turquie ne peut être possible que si le problème kurde trouve un règlement juste.

Le peuple kurde a besoin de l'aide des forces pacifiques, humanistes, des défenseurs des droits de l'homme du monde entier, afin d'éviter de subir de nouvelles menaces et déportations.

Il ne suffit plus aujourd'hui de reconnaître l'existence de ce problème. Il est temps de trouver une solution humaine, de faire des pas vers la démocratie. L'ONU, le Conseil Européen, Etats membres de la CEE à laquelle veut adhérer la Turquie, le Parlement Européen, les signataires de l'Acte final de Helsinki, tous les milieux pacifistes et démocratiques doivent réagir sans perdre de temps. Ils doivent convaincre la Turquie d'honorer ses engagements auxquels elle est liée par la signature qu'elle a apposée au bas des documents internationaux.

Il faut procéder aux sanctions à l'égard de la Turquie et arrêter immédiatement toute aide militaire et économique apportée à ce pays. J'appelle tout le monde, toutes les institutions à accomplir leurs devoirs humanitaires et démocratiques, avant que des catastrophes encore plus grandes n'arrivent, en cette fin du XX<sup>ème</sup> siècle, à l'un des plus anciens peuples du Moyen-Orient. Comme premier pas, je propose que l'on fasse des efforts en vue

- d'abolir le gouvernorat d'Etat d'exception couvrant la majeure partie des régions habitées par les Kurdes,

- de mettre fin aux opérations militaires, aux attaques contre les villages et les bourgades, aux arrestations collectives et à la torture,
- de mettre fin à l'état de guerre des forces de sécurité dans la région et de les retirer,
- de garantir le retour des villageois qui, à la suite du dépeuplement ou de la répression, ont quitté leurs villages et de leur verser des indemnités,
- de mettre fin à des pratiques incompatibles avec la dignité humaine dans les prisons, de décréter, sans perdre de temps, une amnistie générale,
- de mettre fin à la répression sur la langue et musique kurdes,
- de créer des possibilités pour que les enfants kurdes puissent étudier dans leur langue maternelle,
- de prendre des mesures afin de mettre fin à l'état d'extrême pauvreté et de chômage dont souffre le peuple kurde,
- d'utiliser à cette fin, les fonds réservés à la construction des postes militaires et des prisons et aux opérations militaires,
- d'abolir le système de protecteurs de village qui a été mis en place pour forcer le peuple kurde à s'entre-tuer,
- de mettre fin à des tentatives telles que «la défense territoriale» impliquant de nouvelles vagues de terreur et d'intimidation contre le peuple kurde,
- de mettre fin à la politique qui consiste à noyer dans le sang et dans la terreur les droits nationaux et démocratiques les plus élémentaires du peuple kurde,
- de reconnaître officiellement l'existence du peuple kurde et de briser le tabou qui entoure ce problème,
- de créer une situation de discussion libre afin de trouver un règlement pacifique,
- de mettre immédiatement une fin à des actions du gouvernement turc qui menace aussi la nature,
- d'ouvrir en Turquie, sans perdre de temps, des centres de soins et de réhabilitation pour ceux qui ont subi la torture.

## LES KURDES EN IRAN

*Hélène GHASSEMLOU \**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs, mes amis,

Je viens de rentrer de Vienne où le 13 juillet dernier trois Kurdes ont été assassinés notre ami, le représentant du PDKI à l'étranger, Abdullah Gaderi-Azar ; le docteur Fadhil Rassoul qui avait offert ses loyaux services aux négociations de la paix, et Abdul Rahman Ghassemlou, le Secrétaire général du PDKI.

Ce dernier, après 44 ans de lutte contre l'oppression du shah d'Iran et après dix ans de guerre contre le régime des Ayatollahs, avait accepté les propositions du régime iranien de négocier la paix ainsi que l'autonomie du Kurdistan d'Iran en espérant aboutir par ces négociations à un arrangement qui permettrait au peuple kurde en Iran de reprendre une vie normale, sans guerre, et de commencer à vivre dans des conditions d'autonomie qui lui donneraient des possibilités de sortir de son retard de peuple assujéti.

Le gouvernement autrichien ne se hâte pas de rendre publique la vérité sur ce crime et de donner satisfaction à la justice. Est-ce que là non plus, dans un pays démocratique au centre de l'Europe, le peuple kurde ne peut aspirer à ces droits ? Je veux bien croire que les victimes seront vengées, que la justice sera faite. Néanmoins, pour aider la justice, il faut faire des efforts, élever la voix, agir. Autrement, le terrorisme d'Etat se répandra encore plus et la justice, la vérité et l'humanité perdront leur sens en général, et dans ce cas, pour les Kurdes, en particulier.

Si l'acte criminel du 13 juillet n'avait pas eu lieu, Abdul Rahman aurait pu être parmi nous, ici, vous parlant de son pays et de son peuple. Avec son savoir et sa logique frappants. Le crime de Vienne n'était pas un cauchemar et nous ne nous réveillerons

---

\* Veuve du Dr. Abdul Rahman Ghassemlou, secrétaire général du Parti démocratique du Kurdistan d'Iran.

pas avec un grand soupir de soulagement. La vie d'Abdul Rahman témoigne de son grand respect de l'humanité et des droits de l'homme. A cause de ce respect, il n'est plus.

J'ai le privilège d'avoir été parmi les dernières personnes avec qui Abdul Rahman a discuté ses idées et ses opinions, et aujourd'hui je voudrais les partager avec vous.

Dans l'histoire des Kurdes, on observe le silence général qui les entoure et que les autres nations ne connaissent pas. Ce silence a commencé à être brisé il n'y a que quelques années. Cela grâce aux activités des différents mouvements kurdes dans leurs pays, grâce au travail farouche du PDKI dont Abdul Rahman était le représentant et le porte-parole infatigable et respecté, et, »last but not least», grâce aux efforts courageux de l'Institut Kurde de Paris.

Et encore, si l'on peut dire, à cause de la politique anti-humaine et obstinée des gouvernements des pays qui abritent les Kurdes. L'apogée de cette politique arrogante est l'utilisation des armes chimiques contre des enfants, contre des femmes et contre des vieillards innocents. Le destin kurde commence à surgir du silence.

Concernant l'Iran et le Kurdistan d'Iran depuis la signature du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Irak, on peut y observer certains changements. La crise - propre au caractère même du régime des Ayatollahs - accentuée par la guerre de dix ans au Kurdistan et par celle de huit ans contre l'Irak, est devenue plus évidente. Le régime islamique est confronté à des problèmes énormes dans le pays. Jusqu'ici, il n'existe aucun programme cohérent pour les résoudre. Et même s'il y en avait un, sortir de l'impasse serait impossible dans le cadre du régime existant. Ces problèmes causent des contrecoups dans tout le système administratif et ajoutent aux divergences dans la classe dirigeante.

La guerre de succession avait commencé bien avant la mort de Khomeiny et quand sa fin approcha, les préparatifs pour l'après se sont accélérés. C'est alors et dans ce contexte, que Montazari a été écarté en tant que successeur de Khomeiny et celui-ci est mort sans avoir laissé un successeur à son image. Les contradictions internes, pour l'instant occultées, sont loin d'être résolues.

Hashimi Rafsandjani a concentré le pouvoir dans les mains du Président qu'il est devenu. C'est lui qui contrôle toute l'administration politique du pays. Il est difficile de prévoir l'avenir, mais on peut imaginer deux scénarios possibles.

Le premier une certaine libéralisation économique et politique, voire sociale ; bien

entendu, cela uniquement dans le cadre du système de la République islamique. On peut s'attendre à l'élimination de quelques mesures excessives prises par Khomeiny. Comme par exemple, légaliser quelques partis et groupes politiques ; accorder plus d'importance au secteur privé ; faciliter les voyages à l'étranger ; rendre caduc le port du «hejab» obligatoire dans les habitudes vestimentaires féminines. Et en même temps, ouvrir la porte en direction des pays occidentaux. C'est cela qui peut maintenir la République islamique au pouvoir encore un certain temps.

L'homme capable de suivre cette politique c'est H. Rafsandjani. Dans le passé, trois obstacles le gênaient :

- la personne de Khomeiny - cet obstacle a disparu ;
- l'opposition dans le camp des Ayatollahs ainsi que dans d'autres institutions du pays ;
- le mouvement autonomiste kurde qui devenait de mieux en mieux organisé. Il a dû s'imaginer que de décapiter le mouvement en assassinant son dirigeant le débarrasserait de ce mouvement tout court. Une preuve de plus de sa politique à courte vue.

Le second obstacle est toujours là, présent. Et Rafsandjani doit l'éliminer s'il veut rester au pouvoir. Ce scénario part d'une certaine libéralisation. Or, plus la libéralisation du pays progressera, plus le prétendu contenu islamique du régime s'évaporerait jusqu'à ce qu'il n'en reste que le nom. Chaque pas vers la liberté engendre un autre pas.

Le deuxième scénario prévoit des conflits à l'intérieur de la classe au pouvoir, conflits qui s'accroîtraient et pourraient mener à une lutte ouverte où un groupe essaierait de s'imposer aux autres groupes, ce qui finirait par une dictature. Si ce groupe échouait, la situation pourrait dégénérer en une guerre civile aux dimensions imprévisibles. Ce scénario ne doit pas être exclu, mais il est peu probable.

En dépit de ce que soutenaient les Mujaheddin de Masud Rajavi, le régime après la mort de Khomeiny ne s'est pas écroulé et la chute de son pouvoir n'est pas en vue. Les Mujaheddin qui, à l'époque, étaient assez forts pour représenter une alternative au régime, ont raté leur chance. Ce régime a certes été affaibli et il se trouve dans une crise profonde. Mais il est aussi vrai qu'il n'existe aucune force d'opposition valable, ni à Téhéran, ni ailleurs en Iran, qui soit assez importante pour constituer une alternative à ce gouvernement.

L'organisation politique la plus forte à l'intérieur de l'Iran, c'est le PDKI. Il dispose de ressources militaires ; il a à ses côtés tout un peuple ; il est capable d'affaiblir le

régime. Néanmoins, le Kurdistan iranien ne représente que 7% du territoire iranien, et 17% de la population d'Iran. Donc les Kurdes seuls ne peuvent pas représenter cette alternative. Pour en créer une, il faut une union de toutes les forces démocratiques du pays. Ce pays dont les Kurdes font partie aspire à la paix, à la liberté et à la sécurité. Si tous les Iraniens qui aspirent à ces trois mots d'ordre se rassemblent pour les introduire en Iran, alors progressivement une alternative démocratique verra le jour. L'assassinat de Vienne nous a montré clairement que sans cette alternative démocratique, il n'y aura guère d'autonomie pour les Kurdes.

En parlant de l'Union de l'opposition tellement désirée, je voudrais qu'il n'y ait pas de malentendu. Je sais que vous tous réunis ici aujourd'hui aimeriez voir les Kurdes réunis pour se libérer, et cela non seulement entre eux-mêmes mais avec l'opposition dans leurs pays respectifs. Et j'entends des voix qui disent qu'il faudrait s'unir avec toute l'opposition, sans distinction. Est-ce possible ? Si on se dit démocrate, défenseur des droits de l'homme, en premier lieu on doit être tolérant, compréhensif envers ses compatriotes ayant différents credos.

Mais cela dit, un démocrate ne s'associe pas avec ceux dont le but n'a rien à voir avec la démocratie. La fin ne justifie pas les moyens. Voilà deux exemples :

- les Mujaheddin du peuple prétendent respecter les principes de la démocratie. Or, quatre ans de collaboration du PDKI avec cette organisation au sein du Conseil de la Résistance ont prouvé que les Mujaheddin ne sont capables de tolérer aucune opposition, aucune opinion qui soit différente de la leur. En maintes occasions ils ont proclamé n'être responsables de leurs actes que devant Dieu. Un regard attentif sur leurs activités suffit pour se rendre compte que leur politique diffère peu de celle de la République islamique. Collaborer avec eux et les aider aurait des conséquences désastreuses.

- En ce qui concerne les monarchistes, le fils du shah déchu réclame encore une fois une monarchie constitutionnelle. Ils n'ont qu'une base politique très faible à l'intérieur de l'Iran. L'armée constituait leur force principale, mais les événements de ces dernières dix années n'en ont presque rien laissé. Une monarchie en Iran serait de substance et de caractère totalement différente de celles de Grande-Bretagne ou de Suède, par exemple. La monarchie en Iran dégénère toujours en dictature. Comme un dictateur n'y a pas de bases populaires, il devient forcément dépendant des pouvoirs étrangers. L'histoire moderne montre les shahs d'Iran liés soit à la Russie, soit à l'Angleterre, soit aux Etats-Unis. Le retour à la monarchie serait en contradiction avec la liberté et l'indépendance. De plus, les Kurdes autonomistes ont encore un motif de s'opposer au retour du shah. Monarchie en Iran se dit «shah-in-shahi»

qui signifie l'empire, donc la concentration du pouvoir à Téhéran. L'autonomie n'a d'autre sens que la décentralisation et la participation au pouvoir.

Il est évident que ceux qui aspirent à la démocratie en Iran ne peuvent coopérer ni avec les Mujaheddin ni avec les monarchistes. Et pourtant, le PDKI a fait des efforts, même dans ce sens. Respectant la démocratie avec tout ce qu'implique ce mot, le PDKI l'exerce à l'intérieur du parti et demande le pluralisme politique dans le pays. Très logiquement, il désapprouve par principe le terrorisme. Il l'a démontré en contribuant à la libération des otages de plusieurs pays, dont la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, le Japon. A l'époque où le régime a pris en otage le personnel de l'Ambassade des Etats-Unis à Téhéran, en 1979, le PDKI a publié son point de vue où il dit «Nous condamnons fermement l'occupation de l'Ambassade des Etats-Unis et la prise d'otages de son personnel comme une action contraire à la fois aux lois et usages internationaux, et aux meilleures traditions de notre peuple». Le PDKI refuse le terrorisme par principe parce qu'il porte atteinte à la liberté et à la dignité humaines ; parce que, à long terme, il détruit le prestige du mouvement à l'extérieur et le ruine de l'intérieur. Le terrorisme éloigne le mouvement de son but humain et noble.

Par principe aussi, par sa vision des droits de l'homme, le PDKI soutient tous les mouvements de libération au monde, mais d'abord et surtout ceux du Kurdistan de Turquie, d'Irak et de Syrie. Ce qu'il considère non seulement comme son droit, mais aussi comme son devoir. Les Kurdes aiment la paix et si quelqu'un dit le contraire, il se trompe. La guerre contre le régime leur a été imposée. Ils n'ont jamais prêché la guerre et ils en restent l'ennemi. Dès le début de cette guerre, ils savaient que leurs problèmes ne seraient pas résolus par les armes, mais par un arrangement qui doit être négocié. Pour le négocier, ils sont allés à Vienne. Le régime a massacré ces négociateurs de la paix.

Et pourtant leurs demandes sont correctes et, surtout, réalisables ! Elles ne touchent pas à l'intégrité territoriale du pays, ni à sa politique extérieure, ou à son indépendance. Elles sont en conformité avec la Charte des Nations Unies ainsi qu'avec la Déclaration des droits de l'homme. Ces deux documents sont signés par les gouvernements des pays où résident les Kurdes.

Si la défense des droits de l'homme est universelle, la demande d'autonomie ne peut être considérée comme une affaire interne d'un pays. Défendre l'autonomie, c'est défendre les droits de l'homme. Les droits de l'homme sont non-divisibles. Ils excluent toute discrimination. Défendre les droits de l'homme dans un pays et les

ignorer dans un autre, est une contradiction inacceptable. Une contradiction bien réelle dans le cas des Kurdes. Et pourtant, on ne voit pas un seul gouvernement en ce monde qui les défendrait, qui élèverait la voix, qui prendrait le risque ! La «raison d'Etat» - et d'autres facteurs - font que seules quelques organisations et personnalités démocratiques et non-gouvernementales sont prêtes à les reconnaître.

L'un des plus anciens peuples au monde, comptant 25 millions d'habitants, reste toujours dépossédé des droits de l'homme les plus élémentaires ! Les Kurdes ont besoin d'attirer beaucoup plus l'attention de l'opinion publique, d'avoir accès aux mass-média, d'obtenir le soutien des membres des Parlements, des organisations ainsi que des personnalités. Ce soutien politique et moral leur est vital pour obliger les gouvernements des Etats où ils habitent à reconnaître et respecter leurs droits nationaux et humains.

Si leur combat à l'intérieur du pays constitue le facteur décisif pour aboutir à leur but, le facteur international n'en est pas moins signifiant en cette fin du XX<sup>ème</sup> siècle. La défense des droits de l'homme, des droits des Kurdes exige l'urgence. Il y a grand danger de conflits et de guerres permanents qui vont menacer la région s'il n'y a pas d'issue pour eux. La survie du peuple kurde n'est pas seule en danger, il s'agit aussi de la paix au Moyen-Orient et dans le monde.

Je vous remercie de votre attention.

## **LES KURDES EN IRAK**

*Dr. Mahmoud OTHMAN \**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Front du Kurdistan irakien et du peuple kurde d'Irak, j'exprime ma gratitude à l'Institut Kurde de Paris et à la Fondation France-Libertés, sous la présidence de Madame Danielle Mitterrand, pour leurs efforts dans la préparation de cette Conférence qui offre une bonne occasion de parler de quelques aspects importants du problème kurde. J'exprime également mes remerciements aux personnalités amies qui participent à cette réunion.

C'est un grand malheur et une grande tristesse de nous réunir ici sans la présence du Dr. Abdul Rahman Ghassemlou, Secrétaire Général du Parti Démocratique du Kurdistan Iranien qui a été sauvagement assassiné en même temps qu'Abdullah Ghadevi et le Dr. Fadhil Rassul le 13 juillet à Vienne. Le Dr. Ghassemlou a joué un rôle dans la préparation de cette conférence et était censé y prendre la parole.

Le Kurdistan irakien (alors connu sous le nom de Vilayet de Mossoul) fut annexé à l'Irak, sans référendum, après la 1ère guerre mondiale, en fonction des intérêts des Britanniques, des Turcs et des autres Alliés. Aux termes de nombreuses déclarations et de nombreux traités, les Kurdes d'Irak se virent promettre des garanties pour leurs droits nationaux, culturels et politiques.

Parmi les principales, rappelons :

- Déclaration commune anglo-irakienne de 1921
- Déclaration anglo-irakienne de Noël 1922
- Déclaration de 1925 de la Société des Nations, au retour de la mission d'enquête au Kurdistan
- Premier traité anglo-irakien signé en 1930

---

\* Représentant du Front du Kurdistan irakien, qui regroupe les principales organisations kurdes de ce pays.

- «Loi sur la langue régionale» promulguée en 1931
- Déclaration de 1932, quand l'Irak entra officiellement à la Société des Nations.

Ces promesses, tout comme l'article 3 de la Constitution Provisoire de l'Irak adoptée après la Révolution du 14 juillet 1958 et qui déclarait qu'Arabes et Kurdes sont en Irak des partenaires et que la Constitution garantit leurs droits, ne furent pas respectées.

Au lieu de cela, une politique de discrimination et d'oppression fut appliquée au Kurdistan. Elle était basée sur deux piliers principaux :

- d'abord oppression intérieure contre les Kurdes regardés comme des citoyens de seconde zone,
- ensuite, accords de coopération avec les Etats voisins pour contrôler ce qu'ils appelaient la «rébellion et la menace kurdes», fait qui montre que le problème kurde en Irak ne fut jamais un problème interne.

Nous rappelons

- les traités frontaliers avec la Turquie, appuyés par l'Angleterre, en 1923 et 1926,
- le traité de Saadabad entre l'Iran, l'Irak et la Turquie, en 1937,
- le traité de «bon voisinage» avec la Turquie en 1946,
- le pacte de Bagdad de 1955,
- l'accord d'Alger de 1975,
- les nombreux accords frontaliers militaires et de sécurité avec la Turquie, au cours des dernières années, en vertu desquels des opérations militaires conjointes furent lancées contre les Kurdes.

En conséquence de cela, et après de vains efforts en direction de la paix, la lutte des Kurdes se poursuit par tous les moyens et prit de nombreuses formes, y compris soulèvement et révolutions.

Au lieu de répondre aux demandes légitimes des Kurdes, les régimes irakiens successifs combattirent ces mouvements avec toutes les armes à leur disposition y compris les armes chimiques et les engins les plus sophistiqués qu'ils reçurent de l'Ouest comme de l'Est. Le prétexte pour prendre ces mesures contre les Kurdes était que le mouvement kurde menace l'Irak et la sécurité nationale arabe !!! Comme si cette sécurité pouvait être assurée en tuant des milliers d'enfants, de femmes et de vieillards kurdes. C'est une allégation sans fondement car les Kurdes n'ont pas de visées contre le peuple arabe. Au contraire, ils soutiennent leurs luttes et leurs aspirations légitimes, et plus particulièrement la lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination.

Cette politique d'oppression, de guerre et d'assimilation qui a prévalu sous les différentes dictatures irakiennes a pris une ampleur considérable sous le régime actuel. Il est nécessaire ici de souligner quelques uns de ses aspects principaux.

Malheureusement, aujourd'hui le problème principal au Kurdistan irakien n'est pas seulement les violations des droits humains et culturels, mais une politique qui menace notre existence comme nation et comme individus.

Cependant, il nous paraît utile de parler brièvement de quelques violations flagrantes dans le domaine des droits culturels et humains, et des libertés. Nous parlerons aussi de l'utilisation massive des armes chimiques et d'autres armes interdites.

#### **Droits et libertés culturels.**

Ils sont gravement violés. En voici quelques exemples :

- Le niveau d'éducation et le nombre d'écoles est proportionnellement moins élevé au Kurdistan que dans le reste de l'Irak. L'analphabétisme y est largement plus répandu.

- L'université de Sulaimania qui était censée être un centre scientifique et culturel kurde a été déplacée à Erbil. Les programmes et son organisation ont radicalement changé, lui enlevant ainsi sa spécificité kurde. La grande majorité des étudiants sont maintenant des non-Kurdes.

- Les Kurdes ne sont pas acceptés dans les collèges militaires. Ils ne sont pas acceptés non plus dans les Ecoles de Sciences Politiques à moins d'être membres du Parti au pouvoir. Le nombre d'étudiants kurdes est en diminution.

- La langue kurde n'est pas la langue officielle dans les écoles et dans l'administration locale au Kurdistan. L'arabisation des programmes scolaires est en cours, en vertu de l'idéologie du parti au pouvoir.

- Pour la première fois des journaux pro-irakiens, tels que *Al-watan al-arabi*, publient des articles tendant à prouver que les Kurdes sont, à l'origine, des Arabes, ce qui constitue une escalade très grave dans le processus d'assimilation.

- Beaucoup de poètes, écrivains, journalistes kurdes ont été tués, d'autres ont été emprisonnés et d'autres ont été obligés de s'exiler.

- Ce qui est pire, c'est la destruction d'écoles, d'hôpitaux, de mosquées, d'églises, en même temps que des milliers de villages et de petites villes au Kurdistan. Des dizaines de milliers d'écoliers et d'écolières ont dû quitter le pays, seuls ou avec leur

famille. S'ils ont la moindre chance d'étudier, ce sera en turc, en persan ou dans une autre langue étrangère. La prédominance de l'analphabétisme est devenue effrayante au Kurdistan.

### **Droits de l'homme.**

Nous ne mentionnerons que quelques unes des violations les plus flagrantes :

1° - Pendant la guerre, au Kurdistan, des exécutions de masse ont eu lieu sur place sans même invoquer de prétexte . En voici des exemples :

- Le 9 juin 1963, 123 citoyens ont été fusillés et enterrés dans des fosses communes dans la ville de Sulaimania.
- En août 1969, deux villages Sonia, un village chrétien, et Dakan, dans la province de Duhok, furent encerclés par les troupes qui en massacrèrent toute la population.
- En avril 1974, plus de 50 citoyens furent fusillés dans les rues des villes de Sulaimania, Erbil et Duhok dans le but de terroriser toute la population.
- Le 24 avril 1974, 131 étudiants, professeurs et simples citoyens furent tués dans une attaque aérienne sur la ville de Qala-Dizé.
- En avril 1974, 90 civils furent tués pendant deux raids aériens sur Galala et Chonon.
- En avril 1974, 42 civils tués pendant un raid aérien sur Halabja.
- En mai 1974, 63 civils tués par les soldats dans la ville de Zakho.
- Au début d'août 1983, parmi les milliers de Kurdes de Barzan qui vivaient dans des camps de déportation près de la ville d'Erbil, tous les individus mâles de plus de 12 ans furent emmenés. Depuis lors on perdit leur trace,
- En juin 1985, lors d'un raid aérien irakien, 130 réfugiés furent tués au camp de Zewa, en Iran, près de la frontière irakienne, et quelques centaines furent blessés.
- En septembre 1987, le village de Cheman dans la province de Kirkouk fut rasé au bulldozer. Une centaines d'habitants furent tués sous les décombres.
- En juin 1988, environ 600 villageois kurdes déportés de Kirkouk furent fusillés près de Ramadi, au sud-ouest de Bagdad. Un homme blessé fut libéré et reçut l'ordre de rentrer au Kurdistan pour raconter l'histoire.

2° - Exécutions sans procès et mort sous la torture.

Emprisonnement, prise en otage de familles entières, tortures jusqu'à ce que mort s'ensuive, exécutions sans procès de personnes de tous âges, même de moins de 18 ans, sont pratique courante en Irak. Un exemple récent :

- l'exécution de 300 Kurdes (dont beaucoup avaient moins de 18 ans). Le soir du Nouvel an, leurs corps furent remis à leurs familles à Sulaimania, Erbil et Duhok,

mais seulement contre paiement d'une somme d'argent. Ces gens avaient été torturés à mort, certains avaient les organes arrachés ou tranchés. Ils faisaient partie des 700 personnes exécutées dans l'ensemble du pays pendant la même période.

L'exécution sans procès est pratiquée principalement au Kurdistan, mais également contre des opposants irakiens, quelquefois contre des officiers et des soldats de l'armée irakienne, et contre des membres du Parti au pouvoir.

Tout cela indique que le terrorisme d'Etat est pratiqué à grande échelle.

3° - Plus de 4500 villages et petites villes ont été détruits ou brûlés, les habitants déportés dans des camps à l'intérieur du Kurdistan, ou dans des zones désertiques dans la partie méridionale du pays.

Cette campagne raciste a dépeuplé une zone d'environ 45 000 km<sup>2</sup>, propre à l'agriculture et à l'élevage. Elle a créé une tragédie humaine, sociale et économique. Les conditions sanitaires, alimentaires et de logement dans les camps sont effroyables.

Le gouvernement, sous la pression d'une campagne de presse mondiale, a reconnu qu'il avait détruit et déporté, mais seulement sur une profondeur de 30 km. Cela avait pour but de «protéger les habitants des dangers de la guerre et leur donner de meilleures conditions de vie».

Nous rejetons ces allégations pour les raisons suivantes :

- Dans beaucoup de régions la profondeur des destructions va bien au-delà de 30 km. Une carte est disponible.

- Il n'y a pas eu de guerre avec la Turquie, et il n'y a pas de signe qu'il doive y en avoir. Pourquoi alors des zones de la province de Duhok proches de la Turquie ont-elles été si profondément détruites ?

- Dans les grandes villes, des dizaines de milliers de maisons ont été détruites pour de prétendues raisons de sécurité. D'autre part, le gouvernement dépense des centaines de millions de dollars pour la reconstruction de villes sur, ou très près des frontières, comme les villes de Basra et Fao et d'autres villes non kurdes.

4° - L'éviction de centaines de milliers de Kurdes au-delà des frontières irakiennes, en Iran et en Turquie, où ils vivent dans les conditions les plus misérables, a causé

la mort par maladie, malnutrition et froid d'un grand nombre de nourrissons, d'enfants, de femmes et de vieillards. Cette tragédie continue. De plus, les Kurdes des autres régions du Kurdistan se voient refuser le droit d'aider ces réfugiés. Tous nos efforts pour obtenir un contrôle international par le CICR ou le HCR d'un processus de retour des réfugiés en Irak sont restés vains. Nous avons contacté le CICR dans ce but il y a un an et demandé seulement la protection pour ceux qui rentreraient et qu'ils soient installés dans leurs zones d'origine. Le régime irakien a rejeté la demande du CICR en disant que ce problème est purement interne et qu'il n'accepte aucune intervention extérieure. Le CICR a diffusé un communiqué disant qu'il ne peut rien garantir du côté irakien.

5° - Une politique d'arabisation principalement dans les régions riches en pétrole qui constituent environ 35 % du Kurdistan. Ils évincent les Kurdes par la force et installent à leur place des Arabes et des Egyptiens pro-gouvernementaux. Le gouvernement leur donne de la terre, de l'argent, des armes et des privilèges. Des changements administratifs radicaux ont été effectués dans ces régions dans le même but.

6° - L'utilisation de poisons, tels que le thallium, l'arsenic, le mercure et le plomb pour éliminer les opposants. Beaucoup ont été tués de cette façon, principalement au Kurdistan.

7° - La destruction de la vie économique et sociale de groupes et d'individus par une politique de la terre brûlée, le blocage économique, le chômage et la pénurie - séparation sur une large échelle des membres d'une même famille par la déportation, ou éviction des Kurdes d'Irak par dizaines de mille après les avoir privés de leur citoyenneté en même temps que des centaines de milliers d'autres Irakiens expulsés.

8° - Pour montrer combien il est facile de condamner à mort dans notre pays, nous citerons quelques décrets et arrêtés du régime

- Une région kurde dépeuplée est une zone à tir libre et toute créature se déplaçant dans une telle zone doit être tuée sur le champ. (S.F.1725-21.6.87).

- Peine de mort pour tout Irakien qui insulte le Président, le Conseil de Commandement, le Gouvernement ou l'Assemblée Nationale (S.F. 1140 - 26.8.81).

- Peine de mort pour quiconque déserte l'armée ou fréquente des partis ou des factions autres que le Parti au pouvoir (S.F. 1257-10.11.1971).

- Peine de mort pour tout membre du parti Baas qui a des contacts avec, ou est impliqué dans les activités d'un autre parti (n° 1344-20.11.1976).

### **L'utilisation des armes chimiques.**

Escalade dans la guerre au Kurdistan - Au napalm, bombes au phosphore et autres bombes interdites ont été ajoutées, depuis avril 1987, les armes chimiques gaz moutarde, gaz neuro-toxiques et cyanure.

Parmi la longue liste des bombardements par l'aviation, l'artillerie et les Katiouchkas, nous citerons seulement :

- Région de Balisan (Erbil), avril 1987 500 victimes.
- Région de Dokan (Sulaimania), de nombreuses fois, principalement avril 1987 et février 1988 ; pas moins de 400 victimes.
- 16, 17 et 18 mars 1988, le massacre d'Halabja, de triste mémoire environ 12 000 victimes.
- Région de Karadagh (Sulaimania), 28, 29, 30 mars 1988 environ 600 victimes.
- Chanaksey Mawat, mars 1988 plus de 400 victimes.
- Région de Chiwan et Cheikh Bizeni (nord de Kirkouk), 2 et 3 mai 1988 environ 1200 victimes.
- Plaines de Koysanjak et d'Erbil, à maintes reprises au printemps 1988 quelques centaines de victimes.
- Villages du district d'Amadia, juin 1987 plus de 150 victimes.
- Triangle Iran-Irak et Turquie région de Khwarkurk, juillet et août 1988 environ 160 victimes.
- Bahdinan (province de Duhok), une zone très vaste bombardée juste après le cessez-le-feu dans la guerre du Golfe 25-31 août 1988 des milliers de victimes.
- En outre, de nombreux raids aériens avec armes chimiques furent effectués sur des camps de réfugiés en Iran.

Parmi les très rares victimes qui purent atteindre à pied la frontière turque, et qui ne furent pas tuées en chemin par les soldats, il y eut, outre des cas légers de blessure chimiques dans les camps de réfugiés, 21 cas très nets qui furent immédiatement isolés par les autorités turques. Nous n'en avons toujours pas de nouvelles.

Bien que le monde entier soit convaincu de l'utilisation d'armes chimiques et la condamne, et malgré le refus de l'Irak de laisser entrer les experts de l'ONU pour contrôler, aucune action n'a été entreprise par la communauté internationale pour mettre un terme à ce régime et le sanctionner. Même la Conférence de Paris qui s'est tenue du 7 au 11 janvier 1989 a été pour nous une grande déception. Elle n'a pas écouté les Kurdes, les premières victimes évidentes d'armes chimiques depuis la première guerre mondiale. Elle n'a pas mis à son ordre du jour l'utilisation d'armes chimiques par l'Irak. Au contraire, des efforts ont été déployés des semaines avant

la conférence pour épargner des sanctions à Bagdad. Le cas de Bagdad a été mélangé avec celui d'une douzaine d'autres pays qui possèdent des armes chimiques ou sont sur le point d'en acquérir, pour lui éviter d'être mis sur la sellette et accusé ou sanctionné.

Mesdames et Messieurs,

- La guerre au Kurdistan n'est pas un simple problème de violations ou un conflit interne. C'est un génocide et une politique d'assimilation forcée sous le couvert d'une prétendue autonomie et d'autres phrases sur le papier. Le régime parle de conseils législatif et exécutif de l'administration locale, mais en pratique le Kurdistan est détruit. Manifestement, cela ressemble à un banquet où il y aurait des mets excellents et délicieux, mais avec un zeste de poison de thallium dans la nourriture.

- C'est une violation grave de la Charte de l'ONU (article 55) ; des conventions de Genève ; de la déclaration des droits de l'homme (principalement les articles 5, 6, 7, 9, 10, 19, 20, 26, 27) ; de tous les autres pactes signés par l'Irak, à savoir Convention Internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels ; Convention internationale sur les droits civils et politiques, y compris l'auto-détermination ; Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide ; loi internationale sur l'abolition et les sanctions contre toutes les sortes de discriminations raciales ; déclaration de l'ONU sur la protection des êtres humains contre la torture et toute action qui blesse la liberté et la dignité.

- La guerre au Kurdistan menace la paix et la sécurité dans la région. Elle n'a jamais été contenue dans des frontières ni par ses dimensions humanitaires, ni par ses dimensions militaires et politiques.

**Le peuple kurde d'Irak demande à la Communauté Internationale de :**

- envoyer des missions d'enquête au Kurdistan, dans les camps de déportés et de réfugiés, pour constater la situation tragique de notre peuple. Nous avons besoin de l'aide directe et du contrôle du HCR et du Comité International de la Croix-Rouge pour nos réfugiés et déportés et une formule devrait être mise au point dans ce but, avec l'Irak, la Turquie et l'Iran.

- protéger le peuple kurde du génocide et de l'assimilation forcée.

- de mettre le problème kurde à l'ordre du jour des organisations internationales et à celui des négociations de Genève entre l'Iran et l'Irak, afin que ce problème soit traité de la même façon que les nombreux conflits similaires en Amérique Latine, Angola, Cambodge, Afghanistan, Srilanka, Soudan et Ethiopie qui sont, eux à

**L'ordre du jour de la Communauté Internationale et des membres permanents du Conseil de Sécurité.**

Le Front du Kurdistan Irakien affirme que le peuple kurde en Irak continuera à défendre son existence et ses droits par tous les moyens et luttera pour atteindre ses objectifs, en coopérant avec d'autres mouvements kurdes dans d'autres régions du Kurdistan d'une part, et avec les forces patriotiques irakiennes d'autre part. Mais en même temps, le FKI pense qu'il est du devoir de la communauté internationale d'aider à trouver une solution pacifique au problème kurde, de faire échec aux vetos dans les discussions de l'ONU et dans les cercles officiels. Mettez fin au génocide et respectez les droits humains fondamentaux dans tout le Kurdistan. Sinon la communauté sera tenue pour responsable de toutes les conséquences qui pourraient en résulter et du sort de millions de Kurdes.

Nous croyons qu'il sera très utile que les honorables amis des Kurdes qui assistent à cette Conférence travaillent de quelque manière et sous quelque forme qu'ils jugeraient possible pour susciter l'intérêt en faveur de notre cause dans leur pays et dans le monde entier. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir tant aidé les Kurdes. Mais nous demandons encore plus. Notre situation est dramatique. Il s'agit de génocide. Cela demande des efforts véritables et de lutter contre les vetos et les intérêts qui, étrangement, permettent la mort silencieuse d'une nation. Quelque chose doit être fait avant que des armes biologiques soient utilisées au Kurdistan. Il n'est pas juste ni honnête de laisser le Kurdistan devenir un laboratoire d'expérimentation pour toutes sortes d'armes terribles. Serons-nous des cobayes de la fin du vingtième siècle ! et combien de milliers de Kurdes devront-ils encore mourir par les armes chimiques, le poison, les exécutions, les massacres ... avant qu'une action soit entreprise !

Nous remercions le peuple français, son Président et son gouvernement d'avoir organisé cette conférence à Paris et faisons appel à eux pour apporter encore plus de compréhension à nos souffrances et pour utiliser, dans leurs rapports avec l'Irak et avec les autres gouvernements concernés, leur poids et leurs larges relations internationales afin de soutenir le droit du peuple kurde à vivre en paix et à obtenir la satisfaction de ses légitimes aspirations.

Dans cette ère de paix, de dialogue, d'ouverture et de profond intérêt pour les Droits de l'Homme, il serait juste que la cause du peuple kurde soit traitée avec tout le soin qu'elle mérite.

Je terminerai mon intervention par une phrase du discours du Président François

Mitterrand adressé à l'ONU l'année dernière. Il a dit «La paix comme d'autres choses est contagieuse et je ne peux pas penser à une paix durable entre l'Iran et l'Irak sans inclure le peuple kurde doublement frappé.»

**Pourquoi pas !**

**Je vous remercie de tout coeur pour votre très bienveillante attention.**

## **LES KURDES EN SYRIE ET AU LIBAN**

*Ismet Chériff VANLY \**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers compatriotes,

Je suis appelé à vous parler des Kurdes de Syrie et du Liban. Il m'a été donné le privilège d'enseigner à la Sorbonne, dans cette ville de lumières, la civilisation du Kurdistan de 1959 à 1962. Après quoi, j'ai été appelé par Mustafa Barzani à d'autres services pour le peuple kurde. Qu'il me soit permis, avant d'entrer en matière sur les Kurdes du Liban et de la Syrie, d'évoquer un peu cette civilisation, de rappeler ou d'énoncer quelques faits très simples mais qui me paraissent essentiels.

Le peuple kurde dont le pays a été partagé entre plusieurs Etats est un seul et même peuple. La preuve, vous êtes là, tous ensemble, des diverses parties du Kurdistan. Le sentiment d'unité du peuple kurde est fondé sur une histoire partagée, sur une communauté de langue et de territoire, sur l'aspiration à une même destinée ; une langue indo-européenne, un territoire de quelques 500 000 kilomètres carrés, d'un seul tenant, mais qui a été partagé entre la Turquie, l'Iran, l'Irak et la Syrie sans que le peuple kurde ait jamais été consulté. Sans parler naturellement de nos compatriotes, les Kurdes soviétiques et les Kurdes de la diaspora.

Ce peuple, contrairement aux assertions tendancieuses et même calomnieuses de ses oppresseurs, ce peuple que l'on n'évoque plus aujourd'hui qu'en termes de pitié, en qui on ne voit que des rebelles impénitents ou des victimes éplorées, possède naturellement comme tout autre peuple une culture et une histoire, une langue, des arts, une littérature orale et écrite, ancienne et moderne, un legs du passé qu'il faut préserver, une histoire qu'on lui dénie et qu'on lui vole. On a dit des Kurdes qu'ils sont un peuple de tribus nomades et incultes, un peuple qui aurait toujours vécu isolé dans ses montagnes, à l'écart de la civilisation, dans un état de semi-barbarie. C'est une déformation de l'histoire qui va d'ailleurs de pair avec l'oppression nationale.

---

\* Juriste et historien kurde. Auteur de nombreux ouvrages sur les Kurdes et le Kurdistan.

Tout comme les peuples voisins, ce peuple a participé à la création de la civilisation et à son développement en Asie occidentale, bien longtemps avant l'arrivée des Turcs dans la région. Au X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles, les Kurdes se sont constitués en quatre Etats kurdo-musulmans, connus par les noms de leurs dynasties à l'instar des Carolingiens et des Mérovingiens dans l'histoire de France, à savoir les Hassan Weyjids au Kurdistan iranien, les Merwanides dans l'actuel Kurdistan de Turquie, parce que les Turcs n'étaient pas encore là et Kendal l'a dit ce matin, les Sedadits en Transcaucasie et les Rawandits en Azerbaïdjan. Donc que l'on ne nous dise pas que les Kurdes n'ont jamais eu d'Etat parce que les Etats que j'ai mentionnés jouissaient de tous les attributs de souveraineté selon les critères de l'époque - mais je ne veux pas m'y étendre. A peu près comme les Etats Bouides en Perse, comme les Etats Hamdani à Alep ou comme un peu plus tard les Tazinguides à Mossoul. Bien sûr, les dynasties kurdes dont j'ai parlé gouvernaient chacune dans une partie du Kurdistan en ce sens que le Kurdistan n'était pas alors unifié. Mais la France, la Grande-Bretagne ont-elles toujours été unifiées ? Les pays arabes le sont-ils toujours aujourd'hui ? L'unité allemande, l'unité italienne n'ont-elles pas été réalisées au XIX<sup>ème</sup> siècle ?

Il était même arrivé au peuple kurde au XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles de se trouver sur l'avant-scène de l'histoire moderne grâce à sa dynastie Ayubide, avec ses rois, ses sultans, ses généraux, ses soldats, sans oublier les savants qui étaient à la tête de l'Orient musulman face à l'Europe des croisés. Du XIV<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> voire jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle dans certains cas, le pays kurde était constitué d'une trentaine ou quarantaine de principautés indépendantes ou semi-indépendantes, à dynasties héréditaires ; avec des cours où souvent prospéraient arts, sciences et belles lettres, comme à Ardalan, à Bitlis, une noblesse gouvernante puissante vivant dans des centaines de châteaux forts, châteaux dont il reste quelques-uns à l'état d'abandon jusqu'à nos jours ; avec une bourgeoisie citadine active, commerçante, artisanale ou administrative, une paysannerie sédentaire et travailleuse, des campagnes prospères aux côtés de tribus semi-nomades s'occupant principalement d'élevage. Cette société médiévale a été peu à peu détruite par les empires ottomans et persans qui ont réduit les principautés en provinces. Au seuil du XX<sup>ème</sup> siècle, le peuple kurde s'est trouvé décapité de son aristocratie gouvernante, ruiné par les guerres entre les deux empires dont son pays était sans cesse le théâtre, avec une paysannerie réduite à l'état de survie, des éleveurs décimés et une bourgeoisie citadine qui, au lieu de poursuivre son essor, de susciter le développement des classes ouvrières modernes, n'avait cessé de décliner jusqu'à la quasi déliquescence. Nous avons reçu heureusement des témoignages précieux sur la civilisation originale de ce Kurdistan médiéval, grâce notamment à l'œuvre historique du Sharaf khan, prince kurde régnant à Bitlis à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle (son œuvre fut d'ailleurs traduite en français à Saint

Pétersbourg au siècle passé), ainsi qu'au récit de voyage d'un célèbre voyageur turc du XVII<sup>ème</sup> siècle, Evliya Çelebi.

On me pardonnera encore un mot qui me semble essentiel. Comme tout homme a droit à la vie, tout peuple qui se reconnaît de même a le droit de disposer librement de son sort par le fait même qu'il existe. C'est le «vouloir vivre collectif» de Hauzer. Le peuple kurde possède et possèdera ce droit même s'il ne peut l'exercer. C'est un droit imprescriptible et inaliénable consacré par les conventions internationales. Aucune autorité, aucune loi, aucun Etat, aucune organisation nationale ou internationale, aucun chauvinisme, ne peut abolir le droit du peuple kurde de disposer de son sort librement. Une déclaration des droits du peuple kurde, actuellement à l'étude par la ligue des juristes kurdes, va prochainement le proclamer. Naturellement, le libre exercice de ce droit, actuellement impossible, est une question d'avenir. Cet exercice comporte des choix sur lesquels il appartient au peuple kurde, et à lui seul, de se prononcer, de dire s'il veut vivre indépendant ou uni d'une manière ou d'une autre avec les peuples voisins. Aucune union ne peut se concevoir à longue échéance autrement que dans la légalité, la liberté et la souveraineté, dans l'intérêt de tous et de chacun, une fois que le droit à l'auto-détermination aura été consacré et que les présents rapports de domination auront été abolis.

On parle beaucoup moins des Kurdes de Syrie ou du Liban que de leurs compatriotes vivant en Turquie, en Iran et en Irak. Et pourtant les Kurdes de Syrie comptent un million de personnes, soit à peu près un dixième de la population de la république syrienne. Ils constituent d'ailleurs la seule grande minorité nationale ou ethnique à assise territoriale en Syrie. Il existe trois régions kurdes au nord de la Syrie qui sont séparées les unes des autres, en territoire syrien, mais qui sont toutes limitrophes du Kurdistan de Turquie dont elles constituent en quelque sorte des prolongement vers le sud. La frontière turco-syrienne est tracée selon les accords franco-turcs du 21 mars 1921. La France était alors une puissance mandataire sur la Syrie, en ce sens que cette frontière n'épouse pas la ligne de démarcation arabo-turque, et laisse des Kurdes au sud de la frontière et des poches arabes au nord, comme celle de Harran, comme la poche près de Jarablos sans parler du Saint Jacques d'Alexandrette qui était à majorité arabe lorsque la Turquie l'a annexé par la force en 1938.

Le peuplement kurde en Syrie remonte à l'antiquité. A l'époque pré-islamique, des tribus kurdes descendaient des montagnes de Mossoul et de Mardin pour hiverner dans les steppes de l'actuelle Djezireh syrienne. En 1764, un auteur allemand, Karlsten Libourg, originaire du Holstein, à l'époque concession danoise - donc il était ressortissant danois - et qui était un savant, a été chargé d'une mission d'information par le roi du Danemark dans les pays du Proche-Orient. Cet auteur,

Libourg, nous a laissé un livre en allemand qui est traduit en français. Il est passé par la Djezireh syrienne et il nous a dressé une carte où les noms sont en allemand. On est au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle. Il mentionne cinq tribus kurdes dans l'actuelle Djezireh syrienne, les Kiki, les Chachani, les Meli, les Assyti et une seule tribu arabe, les Taï, dont il dit, il est vrai, qu'elle était grande. Aujourd'hui, deux siècle après le voyage de l'auteur germanique, on trouve les mêmes tribus dans la Djezireh syrienne, avec cette différence que les tribus kurdes qui étaient à l'époque des semi-nomades se sont sédentarisées et ont transformé la Syrie en grenier à blé et à coton, alors que les Taï sont restés des éleveurs de dromadaires.

La loyauté des Kurdes de Syrie à l'égard du gouvernement de l'Etat syrien a toujours été exemplaire. Mais les Kurdes de Syrie ont toujours été kurdes de cœur et de tous les combats de leur peuple. En 1927, c'est parmi les Kurdes de Syrie que naquit l'organisation indépendantiste Hoyboon du Kurdistan de Turquie. Dans les années 1930 et pendant les premières années de la deuxième guerre mondiale, lorsque le peuple kurde au Kurdistan de Turquie subissait une oppression qui avait atteint son paroxysme, les Kurdes de Syrie et parmi eux, des émigrés kurdes de Turquie comme Djeladet Bedir-Khan, Kamuran Bedir-Khan et leur frère aîné Sureya Bedir-Khan ont pris en quelque sorte la relève dans un mouvement culturel kurde. On a vu l'essor d'écrivains et de poètes kurdes comme Cegerxwîn, Osman Sabri, Nouredine Zaza, Khadijan, Djeladet Bey qui a publié (Kendal l'a rappelé ce matin) la revue Hawar, en caractères latins. Alors que son frère Bedir-Khan publiait la revue Roja Nu, qui veut dire «jour nouveau», à Beyrouth, en utilisant des caractères latins qui ont été de la sorte popularisés parmi les Kurdes de Turquie et peu à peu parmi les autres Kurdes.

Lorsque la guerre autonomiste dirigée par Mulla Mustafa Barzani et le Parti démocratique kurde a éclaté en Irak, en 1961, les Kurdes de Syrie tout naturellement se sont montrés solidaires du mouvement ainsi commencé au Kurdistan d'Irak. Et ce n'est pas une simple coïncidence si l'oppression des Kurdes de Syrie commence en 1961, peut-être en réaction à la solidarité toute naturelle des Kurdes de Syrie à l'égard des Kurdes d'Irak. En 1962, le gouvernement syrien procède à un recensement de la population, dans tous les départements, dans toutes les provinces. Ce recensement syrien opéré en vertu d'un décret numéro 93, du 23 août de la même année et qui a été publié au journal officiel, ne concernait que les Kurdes de Djezireh et en vertu de ce recensement, on a déclaré qu'environ 120 000 Kurdes de Djezireh, qui étaient des ressortissants syriens, n'étaient pas des Syriens mais des personnes infiltrées illégalement en Syrie. Par un simple subterfuge administratif, on leur a demandé de déposer leurs cartes d'identité pour en refaire des nouvelles, mais les nouvelles cartes d'identité ne leur ont pas été délivrées, de sorte que ces Kurdes,

120 000 à l'époque, se sont trouvés des apatrides dans leur propre pays. On a créé ce qu'on a appelé la ceinture arabe, *al Hizam al Arabi*, en 1963, d'après laquelle la région kurde de Djezireh, le long de la frontière turque, qui est longue de 280 km et profonde d'une quinzaine de kilomètres, et comptait 332 villages, devrait être évacuée. A la place de ces villages, des fermes d'Etat, dites «modèles», devaient être créées, bâties, construites et réservées aux Arabes, des Arabes qui devraient être amenés d'ailleurs pour remplacer les Kurdes.

Cette politique qui a reçu un début d'exécution a aussi abouti à ce que ces Kurdes furent dépossédés des terres qu'ils possédaient et des steppes mais qu'ils avaient mises en valeur pour le bienfait de la Syrie. L'oppression nationale a donc commencé à ce moment-là. On a même assisté, comme en Turquie, à l'arabisation progressive de la toponymie kurde de la région, toponymie qui était en partie araméenne dans cette région, donc très ancienne.

Parmi les mesures d'oppression, on a arrêté les dirigeants du Parti Démocrate Kurde de Syrie et parmi eux, Mr. Osman Sabri, le Dr. Nuredin Zaza et quelques autres qui ont été poursuivis en justice et jetés en prison. Moi-même, on m'a distingué par une condamnation, permettez-moi de le dire, par une condamnation à la peine capitale par contumace, je n'étais pas en Syrie ; à la séquestration de mes biens, par un jugement qui fut publié au journal officiel de la République Arabe Syrienne du 4 juillet 1965, pour un crime dont je ne sais toujours pas en quoi il consiste. Qu'est ce que j'ai fait ? Je n'en sais rien. Mais je présume que c'était à cause des services que j'avais rendus sur le plan international à la cause du peuple kurde opprimé, et parce que le général Mustafa Barzani m'avait demandé d'être son porte-parole à l'étranger au service de ce peuple.

L'inspirateur de cette politique d'oppression nationale s'appelle Mr. Mohamad Talab Jilal. Il avait exercé la fonction d'officier de la police politique secrète à Djezireh, au début des années 1960 et avait écrit un livre en arabe, intitulé *Etude sur la province de Djezireh, sur le plan ethnique, social et politique* qui porte entièrement sur ce qu'il appelle le danger kurde et qui est simplement une invitation au génocide dans le genre de *Mein Kampf*. Cet ouvrage est un document secret de l'Etat. Il ne se trouve pas en bibliothèque en Syrie. Une seule copie est tombée entre les mains du Parti Démocrate Kurde de Syrie, et m'a été envoyée. Je l'ai mise à contribution pour publier quelques études en français et en anglais, en d'autres langues, sur la question kurde en Syrie et sur la persécution de ce peuple.

Depuis l'avènement du président Hafez el Aassad, en 1972, il faut mentionner que les mesures racistes à l'égard des Kurdes ont été très sensiblement atténuées. Les

partis autonomistes du Kurdistan irakien ont plus ou moins pignon sur rue à Damas, il n'en reste pas moins que le Parti Démocrate Kurde de Syrie lui-même est toujours interdit, tout comme sont toujours interdits en Syrie toutes les publications en langue kurde ou sur les Kurdes et qu'il n'y a aucun enseignement pour ces Kurdes dont il ne faut pas oublier qu'ils comptent un million de personnes !

Je ne sais pas si par la grâce présidentielle, je pourrai encore ajouter quelques mots pour terminer ce passage et pour parler un petit peu des Kurdes du Liban.

Il y a une crise économique terrible qui sévit en Syrie, et dont souffrent particulièrement les Kurdes de Syrie, à Djezireh ou même à Afrin, région naguère prospère par sa production de blé, de bois, d'huile d'olive. Dans les régions kurdes comme d'ailleurs dans les campagnes du Kurdistan de Turquie, il se trouve qu'il y a un exode rural vers les grandes villes de l'intérieur et à Damas. Il y a de plus en plus de désœuvrés, de chômeurs parmi les jeunes Kurdes de Syrie et beaucoup prennent le chemin de l'exil. Il y en a des dizaines de milliers en Allemagne Fédérale et beaucoup dans les autres pays d'Europe y compris en France. Le régime syrien qui avait privé de la nationalité syrienne les Kurdes de Djezireh dont j'ai parlé, astreint cependant ces Kurdes «non syriens» au service militaire. Ils sont astreints au service militaire, alors que faute de carte d'identité, si je puis dire, il n'ont pas le droit de se marier civilement ; ils ne peuvent pas entrer dans un hôpital public en cas de maladie et ils ne peuvent même pas être enterrés selon la loi alors que, avec leur progéniture, ils comptent aujourd'hui quelques 300 000 personnes. Les jeunes Kurdes désœuvrés sont embrigadés avec des Alaouites, non seulement dans l'armée syrienne proprement dite mais dans des unités d'élite des forces syriennes, des forces spéciales qui ressemblent beaucoup à une garde prétorienne du régime, les Kurdes et Alaouites étant placés dans des détachements spéciaux qui servent en quelque sorte de force de répression contre les autres Syriens et de protection du régime. Ces unités alaouites et kurdes ont été utilisées dans la répression du mouvement islamisant arabe, à Alep, en 1980 et ont, si je puis dire, éventré la ville de Hama au printemps 1982.

Il en résulte pour la population majoritaire arabe sunnite un ressentiment non seulement à l'égard des Alaouites mais à l'égard des Kurdes considérés comme une minorité utilisée par le régime, contre la majorité sunnite. Pour les Kurdes, c'est un marché de dupes, parce que tandis qu'on profite d'eux, ils restent privés de tous droits et leur identité nationale en Syrie est menacée à moyenne ou longue échéance menacée par l'évanouissement, par la disparition parce qu'il ne reste que des générations âgées dans les régions kurdes alors que de plus en plus les jeunes quittent leur région d'origine.

Je serai beaucoup plus bref pour les Kurdes du Liban. On ne peut plus parler de Kurdistan pour les Kurdes étant au Liban. Il y a eu au Liban, depuis des temps assez anciens, depuis l'époque ayoubide, quelques établissements kurdes à caractère féodal et seigneurial dans les montagnes libanaises. Un illustre exemple est constitué actuellement par la famille des Jumblat qui était d'origine kurde et dont le nom d'origine était Jambulât, Jambulât-Jumblat, voilà la libanisation du nom. Jumblat en kurde, ça veut dire cœur d'acier. C'était des seigneurs kurdes du Kurdistan occidental qui s'étaient rebellés contre le sultan, avaient trouvé racine au Liban et s'y trouvent aujourd'hui chefs de la communauté druze. Mais il y a une communauté kurde nouvelle au Liban, constituée à partir des années 1930 par des émigrés venant du Kurdistan de Turquie et de Syrie. Elle compte actuellement environ 100 000 personnes concentrées essentiellement à Beyrouth. Cette communauté a eu un problème de nationalité. Le pouvoir à Beyrouth qui était exercé essentiellement, jusqu'à maintenant en tout cas, par l'élément maronite, n'avait pas beaucoup d'intérêt à accorder la nationalité libanaise à ces Kurdes qui sont musulmans sunnites. Mais à part cela, ces Kurdes jouissaient des libertés selon des traditions normales du Liban, vis-à-vis de la liberté d'association, de la liberté d'expression. On a assisté légalement à la création d'un parti démocratique kurde au Liban, à des clubs sportifs, culturels, sociaux kurdes, mais malheureusement il y a eu ce drame du Liban - la guerre civile, je n'ai pas besoin de m'y étendre - à laquelle les Kurdes libanais et les Kurdes de Beyrouth ont participé au sein de leur milice, aux côtés de la milice druze et sunnite, donc dans les deux cas du côté musulman. Elle a subi beaucoup de pertes.

La question des Kurdes du Liban est multiple. D'abord elle fait partie de la question des Libanais eux-mêmes, quelle que soit leur confession. Il faut rétablir la paix entre les Libanais, y compris en ce qui concerne les Kurdes. Mais il y a un problème spécifique pour les Kurdes du Liban. Il faut qu'ils puissent accéder à la nationalité libanaise, qu'ils soient libanais, ce qu'ils sont en pratique, tout en restant kurdes et en conservant leur langue et leur culture. Peut-être, le Liban qui a toujours été communautaire, qui est une sorte de juxtaposition de communautés qui toujours ont su vivre en paix dans la coopération, peut-être ce Liban-là reviendra-t-il un jour et saura trouver la solution à cette question.

Madame la présidente, je ne voudrais pas terminer sans dire combien j'ai été sensible, comme tous mes amis kurdes, à la présence de si nombreuses personnalités de divers horizons et de divers pays, qui sont venues témoigner leur solidarité au peuple kurde dans les épreuves terribles qu'il traverse actuellement, en particulier au Kurdistan d'Irak. Madame la Présidente, je vous remercie, je ne vous remercie pas seulement en votre qualité de présidente, mais Danielle Mitterrand, je vous remercie de tout, merci aussi à la France pour l'Institut Kurde de Paris, merci à Paris pour

avoir beaucoup facilité cette conférence, qui je crois est importante et j'espère qu'elle sera le premier pas dans une démarche pour internationaliser le problème kurde sur le plan humanitaire.

Merci aussi mes amis d'avoir été patients. Merci beaucoup.

## UNE VIE DE KURDE EN URSS

*Nadir NADIROV\**

Nous, les Kurdes Soviétiques, nous sommes très contents et heureux aujourd'hui de constater que les Kurdes venant de divers pays, y compris de l'Union Soviétique, tiennent une conférence publique, et ce, au coeur même de l'Europe. Je tiens à exprimer, au nom des Kurdes, ma gratitude à Madame Danielle Mitterrand. Les Kurdes, quel que soit leur pays, n'oublieront pas ce soutien, et seront toujours reconnaissants envers celle qui, au prix de beaucoup de fatigue, d'efforts et de soucis a fait connaître la cause kurde. Nous sommes également très reconnaissants à l'Institut Kurde qui a fait tant d'efforts, et est parvenu, sous la présidence de notre frère Kendal, à nous réunir, afin que nous puissions nous communiquer notre joie, nos chagrins, nous tenir au courant de notre évolution et de nos idées.

Le chemin des Kurdes Soviétiques n'a pas été linéaire: il était loin de ne comprendre que le progrès ou que la répression; il y avait aussi bien des moments de joie que des obstacles et des deuils. En 1917, lorsque la révolution d'octobre eut lieu, toutes les nationalités connurent la liberté. Les droits des Kurdes comme ceux de toutes les autres nations furent garantis par la Constitution soviétique. Le kurde devait, comme toutes les autres langues, se développer. En 1923, un Kurdistan soviétique fut créé en Azerbaïdjan sur l'ordre de Lénine. Au coeur même de ce pays, dans la ville de Lacin, une école, un journal et un théâtre en langue kurde furent mis en place. Les écrivains kurdes publièrent dans leur langue. Une grande joie s'empara des Kurdes Soviétiques. Mais elle ne fut que de courte durée. Les écoles en langue kurde furent fermées dès 1929. Il est vrai qu'un journal kurde, *Riya Tezé*, que la majorité d'entre vous connaît pour en avoir entendu parler ou l'avoir lu, paraît depuis cette date à Erivan. Il est aussi vrai qu'il y a dans cette ville une section des écrivains kurdes au sein de l'Union des Ecrivains de la République d'Arménie, ainsi que des écoles et des émissions de radio en kurde. Il n'en reste pas moins que les Kurdes Soviétiques connurent les pires malheurs de leur existence entre 1937 et 1944. Au cours de ces années, une partie des Kurdes du Caucase fut

\* Membre et ancien secrétaire général de l'Académie des Sciences de la République Soviétique du Kazakhstan, professeur de pétrochimie.

déportée vers l'Asie Centrale, vers la République de Kazakhstan, notamment. Les déportés n'eurent pas l'autorisation de se regrouper dans un même lieu. Chaque famille fut réinstallée dans un village à part. Moi-même je fais partie de ces déportés. Mon père n'était plus parmi nous depuis 1936; ma mère avait 9 enfants à sa charge. Une nuit de 1937, les miliciens se présentèrent dans notre village de Ghighatch, situé dans la région du Nakhitchévan en Azerbaïdjan. Ils frappèrent à notre porte et nous donnèrent l'ordre de nous préparer sur le champ au grand départ. «Demain vous serez déportés», lancèrent-ils, pour toute explication. Vers où? Par quel chemin? Quelles souffrances nous attendaient? Vers quel destin allions-nous partir? Nous n'en savions rien.

Le lendemain, à l'aube, ma famille et d'autres furent chargées dans des camions de l'armée et amenées jusqu'à la gare la plus proche. Là, entassés dans des wagons, nous avons été expédiés vers une destination inconnue. Quarante cinq jours plus tard, nous étions débarqués et regroupés dans une plaine inconnue de nous. D'après les agents gouvernementaux, cet endroit s'appelait Ghachga-Bulagh, situé dans la région de «Djanbul» au Kazakhstan. Ils nous informèrent que désormais, nous allions vivre à cet endroit.

Quelques jours plus tard, les gens du gouvernement revinrent et emmenèrent avec eux les chefs des familles dont mon frère aîné, Abdullah. Depuis, ils disparurent sans laisser de traces.

Ensuite, pendant 7 mois, temps nécessaire à la construction de nos nouveaux logements, nous restâmes sous des tentes fournies par l'Armée Rouge. Chaque village ainsi construit possédait sa propre école. Mais la langue kurde n'était plus la langue d'éducation. Elle y était remplacée par le kazakh et j'ai dû faire mes études dans cette langue.

Après avoir terminé le lycée dans ce nouveau village, j'ai décidé d'aller continuer mes études ailleurs. Mais, comme il nous était interdit de quitter notre lieu de déportation, j'ai dû alors m'adresser au commandant militaire du village pour solliciter une autorisation. Celle-ci me fut refusée d'emblée.

J'ai dû alors écrire directement à Staline. J'ai reçu la réponse suivante: «A l'exception des capitales des républiques, vous avez le droit de vous rendre dans les autres villes pour y poursuivre vos études». Cela m'amena à renoncer à faire mes études de médecine car à l'époque, les facultés de médecine n'existaient que dans les capitales des républiques. C'est pourquoi, je me suis inscrit en chimie à

l'Institut Pédagogique de Ghizil-Orda. Après avoir obtenu ma licence en chimie, je suis rentré dans mon village où j'ai continué à enseigner à l'école, comme enseignant.

Ce n'est qu'en 1956, avec l'arrivée de Khrouchtchev, que nous avons retrouvé la liberté de circuler dans les autres parties du pays, ce qui m'a permis d'aller à Moscou et de m'inscrire à l'Institut Pédagogique Lénine pour y obtenir un doctorat en chimie. Après l'obtention de ce diplôme, j'ai été engagé par l'Institut Pédagogique de Kharbarovsk, où j'ai travaillé pendant 9 ans et où j'ai reçu mon titre de professeur. Par la suite, j'ai été envoyé à l'Institut Technologique de Tchimkant au Kazakhstan, en tant que responsable du département de pétrochimie. Ensuite, j'ai assumé les fonctions de vice-recteur de l'Institut Technologique de Tchimkant, directeur de l'Institut Scientifique de Ghanriev. Enfin, j'ai été élu membre de l'Académie des Sciences du Kazakhstan et plus tard secrétaire général de cette académie.

La situation des Kurdes en URSS s'est nettement détériorée depuis l'arrivée au pouvoir de Gorbatchev. Bien que le pouvoir central ait promis d'accorder une attention particulière au problème des peuples déportés, dans la pratique rien n'a été fait jusqu'à présent. En ce qui concerne les Kurdes, la montée des tensions dans les républiques d'Azerbaïdjan, d'Arménie, de Kirghizie a encore aggravé leur sort. Craignant des massacres et des pogroms, ils ont été contraints de quitter ces républiques et d'aller se réfugier dans d'autres républiques, comme la Russie où ils n'ont même pas le droit d'acquérir un nouveau logement ou d'occuper un emploi. Des personnes sans droits culturels spécifiques, éparpillées à travers 9 républiques, les Kurdes sont actuellement pris entre les feux croisés des conflits nationalistes du Caucase et d'Asie centrale. Leur survie en tant que communauté distincte est à présent en péril.

## **LES RÉFUGIES KURDES EN TURQUIE**

*Mehmet Ali ASLAN \**

Madame la Présidente et chers invités,

Nous vivons une époque où le désarmement et les initiatives de paix mondiale font des progrès. Mais il n'est guère possible de réaliser la paix mondiale sans mettre fin aux conflits régionaux et surtout sans faire disparaître leurs raisons d'être. De nos jours, la région dont la situation menace le plus la paix mondiale est le Proche-Orient. Les équilibres bâtis jadis par l'impérialisme en vue d'assurer ses intérêts propres sont aujourd'hui chamboulés et le Proche-Orient s'en trouve enlisé dans un règlement de comptes sanguinaire. Du Liban à la Palestine, de l'Irak à l'Iran, les peuples du Proche-Orient vivent une grande tragédie.

Victimes d'entre les victimes, les Kurdes souffrent du sort le plus terrible. Ce qui aggrave leur situation reste l'oubli et l'isolement dont ils pâtissent. Ainsi certains pays, ne craignant nullement la réaction indignée de l'opinion publique mondiale, osent-ils tenter de les exterminer à coups de bombardements chimiques.

Un peuple ne devrait pas se laisser gagner par un sentiment d'abandon et d'isolement. On ne devrait pas le laisser sombrer dans un tel état d'âme. L'espoir devrait persister d'une solution pacifique et démocratique des problèmes. Car ceux dont la vie et pour qui la vie se transforme en géhenne pourraient et sauraient rendre la pareille aux autres. Si nous souhaitons la paix mondiale, si nous désirons protéger nos valeurs humaines et démocratiques des effets destructeurs de la violence, il nous incombe d'empêcher tout peuple, et pas seulement les Kurdes, de sombrer dans une telle détresse.

Non seulement pour résoudre le problème du Proche-Orient, mais aussi pour faire avancer la paix mondiale et tenir les démocraties occidentales à l'abri de toute menace de violence, il est nécessaire d'apporter une solution démocratique et

---

\* Avocat, auteur d'un ouvrage sur les réfugiés kurdes d'Irak, ancien président du Parti ouvrier de Turquie.

pacifique à la question kurde. Pour ce faire, il faudrait mettre la question kurde à l'ordre du jour de forums et de conférences internationaux et en débattre jusqu'au coeur des relations tant bilatérales que multilatérales des Etats comme des institutions internationales. Pour que les Kurdes puissent déployer toutes leurs forces en vue d'une démocratie pluraliste et participative, fondée sur les droits de l'homme et les valeurs universelles de l'humanité, une démocratie à bâtir d'un commun effort, à part égale, avec les peuples frères qu'ils côtoient, il est indispensable qu'ils ne s'enlisent pas dans un sentiment d'isolement et d'abandon, il est crucial qu'ils ne désespèrent pas de la possibilité d'une solution pacifique et démocratique.

Telle est l'importance de cette conférence qui nous réunit. Les Kurdes sont heureux de voir tant d'illustres personnalités d'origines les plus diverses se pencher sur leur problème et se réunir pour en débattre et pour y chercher des solutions.

C'est pourquoi nous nous devons de remercier Madame Danielle Mitterrand, présidente de France-Libertés, et Kendal Nezan, président de l'Institut Kurde.

Madame Danielle Mitterrand est désormais l'une des nôtres. Notre peuple la mentionne d'ores et déjà comme l'une des figures notables de notre histoire. Du fin fond des villages jusqu'au coeur des grandes villes, elle est dans tous les coeurs.

Il y a quelques mois de cela, Madame Mitterrand était notre hôte en Turquie. Sur les beaux rivages du lac de Van, nous l'avions invitée à un modeste repas dont la frugalité reflétait notre pauvreté comme notre sincérité. Un jeune homme qui s'était déplacé pour aller à sa rencontre montrait à tout un chacun, grisé qu'il était par la joie, une photo qu'il ne lâchait pas de la main. C'était peut-être le jour le plus heureux de sa vie. Il m'a montré à moi aussi cette photo le montrant en train de faire le baise-main. «Regarde voir» m'a-t-il dit. «Une photo qu'on a prise alors que j'embrassais la main de Maman. Qu'elle est belle, non?» Ce jeune homme ne faisait que traduire les sentiments de tout un peuple.

Les Kurdes comme les autres peuples du Proche-Orient n'avaient connu jusque là de l'Occident que le visage hideux de l'impérialisme qui les avait divisés pour les pousser les uns contre les autres et qui avait fini, par le biais d'une poignée de collaborationnistes, par les exploiter et les opprimer. En la personne de Madame Mitterrand, les Kurdes rencontraient pour la première fois le visage beau et ami d'un Occident fidèle aux droits de l'homme et aux valeurs universelles de l'humanité. Telle était la raison de l'enthousiasme et du bonheur de ce jeune homme.

Madame Mitterrand était venue en Turquie pour se rendre compte elle-même de la situation des réfugiés kurdes qui avaient fui le Kurdistan irakien. Ces êtres humains, pourquoi avaient-ils dû s'arracher à leur terre natale et venir vivre ailleurs dans des conditions suffisamment lamentables pour attirer l'attention du monde entier?

Lors de la guerre entre l'Irak et l'Iran, les puissants de notre monde ont soutenu plutôt celui-là. Ils lui ont permis de bâtir une usine de fabrication de ces armes chimiques interdites par la Convention de Genève de 1925 et de s'approvisionner en matériel et en technique. Ainsi l'Irak s'est-il doté de cette bombe atomique du pauvre.

Le 17 mars 1988, les forces aériennes irakiennes lâchèrent sur Halabja et les bourgades alentour, habitées par des Kurdes, leurs bombes chimiques. La population civile n'a pas eu le temps de comprendre ce qui lui arrivait. Les gens n'ont pu ni fuir ni s'abriter. Les enfants tombèrent au milieu de leurs jeux, les mères alors qu'elles étaient en train d'allaiter leurs petits. Les rues se sont encombrées de cadavres. Femmes, enfants, jeunes, vieillards... Aucun survivant. Le bilan était de 5000 morts.

Hiroshima: 88 ainsi pouvait s'intituler l'oeuvre du régime de Saddam. Quelle différence peut-on y voir avec les crimes nazis commis dans les camps de concentration? C'est un crime de guerre. Il s'agissait de ces mêmes armes chimiques interdites par la Convention de Genève de 1925. C'est un génocide. Les Kurdes de Halabja et des alentours ont été exterminés sans nulle distinction entre les individus.

Après la mise en vigueur du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Irak, le régime de Bagdad, redéployant ses troupes qu'il pouvait enfin retirer du front iranien, a lancé une offensive d'envergure contre les Kurdes. Fortes de leurs armes chimiques et de leur napalm, les troupes irakiennes ont pris pour cible les agglomérations civiles. Encore sous le choc de la sauvagerie du massacre de Halabja, la population civile s'est mise à abandonner villages et terres pour se replier vers la frontière turque. Le nombre de femmes et d'enfants qui ont succombé en cours de route aux effets toxiques de l'ypérite n'est pas négligeable.

Le but du régime de Bagdad était d'annihiler sa population kurde. Aussi n'a-t-il reculé devant rien et recouru au massacre de toute une population à coups de bombes chimiques et de napalm sans distinction de sexe ni d'âge. La fuite des survivants s'arrêta à la frontière turque et les fuyards, une centaine de milliers,

dont une majorité de femmes et d'enfants, ont ainsi demandé le droit d'asile à la Turquie.

Après quelques jours de tergiversations, le gouvernement d'Ankara leur a donné l'autorisation de franchir la ligne de démarcation. Un massacre pire encore que ce qui venait d'avoir lieu a pu ainsi être évité. Cette décision de la Turquie, elle est sans nul doute possible louable. Mais il est difficile de porter la même appréciation sur la suite que les autorités turques ont donnée aux événements.

L'article 14 de la déclaration universelle des droits de l'homme de l'O.N.U. stipule le droit d'asile. Quant à la situation juridique des réfugiés, elle est régie par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 portant sur le statut juridique des réfugiés. En signant cette convention, la Turquie avait émis une réserve particulière limitant son engagement au seul cas des personnes cherchant refuge en raison d'événements survenus en Europe. C'est en vertu de cette réserve d'antan que le gouvernement a refusé de reconnaître aux Kurdes venus chercher asile en raison d'événements survenus en Irak le statut de réfugiés tel que prévu par la Convention de Genève.

Cette position gouvernementale était-elle justifiée? Certes non.

1) La réserve émise par la Turquie lors de la signature de la Convention de Genève de 1951 ne peut empêcher que le statut de réfugié soit reconnu à des demandeurs d'asile dont la situation dépend de circonstances extra-européennes. A preuve, le protocole du 4 octobre 1967 qui a supprimé toute restriction géographique et introduit un réaménagement avec le souhait exprès d'abolition de toute réserve précédente.

En acceptant ces Kurdes d'Irak, le gouvernement d'Ankara, ne serait-ce que pour ce cas bien précis, déroge en pratique à sa propre réserve de restriction géographique. Désormais, la seule question subsidiaire est de savoir si toutes les autres conditions du statut de réfugié sont bel et bien réunies. En ce sens, les réfugiés kurdes en provenance d'Irak remplissent toutes les conditions requises.

2) Le principe d'égalité est l'un des fondements du droit. La Turquie, à cet égard, a déjà accepté l'asile de nombreux ressortissants iraniens venus chercher refuge en Turquie en raison des événements survenus dans leur pays qui est loin de se situer dans les confins géographiques de l'Europe, tout comme les quelques 4500 familles d'origine turque qui, après avoir quitté l'Afghanistan, avaient dans un premier temps demandé l'asile au Pakistan.

De toute façon, en vertu de l'article 3 de la Convention, les signataires sont dans l'obligation de ne procéder entre les réfugiés à aucune discrimination basée sur des considérations de race, de confession ou de pays d'origine.

Pour toutes ces raisons, il est impossible de reconnaître la moindre validité à la réserve introduisant une restriction géographique au statut de réfugié.

Les réfugiés kurdes en Turquie ont été placés dans des camps entourés de barbelés. Leurs besoins les plus élémentaires, d'alimentation, d'habillement et de santé, n'ont été couverts que de la manière la plus sommaire pour ne pas dire indigente. Ils n'ont pu obtenir de permis de travail. En revanche, toute aide de la population ou de quelque institution que ce soit a été empêchée. Les enfants n'ont pu suivre leur scolarité.

Or, non seulement les Kurdes, mais la population turque à son tour désirait secourir ces hommes et ces femmes et souhaitait qu'ils puissent retrouver des conditions de vie dignes. Peine perdue. La loi 2860, portant sur le Secours populaire, fait dépendre l'organisation de toute action de secours ou d'aide charitable de l'autorisation du Ministère de l'Intérieur, des préfets et des sous-préfets. Et aucun représentant de l'autorité administrative n'a accordé son autorisation aux initiatives d'organisation de secours populaire. La tentative de trois députés de faire de même a pareillement buté contre l'obstacle du Ministère de l'Intérieur.

Quant à d'éventuelles aides extérieures, elles n'ont pu se réaliser d'une part en raison de ladite loi et, de l'autre, à cause de la non-reconnaissance du statut de réfugiés aux Kurdes d'Irak venus en Turquie. Or le HCR de l'ONU n'est en mesure d'apporter son aide qu'à ceux qui jouissent dudit statut.

Près de 100.000 personnes avaient franchi la frontière turque. Une partie a d'emblée pris le chemin de l'Iran ou y fut conduite forcée et contrainte. Il en est resté en Turquie quelques 65.000 dans un premier temps. Un second exode partiel vers l'Iran a encore réduit leur nombre. Ils étaient 36.000 à l'arrivée de Madame Mitterrand ; aujourd'hui leurs effectifs se chiffrent seulement à près de 30.000.

La solution urgente qu'attend ce problème est la reconnaissance par les autorités d'Ankara du statut de réfugiés pour ces gens. Si jamais ce statut leur était reconnu, le HCR et à sa suite les Etats comme les institutions les plus diverses pourraient apporter l'aide nécessaire. Non seulement les réfugiés kurdes obtiendraient des conditions de vie meilleures, mais il serait mis fin à une situation inique heurtant

profondément les sentiments de justice des Kurdes de Turquie comme de la population turque elle-même.

La solution radicale véritable serait bien évidemment la réalisation des conditions nécessaires pour que ces réfugiés kurdes puissent librement rentrer au pays de leurs ancêtres et y réorganiser leur vie sans crainte et loin de toute oppression. Ces hommes et femmes sont épris de leur patrie. A preuve, ils avaient su risquer leur vie par amour pour elle, et ils continuent toujours à combattre pour elle.

De nos jours, dans le monde, il y a près de 16 millions de réfugiés. Plus de 90 % d'entre eux sont accueillis par des pays sous-développés eux-mêmes démunis. Ces réfugiés qui luttent pour survivre dans des conditions extrêmement difficiles aggravent encore davantage l'état de pauvreté et les problèmes des pays d'accueil. La grande majorité des réfugiés vit dans une anxiété permanente et extrême. Leurs troubles psychologiques influent sur leurs modes de pensée et leur comportement. Et cela ne peut que déboucher sur des problèmes sociaux et politiques.

## LA DIASPORA KURDE EN EUROPE

*Lars Gunnar ERIKSONN \**

Le titre que l'on a donné à mon intervention évoque la constance du problème à laquelle d'autres réunions ont déjà accordé un intérêt particulier.

D'une façon générale, nous nous trouvons face à une situation où le nombre de réfugiés dans le monde semble augmenter - du moins il ne diminue pas. Il y a aujourd'hui quelques 15 millions de réfugiés auxquels il faut ajouter près de 15 millions de personnes déplacées, ou plutôt ceux qu'on appelle les réfugiés internes.

La proportion kurde dans ces deux chiffres, a aussi augmenté au cours de ces dernières années. En ce qui concerne les réfugiés - c'est à dire ceux qui ont effectivement traversé une frontière nationale - leur nombre en Europe de l'Ouest augmente. Ceci est en partie dû au renforcement de l'intensité du conflit entre le peuple kurde et les gouvernements centraux, dans trois de leurs pays officiels d'origine : l'Irak, l'Iran et la Turquie. Mais je crois aussi que si nous opposons les réfugiés individuels aux exodes de masse - c'est parce que cela est lié au fait que le problème kurde est maintenant connu dans les différents pays d'Europe de l'Ouest, où il est possible de mener un travail politique sur le problème kurde, d'une façon qui n'est pas envisageable dans les pays du Moyen-Orient qui accueillent des réfugiés. En d'autres termes, les Kurdes qui ont pu influencer la direction de leur vol, ont en majorité atterri dans les pays d'Europe de l'Ouest. Ce phénomène a eu un effet plus stimulant sur la question kurde à l'étranger qu'au Kurdistan et dans ses régions frontalières. Cela a avivé l'intérêt et l'engagement des différents groupes pour les nombreux réfugiés kurdes qui n'ont pas réussi à se placer en sécurité relative en Europe de l'Ouest. Ceci dit, nous devons aussi reconnaître le manque d'information et de données directes sur les réfugiés kurdes et la situation des Kurdes de la diaspora.

Il est peut-être important de rappeler que tous les Kurdes qui vivent hors de leur

\* Conseiller au ministère suédois de l'immigration.

pays d'origine ne sont pas des réfugiés. Dans les années 1960 et au début des années 1970, de nombreux travailleurs immigrés sont venus dans les différents pays d'Europe, entre autres en Allemagne de l'Ouest, en France, en Hollande et en Suède. Un pourcentage important de Kurdes figure parmi les prétendus travailleurs de Turquie, même si en général, ils restent discrets sur leur héritage culturel ou ne l'évoquent même pas. Par la suite, des réfugiés kurdes avec une conscience politique sont arrivés ; ainsi des organisations culturelles ont été créées, des organisations politiques kurdes ont ouvert des bureaux dans divers pays, etc. Ceci a fait prendre conscience aux travailleurs d'origine kurde de leur identité - en d'autres termes ; ils ont été kurdififiés.

En conséquence, la plupart d'entre eux auraient aujourd'hui des problèmes pour retourner dans leur pays d'origine, que ce soit pour des raisons politiques ou culturelles. A leur tour, les travailleurs et les réfugiés politiques ont engendré une seconde vague de migration formée par leurs familles.

Il n'y a pas plus de données fiables concernant le nombre de Kurdes en exil - soit les personnes qui ont émigré volontairement ou involontairement - qu'il n'y a de chiffres objectifs concernant les Kurdes dans leur territoire d'origine. En principe les Kurdes ne sont pas enregistrés dans leur pays d'accueil en tant que tels, mais sous la nationalité de leur pays d'origine. Il est inutile de rappeler que le mot KURDISTAN est prohibé.

Selon une estimation répandue, le nombre de Kurdes en Europe est de 500 000. Ils vivent pour la plupart en Allemagne de l'Ouest. La terminologie est particulièrement vague lorsque l'on aborde cette question. On peut considérer la Turquie comme appartenant à l'Asie ou à l'Europe - ou aux deux. C'est aussi un pays qui simultanément, reçoit - en nombre substantiel, cela sera d'ailleurs certainement évoqué par la suite - et «produit» des réfugiés. Pour les besoins de mon intervention qui se limite à l'Europe, j'ai choisi d'examiner la Turquie, sous l'angle d'un pays d'émigration, et non d'accueil. D'autres parleront de la Turquie, pays d'accueil pour les réfugiés kurdes.

Sur plus d'un demi million de réfugiés kurdes en Europe de l'Ouest, le premier groupe d'immigrants se composait de travailleurs. Ils ont été suivis par leurs familles, puis par les réfugiés politiques, eux-mêmes suivis par leurs familles, jusqu'à aujourd'hui. Comme je l'ai déjà dit, les réfugiés politiques ont eu un effet kurdifiant sur les travailleurs immigrés. Si j'insiste sur ce point c'est pour montrer que les Kurdes ont su établir des réseaux sociaux relativement efficaces et développer leur propres organisations dans l'ensemble de ces pays.

Au cours de ces dernières années, des demandeurs d'asile kurdes ont parfois été renvoyés à tort, mais de prétendus réfugiés ont également réussi à obtenir des permis de résidence dans différents pays d'Europe, en se présentant comme des militants politiques kurdes. Je ne parle de cela que pour souligner la complexité de la situation que différents groupes et intérêts utilisent contre la minorité kurde.

Si depuis 15 ans, le problème kurde est mieux connu que jamais, c'est essentiellement grâce à l'immigration des réfugiés dans de nombreux pays. Dans l'ensemble des pays, la situation des Kurdes a été accueillie avec compréhension et sympathie - même si certains en attendaient davantage. Il y a des instituts dans plusieurs pays comme en France. Un grand nombre de groupes et d'organisations kurdes, en dehors des organisations politiques proprement dites, existent et agissent tous en faveur de la préservation et du développement de la culture kurde, au sens le plus large du terme.

Les Kurdes ont également le droit de mener ouvertement des activités politiques et de militer dans un certain nombre de pays d'Europe de l'Ouest. Tous les indices montrent que les Kurdes ; réfugiés ou non, réussissent peut-être mieux que les autres ethnies à exploiter cette situation à leur avantage, en ce qui concerne la sauvegarde de leur développement culturel, et qu'ils continueront à être l'un des groupes d'immigrés les plus actifs en Europe de l'Ouest. Simultanément ils contribuent au développement de sociétés véritablement multiculturelles.

Néanmoins, il faut reconnaître qu'en plusieurs occasions, de sérieux conflits ont éclaté entre les Kurdes et leur pays d'accueil - mon pays n'est pas en reste. L'idée que les Kurdes sont un peuple violent a été répandue en certaines occasions. Un aspect du problème pourrait être résolu par les Kurdes eux-mêmes. Il est lié à leur manque d'unité politique et culturelle. Les Kurdes ont tout à gagner s'ils travaillent à l'élargissement de leur unité sur les bases d'un dénominateur commun plus petit. Ils ont tout à perdre s'ils font le contraire.

Des organisations d'exilés plus fortes et plus liées pourraient présenter des requêtes et les soutenir non seulement devant les gouvernements, autorités et organisations de bienfaisance, mais aussi devant les médias du pays d'immigration. Elles utiliseraient ainsi avec plus d'efficacité un contexte qui, à mon sens, est fondamentalement plus favorable que jamais au problème kurde.

En conclusion, je crois que la situation kurde est, à de nombreux égards, similaire à celle du peuple palestinien. Le droit du peuple kurde à son propre pays lui est refusé tout comme au peuple palestinien. Les guerres et la violence se perpétuent

dans ces deux régions. En dépit des aspects positifs que j'ai cités, comme la reconnaissance grandissante du problème kurde et le soutien plus large dont il jouit, il y a cependant encore trop d'intérêts qui collaborent, pour que le problème kurde ne soit pas abordé au niveau politique aujourd'hui accordé aux Palestiniens. Les Kurdes de la diaspora ont beaucoup travaillé pour faire progresser la question, mais il reste encore beaucoup à faire. A la vue des actes de violence perpétrés l'année dernière - qu'ils soient collectifs ou individuels- contre le peuple kurde et ses dirigeants, je pense qu'il incombe aux gouvernements occidentaux de traiter plus fermement et ouvertement le problème kurde. Quant aux Kurdes, il leur incombe d'utiliser de façon plus constructive et unie les positions fortes qu'ils occupent dans de nombreux pays. Enfin il incombe aux organisations de bienfaisance, aux groupes des droits de l'homme et aux médias de collaborer avec les Kurdes pour exercer des pressions, et diffuser des informations objectives et actuelles qui permettent d'obtenir un changement réel.

## **L'ACTION DE LA F.I.D.H. EN FAVEUR DES KURDES**

*Patrick BAUDOIN \**

En 1974, je découvrais à l'occasion d'un voyage dans le Kurdistan irakien, en tant que militant de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, le problème kurde. A l'époque, les troupes kurdes commandées par le général Barzani, étaient déjà, et de longue date, en lutte contre le pouvoir irakien.

J'ai pu découvrir à cette époque la vivacité du sentiment national kurde, le courage de ce peuple et d'un autre côté, hélas, son isolement, une grande indifférence de la communauté internationale vis-à-vis de ces gens oubliés. Depuis lors, que de combats, que d'atrocités n'ont pas été commises à l'encontre des Kurdes, que ce soit en Iran, en Irak, en Turquie, partout où ils se trouvent. Et il est vrai que parfois, nous pouvons, nous, organisations internationales, nous trouver l'objet d'un certain découragement. Comment tant de luttes pour encore si peu de résultats. Mais vous savez, on le dit souvent, quand il y a un problème, ou bien il se résout, ou bien il ne se résout pas. Et c'est là un motif pour beaucoup de ne pas agir, car si après tout il doit se résoudre, pourquoi intervenir ? Et si'il ne peut se résoudre, à plus forte raison, pourquoi faire quelque chose ? Eh bien, je crois que c'est l'honneur des organisations internationales de défense des droits de l'homme, précisément de ne jamais tomber dans ce travers et de vouloir toujours intervenir, et toujours aider là où il y a des gens qui sont victimes de violations des droits de l'homme. Et je dirais même que c'est une satisfaction quand il s'agit du Kurdistan, il n'y en a pas tant, que de pouvoir se dire lorsqu'une organisation internationale de défense des droits de l'homme intervient, qu'elle va heurter, qu'elle va choquer, qu'elle va mécontenter, non pas seulement un pays, mais trois, quatre pays, tous ceux où se trouvent des gens d'une minorité kurde : l'Iran, l'Irak, la Turquie, la Syrie. Et, pourquoi pas, mécontenter parfois aussi, hélas, nos opinions occidentales qui se contentent elles-mêmes de ce silence, de cet oubli et qui n'aiment pas toujours être dérangées.

---

\* Avocat, secrétaire général de la Fédération Internationale des droits de l'homme.

Alors comment ne pas se féliciter aujourd'hui qu'une conférence réunissant tant de personnalités et dont nous espérons qu'elle aura l'impact mérité, puisse se tenir sur cette cause, sur ce problème des Kurdes. J'ajouterai, car je crois que ce point est important, qu'au-delà du légitime combat des Kurdes, de cette minorité opprimée, comment ne pas être frappé par la volonté aussi de démocratie, qui est celle de nombreux militants kurdes. Et j'en voudrais pour témoignage, la personnalité qui était celle du Dr. Ghassemlou, qui était tout à la fois un combattant farouche, mais aussi un homme calme, mesuré comme le sont souvent les Kurdes ; et qui avait réussi dans une région où, vous le savez, il y a peu de démocratie, hélas, qui avait réussi donc à créer un véritable petit laboratoire, véritable petit îlot de démocratie. Et nous souhaitons tous ardemment que le flambeau soit repris, que d'autres suivent la voie qui a été tracée par le Dr. Ghassemlou, et que dans cette région encore une fois objet de tant de tempêtes, eh bien, que l'on puisse parvenir enfin à ce que les Kurdes puissent satisfaire leurs revendications légitimes et puissent cesser d'être ces personnes oubliées que nous connaissons trop souvent aujourd'hui. Alors j'en terminerai, puisqu'à juste titre, on nous a demandé d'être brefs, compte tenu de la multiplicité des témoignages, j'en terminerai en disant que les Kurdes soient assurés que les organisations internationales de défense des droits de l'homme ne cesseront de les aider, de militer en faveur de la reconnaissance de ces droits légitimes dont nous regrettons encore aujourd'hui, hélas, qu'ils ne soient pas davantage reconnus et dont, il faut le dire, nous savons que l'obtention sera difficile. Mais courage ! Et le peuple kurde se verra reconnaître, car il le mérite, tous ces droits légitimes.

## **LE PROBLÈME KURDE ET LES MÉDIAS**

*Gérard CHALIAND \**

Les Kurdes traversent une fois de plus une des périodes tragiques de leur histoire. Entre les deux guerres, ils avaient été frappés, en 1925, 1930 et 1936, en Turquie où ils subissaient massacres et déportations. En Irak, leurs insurrections étaient écrasées également à plusieurs reprises. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, les Kurdes étaient sévèrement réprimés en Iran après l'effondrement de la brève «République de Mahabad». En Turquie, les provinces orientales peuplées de «Turcs des montagnes», comme étaient dénommés les Kurdes, étaient placées le plus souvent sous état de siège et restaient zones interdites. Après une quinzaine d'années de lutte pour l'autonomie, le mouvement animé par Mustafa Barzani en Irak connaissait un effondrement provoqué par le rapprochement entre l'Iran et l'Irak.

Aujourd'hui, la fin de l'état de belligérance entre ces deux mêmes Etats a les mêmes conséquences mais des effets beaucoup plus terribles en Irak où des droits culturels pour les Kurdes et une autonomie sous étroite surveillance voisinent avec les regroupement de populations et les déportations sans parler de l'usage de la terreur par armes chimiques.

Le constat selon lequel nous sommes dans un monde où seuls les Etats ont des droits et les moyens de les faire valoir et non les minorités, a été fait maintes fois. C'est un fait qu'aucune instance internationale, et l'ONU moins que toute autre, ne peut intervenir en faveur d'une minorité opprimée ou réprimée par un Etat s'abritant derrière le caractère sacré de ses affaires intérieures, même si cela est en violation flagrante avec les principes dont les Nations-Unies se réclament.

Dans cette situation, l'opinion publique et les médias jouent ou peuvent jouer un rôle très important. Cela confère une responsabilité particulière à ceux qui contribuent à informer ou à alerter l'opinion. Seule en effet la pression indirecte que peut

---

\* Ecrivain.

parfois exercer l'opinion publique oblige dans une certaine mesure les Etats non démocratiques à ne pas trop excéder la limite des mesures en violation avec les droits des personnes comme ceux des minorités au moins tels qu'ils sont reconnus dans les chartes internationales que ces Etats ont eux-mêmes signées.

Rien, à vrai dire, n'est plus difficile que de faire respecter les droits de l'homme et ceux, collectifs, des minorités, dans les Etats qui ne sont pas démocratiques. Et c'est peu dire qu'aucun des Etats où vivent les Kurdes en Orient n'est pleinement démocratique. Il est grand temps que les Etats démocratiques condamnent sans ambiguïté et sans faire d'exception les Etats qui violent de façon flagrante les droits de l'homme. Le corollaire logique d'une telle position implique que l'on cesse par ailleurs de demander aux Etats qui défendent les droits de l'homme d'accompagner cette condamnation de sanctions économiques. On sait trop bien qu'en définitive les considérations économiques l'emportent toujours sur les positions morales. Il faut que soit tracée une séparation nette, tenant compte des réalités, entre les condamnations morales sans ambiguïté et les intérêts économiques sous peine de voir ceux-ci l'emporter toujours sur celles-là.

La condamnation morale de la Turquie par le Conseil de l'Europe en 1986 concernant la reconnaissance du génocide des Arméniens et le statut des Kurdes en Turquie n'avait pas besoin d'être assortie de sanctions pour porter, comme l'ont montré les réactions de l'Etat turc. Si insuffisante que puisse paraître aux yeux des victimes une condamnation strictement morale, celle-ci n'en affecte pas moins l'image que tout Etat souhaite donner de lui-même. A l'âge du suffrage populaire et des médias, une pression de cet ordre n'est pas sans effet. C'est en tout cas le minimum de solidarité que nous nous devons d'apporter à ceux dont les droits élémentaires sont bafoués.

## **LES MÉDECINS FRANÇAIS AU KURDISTAN**

- 1 -

*Dr. Florence VEBER\**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes ici au nom de tous les médecins français partis au Kurdistan ces dernières années. Ils sont plus de deux cents, médecins, chirurgiens et infirmières qui se sont succédés au chevet du peuple kurde. Répondant à l'appel du Parti démocratique du Kurdistan d'Iran, Aide Médicale Internationale d'abord puis, depuis quatre ans, Médecins du Monde, envoient régulièrement des équipes médicales bénévoles. Ces deux associations sont des associations non-gouvernementales qui ne répondent qu'à leur propre éthique soigner partout tous ceux qui en ont besoin, au-delà des frontières fermées et des silences parfois complices. Au Kurdistan, dans les dix dernières années, aucune autre association médicale ni française, ni d'autre nationalité, n'a travaillé de façon régulière chez les Kurdes. Comme vous le savez, la Croix Rouge Internationale quant à elle, a toujours refusé de s'impliquer directement auprès de la population kurde.

Nous avons voulu aujourd'hui, rendre un témoignage le plus vivant possible. Et nous allons donc vous présenter un bref document fait à partir de diapositives qui ont toutes été prises par les médecins eux-mêmes. A travers ces images, nous espérons rendre compte de la double spécificité pour nous, du témoignage médical. Nous pourrions l'appeler, cette spécificité ; l'action dans la durée et le regard dans le quotidien. Effectivement l'action des médecins s'inscrit dans la durée, presque dix ans déjà de travail et de difficultés partagés. Certains médecins sont restés sur le terrain de très nombreux mois. Enfin le regard des médecins ne s'arrête que rarement à l'événement. Ils tentent plutôt de découvrir et de rencontrer, à travers un quotidien que nous partageons, un peu de l'âme d'un peuple.

Nous sommes partis là-bas assurer la seule présence médicale. Huit ans de luttes,

---

\*Présidente d'honneur d'Aide Médicale Internationale.

de combats et de souffrances pour les Kurdes et huit ans de travail pour nous.

L'histoire des médecins français au Kurdistan est aussi l'histoire de ce combat. Dans cette région, des hôpitaux ont été construits, puis bombardés puis reconstruits de nombreuses fois. Suivant le mouvement de la résistance kurde iranienne, huit hôpitaux ont été successivement montés puis abandonnés. Seul le courage et la volonté des Kurdes ont permis à chaque fois de recommencer. Aussi les déménagements successifs ont marqué ces années. Dans des conditions souvent difficiles, blessés et médecins sont partis ensemble dans la montagne. Sous des tentes, dans des abris précaires, ils ont dû fuir plusieurs bombardements. En 1987, tandis que l'un des hôpitaux était bombardé par l'artillerie iranienne, à quelques centaines de kilomètres plus au sud, l'autre hôpital était bombardé par l'artillerie irakienne. Jamais pourtant, le moral des infirmiers kurdes qui travaillent avec nous, n'a été ébranlé. Et à chaque fois, l'hôpital s'est refait, plus fonctionnel, plus performant, plus adapté.

En temps de guerre, vous le savez, car il s'agit bien d'une guerre, la première nécessité est la chirurgie. L'hôpital actuel, où travaille en ce moment même où nous parlons une équipe, n'a rien à envier à certains hôpitaux français. A côté des soins chirurgicaux et médicaux : indispensables, nous avons toujours privilégié la formation des infirmiers. Les enseignements se sont succédés pendant toutes ces années, couvrant de nombreux domaines : cours de secourisme, éducation des femmes, et même cours de français pour les Kurdes et cours de kurde pour les Français. La plupart des postes de soins de l'hôpital sont actuellement tenus par des Kurdes qui ont été formés à l'anesthésie, à la radiologie, à la kinésithérapie.

Mais ce qu'avant tout, le temps a permis, c'est l'établissement de la confiance. Confiance de ces femmes, venues nous parler leurs soucis, de leurs craintes, de leur fatigue, de leur refus d'avoir des enfants qui partiront dans cette guerre qui ne finit pas. Cette confiance s'est établie au fil des consultations toujours si chargées, et c'est aussi grâce à elles que malgré les tensions et les difficultés, les médecins français continuent.

## **LES MÉDECINS FRANÇAIS AU KURDISTAN**

- II -

*Dr. Bernard GRANDJON\**

La durée permet de pénétrer l'intimité des êtres. Et intimité au Kurdistan, c'est d'abord appréhension de cette dimension de la souffrance et de la mort. Elle s'exprime partout, dans les combats bien sûr journaliers, dans ces listes sinistres égrenées par la radio du PDKI, dans la perception, la vue de ces hommes mutilés souvent pour toujours et au-delà des possibilités de notre pauvre médecine. Dans les prénoms donnés, qui sont quelquefois des prénoms chargés de tout le désespoir, comme le regard de cet enfant plus éloquent que toutes nos pauvres paroles, comme les inscriptions de ce cimetière où le culte des morts est journalièrement évoqué...

Mais c'est aussi l'intimité, le quotidien des gens, leur façon très simple d'accomplir tous les gestes de la vie, qui toujours est plus forte que la mort et qui à travers toutes les souffrances et tout le désespoir arrive quand même à se frayer son chemin. Avec ces enfants qui représentent l'avenir, et qui sont là, à travers les danses, à travers les mariages qui montrent que malgré toutes ces souffrances, le Kurdistan est un pays d'avenir.

C'est aussi voir comment vivent les gens, comment ils respectent les droits de l'homme, et les Kurdes que nous avons vus respectent ces droits de l'homme, à travers même les prisons. Et je me souviens d'une réflexion assez inhabituelle que nous avons recueillie en 1984, Bernard Kouchner et moi-même allant visiter une prison kurde et nous entendant dire par un des prisonniers «Surtout ne nous libérez pas, nous n'avons pas envie de connaître cette guerre à nouveau». C'est dire que nous avons conscience d'avoir satisfait à toutes nos exigences humanitaires ou au moins quelques-unes. Et au-delà des centaines d'interventions chirurgicales, des milliers de consultations, de vaccinations, de cours d'enseignement, d'avoir quelque part contribué à être un peu de la conscience du monde, un peu

---

\* Vice-président de Médecins du Monde.

du remords des grandes nations qui, empêtrées dans leurs relations entre l'Irak et l'Iran, ont quelquefois un peu oublié le peuple kurde et ses justes revendications pour une certaine autonomie, pour une reconnaissance, pour sa liberté, pour sa dignité. Et plus que jamais, nous autres médecins, en enjoignant aux grandes puissances de se pencher sur ces problèmes, nous avons conscience que cette liberté, cette indépendance, cette dignité, ce sont aussi les nôtres.

Nous vous remercions.

## TRENTE-CINQ ANS D'AMITIÉ AVEC LES KURDES

*William EAGLETON \**

C'est un grand plaisir pour moi d'être parmi de si vieux et de nouveaux amis. Il est difficile de faire un choix pour rapporter en huit minutes le témoignage de trente cinq années de relations irrégulières avec mes amis kurdes. Mais j'ai pensé que je pourrais vous faire une présentation différente de celles qui vous ont été faites, en rappelant ce que c'était pour un occidental, quelqu'un de l'extérieur, qui voulait savoir qui étaient les Kurdes, comment je m'y suis pris et ce qui s'est passé quand je suis arrivé là-bas à Kirkouk en 1954, il y a trente cinq ans.

En premier lieu, il n'y avait pratiquement aucun livre sur les Kurdes à cette époque. Basile Nikitine avait écrit un livre en français. Pour obtenir des documents du dix neuvième ou du début du vingtième siècle et en savoir plus sur les Kurdes, il a fallu repartir. Mais au cours de mon voyage, j'ai appris qu'il y avait un monsieur à Paris, Monsieur Kamuran Bedir Khan, qui m'a reçu dans son modeste appartement, et m'a renvoyé sur la route de Kirkouk, avec le nom d'un ami, Hamid Beg Jaf de Halabja, quelqu'un qu'il avait rencontré en Irak. Lorsque je suis arrivé à cette époque à Kirkouk, un représentant du gouvernement des Etats-Unis dirigeait un centre culturel, un petit centre qui, avec la permission des autorités de Bagdad, publiait un bulletin en kurde.

Halabja a été, bien sûr, l'un de mes premiers déplacements en dehors de Kirkouk, et par la suite elle est restée la ville qui a offert la plus grande hospitalité à ma famille et à moi-même. J'en garde mes plus agréables souvenirs de chasse, de rencontres avec de nombreux amis, dont certains venaient de Soane et d'Iran. Non loin, les sheiks de Biarra, les sheiks Nakshabani de Biarra, étaient à l'époque très connus. Ils se souvenaient encore de E.B. Soane, un voyageur britannique, qui a écrit le livre «Through Mesopotamia and Kurdistan in Disguise», un homme remarquable qui était à Halabja le scribe perse de Lady Adela Khanem, alors chef

\* Ancien ambassadeur des Etats-Unis à Bagdad et Damas.  
Auteur du «*Kurdish Republic of Mahabad*».

de la tribu des Jaff. Un ami là-bas a dit qu'il était celui qui avait le plus pénétré la différence, en remarquant qu'à une certaine époque, Monsieur Soane, qui plus tard devint commandant, a employé le mot «non» au lieu de «na». Il n'est pas sûr qu'il ait gardé son déguisement jusqu'à la fin, mais il a certainement écrit l'un des grands classiques de cette époque.

En ce temps-là, les seules routes en dur de l'Irak partaient de Kirkouk et menaient vers le nord. Pour aller de Bagdad à Kirkouk, il fallait emprunter soit le chemin de fer, soit une piste de terre battue. Mais une fois que vous étiez dans le nord, les routes s'amélioraient, pour diverses raisons que vous pouvez imaginer. Nous étions dans le pays du pétrole et des nombreuses excursions à Arbil, dans les gorges du Rawandouz, du Galawej, à Hadjomran - tous ces voyages sont d'agréables souvenirs. Je ne rapporte pas le même genre de témoignage que les gens qui ont voyagé plus récemment. En ce temps, il était relativement facile pour un étranger de voyager, du moins au Kurdistan d'Irak. Ce n'était pas le cas au nord de la frontière en Turquie. Cependant, lorsque j'y suis retourné plus tard, au cours des années 1980, la situation s'était inversée ; voyager était beaucoup plus difficile en Irak et beaucoup plus facile en Turquie. De toute manière, je n'ai gardé que les meilleurs souvenirs de mes nombreux voyages dans les Gorges de Bataas, à Barzan. Certains hommes et femmes des tribus avaient été autorisés à quitter le sud pour y retourner - pas tous. Il était entendu qu'une personne à laquelle la presse faisait référence comme le «Mollah rouge» vivait en Union Soviétique. Bien sûr, nous avons découvert plus tard qu'il n'était ni mollah, c'était son nom et pas son titre, ni très rouge. Vous savez à qui je fais référence. A cette époque —j'en parlais justement avec Monsieur Ibrahim Ahmed ce matin— Nuri Saïd était arrivé au pouvoir et la grande question que tout le monde se posait était «où est Ibrahim Ahmed ?» Il avait décidé qu'il était plus prudent d'entrer dans la clandestinité.

Je regrette d'être aussi nostalgique, mais c'était une belle époque si on la compare avec ce qui s'est passé plus tard. Je suis retourné au Kurdistan, de l'autre côté de la frontière, en 1959-60-61. C'était après la révolution en Irak. Il m'était impossible de me rendre d'Irak en Iran et d'y rencontrer mes nombreux amis. Mais je pouvais de temps en temps envoyer des messages et en recevoir. L'atmosphère en Iran était quelque peu différente mais quelqu'un qui avait appris à connaître ces gens s'y sentait chez lui, car les Kurdes d'Irak et les Kurdes d'Iran sont étroitement apparentés. A cette époque, l'agitation naissait en Irak. C'était seulement quelques jours avant mon départ de Tabriz pour une autre mission. Quelqu'un de Mahabad a colporté la rumeur que Mollah Moustafa Barzani avait l'intention de se soulever contre le gouvernement. Permettez-moi de souligner que pendant tout ce temps, j'étais le représentant d'un gouvernement qui avait des relations acceptables ou

même bonnes avec les différents pays de la région. Et cela signifiait, comme le docteur Kouchner se référait à un autre type de relations, cela signifiait une certaine réserve de la part du représentant américain. Cela n'empêchait pas que des amitiés profondes se créent. Mais en toute honnêteté avec nos amis kurdes, en tant que représentant du gouvernement américain, je devais clairement faire savoir que les Etats-Unis ne pourraient tolérer un certain type d'aspirations nationalistes au-delà d'une certaine limite. Nous étions préparés à encourager le développement culturel en publiant un document ou un bulletin en kurde — je pense que nous y contribuions. Nous avons envoyé par des camions— cinéma, avant la télévision, des films dans la région. C'était une distraction. Certains étaient en kurde, certains en arabe.

Voici la situation de l'époque. Tout ce que je peux dire c'est qu'elle a beaucoup changé pendant les vingt années qui ont suivi. Mais une chose n'a pas changé. Pendant les nombreuses années que j'ai passées loin du Kurdistan, en Afrique du Nord, occupant d'autres postes diplomatiques, j'ai découvert que les Kurdes arrivaient à me trouver. Lorsque je ne les trouvais pas, ils me localisaient, et nous n'avons jamais perdu le contact. Quelques semaines après mon retour à Bagdad, en 1980, la guerre a éclaté. Renouer et entretenir les amitiés n'en devenait que plus difficile. Bien sûr, nous étions tous plus âgés. La plupart des gens que j'avais connus avaient disparu et j'ai réalisé que je pouvais distribuer aux familles des photos que j'avais prises en 1954, et qui étaient pour elles des documents qu'elles gardaient de leurs parents défunts. J'ai ainsi distribué un certain nombre de photos avant que la guerre prenne des proportions qui ont rendu tout déplacement vers le nord difficile. Durant l'année entière, les autorités de Bagdad n'ont pas permis les voyages diplomatiques. Même à Arbil. Mais nous sommes restés en contact et parfois jusque pendant les quatre années que j'ai récemment passées en Syrie. Nous avons entendu quelques interventions très intéressantes pendant ce colloque. Je pense que cette rencontre est très importante. Je pense que désormais il y en aura d'autres. Mais j'aimerais faire une remarque sur ce que nous avons entendu sur la diaspora, sur le nombre de Kurdes qui vivent maintenant hors du Kurdistan. Cela est très important parce que lorsque nous sommes allés au Kurdistan dans les années 1950, la situation était différente. Les Kurdes étaient pratiquement inconnus. Dans certaines régions, la situation culturelle n'est pas désespérée. Au nord de l'Irak, la télévision est encore en kurde. Les écoles enseignent toujours en kurde. Je suis sûr que de nombreux facteurs sont négatifs et la plupart d'entre eux ont été évoqués. Mais ce qui m'encourage, c'est le fait que la démocratie progresse dans de nombreuses régions du monde. Si le gouvernement est démocratique dans les pays où vivent des Kurdes, ils auront le droit de voter, et par ce vote auront une influence. J'étais particulièrement touché par les

paroles du professeur Nadirov de l'Union Soviétique, qui a passé de nombreuses années éloigné du centre du Kurdistan. Le déplacement des Kurdes d'un endroit à l'autre n'est pas un fait nouveau. Rappelons-nous qu'au XVI<sup>ème</sup> siècle, le shah de Perse a déplacé des détachements de Kurdes vers sa frontière orientale. Ils s'y trouvent encore, près de Kouchan, et parlent le kurde. Le professeur Nadirov vit maintenant dans l'Est et il parle encore le kurde. Je dirais qu'il nous a donné une leçon en matière de survivance culturelle. A nous tous. Et je pense que c'est très important. Les Kurdes savent s'adapter et résisteront.

Merci.

# **LA TRAGÉDIE DU KURDISTAN IRAKIEN : LA DESTRUCTION D'UN PEUPLE ET D'UNE CULTURE**

*Peter GALBRAITH \**

Je limiterai mes remarques à la situation des Kurdes irakiens. Dans le cadre des travaux du Comité du Sénat pour les relations extérieures sur la guerre Iran-Irak, j'ai eu par deux fois l'occasion de visiter le Kurdistan irakien, en 1984 et 1987. J'ai pu me rendre compte entre ces deux visites de la dégradation marquée dans le traitement par le gouvernement irakien de la population kurde.

En 1988, la situation des Kurdes irakiens a secoué la conscience internationale, d'abord avec les images d'une attaque par les gaz de combat de la ville kurde d'Halabja, puis avec le flux massif de réfugiés de l'Irak du Nord en septembre, ces réfugiés faisant état d'une large offensive par armes chimiques de la part de l'armée irakienne.

En relation avec le projet de loi soumis par le sénateur Pell afin de sanctionner l'Irak pour cet usage d'armes chimiques contre les Kurdes, le Comité du Sénat pour les relations extérieures m'a demandé de conduire une mission pour rendre compte, preuves à l'appui, de l'usage d'armes chimiques. Je résumerai les constatations de cette mission, puis discuterai le projet de sanctions de l'année dernière qui ne fut pas adopté, et enfin émettrai quelques idées sur l'avenir de la législation sur les armes chimiques, et sur ce qui pourrait être fait pour améliorer les conditions des Kurdes irakiens.

D'abord, pour rappeler les principales conclusions de notre mission d'enquête, nous trouvâmes des preuves plus que suffisantes de l'utilisation par l'Irak d'armes chimiques contre des civils kurdes en Irak du nord, lors d'une attaque massive qui débuta le 25 août 1988. Le but de cette attaque était de briser l'insurrection kurde, but qui fut atteint.

Ces attaques à l'arme chimique faisaient partie d'un plan militaire irakien destiné à dépeupler de larges zones du Kurdistan irakien. Parmi les éléments de ce plan:

\* Membre de la Commission des Affaires Etrangères du Sénat des Etats-Unis.

(1) la destruction de villages et de villes dans tout le Kurdistan ; (2) le rassemblement de la population kurde dans de nouvelles zones de peuplement où un contrôle militaire peut être effectué ; (3) la déportation de Kurdes dans des zones extérieures au Kurdistan ; et (4) l'utilisation d'une stratégie de la terreur, y compris l'utilisation de gaz mortel pour chasser la population des zones à dépeupler. Le résultat de cette politique pourrait être la destruction de l'identité kurde, de la culture kurde et d'un mode de vie multi-séculaire.

Cette politique a été menée avec une grande brutalité, dans le mépris cynique de l'opinion publique mondiale et du droit international. Notre mission d'enquête a fait état d'attaques à l'arme chimique contre 49 villages ; nous croyons que le total réel est beaucoup plus élevé. Les attaques à l'arme chimique étaient suivies d'opérations militaires au cours desquelles de nombreux survivants qui avaient choisi de rester en Irak (ou qui n'avaient pu atteindre le sanctuaire turc) furent massacrés. Suite à nos interviews, nous avons estimé que les pertes civiles totales cumulées des attaques à l'arme chimique et des opérations militaires qui s'ensuivirent, se montaient à plusieurs milliers. Toutefois, notre information ne provient que de cette partie de l'Irak où les Kurdes pouvaient chercher refuge en Turquie. Si des opérations militaires semblables ont eu lieu plus profondément dans le Kurdistan irakien comme elles ont eu lieu dans les zones frontalières, alors l'hécatombe kurde pourrait avoir été de l'ordre de dizaines ou de centaines de milliers.

Nous ne connaissons pas les pertes totales. Nous ne savons pas de façon certaine ce qui s'est passé dans le Kurdistan irakien au cours de l'année dernière. Depuis que les soldats irakiens ont verrouillé la frontière avec la Turquie au début de septembre 1988, un silence de mort s'est abattu sur le Kurdistan irakien.

Puisque les Irakiens contestent les preuves de l'utilisation de gaz toxiques, qu'on me laisse redire ce que furent ces preuves. Dans la dernière semaine d'août et la première semaine de septembre 1988, quelques 65 000 personnes arrivèrent inopinément via la frontière turco-irakienne. Bien qu'elles vinssent de nombreux villages différents disséminés sur un terrain très montagneux, elles firent état essentiellement du même ensemble de faits.

Dès l'aube du 25 août, des avions militaires et des hélicoptères irakiens lâchèrent des bombes contenant des armes chimiques sur des villages dans les régions irakiennes du Dihok, du Zakho et de l'Amadiyah. En général, chaque avion lâchait trois ou quatre bombes. Ces bombes éclataient avec un bruit assourdi, puis un nuage se formait au centre de l'explosion. L'air sentait l'ail avarié, les oignons

pourris ou les pommes gâtées. Beaucoup de ceux qui furent atteints par les gaz tombèrent morts instantanément ou très rapidement. Les corps, selon certains, semblaient gelés. Le bétail mourut et des oiseaux tombèrent du ciel. Ces attaques continuèrent jusqu'au 28 août. Ensuite des troupes revêtues de combinaisons de protection pénétrèrent dans les villages. En certains endroits, comme dans le village de Barte, les forces irakiennes ouvrirent le feu à la mitrailleuse sur les survivants, puis enterrèrent les corps au bulldozer dans des fosses communes.

Ce compte rendu résulte d'interviews conduites par mon équipe auprès de plusieurs centaines de réfugiés appartenant aux principaux camps de réfugiés et zones de regroupement kurdes. Ces interviews furent réalisées dans la seconde semaine de septembre, juste après les événements. Nous avons interrogé toutes sortes de gens : peshmergas, civils hommes, femmes et enfants. Et nous n'avons eu aucun mal à trouver des témoignages : en réalité, j'estime qu'entre une moitié et les trois-quarts de la population réfugiée furent des témoins oculaires des événements que j'ai décrits.

Certains ont prétendu qu'il n'existait pas de preuve «réelle» ou physique de ces attaques. Ceci n'est pas entièrement vrai, naturellement. Une équipe de télévision britannique a pénétré en Irak et déterré des fragments de bombe qui contenaient des traces d'armes chimiques. Selon des rapports de presse, le Secrétaire d'Etat Shultz s'est appuyé en partie sur des preuves matérielles pour accuser l'Irak d'usage d'armes chimiques, le 8 septembre. Cependant, à mon avis, les preuves décisives proviennent des victimes elles-mêmes. Selon la loi anglo-saxonne - et je pense que c'est un critère tout à fait valable - l'élément primordial dans un procès criminel est le témoignage oculaire. Les exposés de l'utilisation par l'Irak d'armes chimiques ont été corroborés par des milliers de témoignages oculaires.

Les témoignages oculaires concordent également avec le comportement irakien tel qu'on le connaît. Huit équipes enquêtrices différentes des Nations Unies ont constaté et fourni des preuves de l'usage par l'Irak d'armes chimiques contre l'Iran en violation du droit international. Le Ministre des Affaires Etrangères de l'Irak et le premier ministre délégué, Tarik Aziz, ont reconnu l'usage d'armes chimiques contre l'Iran.

En ce qui concerne les Kurdes, la brutalité de l'Irak est également indéniable et reconnue. Lors de mon voyage de septembre 1987, sur la route de Bagdad à Jalawla, Darbandikhan, Sulamanyeh et Kirkouk, j'ai compté plus de 40 villages kurdes qui avaient été détruits récemment. Ces villages n'étaient pas dans des zones reculées. Ils se trouvaient sur les routes principales du Kurdistan irakien. Un

régime qui peut détruire sans pitié des centaines de villages établis depuis des siècles, qui peut faire usage à une large échelle d'armes chimiques dans un conflit international pour la première fois depuis la 1ère guerre mondiale, est certainement un régime capable d'utiliser des armes chimiques contre sa propre population.

Les attaques irakiennes contre la population kurde ont commencé le 25 août 1988 - c'est-à-dire cinq jours après l'entrée en vigueur de cessez-le-feu dans la guerre Iran-Irak. Dans le cas des Kurdes, des armes chimiques ont été utilisées contre des civils non armés et contre des insurgés dépourvus d'aviation, d'artillerie lourde, et sans aucun moyen de menacer la patrie arabe irakienne ou le régime du Président Saddam Hussein. Alors que le droit international n'admet pas l'excuse de la nécessité dans l'usage des armes chimiques, l'Irak prétend que l'usage en était justifié par la nature de la guerre avec l'Iran qui en faisait une question de vie ou de mort. Aucune contrainte de cet ordre n'existait dans le cas des Kurdes. En fait, l'élimination de l'insurrection kurde aurait pu être réalisée aussi efficacement par l'utilisation de troupes irakiennes aguerries sans avoir recours à des armes chimiques et sans massacrer des civils innocents.

Pourquoi alors l'Irak a-t-il choisi d'utiliser des armes chimiques contre la population kurde ? Parce que le gouvernement de Saddam Hussein a pensé qu'il pourrait faire accepter la chose. Ils ont pensé que le monde ne se préoccupait pas de l'usage des armes chimiques, et que le monde ne se préoccupait pas du sort des Kurdes.

En partie, ils ont eu tort - les informations sur l'usage d'armes chimiques sont parvenues aux Etats-Unis le week-end de la fête du travail, c'est-à-dire au début septembre - le 7 septembre le Sénat a ouvert sa session - le 8 septembre, le Sénateur Pell a soumis le «Décret de 1988 sur la prévention du génocide» qui infligeait de sévères sanctions à l'Irak pour l'usage des armes chimiques et pour sa politique de destruction de la population kurde irakienne. Le 9 septembre, le Sénat a adopté à l'unanimité le décret sur les sanctions. Par deux fois le Sénat a approuvé les sanctions, et par deux fois la chambre des représentants a fait passer une version édulcorée des sanctions. Alors que les deux chambres s'étaient mises d'accord sur une version commune, des querelles parlementaires - et la ferme opposition de l'Administration Reagan - empêchèrent la promulgation définitive du décret de sanctions.

Ce fut une tragédie. En fin de compte, l'Irak ne fut pas sanctionné pour son usage des armes chimiques. Mais je pense que notre effort a eu un résultat. D'abord il a

attiré l'attention de l'Irak. Le vote sur les sanctions a provoqué la plus grande manifestation anti-américaine à Bagdad en vingt ans. Certains dans les cercles gouvernementaux se sont dit préoccupés de la détérioration des relations Etats-Unis-Irak ; j'ai considéré la manifestation comme un compliment pour l'attitude du Sénat. Mais chose plus importante, cependant, l'Irak a cessé d'utiliser des armes chimiques.

Maintenant, le Comité pour les Relations Extérieures a approuvé un nouveau décret de sanctions. Il n'aura pas d'effet rétroactif et ne punira pas l'Irak pour son action passée. Il imposera cependant une rupture totale des relations économiques entre les Etats-Unis et tout pays qui utiliserait des armes chimiques en violation du droit international ou contre ses propres citoyens. Je crois qu'il y a une très bonne chance que cette mesure acquière force de loi et, s'il en est ainsi, ce sera un résultat positif de l'initiative de l'an passé.

Une action unilatérale des Etats-Unis ne sera naturellement pas aussi efficace qu'une action concertée des nations occidentales. Je souhaiterais donc que notre conception des sanctions soit prise en considération par les principales puissances économiques occidentales. Un front uni de notre part mettra en échec toute tentative d'un état économiquement puissant tel que l'Irak de se soustraire à l'efficacité des sanctions.

Dans notre préoccupation quant à l'utilisation des armes chimiques, nous ne devons pas perdre de vue le problème sous-jacent des droits de l'homme des Kurdes irakiens. Comme je l'ai fait remarquer plus haut, l'Irak aurait pu utiliser des moyens conventionnels pour atteindre les objectifs pour lesquels il a utilisé les armes chimiques. Pour l'Irak, l'utilisation des armes chimiques était simplement une question de rapidité et d'économie. Du point de vue des Kurdes, nous n'aurons pas abouti à grand chose si nous mettons fin à l'emploi de gaz toxiques, mais si les villages continuent à être détruits, si les gens sont déplacés vers des environnements hostiles, si des enfants continuent à être enlevés et assassinés.

La communauté des nations civilisées devrait utiliser toute espèce de forum pour soulever le problème de la situation des Kurdes irakiens. Il n'est pas réaliste d'espérer que les Kurdes deviendront la condition sine qua non des relations occidentales avec l'Irak. Mais certainement nous devrions attendre des nations démocratiques qu'elles agissent pour soutenir des valeurs qui sont à la base de nos systèmes politiques.

Personne ne peut rester indifférent face à une tragédie de l'ampleur de celle qui

s'est déroulée en septembre dernier. Il me reste beaucoup d'images des cinq jours que j'ai passés le long de la frontière turco-irakienne dans une vallée de haute montagne une femme assise sur un petit baluchon qui constituait toute sa richesse, dans l'attente d'un futur tout à fait incertain ; des ânes avec des sacoches de selle aux tissages gais, errant sans but après avoir été abandonnés par leurs propriétaires en fuite, un vieil homme pleurant en racontant la mort de ses enfants et petits-enfants. Ce sont des images qui resteront devant mes yeux aussi longtemps que je vivrai. J'espère que cette Conférence, et ce qui s'ensuivra, pourra faire quelque chose pour garantir que cette tragédie ne se répètera pas.

## LA CATASTROPHE DE HALABJA

*Aubin HEYNDRICKX \**

Cette conférence est une occasion pour moi de reparler de la catastrophe que nous avons trouvée à Halabja et des autres meurtres que nous avons vus et que j'appelle génocide. Je suis aussi très content du rapport du journaliste Gwynne Roberts qui confirme le résultat que nous avons déjà publié il y a plus de cinq ans. Pour la première fois en 1984, nous avons été sollicités par les Nations Unies pour ne pas y aller pour la bonne raison que c'est le territoire irakien et qu'il y avait le veto de l'Irak.

En ce qui concerne la Croix Rouge dont notre président a parlé, je peux aussi vous dire, étant un ancien prisonnier politique des camps de concentration où nous avons travaillé ensemble avec la France pendant la résistance, que lorsque nous recevions de Genève des petits paquets de la Croix Rouge, les SS nous les donnaient. Mais il n'y avait plus rien dedans. On devait manger le carton sinon on était pendu. Et après la guerre il y avait toute une liste confirmant que nous avions bien reçu de la Croix Rouge les petits paquets. Ça veut donc dire que la Croix Rouge ne sert plus à rien et qu'en ce qui concerne les droits de l'homme et la misère de tout ce qui se passe dans le monde, on se tait.

C'est le même problème avec l'Irak. L'ambassadeur d'Irak qui a été reçu par notre Ministre des Affaires Etrangères belge, Monsieur Feldman, a dit que l'Irak n'employait pas de produits chimiques. Et je peux continuer ainsi. C'est encore ce qui se passe aujourd'hui malheureusement. Alors que son Excellence Monsieur Mitterrand organisait une conférence sur l'interdiction des armes chimiques au mois de janvier 1989, la guerre chimique continuait en Angola avec un nouveau gaz. Il est d'origine russe, nous l'avons identifié maintenant, employé par les Cubains et le MPLA contre les femmes et les enfants, mères, enceintes etc. La dernière attaque a eu lieu il y a cinq semaines.

C'est pour vous dire que cette hypocrisie continue même aujourd'hui et que les Nations Unies ne font rien. Pourquoi ? Parce que tout ce qui est minorité n'a pas

---

\* Professeur de toxicologie (Belgique).

de voix aux Nations Unies et ne peut pas se faire entendre. C'est une organisation comme celle-ci, France-Libertés, à qui je rends hommage, qui a le courage en Europe, le premier pays en Europe qui se dit très démocratique, d'avoir organisé cette réunion. Et je rends hommage aussi à Médecins du Monde, quand ces médecins font partir de l'Irak, des Kurdes intoxiqués. J'ai reçu chez moi au laboratoire, le Dr. Bernard Benedetti qui avait les échantillons nécessaires. Nous les avons examinés. J'ai téléphoné à l'ambassadeur de Turquie à Bruxelles, qui m'a dit «nous n'avons pas d'intoxiqués chimiques chez nous. Tout ce qui est dit est une falsification de la réalité». Pour vous dire dans quel domaine, nous nous trouvons et comment tout se passe.

D'où viennent tous ces produits ? Malheureusement en grande partie de la technologie européenne qui a été exportée, dont une grande partie des produits chimiques de mon pays, la Belgique, par les ports d'Anvers et de Zeebrugge. Nous savons très bien qu'ils sont stockés en ce moment soit en Irak, soit en Lybie dans l'usine de Rafsat. C'est-à-dire qu'avec les centaines de tonnes de produits qui sont partis de chez nous, nous pouvons gazer tout le Moyen Orient.

Qu'est ce qui s'est passé maintenant avec les Kurdes ? Quand on nous a demandé de partir là-bas, à Halabja, Mr. Perez de Cuellar ne souhaitait pas envoyer l'équipe dont j'étais membre. Pourquoi ? Parce qu'il y avait le veto de l'Irak. Alors nous sommes partis par l'Iran et je remercie ici en toute honnêteté et objectivité, les responsables iraniens pour les hélicoptères qu'ils ont mis à notre disposition pour arriver à Halabja.

Quand nous sommes arrivés là, ils n'étaient pas tous morts. Il y avait aussi des membres cliniciens parmi nous, qui connaissent très bien ces problèmes. Et nous avons commencé à compter les morts. Il y en avait au moins 3 500, probablement beaucoup plus et nous avons constaté que c'était en fonction des bombes. Parce que les Irakiens emploient un mélange de 3 gaz chimiques différents et c'est après l'explosion que nous constatons que ce mélange est d'une grande toxicité. Nous les avons vus sur place. Je vous montrerai les cadavres et je vous montrerai ceux qui sont agonisants et vous verrez en fonction de leur état quels gaz c'était. Le cyanure peut tuer tout de suite. Il tue dans la voiture, on n'a pas le temps de faire démarrer l'auto. Les organo-phosphorés, c'est-à-dire les gaz innervants que les Allemands ont développés pendant la dernière guerre mondiale et qu'ils connaissent très bien parce qu'ils ont fait des tests dans mon camp de concentration sur les prisonniers politiques, tuent en général en huit à dix minutes. Et nous avons l'ypérite, le gaz de 1914-1918, qui a tué tant de soldats français et belges, en Belgique lors des premières attaques, encore par les Allemands, d'où le nom ypérite.

Ce mélange de gaz est foudroyant. Pourquoi ? Parce que tout toxicologue sait que si on mélange ces gaz, leur toxicité est bien plus grande et le danger dû à la contamination est beaucoup plus grand. C'est pour cette raison que nous avons très facilement identifié ces gaz. Je le répète, ils sont employés depuis 1984 par l'Irak dans les pays du Moyen Orient. Nous avons soigné alors quelques groupes qui sont arrivés à l'hôpital universitaire de Ganz. Il y avait entre autres, des enfants et des mères de famille. Quelques-uns ont pu être sauvés, les autres pas. C'est-à-dire que la preuve formelle était là.

Tous ces rapports ont été envoyés aux Nations Unies, à Monsieur Perez de Cuellar et à Genève. Je veux préciser tout de suite que jamais l'Irak n'a été condamné pour le génocide des Kurdes à Halabja. Je veux ajouter aussi que quand nous avons survolé la région en hélicoptère, Halabja n'était pas le seul village. Dans les autres villages que nous avons survolés, il n'y avait plus aucune vie. Nous n'avons pas pris d'essence parce qu'il y avait des attaques irakiennes même contre les hélicoptères. Nous avons donc finalement dû nous en retourner. Qu'est ce qui est arrivé à Halabja ? Pourquoi ce mélange a-t-il tué tant de personnes ? La majeure partie a été transportée par autobus vers l'Iran. Ce trajet par autobus demandait 24 heures et la moitié en général de ceux qui étaient dans les bus étaient morts quand ils arrivaient.

Nous n'avions à ce moment-là aucun produit pharmaceutique, ni les moyens pour décontaminer, parce qu'il y en avait au moins 10 000 à traiter. Aucune organisation ne sait faire cela parce que le traitement est très difficile et les produits manquaient. C'est pour dire que votre peuple, les Kurdes, ont été tués, civils inclus - 60 % de ceux que nous avons vus étaient des enfants, plus les mères de familles comme je viens de le dire.

Ma conclusion sur cette catastrophe, c'est que je voudrais en revenir à l'hypocrisie internationale et au manque de courage de beaucoup de gouvernements. C'est pourquoi, après la dernière guerre nous avons eu les procès de Nuremberg et tout le monde a condamné Hitler et son régime pour tout ce qui s'était passé pendant la seconde guerre mondiale et le génocide des Tziganes, des Juifs, etc. C'était une chose qui était nécessaire. Mais en ce moment on ne parle plus de ces génocides. On peut tuer, on peut gazer, et ceux qui le font ne sont pas condamnés. C'est pour nous le grand drame. C'est pour cela que je félicite France-Libertés dans la conquête des droits de l'homme. Je voudrais aussi ajouter que nous devons conquérir le droit de vivre et de ne pas être gazé parce que cela se reproduit en ce moment, en Angola, contre les pauvres gens de l'UNITA.

Je vais essayer maintenant de vous projeter quelques clips de la vidéo extraits de la catastrophe de Halabja, quand nous sommes arrivés là-bas.

En conclusion je voudrais dire ceci. Le grand problème que nous avons, du point de vue médical, c'est la décontamination et le traitement des intoxiqués. Nous avons soigné quelques enfants kurdes et des adultes à l'hôpital Saint Jones à New York. Le grand drame c'est la synergie de ces trois gaz. Et il faut réellement être un scientifique conseillé par Satan pour trouver des mélanges pareils. Au début, nous avions des mélanges différents avec une mortalité de 10 à 20 %. Mais avec le dernier mélange, nous avons une mortalité de 60 %, c'est-à-dire plus de la moitié de la population. Et je crois aux organisations non gouvernementales à qui je rends hommage parce que c'est grâce à elles que nous pouvons parler, c'est grâce à elles que quelque chose est fait, parce que ce n'est pas, en général malheureusement, par certains gouvernements que nous avons de l'aide. J'ai demandé des visas pour faire venir en Europe, en Belgique et en Grande Bretagne, et aux Etats Unis les enfants et les mères de familles contaminés en Angola par les derniers gaz. Ces visas ont été refusés parce que c'est surtout un problème politique, avec tout ce que nous connaissons, les Etats-Unis, la Russie, l'Angola, les Cubains et l'UNITA... Cela veut donc dire qu'on peut gazer, qu'on peut tuer, si en général certains intérêts économiques et financiers jouent dans la guerre. Et ceci est pour nous, ceux qui travaillent dans le cadre des droits de l'homme, et les ONG un problème terrible.

Je vous remercie Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat et Excellences ainsi que toute l'organisation. Je viens du fond de ma province pour défendre ces pauvres malheureux qui sont gazés en ce moment comme des rats et dont personne ne s'occupe.

## **UN TÉMOIGNAGE BRITANNIQUE**

*Gwynne ROBERTS \**

Mesdames, Messieurs,

Je suis journaliste à la télévision britannique et je travaille sur le problème kurde depuis 1974.

En 1974-75, je me suis rendu au Kurdistan d'Irak à quatre reprises ; en 1981, j'ai traversé cette région en partant de la Syrie ; quatre ans plus tard, j'ai passé 10 semaines avec les Peshmerga dans le nord de l'Irak ; enfin en novembre de l'année dernière, j'ai pénétré dans cette région au cours du voyage probablement le plus épuisant pour le psychisme que j'ai jamais entrepris.

L'objectif était de trouver des preuves concluantes que l'Irak avait effectivement employé des gaz toxiques contre les Kurdes. La mission a été concluante. Les échantillons que j'ai rapportés en Grande Bretagne ont été analysés par deux laboratoires - un laboratoire commercial de Birmingham et les Etablissements Britanniques pour la Défense Chimique à Porton Down.

A une exception près, tous les échantillons de terre et de laine de mouton étaient contaminés par du gaz moutarde.

L'Irak a nié cette évidence et a organisé une offensive diplomatique, engageant d'autres pays arabes à la discréditer.

Juste avant mon voyage au Kurdistan d'Irak à la fin de l'année dernière, je m'étais rendu en Angola où l'UNITA prétendait que des gaz neurotoxiques avaient été employés par les Cubains et les forces gouvernementales contre ses troupes.

J'ai parlé avec de nombreux soldats. Ils disaient que leurs blessures - tous semblaient souffrir d'une certaine forme de paraplégie- avaient été causées par des gaz toxiques.

\* Journaliste britannique. Auteur notamment du documentaire «*The Winds of death*» diffusé par la chaîne Channel IV de Grande Bretagne.

Leurs descriptions étaient si vagues que j'ai commencé à douter de la véracité de leurs déclarations. Ils avaient évidemment été affectés par quelque chose mais, à mon avis, les gaz toxiques n'étaient pas en cause.

Cela contrastait avec les récits illustrés et détaillés qui m'ont été faits sur les attaques avec des gaz toxiques environ un mois plus tard.

Ils émanaient de communautés isolées et dispersées dans toute la région de Bahdinan, dans le nord de l'Irak, et pourtant la concordance était remarquable. Il aurait été impossible pour ces gens d'avoir inventé ces histoires puis d'avoir coordonné les détails entre eux.

L'un des récits les plus horribles a été rapporté par un petit groupe de personnes qui avaient été témoins du massacre de plusieurs milliers de civils kurdes, tentant de fuir vers la Turquie.

Cela s'est passé fin août dans les gorges du Bassay, à une quarantaine de kilomètres au sud de la frontière turque. Tous les civils avaient trouvé refuge dans les gorges après avoir repéré des barrages de troupes irakiennes sur leur route vers le nord.

Permettez-moi simplement de vous restituer le récit de l'un des témoins oculaires pour que vous puissiez juger par vous-même.

Ramazan Mohammad qui vient de Mangesh près de Dohok au Kurdistan d'Irak avait seulement 19 ans quand il a fait l'expérience de quelque chose qui dépasse presque l'entendement.

Voici ce qu'il m'a dit «Il y avait plus de 5 000 personnes dans les gorges, des femmes et des enfants pour la plupart. Les avions ont largué leurs bombes et j'ai d'abord senti l'odeur. C'était comme du polyéthylène brûlé, du plastique, ou de l'éponge. Puis il y a eu une fumée jaunâtre. La plupart des femmes et des enfants étaient au fond des gorges, dans des grottes ou sur des corniches. Les Peshmerga gardaient les hauteurs.

«Cinq ou dix minutes après l'explosion des bombes, j'ai remarqué que les gens tombaient. J'étais sur les hauteurs de la montagne et ceux que j'ai vus mourir étaient à 100 ou 200 mètres de moi».

«Ils couvraient d'abord leurs yeux de leurs mains puis se mettaient à trembler de

façon incontrôlée. Ils criaient terriblement fort. Peu après ils tombaient. Leurs corps se sont tous mis à frissonner violemment avant de s'immobiliser».

«Le bombardement a duré environ une heure. Puis les Irakiens ont arrosé la zone d'obus pendant encore une heure. Je ne savais si les obus étaient chimiques ou non. Puis tout est redevenu calme. Quatre ou cinq heures plus tard, nous sommes descendus parmi ces gens».

«Dans les gorges, ça sentait comme l'oignon brûlé. Tous les arbres et tous les buissons semblaient s'être desséchés. Il devait y avoir environ 3 000 corps et des milliers de corps d'animaux».

«Il y avait une pellicule sur leurs yeux et une humeur répugnante suintait de leur nez et des coins de leur bouche. Leur peau pelait et bouillonnait».

«Certains enfants étaient encore en vie et sanglotaient. Ils étaient horriblement défigurés. Je suis désolé, mais je n'ai pas osé approcher à moins de 30 mètres. Ils étaient tous allongés sur le sol. Nous avons crié à certains d'entre eux de bouger - d'essayer de se lever et de nous suivre. Il n'y a pas eu de réponse, ils ne pouvaient pas bouger. Ils ne pouvaient pas parler, ils toussaient et se frottaient les yeux.»

«Nous sommes restés là environ une heure puis nous sommes retournés sur les hauteurs. Nous avons attendu la tombée de la nuit. Je respirais difficilement et je toussais. Mes yeux piquaient, mon nez coulait.»

«Dans l'obscurité, j'étais envahi par la peur et la terreur. La religion m'avait enseigné qu'il y a un enfer après la vie. Ça ne peut pas être pire que ce que j'ai vu dans les gorges. Les cris, en particulier ceux des enfants, résonnent encore dans mes oreilles.»

«L'endroit était encerclé par les soldats et le lendemain, de bonne heure, ils se sont engagés dans les gorges. Ils portaient tous des masques à gaz et des gants, et ils se sont mis à ramasser les corps. Il y avait encore des survivants. Ils les tiraient par les pieds et les empilaient. Puis ils y ont mis le feu...»

J'ai retransmis ce récit ainsi que d'autres semblables, à un certain nombre de spécialistes de la guerre chimique lorsque je suis rentré chez moi. Selon eux, ces descriptions étaient authentiques et il n'y avait aucun moyen pour que de simples Kurdes puissent avoir connu les effets des gaz neurotoxiques.

Ils étaient aussi certains que moi que le massacre avait bien eu lieu. L'Irak s'opposait à ce que des observateurs des Nations Unies viennent enquêter, soulignant ainsi sa culpabilité.

Pourtant cette histoire d'horreur particulière ne s'achève pas là.

Cette année, le 8 juin, 2 000 Kurdes d'un camp de réfugiés de Kurdes d'Irak, dans le sud-est de la Turquie, se sont sentis soudainement et mystérieusement malades.

Les victimes souffraient de douleurs abdominales aiguës, de paralysie, de convulsions, de vomissements et de diarrhées.

Les réfugiés de ce camp avaient tous fui leur maison en août 1988 pour échapper aux attaques chimiques et aux poursuites de l'armée irakienne. Les autorités turques ont déclaré que le mal était dû à un banal empoisonnement alimentaire et ont refusé de soigner la plupart d'entre eux à l'hôpital régional.

Les Kurdes étaient convaincus qu'ils étaient les victimes d'un autre empoisonnement de masse mené par les Irakiens.

Je suis allé dans cette région avec le docteur John Foran, directeur d'une institution charitable dont le siège est à Londres. J'ai rapporté, quelques jours après les premières manifestations du poison, des échantillons pour les analyser.

Ce que nous avons finalement trouvé a des conséquences effrayantes, non seulement pour les Kurdes, mais pour la communauté internationale censée se préoccuper du terrorisme.

J'ai finalement associé quatre laboratoires à cette recherche. Parmi eux le très respecté Centre national anti-poisons de Grande-Bretagne, et les universités de Southampton et du Surrey. Les techniques les plus récentes de spectrométrie et de chromatographie des gaz ont été employées.

Des milliers de possibilités ont été examinées mais on n'a rien décelé, pas même dans les échantillons de pain et de sang du camp.

Puis, en dernier recours, j'ai demandé au Centre national anti-poisons de rechercher des organophosphorés dans les échantillons de sang. Ce sont des agents neurotoxiques qui entrent dans la composition des pesticides et des gaz toxiques.

Ces substances affectent le corps de façon très spécifique.

Normalement, certains éléments chimiques du sang permettent la transmission des messages entre les nerfs et les muscles.

Les uns signalent aux muscles de se contracter, les autres leur signalent de se relâcher.

Les organophosphorés—agents neurotoxiques— bloquent ce système de communication en affectant l'élément chimique relaxant, en conséquence, les muscles se convulsent.

Les scientifiques peuvent dire si cela s'est produit d'après la faible teneur dans le sang en éléments relaxants.

Et c'était le cas.

L'empoisonnement a été si violent que les scientifiques ont écarté l'idée que les pesticides aient pu en être la cause.

Les pesticides sont distribués dans le commerce et ont un faible niveau de toxicité. Leur odeur et leur goût sont répugnants. Il faudrait en consommer d'énormes quantités pour atteindre un taux d'empoisonnement équivalent à celui révélé par les laboratoires. De plus les composants des pesticides auraient pu être détectés dans les échantillons de sang. Le Centre national anti-poisons de l'hôpital Guys n'en a trouvé aucun.

Nous avons affaire ici, d'après les chercheurs qui ont effectué les tests, à un «agent neurotoxique très puissant» - très probablement un gaz neurotoxique supermortel ou un organophosphoré d'égale toxicité.

Ce genre de poison n'est pas en vente dans le commerce.

Il est peu probable qu'il s'agisse d'un empoisonnement délibéré perpétré par des personnes inconnues.

Il s'agit de l'implication d'un laboratoire, assez sophistiqué pour manipuler des substances hyper-toxiques comme celle qui a provoqué l'empoisonnement.

Nous ne pourrons probablement jamais identifier la substance qui a provoqué

l'empoisonnement. Cependant, certaines réactions chimiques ont été observées pendant les tests, on soupçonne un gaz neurotoxique, le Sarin - c'est un agent volatilisé utilisé pour la guerre chimique. On dit que les Irakiens l'ont développé pour leur arsenal de gaz toxiques.

Cette substance s'évapore en très peu de temps, ce qui rend extrêmement difficile - même pour des laboratoires bien équipés - d'en identifier les traces.

Quel que soit l'organophosphoré super-toxique en cause, on ne peut cependant pas échapper à cette conclusion - encore une fois les Kurdes ont été victimes d'une tentative d'empoisonnement de masse délibérée et terrifiante.

Qui aurait pu faire cela?

Les Kurdes m'ont dit qu'ils avaient repéré à Mardin, des agents irakiens connus d'eux dans le nord de l'Irak et ils les accusent d'avoir provoqué l'empoisonnement. Ils ont également insinué que certains fonctionnaires turcs de la région pourraient avoir été impliqués. Personnellement, je pense que le gouvernement turc n'a certainement pas été mêlé à cela. Etant donné le contexte de l'affaire, l'origine des réfugiés, vous pouvez tirer vos propres conclusions quant au responsable probable.

C'est à ses dépens que le reste du monde continuera d'ignorer ces événements alarmants, et toutes leurs conséquences pour le terrorisme.

## **L'ACTION DE HELSINKI WATCH POUR LA DÉFENSE DES KURDES**

*Jeri LABER \**

Avant de venir à Paris pour cette conférence, j'ai dit à Kendal Nezan que je ne voulais pas intervenir, que je viendrais pour écouter les personnes qui ont une expérience beaucoup plus directe que moi du problème kurde et pour apprendre. Mais hier, les révélations que j'ai entendues m'ont bouleversée et j'ai changé d'avis parce que, d'une certaine façon, j'aimerais être inscrite en tant que participante à cette conférence.

La tragédie du peuple du Kurdistan m'a touchée. La liste des abus stupéfiants des droits de l'homme donnée par les différents témoignages que nous avons entendus hier, les arrestations, la torture, les meurtres, les assassinats, les empoisonnements, la guerre chimique, les déportations de masse, les expulsions, les conditions effroyables dans les prisons, les camps de réfugiés, le refus des gouvernements occidentaux d'accorder l'asile politique, le refus du droit d'une ethnie à sa langue, sa littérature, ses coutumes, sa musique, la destruction des villages, des bourgs et des villes.

La conférence en elle-même m'a également très émue. Personnellement, je n'ai jamais vu tant de Kurdes, originaires de tant de pays, réunis sous un même toit. Je suis impressionnée par le soutien et l'hospitalité apportés par le gouvernement français à l'organisation de cette conférence. Et je pense que tout cela est une raison d'espérer, et indique que le problème de la destruction des Kurdes est aujourd'hui plus connu que jamais .

Je crois qu'il y a plusieurs raisons à cela. Je pense que l'auto-détermination, de façon générale, est devenue aujourd'hui l'une des plus brûlantes questions au monde. Et je pense que le fait que tant de Kurdes soient maintenant à l'étranger, où ils peuvent faire connaître leur problème, a grandement contribué à familiariser à ce problème les gens qui sont en dehors de la zone des pays impliqués.

---

\* Directrice exécutive de Helsinki Watch.

Mon organisation, le Comité américain Helsinki Watch, s'occupe pour sa part des droits de l'homme. Nous ne nous engageons directement dans aucun des problèmes liés à l'auto-détermination nationale ou à la façon dont ils devraient être résolus. Mais nous publions des rapports et des articles sur ce sujet. Nous témoignons lors des audiences du Congrès de notre pays. Nous essayons de faire connaître ces problèmes dans le monde entier pour que notre gouvernement et les gouvernements mis en cause engagent le dialogue pour essayer de résoudre les problèmes que nous dévoilons.

Jusqu'à présent, *Helsinki Watch* s'est surtout dédié aux problèmes des Kurdes de l'Est de la Turquie. Nous avons un mandat géographique qui engage les pays signataires des Accords d'Helsinki. En ce qui concerne les Kurdes, cela s'applique à ceux de Turquie, et maintenant je crois, à ceux d'Union Soviétique - ce pays également signataire des accords s'est tout récemment ouvert à ce genre d'enquête.

Nous constituons maintenant une organisation sœur, un *Middle East Watch* qui prépare déjà un rapport sur la situation en Irak, qui comportera un long chapitre sur la situation des Kurdes en Irak. J'espère que, très bientôt, nous pourrons également faire des rapports sur l'Iran et la Syrie, puis d'autres, et que nous continuerons à étendre l'aire que nous couvrons et la profondeur avec laquelle nous couvrons les problèmes de droits de l'homme qui concernent le peuple kurde.

Enfin, je voudrais dire que nous ne devrions pas oublier le fait que ce sont des personnes engagées qui, à cette conférence, parlent à des personnes engagées. C'est très important, parce que nous n'essayons de convaincre personne qui n'ait été déjà bien convaincu avant de venir ici. Aussi j'espère vivement que cette conférence se concentrera, au cours de la journée, sur les actions qui peuvent être entreprises pour faire progresser la situation et la faire sortir des murs de cette salle. Je pense qu'il est important de faire connaître les faits, de capter l'attention mondiale, pour nous assurer que les Kurdes ne soient plus un peuple oublié, que les gouvernements et les peuples dans le monde en général ne puissent plus prétendre qu'ils ne connaissent pas les faits pour excuser leur inaction au niveau interne.

## LE MONDE ARABE ET LE PROBLÈME KURDE

Sélim D. FAKHRI \*

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant de commencer, permettez-moi de rectifier la présentation que l'on a faite de moi sur les documents. Je ne suis pas ancien ministre du gouvernement irakien et je n'aspire pas à le devenir un jour. Je lutte pour les droits de l'homme, je suis un démocrate et un militant nationaliste arabe.

Je me suis profondément réjoui et j'ai senti que j'étais dans mon milieu en voyant tant d'amis et de camarades réunis amicalement en ce lieu. Cependant les témoignages et les interventions des invités sur la misère et les conditions actuelles au Kurdistan, m'ont rempli de tristesse et de honte pour ce qui a été, et continue d'être fait au nom des Arabes, contre nos compatriotes, les Kurdes. Cela accable tous les Arabes, en particulier les militants intellectuels et démocrates qui expient les fautes commises et s'évertuent à mettre fin à la dictature en Irak et transformer en bien tout le tort qui a été fait.

L'intervention du Dr. Mahmoud Othman, hier me permet de ne pas revenir en détail sur la situation du peuple kurde en Irak où les Arabes sont quotidiennement et concrètement en contact avec les Kurdes et le problème kurde. Plus que dans tout autre pays du Moyen Orient, c'est en Irak que le problème kurde est devenu une question centrale pour le gouvernement et le peuple, tant des Kurdes que des Arabes. Le reste du monde arabe, à l'exception de la Syrie, connaît mal le problème et lui accorde peu d'intérêt, bien qu'une tendance, en particulier au niveau des gouvernements arabes, conduite par le principe erroné consistant à soutenir «son frère qu'il soit dans le vrai ou l'erreur», à soutenir la politique du gouvernement d'Irak quoi qu'il fasse à son peuple, que ce soit des Arabes ou des Kurdes.

Selon la dernière estimation de l'*Encyclopedia Britannica*, le nombre de Kurdes en Irak est d'au moins 3 millions, sur une population totale d'un peu plus de 16

\* Ancien directeur de la radio-télévision irakienne, membre du groupe d'officiers libérés qui, en juillet 1958, renversa la monarchie irakienne.

millions, un chiffre plus réaliste serait de 4 millions. Ils sont majoritaires sur leurs propres terres, et leur demande nationale est pleinement justifiée.

Le régime tyrannique actuel de l'Irak abuse du pouvoir et répand la terreur aussi bien parmi les Arabes que les Kurdes. Depuis l'avènement de ce régime en 1968, des centaines de milliers d'Arabes chiites ont été expulsés du pays sous prétexte qu'ils sont sujets iraniens, selon une étrange loi sur la nationalité irakienne qui divise les citoyens en catégorie «A» et «B». Si l'on vous classe en catégorie «B», vous êtes étiquetés avec mention d'origine iranienne et vous n'aurez jamais accès à la catégorie «A», quoi que vous fassiez. Cela ne vous exempte cependant pas du service militaire ou d'une mort sous les drapeaux. Le fait même que votre arrière grand-père soit né en Irak, ne vous aidera en rien.

Une famille arabe dont la plupart des hommes appartenait au clergé, les Hakim de Najaf, a perdu 22 de ses membres, âgés de 7 à 70 ans entre les mains des bourreaux du régime.

Ceci dit, je dois insister sur le fait que la souffrance des Kurdes sous les régimes antérieur et actuel de l'Irak, a été de loin la plus profonde.

Je suis moi-même Arabe. Je suis un Arabe nationaliste et démocrate. Je suis pan-arabiste et je crois en une République Fédérale Unie pour les Arabes. J'espère qu'elle existera un jour lorsque les peuples arabes auront des gouvernements démocratiques, représentatifs et responsables, reflétant réellement les intérêts et la volonté de leurs peuples.

Pour cette raison, et non en dépit d'elle, je soutiens également totalement les aspirations nationales des Kurdes d'Irak et des autres pays du Moyen Orient. Je crois que les Kurdes sont parfaitement qualifiés pour le droit à l'auto-détermination défini dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Je crois aussi, que pour ce qui est d'un avenir prévisible, et pour les raisons pratiques des politiques du pouvoir actuel, l'intérêt commun des Arabes et des Kurdes d'Irak, est de s'associer librement dans un système démocratique fédéral, qui confierait aux Kurdes une juste part dans le gouvernement central, et des pouvoirs étendus dans les gouvernements régionaux élus, du pays. L'existence des Kurdes sur leurs terres natales serait ainsi préservée.

Les raisons pour lesquelles je soutiens les droits des Kurdes sont simples et directes.

Je suis Arabe et je me consacre entièrement à la démocratie, l'auto-détermination et l'unité pour les Arabes où qu'ils se trouvent, en particulier pour les Arabes de Palestine sous l'occupation israélienne, c'est pourquoi je crois que je serais malhonnête si je refusais ces droits aux Kurdes, le peuple le plus proche de moi. De plus si ces droits légitimes étaient niés, les conséquences inévitables en seraient des conflits gangreneux qui ruineraient les perspectives des Arabes et des Kurdes. Cela a malheureusement été le cas depuis l'établissement de gouvernements en Irak, en particulier depuis le début des campagnes militaires en 1961, et plus spécialement sous la dictature actuelle où ils ont pris la forme d'un génocide du peuple kurde.

Le Moyen Orient est le berceau de la civilisation humaine. C'est là que se sont développées les trois grandes religions du monde qui comptent maintenant presque deux milliards de personnes. Plusieurs nationalités, groupes ethniques, religions et sectes y vivent côte à côte, entremêlés. Le nouvel essor du développement économique et social a rendu ces sociétés mobiles et dynamiques et leurs membres doivent se déplacer d'un endroit à l'autre. Cette nouvelle situation rend l'idée de nation fondée sur la pureté du sang, et toute autre notion de supériorité d'une culture donnée sur une autre, complètement désuète et absurde. Parler de conflit arabo-kurde, ou d'un éternel conflit arabo-perses est une ineptie totale et n'existe que dans les esprits des dirigeants ou écrivains chauvins et pusillanimes qui souhaitent y croire pour leurs propres besoins.

Les démocrates arabes croient qu'il n'y a pas de conflit, d'antagonisme ou de dissensions entre Arabes, Kurdes, Iraniens et Turcs dans le Moyen Orient, mais plutôt des intérêts communs et une marge de compréhension et de coopération pour le développement national économique, culturel et social.

Regardez la carte de l'Irak. C'est un territoire enclavé dans les terres avec un accès très étroit à la mer à Um Qasr et par le Shatt Al Arab (Golfe persique). Les Kurdes sont également complètement coupés de la mer. De plus, cette guerre malheureuse et inutile entre l'Iran et l'Irak a montré la facilité de bloquer l'accès de l'Irak à la mer. L'Irak a également été en désaccord avec la Syrie arabe, qui à son tour l'a coupé de la Méditerranée. Où cette situation résultant d'idées chauvines dépassées et de conflits, peut-elle conduire ?

Nous croyons que la dictature et la tyrannie sont les racines de tous les maux en Irak comme ailleurs. Nous croyons que l'établissement d'un régime démocratique, électoral, parlementaire, pluraliste et responsable peut apporter une solution

à la plupart des problèmes de l'Irak et en particulier au problème kurde. Un tel gouvernement doit se soumettre à la loi et respecter les droits de l'homme définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les protocoles et conventions qui s'en inspirent.

Nous croyons aussi qu'un Irak démocratique et pluraliste peut avoir un double rôle : un rôle national pour les Arabes, dont l'objectif sera l'unité et le développement arabe, et un rôle national pour les Kurdes fondé sur la pleine jouissance de leurs droits, sur leurs terres d'origine et ayant pour objectif la réalisation des aspirations nationales kurdes sur la scène internationale.

Le régime actuel de l'Irak, qui passe pour l'un des plus cruels et des plus oppressifs du monde et détient l'un des pires records en matière de droits de l'homme, repose sur le culte de la personnalité de son président Saddam Hussein. C'est un système policier totalitaire unique et impitoyable. Les bombes chimiques qu'il a employées contre Halabja en mars et contre Bahdinan en août 1988, entachent son histoire. On ne devrait jamais oublier ni pardonner cela.

Pourtant ce régime essaie de redorer son image ternie. Il essaie maintenant de montrer avec force effets qu'il apporte un nouveau mode de démocratie populaire qui surpassait largement ce qu'il décrit comme le libéralisme occidental décadent. Mais un léopard peut-il changer ses tâches ? Depuis l'automne de l'année dernière, un certain nombre d'amnisties générales ont été prononcées. On n'a jamais entendu parler des quelques personnes qui y ont cru et sont rentrées d'exile. Selon des rapports, beaucoup ont été exécutées.

Pendant ce temps la destruction des campagnes kurdes et les déplacements forcés de population dans des villages contrôlés par l'armée se sont imperturbablement poursuivis. Prétextant constituer une ceinture de sécurité sur la frontière iranienne, de vastes régions, y compris des villes importantes ont été détruites, dont Halabja, Penjwin, Qala Diza ainsi que divers centres. Alors qu'il fait cela, le gouvernement du président Saddam Hussein se contredit lui-même en se vantant de reconstruire dans le sud, Fao qui se trouve à portée de fusil de l'Iran et Bassorah qui est à portée de son artillerie.

Autre charade cynique : les élections législatives générales qui ont eu lieu cette année en mars et les élections des régions soi-disant autonomes, qui ont eu lieu en septembre. Je peux vous donner une idée de ces élections. Le gouvernement contrôlait les listes de candidats publiées par la presse pour les élections législati-

ves. Voici le journal *Al Jumhuriya* du 21 mars. Il a reproduit de mauvaises photographies et les CV des 64 candidats à l'assemblée nationale pour les régions kurdes. Trois d'entre eux sont illettrés, vingt-quatre sont du niveau de l'école primaire, et dix-huit seulement sont diplômés de l'université. Dix-sept servent dans les bataillons dits de défense, parmi les mercenaires et vingt trois sont des fonctionnaires. Tous ont été sélectionnés et sont couverts par le parti Ba'ath et la police de sécurité. Leur seul mérite est d'avoir servi dans le Qadisiyat Saddam, c'est-à-dire la guerre de Saddam contre l'Iran. On peut considérer que les candidats pour les autres régions d'Irak n'étaient guère différents. Il n'y avait pas de programme, pas de campagne, pas de parti d'opposition ni de liberté de presse.

Les élections pour les régions dites autonomes n'étaient guère mieux. Dans son allocution, le scrutateur en chef qui était président du Conseil du Commandement Révolutionnaire, a annoncé les membres vainqueurs le 12 septembre, et leur a souhaité bonne chance et succès dans leur service selon les principes du parti Ba'ath sous la direction de Saddam Hussein.

L'assemblée n'a pas davantage de pouvoir. L'Irak n'a pas de budget déclaré. Toute décision ou dépense est virtuellement entre les mains de Saddam Hussein. L'un des premiers sujets discutés par l'Assemblée nationale en avril a été l'utilisation des yeux des exécutés pour les greffes. Un comité de mollahs a été constitué pour faire des recherches dans les livres saints et établir la sanction religieuse.

La tâche qui nous attend n'est pas facile et il n'y a pas de raccourci pour sortir l'Irak de cette situation. Le seul moyen pour le mouvement national kurde ou l'opposition irakienne, est de poursuivre ses efforts pour mettre fin à la dictature. Pour parvenir à cela, les Arabes et les Kurdes devront s'asseoir ensemble et faire un effort mutuel de compréhension. Jusqu'à présent, chaque partie a suivi son propre chemin. Il y a eu des contacts mais la suspicion réciproque dominait. Je crois que le moment est venu de se pencher sur l'ensemble des événements des 25 dernières années au moins. Que les hommes politiques des deux camps reçoivent l'enseignement de leurs peuples. Il n'y a pas de conflit réel entre Arabes et Kurdes. Il n'existe aucun cas d'affrontement entre Arabes et Kurdes pour des raisons nationales. Les Kurdes marchaient fièrement et la tête haute dans leur costume national dans toutes les villes arabes pendant les pires moments des campagnes militaires sans être importunés. Il en était de même des Arabes au Kurdistan. Les bombardements chimiques sur Halabja et Bahdinan ont profondément blessé au cœur la plupart des Arabes.

Les problèmes de l'Irak peuvent et doivent être résolus par les Irakiens eux-

mêmes. Arabes et Kurdes devraient travailler de concert. Les Kurdes devraient s'intéresser aux affaires en Irak et dans les pays arabes et y prendre une part plus active. Il devrait être clair que le problème kurde ne peut être résolu séparément et sans l'établissement d'un gouvernement démocratique dans tout l'Irak car un homme qui gouverne à Bagdad et tue des Arabes n'a pas de raison de ne pas tuer des Kurdes.

Au risque de paraître idéaliste et irréaliste, j'aimerais dire avant de conclure, que ce qui s'est passé au Kurdistan ne doit pas nous décourager. Le pouvoir corrompt. Les problèmes pour faire face à la dictature sont énormes et le ressentiment perdurera. La résistance du peuple se développera à nouveau. Etant donné la capacité des dirigeants, la victoire pourrait être proche. Mais les dirigeants des deux peuples devraient s'asseoir autour d'une table et élaborer un programme pour débarrasser le pays de la dictature. Si l'une des parties hésite, l'autre devra poursuivre imperturbablement et dresser un programme détaillé pour le pays tout entier. Le peuple y réagira certainement et l'autre partie devra s'y joindre par la suite. Jusqu'à présent les Arabes et les Kurdes ont hésité à s'associer sur le plan politique. Cela devrait cesser. Les Kurdes doivent s'impliquer dans la politique de l'Irak. C'est autant la leur que celle des Arabes. Ils devraient aussi davantage s'intéresser aux affaires du monde arabe.

De leur côté, les Arabes doivent s'intéresser davantage que par le passé à l'histoire et aux problèmes kurdes pour les comprendre. En particulier, les Arabes démocrates du monde arabe dans sa totalité, devraient faire leurs les aspirations des Kurdes. Les droits nationaux des Kurdes devraient pénétrer profondément la conscience arabe et être traités comme une partie de la recherche de liberté et de démocratie des Arabes. C'est la seule façon d'abattre de chaque côté les barrières de la suspicion et pour nous, Arabes, de gagner un allié courageux qui nous a soutenu fermement pendant les jours les plus sombres de notre histoire.

Notre devise devrait être les paroles prononcées le 4 juillet 1775, journée mémorable, lors de la signature de la Déclaration de l'indépendance américaine «Nous devons nous serrer les coudes, ou bien nous serons pendus les uns et les autres».

## **LES PALESTINIENS SONT DE CŒUR AVEC LES KURDES**

*Dr. Habib BULUS \**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers frères kurdes,

Je suis heureux que l'Union des Ecrivains Arabes de notre pays m'ait fait l'honneur de la représenter à cette conférence. Je suis enchanté de vous transmettre les salutations de vos frères, les écrivains arabes palestiniens, qui mènent un conflit acharné contre les forces d'occupation et de répression, contre les préjugés raciaux, les atteintes permanentes à la liberté et à la démocratie des autorités sionistes et pour le droit inaliénable du peuple palestinien arabe à l'auto-détermination. Ce peuple, qui par son évolution a fait l'histoire et contribué à la lutte de toutes les nations contre l'injustice et la tyrannie, pour la liberté, le progrès et la paix.

Chers frères, ce n'est pas un secret que nous, Arabes de Palestine, avons des sentiments particuliers d'amour, de respect et d'appréciation pour le peuple kurde, notre frère, qui a donné aux Arabes et aux musulmans l'un de nos plus grands dirigeants et combattants, admiré par notre peuple et si cher à Jérusalem, Salahaddin Al-Ayubi. Il est immortalisé dans notre histoire, et deux rues principales, à Jérusalem et à Eker portent son nom. Le peuple kurde, notre frère, s'est toujours sacrifié pour défendre les pays arabes et islamiques, et a toujours contribué à l'enrichissement de la culture arabo-islamique sous des formes diverses et ingénieuses, qui témoignent de sa maturité et de sa créativité.

Nous sommes conscients des calamités et des désastres qui se sont abattus sur le peuple kurde, et sur tous les peuples de notre région. Nous, Arabes palestiniens, sommes aussi victimes de ces désastres. Nous avons le droit et le devoir de déclarer que nous ne connaissons jamais le bonheur, auquel nous avons droit, tant qu'à tous les peuples de nos pays, y compris votre peuple aimé et cher, ne se seront pas assurées et garanties la liberté et la dignité sur nos terres natales bien-aimées.

---

\* Représentant de l'Union des Ecrivains Arabes.

Chers frères, nos cœurs sont lourds et nos nerfs tendus, mais nous suivons attentivement les calamités de cette guerre meurtrière qui a causé de lourdes pertes aux peuples irakien et iranien, qui a engendré des destructions, et dont les buts étaient contraires aux intérêts de ces deux peuples. Nous espérons que la paix prévaudra entre ces deux nations voisines et sœurs, qui sont aussi deux membres d'une grande civilisation de l'histoire. En situation de paix, des possibilités illimitées émergeront inévitablement pour mettre les choses en ordre et pour donner, tant au monde arabe qu'islamique, des droits qui nous fournissent les opportunités d'une renaissance culturelle, financière et spirituelle, qui nous permettent de construire un avenir qui à son tour deviendra le passé de nos générations futures.

Chers frères, ayez confiance. Notre pensée et notre esprit sont avec vous. Nous souhaitons que cette conférence soit un succès et qu'elle vous permette de remplir toutes les tâches que vous vous êtes fixés. Vous verrez toujours nos mains se tendre vers vous, pour l'amitié, pour la fraternité, pour bâtir ensemble notre sort et notre destin communs, fondé sur la vérité, la liberté, la justice, la paix et la créativité.

Merci encore pour votre généreuse invitation. Merci de votre attention. Nous espérons vivement vous rencontrer à nouveau et dans des circonstances plus heureuses. Merci.

## **CONVOQUER UNE SESSION SPÉCIALE DE L'O.N.U.**

*Hocine AIT- AHMED \**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je suis venu par un geste de solidarité à l'égard du peuple kurde, pour son droit à l'auto-détermination. Je dois préciser que je viens évidemment en tant que Berbère, en tant que Kabyle, qui voudrait voir reconnaître son droit à la différence. Je ne me serais peut-être pas permis de me référer à cela si hier l'un des orateurs n'avait pas dit que l'origine des Kurdes remontait aux Mèdes. Or l'un des plus grands monarques du Maghreb, Juba II, a fait remonter les Berbères, qu'on n'appelait pas les Berbères - je déteste ce mot - les Imazirin. Je viens donc en tant que crypto-kurde ou para-kurde, ou kurdo-ite, mais croyez moi, je ne suis pas ethniciste, je viens en tant qu'Algérien, en tant qu'Algérien démocrate, qui espère que l'Algérie, le Maghreb retrouvera sa cohésion et sera un véritable foyer de démocratie, de tolérance. Je crois que le monde en a besoin à l'heure actuelle.

Je vais être très bref. Je crois que tout a été dit sur les malheurs du peuple kurde, sur son long calvaire, les déportations, l'expérimentation des gaz, les arrestations, les discriminations. Précisément c'est parce que nous savons que nous n'avons pas le droit de nous croiser les bras. Personne ne peut prétendre ignorer comme ce fut le cas, pendant la deuxième guerre mondiale, de nombreuses tragédies. Nous savons ce qui se passe. Nous savons notamment après tout ce que vous avez dit, qu'à des millions de jeunes enfants kurdes... qu'est ce que le monde leur offre, sinon l'effroyable insécurité physique, économique, juridique et identitaire ? Je pense que notre devoir, aujourd'hui c'est peut-être de voir où est le mal et d'essayer d'apporter un remède.

Je voudrais à ce propos rappeler que devant La Peste de Camus, le plus grand remède, c'est d'abord un remède d'assistance, à individus en danger, à peuple en danger. Je crois que c'est mon devoir de rendre hommage à tous ceux et toutes

---

\* Ancien ministre algérien.

celles qui n'ont pas attendu que l'opinion se mobilise pour apporter secours, dans la mesure de leurs moyens, aux populations kurdes.

Pourquoi les populations kurdes en sont-elles arrivées là ? Je pense que très rapidement il y a deux dérives : il y a la dérive des institutions internationales ; il y a la dérive après cela de la décolonisation. Nous avons oublié que les institutions internationales ont été créées après l'holocauste, après le nazisme et l'hitlérisme, précisément pour qu'il n'y ait plus jamais cela, pour construire le monde sur la base du respect et de la promotion des droits de l'Homme, pour créer les relations internationales, non sur une base pan-étatique, comme voulait le faire Hitler en Europe, créer un ordre nouveau, mais sur une base de respect des droits de l'homme. Quelqu'un, un intervenant, disait très bien, hier, lorsqu'il a cité l'Abbé Grégoire qui pendant la Révolution avait dit qu'une injustice commise dans un pays est une injustice commise contre tous les peuples. Or tous les documents internationaux depuis la fin de la guerre avaient mis en évidence le fait que la violation intérieure, à l'échelle nationale des droits de l'homme, constitue aussi une violation des droits de l'homme à l'échelle internationale et qu'on ne peut pas être indifférent à de telles violations sous prétexte du respect de la souveraineté, sous prétexte de l'article 2, paragraphe 7 de cette clause de compétence qui empêche la communauté internationale d'intervenir pour mettre le holà.

Je dis donc, dérive des institutions internationales. Je crois que vous avez mis en évidence le fait que dans cette perspective, les grandes puissances ont joué un rôle ravageur au Moyen Orient. Les seuls soucis qu'avaient les intérêts impériaux et post-impériaux étaient le pétrole ou les positions stratégiques. Mais je dirais que, déjà après la fin de la deuxième guerre mondiale, on admettait Franco, on admettait Salazar, on les a admis pendant des années, par Réalpolitik. Et je pense que tout cela n'est pas sans conséquence. J'en arrive à cette dérive de la décolonisation. Parce que, tout compte fait, cette décolonisation s'est faite au nom des droits de l'homme ! J'ai eu la chance de représenter mon pays à Bandoung. C'était l'occasion d'assurer véritablement l'historicisation de l'humanité toute entière, par le respect, par l'universalisation des droits de l'homme. Cette dérive, pour résumer, est symbolisée par l'irruption de pouvoirs autoritaires dans le Tiers-Monde, par le fait que la souveraineté étatique a éteint la souveraineté des peuples et la souveraineté des individus. Et c'est cela qui est grave. On pourrait dire «Dis-moi comment tu traites ta minorité, je te dirai comment tu traites ta majorité». Ainsi, lorsque les nazis ont commencé à chercher des boucs émissaires, à s'attaquer aux minorités, la plupart des citoyens non minoritaires ont été indifférents, pensant que tout compte fait, c'était des boucs émissaires. Mais la suite de

l'évolution a montré avec certitude qu'on ne peut pas admettre l'injustice, la discrimination impunément. Les majorités ont été aussi en définitive les victimes de ces régimes fascistes et nazis.

On aurait attendu des pays du Tiers Monde qu'ils apportent un plus d'authenticité, qu'ils apportent un plus, étant donné leur valeur spirituelle et non pas un moins. L'authenticité ne peut jouer pour le bénéfice de l'humanité que s'il y a modernité, si elle s'inscrit précisément dans la perspective de la démocratisation. Je crois que la plupart des religions se préoccupent moins de l'au-delà, que du pauvre, de l'opprimé, de la veuve et de l'étranger. Ça on l'oublie. On oublie ce que le prophète a dit ... «Le plus grand djihad c'est de dire l'injustice face à un despote tyrannique» ou encore «Recherchez la science jusqu'en Chine». On n'a même pas besoin d'aller jusqu'en Chine, il y a les Kurdes. Il y a leur différence qui est enrichissante. Je pense qu'au lieu de tirer de notre patrimoine spirituel, de l'arabité, de l'Islam, ce qu'il y a de meilleur pour aller de l'avant, pour aller dans le sens d'un véritable internationalisme, malheureusement, dans certains pays - c'est un peu ce que dit le Coran «Ils détruisent leurs maisons de leurs propres mains». C'est à cela qu'ont conduit les régimes de dictature.

Je dirais qu'il n'y a rien de fatal, malgré tout, à cela. Il n'y a rien de fatal mais l'implacable logique de l'oppression et de la répression et la logique du «mektub» politique, de la Réalpolitik. Je pense, Monsieur le Président, que cette conférence est une vraie conférence. C'est-à-dire qu'après elle on ne peut pas penser d'une façon et agir autrement en ce qui concerne le problème kurde. Je souhaite, avant de terminer, faire une petite proposition. Ayant été à Bandoung, connaissant le souffle et aussi la nécessité de l'efficacité, je proposerai que les gouvernements démocratiques se mobilisent autour de la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée Générale. Une telle convocation serait une échéance pour mobiliser l'opinion, une échéance pour simplement faire appliquer les instruments internationaux concernant l'auto-détermination. Et je souhaite que cette conférence ne se réunisse pas uniquement pour faire un procès, c'est vrai que Nuremberg, c'était quand même la défense des principes, il ne faudrait pas que l'histoire, l'opinion de nos jeunes croit que Nuremberg c'était une vengeance...

Je dirais que cette assemblée générale n'aura pas à faire le procès. Au contraire il faudrait mobiliser l'opinion auprès de tous les gouvernements concernés, des cinq gouvernements concernés pour qu'ils prennent des dispositions institutionnelles, politiques, pour qu'ensuite, le débat s'instaure d'une manière positive et qu'on sorte de ce cauchemar. J'ajouterai à ma suggestion qu'il serait peut-être bon que

cette assemblée générale extraordinaire puisse se dérouler à Vienne, parce que Vienne c'est là où Ghassem lou a été assassiné, lui et ses deux collaborateurs. C'est une manière aussi de faire reculer la raison d'Etat qui risquerait de s'inscrire dans le syndrome de Munich.

Je vous remercie.

# **LE PROBLÈME KURDE ET LA DÉMOCRATIE EN TURQUIE**

*Server TANILLI \**

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de participer à cette conférence internationale sur les Droits de l'homme et l'identité culturelle des Kurdes et d'être avec vous. Je remercie du fond de mon cœur la Fondation France-Libertés, présidée par Madame la Présidente Danielle Mitterrand et l'Institut Kurde de Paris qui m'ont offert ce bonheur.

La liberté d'expression et d'association en Turquie est depuis longtemps considérée par la classe dirigeante comme une liberté limitée ; quant à réfléchir et à discuter sur «la question kurde», c'est une chose absolument interdite. Pour illustrer ce point, j'aimerais vous relater ce qui m'est arrivé.

En Turquie, après le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980, le fascisme, en réfutant les acquisitions de notre mouvement des Lumières -qui a plus de 150 ans - avait aussi détruit les libertés démocratiques, partie intégrante de celui-là ; par là, il soumettait le peuple et les intellectuels à une succession de souffrances, d'angoisse, d'humiliations, de peur. Cependant, il n'a pas tardé à rencontrer, quelque temps après, une résistance opposée par des intellectuels ; il s'agissait de remettre en scène la lutte pour faire connaître aux forces obscurantistes les libertés de l'homme et de la démocratie.

C'est dans ce contexte que moi, un homme de science travaillant dans le domaine des sciences sociales, ai voulu écrire un livre, afin de souligner de nouveau ces principes de la démocratie bafoués chaque fois et d'entraver ainsi la manœuvre de la classe dirigeante qui feignait d'accepter les revendications démocratiques tout en essayant de les modeler selon sa propre conception. En partant des critiques de la triste réalité où était plongé le pays, des critiques faites à la lumière de données

---

\* Professeur à l'Université de Strasbourg.

contemporaines, j'ai essayé ensuite de montrer ce qui devrait être une Turquie idéale. Ce livre publié le 1er septembre 1987 avait pour titre «*Quel genre de démocratie demandons-nous ?*» Parmi d'autres sujets importants, je touchais au problème kurde dans un chapitre intitulé «*Comprendre le problème kurde*». Je savais qu'en écrivant un livre sur la démocratie en Turquie, il ne serait pas honnête d'ignorer ce problème ; en plus, comme il n'était pas bien pour un homme de science qui doit analyser objectivement et sans passion les faits, de garder pour lui certaines vérités, j'ai ouvert sur le problème kurde un chapitre spécial.

Quelles étaient mes constatations sur ce sujet ? J'avais relevé les faits suivants : malgré le fait que les Kurdes sont un peuple vivant surtout au Sud-est de la Turquie, comptant plus de dix millions d'individus et ayant une histoire, une langue et une culture propres, la philosophie officielle avait nié durant des années l'existence de ce peuple en disant «*Pas de Kurdes, il n'y a que des Turcs*». Ce qui est significatif, c'est que tous les pouvoirs politiques en Turquie avaient appliqué envers les Kurdes «*une politique à double visage*» en niant, sur le plan officiel leur existence et en l'admettant, au contraire, dans la pratique, on avait toujours présenté les citoyens kurdes comme des adversaires de l'entité nationale et, de ce fait, regardés avec suspicion et méfiance. Cette attitude marquait de son empreinte toutes les politiques économique, militaire, culturelle,<sup>5,7</sup> éducative, de sécurité, appliquées dans cette région. Il y en avait plusieurs exemples. Toutes les lois, la Constitution en tête, même si elles étaient générales, dans la région des Kurdes, étaient interprétées et appliquées d'une autre manière par rapport au reste de la Turquie. Parmi les Kurdes, seuls les féodaux, les aghas, profitaient librement des droits civils et civiques tandis que les larges masses de paysans en étaient privées. L'homme kurde ne pouvait ni donner à son enfant le nom qu'il désirait, ni bénéficier d'autres libertés publiques. Ces régions, en dépit de la richesse de leurs ressources naturelles, étaient abandonnées comme «*une région de privation*». Enfin, pour les Kurdes, il y avait l'interdiction de parler, d'écrire et de publier librement dans leur langue. En résumé, les Kurdes n'ayant pas les droits fondamentaux de l'homme, n'avaient pas non plus les droits démocratiques nationaux. L'identité de tout un peuple subissait une très grave atteinte. En partant de ces constatations, j'ai vu que les vrais séparatistes en Turquie n'étaient pas les Kurdes mais la classe dirigeante avec ses pouvoirs. Cette classe suivait une politique hypocrite et ensuite se déchargeait, sans aucune honte, de ses conséquences sur les épaules des Kurdes.

J'ai envoyé avec force - comme une gifle - cette hypocrisie au visage de la bourgeoisie. Ma deuxième constatation était qu'en vérité le but essentiel se cachait sous cette hypocrisie même. L'accusation de séparatisme et la fomentation d'un

climat perpétuellement hostile aux Kurdes n'étaient pas seulement orientées vers une justification des pressions exercées sur eux. A côté de cela, l'objectif primordial, même s'il paraît secondaire, était de restreindre la vie politique en Turquie, en la tenant sous la menace. Le problème kurde était en réalité l'épée de Damoclès aux mains des classes dominantes, ennemies de la démocratie.

En effet, la bourgeoisie turque, pour imposer sa brutalité en attaquant la démocratie, avait toujours eu recours à deux moyens : l'hostilité au communisme et l'hostilité aux Kurdes. On avait entravé les revendications économiques, politiques et sociales et les entreprises d'organisation de la classe ouvrière avec l'accusation de communisme et les revendications démocratiques nationales des Kurdes avec l'accusation de séparatisme. Donc, la classe dirigeante, pour barrer la voie à la classe ouvrière, utilisait les deux armes d'une seule fois. Il était naturel qu'ils en pâtissent, le peuple kurde et ses intellectuels ainsi que le peuple turc et ses intellectuels. Si nous laissons - provisoirement - de côté l'étape d'avant 1960, nous voyons que c'est à partir de cette date que la manœuvre se jouait dans ce cadre.

Après cette constatation, la conclusion que j'en dégageais était que le mouvement politique de la classe ouvrière en Turquie et le mouvement démocratique national kurde étaient devenus les deux alliés de la démocratie en Turquie qui serait, dans son sens réel, l'œuvre de cette alliance.

C'était la vérité commune des démocrates kurdes et turcs.

Dans mon livre, je dénonçais l'attitude équivoque et à double face des socio-démocrates et je critiquais la nouvelle attaque contre les Kurdes en exposant la pratique du «préfet régional». Vers la fin de ce chapitre, j'exprimais ce souhait sincère : «Maintenant, à toutes les forces progressistes, démocratiques, révolutionnaires et patriotiques incombent des devoirs importants pour faire échouer les plans que le régime a organisés contre le peuple kurde. Nous ne pouvons pas rester muets devant ce despotisme qui s'acharne sur le peuple kurde, nous ne devons pas rester muets. Faire connaître les droits démocratiques nationaux des Kurdes n'est pas l'apanage des intellectuels kurdes mais - en même temps - celui des intellectuels turcs. N'oublions pas que si une union entre les peuples kurde et turc se produit - elle est possible à mon avis et je l'espère - cette union sera librement consentie, basée sur le respect, l'égalité et la fraternité.

La terreur de l'Etat ne donnera rien de positif ; elle n'a rien donné jusqu'à ce jour et ne pouvait pas le faire ! »

C'est en résumé ce que j'avais écrit dans mon livre sur le problème kurde. Dès sa

parution, il a eu beaucoup de retentissement. Deux mois après, à la suite de la deuxième édition, il a été saisi par ordre du procureur de la Cour de Sûreté de l'Etat à Istanbul et a été l'objet d'une action judiciaire en mars 1988, sous l'accusation de «faire de la propagande dans le but d'affaiblir et d'annihiler les sentiments nationaux» selon un article du Code Pénal turc. Après un long procès, mon livre en est sorti blanchi en juin 1989.

Voilà ce qui m'est arrivé à cause du problème kurde !

Je voudrais ajouter tout de suite que cette mésaventure qu'a connue mon livre, qui exprime des vérités pouvant être dites dans une démocratie, était la preuve que la liberté de pensée et d'expression proprement dite n'existait pas en Turquie. Mais le résultat du procès ne signifie pas non plus que cette liberté soit établie. Le tabou autour du «problème kurde», s'il a été détruit dans le milieu intellectuel, continue d'exister sur le plan officiel ; d'après les apparences, cette interdiction sera maintenue ainsi que ses conséquences surannées.

Mais moi, je dis non à tout cela en tant qu'intellectuel turc. Je suis contre cette attaque systématique que l'on mène envers l'identité nationale, les droits démocratiques nationaux du peuple kurde, peuple frère avec lequel nous avons tant de choses en commun : je maintiendrai ce combat jusqu'à ce que cette attaque prenne fin. Ma place sur ce point est aux côtés du peuple kurde et de ses intellectuels contre les pouvoirs réactionnaires en Turquie. Je dois ajouter que beaucoup d'intellectuels turcs ont le même avis sur ce sujet.

Avant de conclure, je voudrais souligner un point aussi important. Aujourd'hui, le capital monopoliste avec son pouvoir, en voulant à tout prix maintenir une idiotie et un aveuglement empruntés au passé dans la région des Kurdes en Turquie, pratique un régime exceptionnel et inflige des souffrances au peuple civil; des meurtres, des exils, des emprisonnements, des tortures, en un mot, la suppression de la possibilité de vivre en paix à un grand peuple travailleur. En refusant de reconnaître aujourd'hui aussi les fautes commises à l'origine de l'affaire, il écrase la démocratie et les droits fondamentaux de l'homme en disant «Je mène un combat contre des terroristes ! ».

Mais le même pouvoir fait autre chose en ce moment : deux dirigeants venus en Turquie pour fonder légalement le parti communiste - chose toute naturelle en démocratie occidentale - se retrouvent en prison depuis deux ans et sont jugés d'après les articles archaïques d'une loi. A côté d'eux, les prisons de la Turquie sont, aujourd'hui, pleines de révolutionnaires - kurdes et turcs - qui croient à l'idéologie de la classe ouvrière. Parmi ces prisonniers, il y a des jeunes condamnés

à mort, à perpétuité ou à de longues peines à cause de leurs idées par des cours militaires sous les ordres du pouvoir en place. On ne peut pas trouver un tel état de choses dans un vrai régime démocratique, mais en Turquie malheureusement, on en voit.

Je voudrais répéter pour ne pas perdre de vue l'essentiel du sujet : comme l'indiquent expressément les deux exemples cités plus haut, nous ne pouvons pas dire qu'en Turquie, démocratie et droits de l'homme sont escamotés seulement pour les Kurdes. Oui, pour eux, il n'y a rien, mais avec eux, la classe ouvrière dans laquelle se retrouvent Kurdes et Turcs, connaît la même spoliation. Les interdictions surannées ne frappent pas seulement le mouvement démocratique national kurde mais en même temps, le mouvement de la classe ouvrière en Turquie. Ce choc simultané n'est pas un hasard, au contraire, il fait partie d'une entité. En menant le combat, ne perdons pas de vue cette entité !

J'avais souligné, à un certain moment de mon intervention, cette vérité : le mouvement politique de la classe ouvrière de la Turquie et le mouvement démocratique national kurde sont devenus deux alliés fondamentaux de la démocratie en Turquie. Tous les deux sont unis comme l'ongle et la chair. Cette vérité était valable hier, et aujourd'hui, beaucoup plus qu'hier ; les événements sont là pour nous le prouver. N'oublions pas ce point en tant que démocrates kurdes et turcs !

Je voudrais rappeler que je considère le problème kurde, bien sûr, comme entité ; à côté de cela, je considère le problème kurde en Turquie dans cette entité, telle que j'ai citée plus haut. Le problème est très sérieux ; on commettra, je le crois des fautes irréparables si l'on ne le prend pas dans une entité. En disant cela, je n'essaie pas de reporter la solution. Mais il y a des mesures à prendre dès maintenant. Il le faut parce que le sang coule, parce que l'on souffre profondément. Notre ami Ibrahim Aksoy a résumé parfaitement ici, hier après-midi, ce que nous devons faire à ce sujet tout de suite. Je partage ses idées et nous devons les partager ! Nous pouvons atteindre de beaux lendemains plus lointains en supprimant les injustices actuelles. Il se peut que l'on rencontre des gens qui considéreront cela comme du réformisme, voire de la soumission, moi, je les considère comme faisant partie d'une attitude démocratique et révolutionnaire ; considérons-les ainsi. Ceux qui créeront ces demains, ces lendemains plus heureux, ce seront, bien sûr, d'abord les forces progressistes, démocratiques et révolutionnaires kurdes et turques. Mais je compte aussi sur la solidarité des forces progressistes, démocratiques et révolutionnaires du monde ; nous devons compter sur elles !

## LE SYSTÈME JURIDIQUE TURC ET LES KURDES

*Kemal BURKAY \**

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier l'Institut Kurde de Paris ainsi que la Fondation France-Libertés d'avoir organisé cette conférence et de m'avoir ainsi donné la possibilité de m'adresser à vous. Il m'est demandé de m'exprimer sur la situation des Kurdes dans le système juridique turc, ce que je m'efforcerai de faire dans la mesure du temps qui m'est imparti.

En Turquie, la politique suivie à l'égard des Kurdes influence fortement le système juridique turc. Cette politique ne correspond ni à la science ni à la réalité, ni d'une manière générale à aucun des principes généraux du droit. C'est une politique de terreur et de reniement. L'empire ottoman était constitué de plusieurs nations. L'Etat actuel turc qui se trouve établi sur les ruines de cet empire comprenait donc plusieurs peuples. Dès ses débuts, la république a été fondée sur des principes chauvins et nationalistes. La conception qui consiste à fonder les relations entre les peuples sur des bases justes et démocratiques a été écartée. Administrativement, toute personne a été considérée comme turque et les autres peuples ont été ainsi privés de leurs droits culturels et nationaux. Les Arméniens depuis l'époque de la première guerre mondiale ont été massacrés et déportés. Ceci a été suivi de la déportation du peuple grec. Les Tcherkesses, les Albanais ainsi que d'autres groupes ethniques ont été assimilés, grâce à une politique systématique d'assimilation. Par contre, cette politique qui tendait à turquiser l'Anatolie n'a pas donné le même résultat quant aux Kurdes. L'Etat turc, malgré les génocides, malgré sa politique d'oppression, d'assimilation, n'a pas réussi à assimiler le peuple kurde dans son ensemble. Elle n'a pas réussi à changer la composition ethnique du Kurdistan comme elle l'aurait voulu. Ceci s'explique par le fait que la partie turque du Kurdistan reste la plus grande, et parce que, d'autre part, le peuple kurde a résisté fortement à cette politique d'oppression nationale.

---

\* Avocat, secrétaire général du Parti Socialiste du Kurdistan de Turquie (TKSP).

Le Traité de Sèvres du 10 août 1920, prévoyait la création d'un Etat kurde, quoique ne comprenant pas l'ensemble du Kurdistan. Mais ce traité n'a jamais connu d'application. Pendant la Conférence de Lausanne, la question kurde a été débattue longuement. L'attitude de la partie turque n'a pas été de défendre la position illogique qui aurait été de nier l'existence du peuple kurde ; cela n'aurait pas été pris au sérieux dans les circonstances de l'époque. Elle a prétendu qu'il n'y avait pas nécessité de créer un Etat kurde séparé, que la grande Assemblée nationale turque représentait aussi bien les Turcs que les Kurdes, que ces deux peuples avaient choisi de vivre ensemble. Ismet Pacha (Inönü), chef de la délégation turque, disait que même l'autonomie serait de trop et non satisfaisante pour le peuple kurde et prétendait qu'ainsi les Kurdes avaient les mêmes droits que les Turcs dans l'Etat turc nouvellement créé. Il reste que, loin d'avoir acquis l'autonomie, les mots eux-mêmes «Kurde» et «Kurdistan» ont été interdits. La réaction légitime du peuple kurde à cette politique a été écrasée par la terreur et dans le sang.

Alors que l'Etat turc émettait une réserve en ce qui concerne l'application aux Kurdes de l'article 39 du Traité de Lausanne, qui reconnaissait le libre usage de leur langue, y compris dans la presse, à tous les citoyens, il cherchait en même temps à se justifier en prétendant que les Kurdes n'étaient pas considérés comme une minorité.

Cette prétention illogique n'est pas acceptable et ce pour deux raisons d'une part, cette disposition du Traité ne concerne pas une minorité mais s'adresse à tous les citoyens. D'autre part, l'Etat turc qui ne considérait pas les Kurdes en tant que minorité, les considérait comme quelque chose de plus. Il admettait les Kurdes comme une nation et donc une composante essentielle du pays. Et maintenant, il cherche par une sorte de malice orientale à nier les vérités historiques et à faire oublier ses responsabilités. Quant à la constitution de la République turque, elle reprend le principe d'égalité des citoyens devant la loi, comme toute autre constitution.

Mais ces mêmes lois au sommet desquelles se trouve la Constitution de 1982, contredisent et interdisent cette égalité. Le préambule de la Constitution de 1982, qui a été imposée aux masses par la force des baïonnettes, en est le meilleur exemple. Il précise qu'aucune pensée, aucun agissement qui irait à l'encontre du fait turc, des intérêts nationaux et des valeurs historiques et morales turques ne peut trouver de protection. Ainsi, la Constitution fonctionne à partir de principes chauvins. Elle exclut d'abord le non-turc. Elle interdit tout ce qui va à l'encontre du nationalisme turc et de ses valeurs nationales et morales. Se dire kurde, parler

de l'existence des Kurdes en Turquie, s'opposer à l'oppression, entrent dans le cadre de ces agissements et pensées interdits et constituent une infraction à l'unité nationale, tendant à diviser le peuple.

La Constitution de la République turque reconnaît soi-disant quelques droits et libertés fondamentaux à ses citoyens. Mais cette même constitution est amendée de telle façon que cette reconnaissance n'existe que sur le papier. En vérité, ceux qui bénéficient de ces droits et libertés ne constituent qu'une minorité privilégiée. Pour la majorité de la population et pour les Kurdes, «les exceptions» citées les empêchent d'en bénéficier.

L'article 14 de la Constitution stipule : «aucun des droits et libertés reconnus par la Constitution ne peut être utilisé dans le but de porter atteinte à l'unité de l'Etat et de la nation (...), de créer des distinctions de langue, de race, de religion et de confession». Or nous savons que ce sont l'Etat et la Constitution mêmes qui créent des distinctions de langue et de race. L'Etat nie l'existence (à l'intérieur des frontières de la République de Turquie) de la communauté kurde de 15 millions d'âmes, interdit sa langue et sa culture. En parler est considéré comme une façon de «porter atteinte à l'unité de l'Etat et de la nation». Je demande, dans ces conditions, qui fait une distinction de langue et de race? Il est évident que c'est être juge et partie à la fois. Les articles 141 et 142 du Code pénal turc ont depuis longtemps acquis une réputation mondiale. Ces articles empruntés au code pénal de Mussolini furent remaniés à plusieurs reprises pour mieux réprimer avant tout la pensée de gauche et le peuple kurde. Le pouvoir s'emploie à faire taire toute voix discordante par l'intermédiaire de ces articles. Jusqu'à présent, des centaines d'artistes, d'écrivains et de politiciens ont été emprisonnés et condamnés en fonction de ces articles. Les organisations démocratiques, les syndicats et les institutions culturelles plus ou moins engagés sont par intermittence frappés par ces articles. Considérés comme des organisations clandestines, des peines d'emprisonnement allant jusqu'à quinze ans sont requises pour leurs dirigeants. Dernièrement, après le coup d'Etat du 12 septembre, des centaines de milliers de personnes ont été traduites en justice, emprisonnées et torturées à la faveur de ces articles.

Le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 141 et le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 142 sont appliqués aux Kurdes. Les alinéas susdits concernent « la suppression des droits dus à une distinction de race, à la propagande ou à la création d'une organisation destinée à affaiblir les sentiments nationaux.» Il est intéressant de constater que c'est l'Etat turc qui nie l'existence d'un peuple numériquement important, qui lui fait subir l'oppression et l'exploitation et nie sa langue et sa culture. Et ce même Etat accuse

les Kurdes de racisme lorsque ces derniers s'insurgent contre les articles précités. Tombent sous le coup de ces articles, un livre ou une revue qui parlent des Kurdes, un article qui parle de l'histoire des Kurdes, un discours qui évoque l'oppression des Kurdes. Un simple propos concernant les Kurdes et le Kurdistan dans un discours ou un récit suffit à le faire incriminer. Un chant kurde est une offense. De façon plus précise, pour avoir commis ce délit de propagande, ont été inculpés plusieurs personnalités des médias, des patriotes kurdes, et des intellectuels.

Un scientifique turc, Ismail Besikci, a passé dix ans dans les geôles pour ses recherches sur les Kurdes. Aziz Nesin, président du syndicat des écrivains de Turquie, a été jugé, il y a deux ans, pour avoir évoqué l'existence des Kurdes. L'an dernier, les artistes du groupe musical, «Yorum», ont été jetés en prison pour avoir chanté des chansons kurdes. Parmi ceux-ci signalons les chanteurs bien connus Rahmi Saltuk et Ferhat Tunç qui ont été également inculpés. Il y a deux ans, le chanteur Ibrahim Tatlıses a fait une tournée en Europe. A son retour, il a été inculpé pour avoir, à la demande expresse d'auditeurs enthousiastes, chanté également quelques chansons en kurde lors d'un spectacle à Paris.

Les publications qui, d'une façon ou d'une autre, critiquent la politique gouvernementale sur cette question sont poursuivies. Un des derniers exemples en date est celui de la revue *Özgür Gelecek* (L'avenir libre). Publiée à Ankara cette revue a fait paraître jusqu'ici huit livraisons. Chacune a été retirée du marché. Son fondateur et le responsable de la publication ont été emprisonnés à deux reprises et torturés. Dernièrement, Mehmet Bayrak, fondateur de la revue et chercheur et écrivain bien connu, Bekir Kesen, responsable de la publication, et Celal Gül, membre du personnel de la revue, ont été appréhendés et gardés pendant trois mois. Il y a seulement quelques jours qu'ils ont retrouvé la liberté en partie grâce à l'action de l'opinion publique étrangère. Après une mention dans la revue, Mme Nuray Özkan, médecin, a été emprisonnée pour avoir parlé de la condition de la femme kurde au Conseil des Femmes, et bien qu'elle soit enceinte de sept mois. Elle a été inculpée de formation d'une organisation secrète.

Dans la législation pénale turque, ce ne sont pas seulement ces articles qui sont appliqués aux Kurdes. Il y a des articles qui visent particulièrement les Kurdes. Par exemple, l'article 125 concerne la création d'une organisation en vue de préparer la sécession d'une partie du territoire turc. Il est clair que cet article vise une organisation puissante dotée d'une force armée. Mais dans la pratique cet article est appliqué arbitrairement. Les patriotes kurdes qui n'ont aucun lien avec une organisation secrète quelconque sont interpellés et quelquefois jugés en

fonction de cet article. La peine prévue par cet article est la peine capitale. Les juges préfèrent condamner selon cet article justement parce que les peines prévues aux articles 141 et 142 - huit à quinze ans de détention - leur paraissent trop faibles. On ne tient aucun compte du fait de savoir si les actes jugés tombent ou non sous le coup de cette loi. Le pouvoir et la police, qui assure l'ordre du pouvoir, inventent des scénarios de désinformation, quand ils le jugent opportun, en créant des organisations dangereuses imaginaires. C'est une méthode fréquente et on y a souvent recours en Turquie. En 1959, on s'est servi de cet article pour inculper et emprisonner pendant de longues années 49 intellectuels originaires de diverses régions du Kurdistan.

Si les éléments qui constituent le délit sont insuffisants pour être passibles de l'article 125 du code pénal, on a recours à l'article 171. Un exemple : cet article a été fréquemment appliqué pendant la période qui a suivi le coup d'Etat du 12 septembre 1980. Les associations culturelles, les publications légales fondées par les intellectuels et les jeunes kurdes, démantelées par la force et la torture, vont être considérées comme des organisations illégales et passibles de l'article 171. C'est ainsi que de lourdes peines de quinze ans de prison vont être appliquées.

En cas de besoin, il y a de nombreux articles de la législation turque qui sont applicables aux patriotes kurdes, à la gauche et aux intellectuels turcs. C'est pourquoi, la suppression des articles 141 et 142 qui est aujourd'hui en discussion ne suffira pas à faire disparaître l'épée de Damoclès. Dans la loi turque, il est mentionné «Nul ne doit torturer ni faire subir des sévices». Mais dans les postes de police, dans les prisons, la torture et les sévices sont pratiqués systématiquement. L'exception est qu'ils ne le soient pas. L'Etat turc a signé la Convention du Conseil de l'Europe interdisant la pratique de la torture. Mais rien n'a changé. Désormais, afin de jeter de la poudre aux yeux des Européens, l'Etat turc affichera une telle volonté, mais en réalité il continue à faire ce qu'il juge bon.

Pour cette raison, l'essentiel ne réside pas dans les textes écrits. L'important réside dans l'équilibre des forces pour la démocratie et les droits de l'homme. Tant que les forces dominantes n'assimilent pas les droits et les libertés, quel que soit le contenu de ses lois, la Turquie demeurera un pays où la torture, l'arbitraire et la répression seront pratique courante.

L'Etat turc remplit «certains vides dans la législation» pour oblitérer les tendances qui se manifestent de plus en plus chaque année en faveur de plus de démocratie et de droits de l'homme. Un exemple : malgré les massacres, les déportations et les oppressions sans précédent dans l'histoire des Kurdes, le peuple kurde n'a pas

cédé. La lutte pour sa liberté ne s'est pas arrêtée. Malgré l'oppression si lourde et les menaces de l'Etat turc, les intellectuels kurdes actualisent et discutent la question kurde. Malgré la menace et les lourdes peines encourues, ces derniers font vivre la langue et la culture kurdes. Malgré les persécutions policières, ils continuent à faire paraître des publications. C'est pourquoi des amendements à la Constitution ont été apportés. La Constitution de 1982 a inventé le concept de «langue interdite», ce qui est un fait sans précédent dans l'histoire. Dans l'article 26 de la Constitution, il est dit : «Une langue, quelle qu'elle soit, ne peut être utilisée lorsqu'il est interdit par la loi de l'utiliser pour développer ou préciser une idée.» - «Les écrits et les imprimés, les disques, les bandes de son et d'images et les autres moyens d'expression qui ne se conforment pas à la loi peuvent être confisqués soit sur ordre du juge, soit sur simple ordre d'une autorité compétente, et ce afin d'éviter un ajournement qui risquerait d'être dangereux. »

Dans l'article 26 de la Constitution, il est stipulé : «la presse est libre» et on ajoute tout de suite « Il est interdit de faire paraître une publication dans une langue prohibée par la loi. ».

Les articles ci-dessus visent sans aucun doute la langue kurde. Ce qui a poussé l'Etat turc, au nom de la loi, à cette comédie n'est pas l'ancienne Babylone ou les Latins. C'est ainsi qu'on a élaboré la loi 2932 après la promulgation de la Constitution. Sans la nommer, c'est la langue kurde qui a été strictement interdite. Selon cette «loi», toute langue qui n'est pas la première langue officielle des Etats reconnus par Ankara est interdite en Turquie.

Si vous vous demandez ce qu'est «la première» ou «la seconde» langue officielle, et s'il ne serait pas opportun de dire seulement la langue officielle, sachez que cette distinction est le pur produit de l'imagination et de l'habileté de ceux qui font la loi turque ; c'est le reflet de leur «longue expérience». En effet, en Irak, le kurde est une langue officielle au même titre que l'arabe. En U.R.S.S., dans les écoles, dans les médias, et dans les radios d'Etat, le kurde est utilisé sans contrainte. Est-ce pour cette raison que la loi classe les langues officielles ? L'article 31 de la Constitution permet de faire saisir les imprimeries qui diffusent de telles publications. Ce ne sont pas les seuls pièges élaborés par la Constitution à l'encontre du peuple kurde. Il y a d'autres articles encore plus dangereux. Un exemple : par les articles 119 et 121 qui définissent l'état d'exception, les droits et les libertés fondamentaux peuvent être suspendus. L'article 23 permet la déportation d'individus ou de groupes. A l'heure actuelle, ces articles sont fréquemment appliqués au Kurdistan. Dans onze départements (vilayets) du Kurdistan, l'état d'exception est en vigueur depuis plus de deux ans. La population est dans certains cas

déportée en masse. Dans d'autres cas, pour fuir la terreur d'Etat, les populations quittent d'elles-mêmes et massivement la région.

Après le coup d'Etat du 12 mars 1971, le Parti ouvrier de Turquie, avait été interdit en raison d'une résolution qu'il avait adoptée sur la question kurde. Dans la foulée, afin de combler la « faille » en la matière de la législation turque, une disposition nouvelle (article 81) fut ajoutée à la Loi sur les partis politiques, qui stipulait qu'aucun parti politique ne pouvait affirmer, sous peine de son interdiction immédiate, l'existence en Turquie d'un groupe ethnique autre que le peuple turc ni d'une culture différente. Une nouvelle épée de Damoclès allait ainsi peser, de concert avec d'autres, sur les partis politiques.

Comme cela se voit, la politique de déni et de terreur menée à l'encontre du peuple kurde joue un rôle déterminant en influant sur le caractère anti-démocratique pris par le système de droit de l'Etat turc. La répression exercée sur le peuple kurde asphyxie, sur un plan général, la vie intellectuelle du pays et freine toute avancée substantielle vers plus de démocratie. Ainsi, l'une des causes majeures des interventions militaires périodiques dont pâtit le pays est-elle la question kurde.

Cette politique de déni et de terreur met également la Turquie en porte-à-faux avec le droit international. De par sa politique répressive envers le peuple kurde, l'Etat turc bafoue non seulement les principes universels des droits de l'homme tels que promulgués par les Nations Unies, mais enfreint aussi les dispositions prévues à cet égard par la Convention de Rome, le Conseil de l'Europe, l'Acte final d'Helsinki et tant d'autres. Aussi l'Etat turc, porte-t-il atteinte, de façon aussi continue que grave, au droit international.

Il ne saurait, de ce fait, s'amender qu'en abandonnant sa politique négative à l'encontre du peuple kurde pour adopter des pratiques plus humaines, plus équitables et plus démocratiques et, de ce pas, opter pour une politique générale nouvelle respectueuse des droits et libertés humains.

Sinon, la politique qu'il a faite sienne jusque là ne peut déboucher sur aucun aboutissement positif. Il n'y a aucune autre issue que d'admettre l'existence du peuple kurde et de reconnaître ses droits légitimes. Car, la politique actuelle heurte les intérêts des deux peuples et hypothèque le développement tant économique que culturel du pays dans son ensemble .

Il n'est nullement question ici de la situation d'une minorité enserrée dans le territoire de quelque Etat mais d'une nation de 25 millions d'âmes au territoire

dépecé par d'autres. Vivre libre sur ses terres, dans son propre pays, et disposer librement de son propre avenir, tel est le droit du peuple kurde à l'instar de tous les autres peuples, et c'est ce que requiert le Droit international.

## **LA SITUATION DANS LES PRISONS TURQUES**

**Ali AKBABA \***

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

l'Institut Kurde de Paris, sous le haut patronage de Madame Danielle Mitterrand et avec l'aide de la Fondation France-Libertés a organisé cette Conférence Internationale sur le thème *Les Kurdes «droits de l'homme et identité culturelle»*.

C'est un grand honneur pour le peuple du Kurdistan de voir se réunir pour la première fois ici à Paris de hautes personnalités évoquant le drame kurde. Permettez-moi au nom de notre peuple et au nom de tous les prisonniers politiques kurdes de vous remercier de votre attention et de votre participation.

Ainsi que vous le savez, on compte en Turquie 635 prisons dont la moitié est située au Kurdistan. C'est la raison pour laquelle, nous voulons mettre en évidence les raisons et les causes de la politique inhumaine de l'Etat colonialiste turc qui applique toutes les formes de la torture systématique dans les prisons.

La résistance des prisonniers politiques kurdes dans les prisons de Diyarbakir contre cette politique oppressive, nous oblige à faire appel à son histoire. Depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980, la politique machiavélique de l'Etat turc est basée sur le principe suivant : «la fin justifie tous les moyens». Face à cette escalade de terreur d'Etat à caractère fasciste, Mazlum Dogan, le héros du peuple kurde, a fait débiter la résistance héroïque de notre peuple dans la prison de Diyarbakir, pendant la fête de Newroz de 1982. Cette première résistance a été le premier jalon historique. Au cours de la même année, la résistance s'est étendue à toutes les prisons du Kurdistan par l'intermédiaire d'autres héros, tels que Ferhat Kurtay, Necmi Oren, Mahmut Zengin et Esref Anyak tombés martyrs au nom de cette cause.

Il est vrai que l'Etat turc a transformé la Turquie en prison des peuples et que le

\* Avocat, animateur des Comités du Kurdistan.

peuple kurde est la première des victimes de la politique répressive de l'Etat turc qui emprisonne actuellement plus de dix milles patriotes kurdes. La plupart de ces prisonniers sont membres et sympathisants du parti des Travailleurs du Kurdistan. Ce parti défend une cause précise, celle de l'indépendance du peuple du Kurdistan. D'après le PKK, la question kurde n'est pas une simple question des prisonniers politiques, ni celle des droits de l'homme.

Toutefois, elle est celle d'un peuple de 25 millions d'âmes qui luttent pour la reconnaissance de leur identité nationale, territoriale et culturelle. Voilà pourquoi, on pense qu'au cours d'une telle Conférence, il faut placer la question kurde dans le cadre de la Charte des Nations Unies qui garantit aux peuples le droit de disposer d'eux-mêmes. Conformément à celle-ci, le peuple kurde alors que des patriotes sont emprisonnés, tente d'obtenir son indépendance et sa liberté. Car, en tant que nation persécutée, elle est en voie d'anéantissement. Avant même de reconnaître son existence nationale et territoriale, tenter de résoudre son identité culturelle est une résolution vaine. Donc, il est primordial que les amis du peuple kurde soutiennent sa volonté à l'autodétermination et non pas à réduire le véritable problème à un semblant d'autonomie culturelle.

Aujourd'hui, le peuple kurde, afin d'obtenir le droit de vivre dignement et d'acquiescer ses droits nationaux, mène une lutte légitime. Le caractère armé de cette lutte ne plaît certainement pas à certains alliés des régimes colonisateurs du Kurdistan. C'est pourquoi, l'Allemagne Fédérale qui détient 17 militants kurdes depuis plus de 23 mois sans aucun jugement, essaie davantage de les accuser comme un groupe «terroriste» et perquisitionne les maisons des familles kurdes. La même pratique se répète aussi en France contre les Kurdes par la police française. Il est évident que tout peuple opprimé, pour se libérer, doit utiliser un certain nombre de moyens. Voilà pourquoi, le peuple kurde est obligé de recourir aux méthodes que son ennemi lui impose.

Etant donné la recrudescence actuelle de la lutte du Front de Libération Nationale du Kurdistan sous la direction du Parti des Travailleurs du Kurdistan, qui menace l'existence de l'Etat turc, les Occidentaux, en dépit de leur aide importante pour sauver celui-ci depuis le coup d'Etat turc en 1980, n'ont pas pu mettre fin au problème kurde. Cette fois-ci, ils tentent de faire passer des thèses telles que «l'illégitimité de la lutte armée», «l'autonomie» et «les droits culturels». De telles concessions pour le peuple kurde qui réclame son autodétermination, sont inadmissibles et sont à l'opposé de sa volonté.

Pour cela, amis du peuple kurde rassemblés, ici présent, nous espérons que nous

**allons mener essentiellement notre débat sur la question de l'autodétermination du peuple kurde.**

**Nous remercions les amis du peuple kurde qui nous ont permis d'exprimer notre point de vue dans cette Conférence.**

## **LE PACIFISME DU PEUPLE KURDE FACE AU BELLICISME DU GOUVERNEMENT CENTRAL**

*Hassan CHARAFI \**

Comme l'ensemble des autres peuples d'Iran, les huit millions de Kurdes de ce pays participèrent activement aux événements historiques de 1979 qui entraînèrent la chute de la monarchie iranienne. Chacun paya un lourd tribut pour parvenir à cette victoire, le peuple kurde peut en témoigner. La participation active des Kurdes à ces événements n'est que la résultante d'un combat commencé il y a plusieurs décennies pour l'instauration des libertés démocratiques et du respect des droits nationaux des peuples opprimés en Iran, tout ceci ne pouvant se réaliser qu'après le remplacement de la monarchie tyrannique par un régime humain.

Ainsi, après la chute du Chah, le peuple kurde comptait voir enfin se réaliser ses aspirations par l'établissement de la démocratie en Iran et de l'autonomie au Kurdistan iranien. Malheureusement, la révolution iranienne fut rapidement confisquée par les mollahs. Ils abusèrent les peuples du pays par un référendum donnant à choisir entre l'inacceptable (la monarchie) et l'inacceptable (un système théocratique) et, grâce à cette mystification, ils imposèrent leur système. Pour leur part, les Kurdes ne furent pas dupes car, ne voyant ni démocratie ni autonomie possible de par la nature des deux systèmes proposés, ils décidèrent le boycottage du référendum.

Néanmoins, la majorité des Iraniens s'étant prononcée en faveur de l'instauration d'une République islamique, les Kurdes se plièrent à ce choix en vertu de leur attachement aux principes démocratiques.

Au cours de discussions avec les plus hautes autorités de la République islamique, les représentants des populations kurdes démontrèrent qu'un régime populaire et démocratique ne pouvait se concevoir sans la résolution du problème majeur des nationalités. La réponse apportée par Khomeiny et son entourage fut la suivante «Les revendications du peuple kurde sont logiques et ne sont pas contraires aux

---

\* Membre du Bureau Politique et représentant général en Europe du Parti Démocratique du Kurdistan d'Iran.

principes de l'Islam car il ne fait pas de distinction entre les peuples. Pourtant, il est prématuré d'évoquer de telles revendications car elles risquent de retarder l'heure de la victoire finale». Par cette phrase, à chaque rencontre, l'analyse sérieuse du problème était évitée par les autorités iraniennes.

Après maintes rencontres, en avril 1980, les représentants de la République islamique et du gouvernement Bazargan acceptèrent finalement de mettre à l'étude le projet proposé par les émissaires kurdes. L'avenir a démontré par la suite, que cette nouvelle attitude des autorités iraniennes n'avait qu'un seul but, celui de gagner du temps afin de reconstituer l'armée. Ainsi, le projet présenté par les Kurdes resta lettre morte, et au début de l'été de la même année, après qu'une campagne de calomnies ait été menée par le régime à l'encontre des représentants et organisations politiques kurdes, les forces gouvernementales furent envoyées au Kurdistan. La «guerre sainte» venait d'être déclarée par Khomeiny à une population à 90 % musulmane (!), et le Parti Démocratique du Kurdistan d'Iran venait d'être interdit.

La guerre sanglante (appelée guerre des 3 mois) qui suivit, imposée au peuple kurde, fut un tel échec pour le régime, tant sur le plan militaire que politique, que Khomeiny lui-même, fut contraint de prendre la parole en octobre 1980, laissant entendre qu'il souhaitait voir la paix se rétablir au Kurdistan et les aspirations du peuple kurde se réaliser. Malgré la victoire remportée sur le terrain par les Kurdes, ceux-ci accueillirent favorablement cette initiative, se réjouissant par avance de l'arrêt de la guerre. Les discussions entre représentants kurdes et gouvernementaux reprurent mais, à nouveau, le régime se garda bien d'aborder les problèmes de fond, les discussions bloquant toujours sur des questions accessoires. Puis, au début du mois de décembre 1980, par la voix de l'ayatollah Montazeri lors d'une prière du vendredi, une nouvelle campagne de calomnies fut engagée par Téhéran à l'encontre des dirigeants kurdes. La population ne put cacher son indignation. Les responsables politiques kurdes manifestèrent leur réprobation par un courrier adressé à Khomeiny à qui ils demandaient, avant qu'il ne soit trop tard, d'arrêter un processus conduisant irrémédiablement vers une nouvelle guerre. Ils lui demandaient, en outre, de veiller à ce que les militaires ne recréent pas un état de guerre au Kurdistan, car dans la négative, les Kurdes étaient prêts à défendre farouchement leur liberté et leur existence. Les dirigeants kurdes rappelaient aussi à Khomeiny, que sa déclaration d'octobre avait donné l'espoir aux Kurdes de voir se réaliser leurs revendications par la voie pacifique, qu'ils avaient répondu favorablement aux propositions de négociations, déclarant dès lors le cessez-le-feu. La République islamique répondit par le feu et le sang. De même, la position de la direction du mouvement kurde d'Iran (P.D.K.I.), dès le début du conflit Iran-

Irak, fut sans ambiguïté car si la république islamique avait accepté les revendications légitimes du peuple kurde, celui-ci aurait été prêt, dans son intégralité, à défendre chaque parcelle du territoire iranien. Là encore, la réponse fut la violence.

Dès lors, le Kurdistan dut faire face aux attaques militaires violentes et de grande envergure et à un blocus économique total. Les villes devinrent la cible des bombardiers et des canons du régime. Des centaines de milliers de femmes, d'enfants et de vieillards sans défense trouvèrent la mort. Les dégâts matériels furent considérables. Dans le but d'épargner les populations civiles et afin de continuer la résistance, la direction du mouvement kurde ordonna à ses combattants de quitter les villes pour prendre le maquis. Ainsi tous les efforts, toutes les rencontres de la délégation de la population kurde, tous les messages pacifistes de la direction du mouvement kurde en faveur d'une résolution de la question kurde par la voie pacifique, n'ont reçu pour toute réponse que les assauts des Pasdarans et autres forces armées du régime. Face à une telle situation, les Kurdes iraniens ont donc été contraints de choisir entre céder au despotisme noir des ayatollahs en renonçant à leurs revendications, ou défendre les acquis de la révolution et leur existence. Le peuple kurde et ses dirigeants optèrent pour la défense de leur existence.

Malgré tout cela, la direction du mouvement kurde essaya encore une fois, en avril 1981, de renouer le dialogue avec le régime. Une lettre fut adressée à Khomeiny pour lui demander qu'il fasse cesser les massacres de civils, sans quoi la responsabilité de cette guerre fratricide lui incomberait. La réponse vint immédiatement car les attaques des forces du régime s'intensifièrent. Depuis, la guerre n'a jamais cessé. Les Kurdes ont été taxés «d'agents de l'est», «d'agents de l'ouest», de «mercenaires de l'OTAN», de «séparatistes»... Le Kurdistan iranien est entièrement militarisé avec plus de 200 000 soldats cantonnés en permanence sur son sol et répartis dans 3 000 bases. Néanmoins, la lutte du peuple kurde n'a jamais cessé. Pourtant, nous avons toujours déclaré que la question kurde n'a pas de solution militaire. A l'évidence, d'un côté le régime ne peut exterminer huit millions d'individus, et de l'autre, le peuple kurde ne peut, à lui seul, renverser le régime, d'autant plus qu'il n'existe pas de mouvement de dimension aussi importante dans les autres parties de l'Iran. C'est pourquoi la négociation est indissociable de la lutte.

Les discussions entre la République islamique et les représentants du peuple kurde ont été interrompues pendant 7 ans, de 1981 à 1988. En 1988, le régime iranien évoqua la possibilité d'entamer des discussions en vue de négocier une solution pacifique à la question kurde. Le Parti Démocratique du Kurdistan d'Iran

accepta la proposition du gouvernement central. Une première série de rencontres eut lieu en Autriche en décembre 1988 et janvier 1989, entre émissaires envoyés par Téhéran et des représentants du P.D.K.I.. Une tierce partie qui s'était chargée de l'organisation de ces rencontres assista aux entretiens. Ces premières discussions donnèrent l'occasion à nos représentants, d'exposer clairement les revendications du peuple kurde d'Iran. A la fin de cette première série de rencontres, les émissaires du gouvernement central indiquèrent qu'ils transmettraient la position du P.D.K.I. aux autorités iraniennes. Ils devaient reprendre contact, dès que possible, avec nos représentants, toujours par l'intermédiaire d'une tierce partie, afin de fixer les modalités de nouveaux entretiens. Quelques mois plus tard, toujours par le même intermédiaire, le gouvernement iranien fit savoir au P.D.K.I. qu'il n'entendait pas poursuivre les discussions, sans justifier ce changement d'attitude. La direction du mouvement kurde, en tant que l'une des forces d'opposition au régime les plus déterminées, n'a pas pour autant fermé la porte au dialogue.

Le Dr. Ghassemlou, Secrétaire Général du P.D.K.I., s'est rendu en Europe vers la fin du mois de mai 1989 en raison notamment de son invitation au Congrès de l'Internationale Socialiste. La République islamique qui, quelques mois auparavant, avait rompu les discussions en cours, fit savoir au Dr. Ghassemlou qu'elle était de nouveau prête à reprendre le dialogue mais, cette fois, dans le plus grand secret et sans autre intermédiaire que celui de son choix. Compte tenu de ses positions pacifistes, le Dr. Ghassemlou accepta de rencontrer les émissaires de Téhéran qui, apparemment, semblaient prêts à rechercher une solution pacifique à la question kurde. Ils se rencontrèrent donc les 12 et 13 juillet 1989 à Vienne, mais au soir du 13, le Dr. Ghassemlou, son collaborateur Abdullah Ghaderi-Azar et une autre personnalité kurde, le Dr. Fadhil Rasoul, furent assassinés par ceux avec lesquels ils étaient venus parler de paix. Ce dramatique événement démontre que la République islamique ne reconnaît pas les libertés démocratiques. C'est uniquement pour se défendre de telles pratiques et imposer la paix à la République islamique que le peuple kurde a recours à la lutte armée. A l'inverse, le régime iranien n'a jamais envisagé d'autre solution au problème kurde que l'extermination pure et simple de ce peuple. Si, à certains moments, le gouvernement central a semblé enclin à la négociation, l'histoire a démontré, chaque fois, qu'il complotait ou qu'il cherchait à gagner du temps.

Je formule le souhait que les personnalités présentes à cette conférence, soutiendront les positions pacifistes et les revendications légitimes du peuple kurde d'Iran, et auront à cœur de s'élever contre la République islamique d'Iran qui bafoue les droits de l'homme et pratique une politique belliciste.

Il convient aussi de protester contre le choix autrichien qui consiste à privilégier les considérations économique-politiques à court terme au détriment de la justice et de la démocratie, surtout lorsque ce choix favorise un régime qui pratique le terrorisme d'Etat en assassinant autour d'une table de négociations, le Dr. Ghassemlou, représentant du peuple kurde d'Iran.

Mesdames, Messieurs, la question kurde d'Iran n'est pas un problème interne au pays. Il s'agit des droit humains et nationaux les plus élémentaires d'un peuple de huit millions d'individus qui sont bafoués. Vous devez agir pour préserver le droit à l'existence de l'un des peuples les plus anciens de la région.

Votre présence en ces lieux démontre votre attachement à la liberté, aux droits de l'homme et à la démocratie. je vous en remercie au nom du peuple kurde d'Iran.

## **SÈVRES, LAUSANNE, PARIS**

*Mikhaïl S. LAZAREV \**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi d'assister parmi vous aujourd'hui à cette conférence remarquable ; ce n'est pas seulement pour moi, ce grand honneur, mais pour tous ceux parmi nous qui viennent d'URSS. Quand on m'a soumis hier soir le programme de cette conférence, je n'ai pu refuser d'intervenir ; ce n'était pas prévu, ce sera donc une intervention impromptue. Bien que je risque gros à l'exercice, je me lance et je soumets mon intervention à votre attention.

La Conférence est consacrée aux droits de l'homme, purement aux droits humains. Comme disait Aristote dans l'Antiquité «l'homme est un animal politique», c'est pourquoi nous avons là un problème profondément politique et cet événement est de ce fait politique. Pendant les derniers 60-70 ans, il y a eu un développement incessant du problème kurde. Quand fut conclu le traité de paix de Sèvres qui mettait fin à l'existence de l'Empire ottoman, fut évoquée l'éventualité d'une indépendance du Kurdistan. Cette éventualité politique n'a pas été soulignée pendant très très longtemps, et on est très vite passé à autre chose, et finalement ce projet de création d'un Kurdistan indépendant s'est très vite heurté à un échec international. De sorte qu'aujourd'hui en 1989 à Paris, Sèvres c'est l'espoir, Lausanne l'échec et Paris l'espoir ressuscité. Il n'est pas difficile de remarquer que ces trois événements, Sèvres, Lausanne, Paris, ces trois événements se trouvent liés à la France intimement. Ce n'est pas un hasard si on parle des Kurdes surtout et principalement en France. La France a été pour nous pendant les deux derniers siècles la lumière de la liberté et de l'espoir. En fait, y compris chez nous en URSS, cette année du bicentenaire de la Révolution française avec l'éclat que vous connaissez, ces remarquables slogans, ces remarquables mots d'ordre idéologiques, n'ont pas encore été totalement réalisés jusqu'à aujourd'hui dans le monde ; alors le problème de cette application encore très partielle de ces mots d'ordre, de ces slogans concerne principalement les peuples de l'Orient en général, en particulier du Proche et du Moyen-Orient.

\* Professeur, directeur de la Section kurde de l'Institut d'orientalisme de Moscou.

Nous parlons de liberté, le peuple kurde ne dispose d'aucune liberté ; nous parlons d'égalité, les Kurdes ne disposent nulle part de droits égaux à ceux des gens qui vivent sur le même territoire qu'eux, et qui ne sont pas kurdes ; nous parlons de fraternité, les Kurdes ne disposent nulle part des droits humains élémentaires. De sorte que le contraste est extrêmement éloquent entre ces mots d'ordre de la Révolution française et cet état actuel que connaît le peuple kurde.

Et nous espérons, notre délégation de l'URSS espère que cette question du peuple kurde sera le plus tôt possible examinée devant l'Organisation des Nations Unies réunie en session plénière. Notre Révolution de 1917 s'est placée dans la continuité de la Révolution française...

Nous ajouterons qu'une parfaite égalité doit être instituée entre les peuples, une parfaite fraternité, au niveau des relations entre les gens eux-mêmes, également et non seulement entre les peuples. Nous ressentons dans notre pays une très profonde sympathie envers le peuple kurde et sa destinée, nous nous intéressons de très près aux problèmes qu'il connaît et nous l'aiderons autant qu'il nous sera possible dans sa lutte pour la reconnaissance de ses droits.

Je ne vous parlerai pas aujourd'hui de nos problèmes propres, nous connaissons nous-mêmes chez nous un certain nombre de problèmes pour ce qui est des relations entre les peuples, mais l'un des éléments principaux de la pérestroïka consiste en la promotion de l'auto-détermination des peuples et de la possibilité pour chacun d'eux de choisir lui-même son destin.

Pour terminer, je dirai simplement que le problème le plus actuel qui se pose à nous pour le moment dans le cadre de cette conférence, c'est l'auto-détermination et l'indépendance du peuple kurde. C'est une question extrêmement importante du point de vue politique. Je terminerai rapidement sur ce problème en disant simplement que l'évolution doit connaître une graduation. Il faut construire un fondement solide. La totale indépendance politique d'une nation contemporaine représente le stade ultime. Il faut commencer par la reconnaissance des droits élémentaires de la personne humaine, des droits culturels, du droit au libre développement économique, à l'autonomie politique et éviter toute espèce de fuite en avant qui pourrait déboucher sur une situation catastrophique contraire au but poursuivi. Une très grande prudence est nécessaire dans l'évolution et dans le traitement de cette question. Il faut commencer la lutte pour l'auto-détermination en opérant d'une façon continue et en s'appuyant sur toutes les forces humaines.

Je vous remercie.

# LES KURDES ET LE DROIT INTERNATIONAL

*René-Jean DUPUY \**

Mesdames, Messieurs,

Je ne voudrais pas avoir l'air trop académique dans cet exposé, sur les chances que le droit international offre à la cause kurde, mais je voudrais simplement évoquer ici deux volets. Un volet assez négatif puisqu'on me demande de faire le recensement des promesses qu'ils nous donne. Mais heureusement un volet nettement et franchement positif pour la simple raison que nous sommes en ce moment en train de vivre une mutation au sein de la communauté internationale et des idées dominantes qui la travaillent.

Le volet négatif c'est l'ensemble des déceptions que les Kurdes ont éprouvées dans l'ordre international. Je n'ai pas à insister ici sur le passé lointain, sur les promesses du Traité de Sèvres conclu avec l'Empire ottoman et qui annonçait une indépendance et la négation effectuée trois ans après en 1923 par le Traité de Lausanne qui réduit à néant ces espérances.

Je n'ai pas non plus à insister sur les tentatives qui ont été faites dans le cadre de la Société des Nations pour protéger les minorités car on parlait à l'époque plutôt de minorités que des droits de l'homme. Mais si ces tentatives étaient certainement bien inspirées elles étaient encore naïvement et insuffisamment dotées de procédures effectives et dans ces conditions l'action de la Société des Nations s'est soldée par un échec.

Après la deuxième Guerre mondiale, on pouvait au contraire espérer que les choses changeraient. Mais là encore c'était des déceptions pour toutes les collectivités qui n'étaient pas des Etats. En effet, la Charte des Nations Unies n'emploie pas le mot «minorité», grave lacune, ai-je besoin de l'indiquer ? Mai, par ailleurs, on voyait les Etats africains eux mêmes de leur propre mouvement et d'un commun accord décider de conserver comme frontières de ces nouveaux Etats les circonscriptions administratives dessinées sur ces territoires par le colonisateur.

\* Professeur au Collège de France.

C'est-à-dire qu'on prenait en compte les territoires et non pas les populations, non pas les ethnies.

L'ensemble de ces démarches devaient trouver encore une confirmation dans certains conflits et je pense notamment au conflit du Biafra que Bernard Kouchner connaît bien et il se souvient mieux que quiconque que le Secrétaire Général des Nations Unies, U Than, qui était pourtant reconnu à de multiples égards comme un homme fort vertueux, comme un bouddhiste très inspiré sur le plan spirituel, avait tout de même dit que les Nations Unies ne pouvaient rien pour le peuple biafrais que les Nations Unies n'avaient pas été constituées pour remettre en question l'unité des Etats qui en étaient membres. De fait, par la suite, lorsqu'en 1977, dans le cadre des mêmes Nations Unies on a mis sur pied des protocoles de droit humanitaire on a adopté un régime assez favorable pour ceux qui se trouvaient dans une guerre de libération coloniale mais non pas pour ceux qui à l'intérieur d'un pays tentaient de défendre leur propre identité. Si bien que, et je me rappelle, c'est encore tout récemment lors d'une émission à la télévision française faite par Monsieur Frédéric Mitterrand, émission consacrée aux Kurdes et à leur vocation, excellente émission, je dois le dire à laquelle participaient des personnalités kurdes et françaises fort bien informées de ces problèmes, il avait été dit, je pense que c'était Gérard Chaliand qui l'avait dit, si ce n'est pas lui, c'était un de ses amis, que, en effet il y avait une sorte de confiscation du droit des peuples à disposer d'eux mêmes par les peuples colonisés, par les Etats occidentaux. Et que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'avait pas été en fait utilisé comme il aurait dû l'être à l'égard d'autres Etats, à l'égard d'autres phénomènes de domination.

Si bien que, compte tenu du fait, encore que la charte des Nations Unies ne fait pas de place à d'autres entités qu'aux Etats membres, qu'à ceux qui sont vraiment des entités étatiques reconnues comme telles, il faut bien dire que ni le Conseil de Sécurité, ni l'Assemblée Générale, encore moins la Cour internationale de justice de La Haye ne peuvent offrir quelques possibilités directes à une collectivité non encore étatique. Elles peuvent offrir ces possibilités si d'autres Etats de la Cour internationale prennent cause pour ces collectivités et agissent pour lui apporter leur appui, prennent en compte sa cause et précisément nous sommes et c'est ce que je voulais annoncer tout à l'heure en commençant, à un moment de changement, à un moment d'évolution, de mutation profonde, et que le droit international que je viens d'évoquer et qui était assez décevant, c'était un droit sur lequel chaque Etat agissait pour lui même et au hasard de ses intérêts.

Cela existe toujours bien sûr, cela n'a pas changé. Je ne suis pas naïf à ce point. Mais nous assistons à l'émergence d'un nouveau courant de pensée qui anime la

communauté des Nations Unies et auquel les Etats eux-mêmes sont souvent, de plus en plus sensibles. D'abord je dirais dans l'ordre de mon objectif, dans le volet positif, que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, même s'il n'a pas fait l'objet d'une utilisation générale est tout de même dans le droit positif reconnu comme un droit universel et il est donc invocable par toutes les collectivités humaines et la résolution des Nations de 1952 déclare bien à cet égard que tous les Etats sur le territoire desquels se trouvent une minorité sont tenus de contribuer à l'exercice plein et entier de ces droits.

D'autre part, je dois rappeler que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est reconnu par les deux pactes des Nations Unies sur les droits de l'homme votés en 1966 par l'Assemblée Générale. Enfin il faut évoquer de multiples déclarations qui ont été votées par l'Assemblée Générale, des déclarations sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, religieuse ou autre. Des déclarations qui ont une grande valeur parce qu'elles finissent par être reprises presque constamment par les Nations Unies, par marteler les consciences, par faire évoluer les idées, par susciter de mauvaises consciences à ceux qui profitent de l'état de choses aux dépens de la justice et dans ces conditions, nous voyons ainsi tout un travail que l'on pourrait appeler une sorte de travail prophétique qui s'effectue et qui vient ainsi évoquer des principes nouveaux.

A cet égard, je pourrais dire que si on examine la situation que le droit international offre à l'heure actuelle, j'évoquerai tout en passant, simplement sur le plan régional, sur le plan européen parce qu'il y a un des Etats intéressés, la Turquie, qui fait partie du Conseil de l'Europe, la Convention européenne des droits de l'homme du 25 novembre 1950, or le gouvernement d'Ankara vient de faire savoir récemment qu'il avait reconnu la compétence de la Cour de justice européenne des droits de l'homme qui siège à Strasbourg et elle a peut être des possibilités d'évolution de développement dans cette direction. Si dans l'ordre des Nations Unies, de multiples procédures existent, procédures d'ailleurs mises en œuvre par ces fameux pactes de 1966 auxquels les Etats concernés n'ont pas apporté leur ratification. Il n'en reste pas moins que l'on voit se développer dans l'ordre des droits de l'homme une action de plus en plus généralisée d'Etats de bonne volonté qui agissent, qui interviennent auprès des autres gouvernements qui invoquent les relations anciennes qu'ils ont avec eux, les rapports d'amitié qu'ils ont noué dans le passé, pour attirer leur attention sur telle ou telle situation d'injustice qu'ils couvrent sur leur propre territoire.

C'est là évidemment quelque chose qui était impensable il y a une vingtaine d'années, car autrefois on aurait dit «mais vous intervenez dans mes affaires

intérieures en me demandant des explications, moi, ministre des affaires étrangères, mais premier ministre de tel ou tel gouvernement, vous intervenez dans mes affaires. Je n'ai pas à vous rendre de comptes».

Aujourd'hui les Etats sont de plus en plus embarrassés pour faire cette réponse. Cette intervention diplomatique subtile mais pressante est le fait de certains Etats et on me permettra de dire que c'est un fait, aussi de la France. Je rappellerai que le Président François Mitterrand a déclaré que la non ingérence s'arrête là où le risque de non assistance apparaît. C'est une parole très importante parce qu'elle exprime bien ce nouveau courant que j'évoque et que d'autres pays adoptent également à leur tour.

Lors d'une intervention aux Nations Unies, Monsieur Claude Cheysson, qui était alors ministre des relations extérieures de la France, a dit que la défense des droits de l'homme devait se fonder sur l'existence de la communauté internationale. C'était une parole qui à l'époque avait surpris. En réalité cette parole récente qui remonte à 6 ou 7 ans, n'a pas cessé de retentir dans les consciences. A l'heure actuelle, au mois de septembre dernier à Santiago de Compostelle, s'est réuni l'Institut de Droit International qui est la plus haute instance scientifique, qui rassemble les juristes du droit international qui déterminent ce que devraient être les principes dominant la pratique des Nations. Et bien l'Institut de Droit International a voté à l'unanimité une résolution déclarant que les Etats ont le devoir envers la communauté internationale de respecter les droits de l'homme. Ils ont le devoir de respecter les droits de l'homme chez eux qui est un devoir à l'égard de l'ensemble de la communauté internationale, à l'égard de l'humanité. C'est une pensée qui change tout. Nous ne sommes plus à ce moment là dans le droit international traditionnel où «It's for himself» - chacun pour soi. Ici nous entrons dans une vision communautaire, or cela jouit de l'appui de l'opinion publique internationale.

Et c'est cela qui donne justement aux organisations non gouvernementales, aux ONG, ces facultés qu'elles utilisent actuellement, on assiste à une irruption des ONG dans la vie internationale. En réalité si les ONG ont maintenant cette audace c'est parce qu'elles sentent bien cette mutation, ce tournant qui exige l'appui de l'opinion des peuples, l'appui de l'opinion publique. Et à cet égard, je voudrais rappeler et rendre hommage à l'Assemblée Générale des Nations Unies, on la critique souvent mais cette fois elle mérite qu'on lui rende hommage, qui le 8 décembre 1988, a voté la résolution 43-131, résolution extrêmement importante qui a été due, je me permettrais de le dire aux efforts et aux initiatives de Bernard Kouchner et de tous ceux qui l'appuient depuis ce fameux colloque tenu en janvier

1987 à Paris en matière d'assistance humanitaire. La résolution admet que les organisations non gouvernementales ont un rôle à jouer dans l'assistance humanitaire et elle a affirmé cette résolution de principe du libre accès aux victimes. Les Etats sont tenus de laisser ces organisations accéder aux victimes pour leur apporter l'assistance et les secours dont elles ont besoin. Or cela exprime quel vœu ?

Cela veut dire que les victimes en tant que membres de l'humanité ont un droit à être secourues et cela veut dire que les organisations non gouvernementales en tant que membres de l'humanité ont le droit et le devoir de leur apporter assistance. Et qu'on ne saurait, à moins de se mettre en dehors de la morale, s'y opposer. Il y a donc, vous voyez, un progrès considérable qui s'établit.

J'entends bien que cette vue, encore à ses débuts, qui a un aspect prospectif mais précisément nous sommes là pour prendre conscience des ces évolutions, de ces mutations, car elles mettent en cause l'idée même que la défense des droits de l'homme n'est plus l'affaire de tel ou tel homme, que la défense des droits de l'homme, ce n'est pas l'affaire d'un homme comme celui du XIX<sup>ème</sup> siècle, le bourgeois du siècle passé replié sur ses droits comme sur un magot. La seule façon de défendre les droits de l'homme c'est de se mettre au service de la défense des droits des autres. Et c'est précisément cette manière de vivre en communauté la défense des droits de l'homme qui est aujourd'hui en train de s'établir. C'est un changement considérable dans les mentalités. Il faut en prendre conscience parce qu'il faut l'aider à se consolider, à se développer. Il a une grande vertu qui est précisément de croire que par les droits de l'homme chacun puisse être lui-même. L'objectif des droits de l'homme c'est d'être soi. D'abord bien sûr on peut être soi par soi. Mais on a aujourd'hui la possibilité de l'être également avec l'appui des autres parce que désormais les autres ont le devoir de considérer qu'il n'y a plus de place pour des peuples abandonnés. Tous doivent se mettre en commun au service de ceux qui sont des oubliés de l'histoire. Vision singulière, bien sûr, car se mettre en défense des droits de l'homme c'est se rendre responsable, c'est s'assumer solidaire, c'est se situer au sein même de cette humanité dont on nous parle de plus en plus. On parle du patrimoine commun de l'humanité à propos des cailloux qui sont dans le Pacifique, mais ne croyez vous pas que les droits de l'homme sont la première pièce de ce patrimoine commun de l'humanité. Mais alors s'il y a des cas, il faut bien penser que l'humanité a droit à son intégralité, l'humanité ne peut pas accepter d'exclure.

Je vous remercie.

## **MIEUX UTILISER LES INSTITUTION INTERNATIONALES**

*Thomas HAMMARBERG \**

Je représente aujourd'hui ici le Comité suédois pour les droits de l'homme au Kurdistan, récemment constitué. Les huit partis politiques de Suède y sont représentés et il a le soutien des Eglises de toutes obédiences, des syndicats et des organisations humanitaires. Je reviendrai sur le comité par la suite. Je ne ferai pas de rapport. Je vais essayer de me projeter dans l'avenir et de donner des idées sur la stratégie, mais je pense que pour débattre de cela aujourd'hui, la question qu'il faut soulever, est de savoir pourquoi il nous est si difficile d'élever le problème kurde à un niveau international, à un niveau plus officiel ?

La façon dont est organisée cette conférence est déjà un fait sensationnel, parce qu'il n'est jamais arrivé auparavant qu'un gouvernement adopte une position claire et positive à l'égard de la nation kurde. Pourquoi cela est-il si difficile? Brièvement, je vais tenter de donner une explication. D'abord, le monde politique connaît la fragilité des Etats-nations de cette région.

Deuxièmement, nous considérons le Moyen-Orient comme une zone extrêmement explosive qui menace la paix mondiale.

Troisièmement, il est entendu parmi les gouvernements et les membres des Nations Unies, qu'il faut être très prudent en ce qui concerne les tendances sécessionnistes, parce que si l'on commence à permettre une sécession, un effet de domino pourrait se produire. Et si l'on examine, par exemple, le débat africain à ce sujet, la réponse est très claire : ne laissez aucune région d'aucun pays faire sécession. Le fait que le Kurdistan s'étende sur plusieurs pays complique encore le problème. En outre, lorsque la crise du pétrole est survenue au début des années 1970, et que l'OPEP a montré ses muscles, de plus en plus de gouvernements en Europe, par exemple, ne voulaient pas offenser ces pays, par intérêt économique.

---

\* Ancien président d'Amnesty International, directeur de l'organisation suédoise *Save the Children*.

En fait, ils pensent aussi que l'on peut donner une autre explication au fait qu'il est si difficile de discuter du problème kurde : c'est le bien-fondé incontestable de votre cause. D'autant plus que cela conduit à aborder des questions que j'ai déjà évoquées pour de nombreux gouvernements, il s'agit de maintenir l'unité du pays ou de se plier à la tendance dominante.

Je pense qu'il y a également d'autres explications. En guise d'autocritique, l'une des stratégies employée par les organisations kurdes et leurs sympathisants n'a pas toujours été efficace. Les organisations kurdes ont adopté une position radicale, c'est-à-dire qu'elles ont demandé l'indépendance totale, un Etat, et ceci dans un bref délai. Que cette position soit bonne ou mauvaise, comment a-t-elle été reçue ? De nombreux gouvernements l'ont mal perçue et en ont été effrayés. Ceux qui s'intéressaient à l'aspect «droits de l'homme» de la lutte kurde craignaient également la division qui règne entre les organisations kurdes et cela touche la question de la stratégie.

Je crois que le débat doit maintenant s'orienter dans deux directions premièrement l'auto-détermination ; deuxièmement, les droits de l'homme. L'auto-détermination est un aspect du problème qu'il est délicat d'aborder aujourd'hui pour les raisons que je viens d'évoquer, en particulier, dans le contexte des événements survenus en Union Soviétique. Mais je pense que bientôt, les gouvernements prendront davantage conscience que la réponse aux demandes nationalistes à l'intérieur d'un pays, ne se trouve ni dans l'écrasement, ni dans les pressions. Le seul moyen de maintenir la cohésion de l'Etat-nation, comme en Union Soviétique, par exemple, est d'écouter les revendications des différentes minorités ou nationalités. Ainsi il est possible que dans un avenir proche, nous devions changer d'attitude envers certains gouvernements quant à la question de l'auto-détermination. Et lorsque cela arrivera, nous devons nous tenir prêts à discuter intelligemment.

Maintenant le problème des droits de l'homme. Trois grandes lignes se dégagent dans la lutte pour les droits de l'homme. Un, connaître les faits. Deux, utiliser les institutions internationales existantes pour s'occuper de nos cas. Trois, s'assurer que les conclusions de ces bureaucraties internationales soient effectivement appliquées. Aucun de ces trois types d'action n'a été efficacement mis en oeuvre en ce qui concerne le problème kurde des droits de l'homme. Nous ne sommes pas efficaces quand il s'agit de trouver des preuves. L'information doit être actualisée car cette année, en mars, au moment du débat, la Commission des droits de l'homme aux Nations Unies ne disposait pas d'informations suffisantes pour

mener un vrai débat. Ensuite, les gouvernements et les organisations non gouvernementales ne préparent pas et ne planifient pas l'utilisation des institutions qui existent, par exemple, au sein de la Commission des Droits de l'Homme. Enfin, trop peu d'efforts ont été faits par les gouvernements pour faire appliquer les réglementations internationales qui existent, par exemple en ce qui concerne la guerre chimique.

Voici quelques propositions. Le Comité suédois des droits de l'homme au Kurdistan est prêt à reprendre le flambeau de cette conférence à Paris et à organiser, avant l'été prochain, une autre conférence dont le but sera de rassembler les informations existantes. Des équipes internationales seront envoyées dans les pays concernés, pour rassembler des faits, qui seront rapportés pendant cette conférence, de sorte que lorsque la sous-commission des Nations Unies débutera en août prochain, nous disposions d'informations actualisées et justes.

J'ai également été informé que nos amis britanniques sont prêts à organiser une rencontre préparatoire, au début de l'année prochaine, en janvier ou février, pour y préparer notre quête des faits ainsi que la conférence. Je pense qu'il est très important que cette conférence ne se clôture pas par une déclaration d'intention. Un travail concret doit être entrepris à la suite de notre rencontre. Je pense aussi que nous avons besoin de l'assistance d'une sorte de comité international, d'un réseau, pour développer cette stratégie par exemple, en ce qui concerne l'utilisation des institutions internationales existantes. En dehors de toute considération, les propositions qui ont été émises sur l'Assemblée Générale des Nations Unies sont valables et peuvent constituer des objectifs honorables à long terme, mais à court terme nous ne pourrions pas mettre en place une représentation officielle, qui tienne lieu d'observateur des organisations kurdes aux Nations Unies - ce n'est pas réaliste. Il n'est d'ailleurs pas plus réaliste de croire que dans un délai plus bref, les Nations Unies décideront d'une session extraordinaire consacrée au problème kurde. Ce n'est pas du tout réaliste. Mais nous avons d'autres moyens, à court et à moyen terme, pour pénétrer dans les organisations internationales comme la Commission des droits de l'homme, pour faire évoluer leurs positions. Nous devons aussi concentrer nos efforts sur le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies, parce que l'une des tâches que lui fixe aujourd'hui son mandat est de faire quelque chose pour les réfugiés de Turquie, d'Irak et d'Iran. Nous pouvons mobiliser nos amis et nos gouvernements respectifs pour qu'ils aillent à Genève et demandent au Haut Commissaire des Nations Unies de faire davantage pour ces problèmes. Aussi, je propose que le nouveau Comité international de soutien des droits de l'homme au Kurdistan étudie une stratégie plus efficace, afin

que les organisations internationales, y compris la communauté européenne et les différentes organisations relatives aux députés, se penchent sur le problème kurde.

Enfin, je pense qu'il est si difficile d'attirer l'attention des cercles gouvernementaux sur ces problèmes, que les organisations non gouvernementales ont le devoir de prendre les initiatives. J'espère que les amis britanniques qui organiseront la conférence à Londres en janvier ou en février prochain, veilleront à ce que les organisations non gouvernementales participent aux débats, et prennent part à l'élaboration d'une stratégie commune pour faire progresser les droits du peuple kurde au sein de la communauté internationale.

## **RÉSOLUTIONS**

## **RÉSOLUTION FINALE de la Conférence Internationale de Paris**

La Conférence Internationale «*Les Kurdes : Droits de l'Homme et Identité culturelle*», réunie à Paris les 14 et 15 octobre 1989 à l'initiative de France-Libertés et de l'Institut Kurde, à l'issue de ses travaux :

- considérant que les Kurdes, peuple réparti entre plusieurs pays, connaissent un sort tragique du seul fait de leur volonté de maintenir leur identité culturelle et de défendre leurs droits politiques et démocratiques légitimes à l'intérieur de chacun des pays où ils vivent,

### **déclare**

- qu'elle souhaite prolonger ses travaux par la constitution d'une mission permanente chargée de la défense des droits de l'homme dans les pays au sein desquels vit le peuple kurde, mission ouverte aux parlementaires de tous les pays démocratiques et confie à France-Libertés le soin d'agir en ce sens ;

- qu'elle souhaite que des représentants du peuple kurde soient invités à s'adresser au Parlement européen, au Conseil de l'Europe et à toutes les grandes instances internationales ;

- qu'elle souhaite que les législations nationales interdisent la fabrication d'armes chimiques et souhaite également que les gouvernements appuient un accord international pour imposer des sanctions économiques et diplomatiques aux pays qui feraient usage d'armes chimiques ou biologiques en violation des lois internationales ;

- recommande instamment la constitution d'une organisation représentative de l'ensemble du peuple kurde dans le but d'obtenir un statut d'observateur à l'Assemblée Générale des Nations Unies et de toutes les grandes instances internationales ;

- demande, à l'initiative du Professeur Sakharov, au Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies, en tant que garant de la paix internationale, de réunir une session spéciale de l'Assemblée générale sur la question kurde ;

- attire l'attention sur la situation dramatique de la population kurde réfugiée. Insiste pour que les pourparlers avec le Haut Commissariat aux Réfugiés soient repris de toute urgence afin qu'un soutien actif et efficace, prenant en compte les aspirations et les souhaits de ce peuple, soit apporté et notamment une assistance humanitaire ; une session spéciale du H.C.R. pourrait être consacrée à ce problème ;

- condamne le sort qui a été réservé à la population kurde déplacée et demande aux Etats concernés de respecter les principes pertinents du droit international, y compris, si elle la sollicite, une assistance humanitaire ;

- réclame, à cette fin, que soit appliqué le libre accès aux victimes, en faveur des organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, agissant de manière impartiale et neutre, conformément à la résolution 43/131 du 8 décembre 1988 de l'Assemblée générale de l'O.N.U.

La Conférence annonce qu'elle souhaite se réunir à nouveau à Stockholm avant juillet 1990 sous l'égide du Comité suédois pour les droits de l'Homme au Kurdistan.

## **RÉSOLUTION SPÉCIALE** **de la Conférence Internationale de Paris**

Trois mois après l'assassinat à Vienne, le 13 juillet 1989, de trois personnalités kurdes, le Dr. Abdul Rahman Ghassemlou, secrétaire général du P.D.K.I., de M. Abdullah Ghaderi, représentant de ce parti en Europe, et du Dr. Fadil Rassoul, l'enquête menée par les autorités autrichiennes semble n'avoir à ce jour donné aucun résultat, comme si, aujourd'hui encore, on continuait de croire que les auteurs de ce crime étaient inconnus pour tout le monde.

Des pièces essentielles, tels le rapport d'autopsie ou l'expertise balistique n'ont toujours pas, officiellement au moins, été versées au dossier, interdisant du même coup d'établir avec certitude les conditions dans lesquelles les trois personnalités kurdes ont été assassinées à l'issue d'une réunion avec trois émissaires iraniens.

L'un de ces émissaires a disparu le soir du crime, un autre a pu quitter librement l'Autriche au bénéfice d'une immunité diplomatique dont les autorités autrichiennes disent elles-mêmes qu'elle ne pouvait être invoquée dans ces circonstances. Le troisième membre de cette "délégation" iranienne est officiellement réfugié dans son ambassade à Vienne sous le coup d'une inculpation dérisoire.

Nous ne pouvons accepter un état de fait qui, s'il se prolongeait, signifierait ni plus ni moins que le crime de Vienne restera pour toujours impuni. Non seulement pour le respect de la mémoire de nos amis, mais aussi dans un souci d'équité et de justice, nous ne pouvons pas croire qu'un pays démocratique puisse, au nom d'une quelconque raison d'Etat, bafouer son propre droit et ses valeurs qui sont le droit et les valeurs de toutes les nations démocratiques.

C'est pourquoi, nous adjurons de toutes nos forces les autorités autrichiennes à mettre en œuvre tous les moyens d'un Etat de droit pour que la lumière soit faite sur le crime du 13 juillet et ses auteurs identifiés et poursuivis. Nous demandons que les résultats de l'enquête soient rendus publics et que la justice autrichienne puisse sans entrave poursuivre son travail et prononcer les inculpations des assassins et de leurs complices.

## **LA QUESTION KURDE DEVANT LE CONGRÈS AMÉRICAIN**

Quelques jours après la Conférence de Paris, le 23 octobre 1989, le sort du peuple kurde fut évoqué devant le Congrès des Etats-Unis. Outre les congressmen Tom Lantos et John Porter, co-présidents du Comité des droits de l'homme du Congrès et organisateurs de cette session spéciale convoquée en l'honneur de Madame Mitterrand, une dizaine de personnalités ont pris la parole pour évoquer le drame kurde. Nous reproduisons ci-après le témoignage émouvant de Madame Mitterrand et l'intervention du sénateur Edward Kennedy.

## **TÉMOIGNAGE DE MADAME MITTERRAND**

Mesdames, Messieurs,

Je suis très sensible à l'intérêt que vous portez à la situation du peuple kurde telle qu'elle m'est apparue à l'occasion de mon voyage en Turquie au mois de mai 1989, et je vous remercie de me donner la possibilité de relater cette expérience très éprouvante devant l'émanation d'une assemblée aussi prestigieuse que le Congrès des Etats-Unis.

Ce voyage en Turquie, je l'ai fait à la demande de Kurdes exilés dans le monde, en ma qualité de présidente de la Fondation France-Libertés.

Peut-être même au nom des deux Fondation France-Libertés, puisque New-York abrite le siège d'une soeur jumelle que je préside également.

Aussi, dans ce contexte, dois-je très rapidement expliquer ce qu'est France-Libertés.

France-Libertés est la concrétisation d'un cheminement commencé dès mon adolescence auprès de mes parents dans la Résistance.

Dès mon enfance, j'étais à bonne école avec l'exemple d'un père qui a su mettre ses idéaux au service de son enseignement. Le refus de la discrimination, le respect d'autrui, l'indignation farouche devant l'injustice.

J'ai pu être influencée aussi par un homme aujourd'hui Président de la République Française et qui n'a jamais failli dans sa politique pour les droits de l'homme.

Le but de France-Libertés, c'est de «contribuer à l'émergence et au renforcement des libertés individuelles et collectives dans le monde», c'est aussi «d'aider celles et ceux qui agissent à cette fin».

Cet article premier de nos statuts trouve son écho dans notre devise «l'homme libre est celui qui aide l'autre à le devenir».

C'est dire que nous sommes au carrefour de deux préoccupations : l'une traditionnelle : porter remède aux détresses individuelles ; l'autre qui l'est moins, parce qu'elle s'appuie sur ces actions concrètes pour dénoncer l'oppression là où elle s'exerce sur les individus, sur les peuples et les communautés.

Telle est du moins notre ambition. C'est ainsi que France-Libertés, seule ou associée à d'autres organisations, a contribué par des envois de matériels ou d'argent, ou au cours de colloques,

- à une campagne en faveur des paysans sans terre au Brésil, dénonçant le droit à l'existence, à l'habitat et au travail ;

- à une mission d'information en Afrique pour la prévention du SIDA, droit à la santé ;

- à la création d'une chaire des droits de l'homme à Brasilia, droit à l'information ;

- à un programme de préscolarisation aux Philippines et dans les Township sud-africains : droit à l'éducation ;

- à la création d'orphelinats au Bengladesh, propres à enrayer l'exil des enfants abandonnés ;

- mais aussi, l'aide à la protection des Indiens en Equateur, meilleurs garants de leur environnement ;

- je devrais ajouter les rencontres de Dakar pour une alternative démocratique en Afrique du Sud, droit à l'alternance.

Ces actions sont citées à titre d'exemples, mais choisies pour ce qu'elles signifient.

Dès lors, les Kurdes ont trouvé tout naturellement leur place dans nos préoccupations : chacun d'eux est en état de détresse et leur peuple tout entier est menacé de disparition.

Dans cette région du monde, ils affichent assurément un certain particularisme : leur langue d'origine indo-européenne, leur pluralisme religieux à dominante musulmane sunnite, mais laissant pourtant leur place à d'autres minorités, la modernité de leurs moeurs reconnaît aux femmes une liberté tout à fait exceptionnelle en terre d'Islam.

Peut-être vous souvenez-vous que, sur proposition de Woodrow Wilson, Président des Etats-Unis, en 1920, le Traité de Sèvres envisageait pour les Kurdes le droit de créer leur propre Etat national, mais c'est par le Traité de Lausanne en 1923, que tout le contraire fut établi, et le territoire peuplé par les Kurdes autochtones fut divisé en 4 Etats : Iran, Irak, Turquie, Syrie.

Depuis lors, à l'intérieur de chacun des ces Etats, les Kurdes ont dû combattre sans répit pour sauver ici leur vie et leur population, là pour préserver tout ce qui fait leur originalité. Le combat contre leur culture et la mémoire de leur peuple a atteint parfois une cruauté inconcevable.

Les divers témoignages reçus depuis des années m'avaient sensibilisée aux drames vécus par cette population selon le pays où elle réside.

Mais aujourd'hui, je peux relater mon propre témoignage et réagir sur ce que j'ai pu voir, entendre et recueillir comme informations.

Dès mon arrivée à l'aéroport à Ankara, je fus accueillie au pied de l'échelle par des représentants des autorités gouvernementales turques ; quelques mètres plus loin, des députés kurdes m'attendaient pour me souhaiter la bienvenue en leur langue, au nom de leurs frères kurdes.

Il y a quelques jours, ils étaient encore à nos côtés lors du colloque réunissant, à Paris, les Kurdes des divers pays où ils résident, entourés de ceux de la diaspora venus du monde entier. Ils sont venus malgré les interdictions qui leur furent opposées et ont pu témoigner en toute liberté.

Si je m'en étais tenue aux diverses réunions organisées à mon intention, aux conversations de l'épouse du Premier Ministre et de son entourage, «aux informations» d'un journaliste français vivant à Ankara, j'aurais pu être convaincue de l'inexistence du problème kurde en Turquie.

Il apparaissait que «ces Turcs de la montagne» selon l'appellation officielle, avaient relégué leur mémoire kurde et vivaient en pleine harmonie avec leur environnement.

«Peut-être pourriez-vous épargner la fatigue de vous rendre à Diyarbakir, me proposait-on ? Les avions ne sont pas confortables et les hôtels sont de troisième ordre et vétustes ; de plus votre sécurité sera problématique». (Tiens, pourquoi le serait-elle ?)

Seulement, en chemin, je n'avais pas oublié que ma mission était de me rendre auprès des irakiens réfugiés en Turquie. Je devrais donc m'y rendre.

L'avion à peine posé sur la piste de Diyarbakir, à deux heures d'Ankara, une population les bras chargés de fleurs, se pressait pour me toucher et me crier des messages que je ne saisissais pas tout d'abord. Mais une phrase qui me fut traduite, répétée comme un leitmotiv, résonne encore dans ma mémoire :

«Nous existons donc pour vous Madame Mitterrand, merci d'être venue pour nous rencontrer». «Bienvenue chez les Kurdes». Alors, ce ne fut que chants, danses et pressions de mains chaleureuses et confiantes, jusqu'à ce que je m'éloigne en voiture.

Mon programme était établi. Je savais que partant dès l'aube le lendemain, après quatre à cinq heures de voiture, nous atteindrions le premier camp à visiter : celui de Mus. Au retour nous nous arrêterions au camp le plus important en nombre de familles à quelques kilomètres de Diyarbakir. Mais dès le soir de mon arrivée, les demandes d'audiences me parviennent des habitants de la ville.

C'est une mère qui veut me parler au nom de toutes les femmes et mères de prisonniers qui purgent des peines allant jusqu'à 30 ans de prison pour avoir revendiqué leur langue et leur culture. Son témoignage fut des plus bouleversants.

C'est aussi ce dramaturge reconnu comme écrivain remarquable qui voit son domicile régulièrement perquisitionné et ses écrits partir en fumée. Le vieil homme pourtant continue à écrire pour se sentir libre lorsqu'il est devant sa page ; il m'a profondément émue.

J'ai rencontré aussi une jeune femme dont l'époux, ancien maire de la ville, était emprisonné depuis neuf ans et pour combien d'années encore : son seul crime était d'avoir parlé publiquement le kurde dans les bâtiments de sa mairie.

Je vous livre ces témoignages comme je les ai reçus.

Pour ces Kurdes de Turquie, la répression est essentiellement culturelle : impossible de parler, écrire, ni bien sûr éditer en kurde et bien évidemment interdiction d'instruire leurs enfants dans leur langue. Cette répression s'effectue selon des méthodes que tout défenseur des droits de l'homme ne saurait accepter.

Dès le lendemain, j'allais rencontrer d'autres détreesses. Le voyage fut long, la

vigilance était grande de la part des policiers de la sécurité que les Turcs m'avaient assignés. Je ne suis pas habituée à un tel déploiement de force, accompagnée dans mes déplacements de deux officiers de sécurité seulement, quelque soit la partie du monde où je dois me rendre.

Le cortège n'en finissait pas d'hommes en armes et sur le qui vive. J'aurais pu en être impressionnée.

Enfin, nous abordons le camp de Mus : constructions en dur de maisons sans étage à quelques kms de la ville, entourées de fils de fer barbelés, gardés par des militaires nuit et jour.

La description de la vie dans ce camp dont la gestion est assurée par un préfet turc m'a été longuement expliquée, les efforts fournis par l'administration turque, la solidarité pour assurer une médecine et une formation, l'installation d'un terrain de sports. Mais les réfugiés se pressaient à la porte du bureau du directeur ; ils voulaient me voir et je voulais m'entretenir avec eux aussi. Mais il suffisait d'ouvrir les yeux pour me rendre compte de la réalité. Les conditions de vie désastreuse à 7 ou 8 personnes dans une pièce nue. Ils ne possèdent plus rien, en 5 mois tout a été vendu, bijoux, objets et tous biens personnels. Ils doivent se contenter de ce qui est parcimonieusement distribué - et ils ne supportent plus cette inactivité dégradante.

Les conditions de vie au camp de Diyarbakir ne différaient guère -mais le lendemain, un mardi 2 mai, des images s'imposent et m'obsèdent. Sous une des 2 700 tentes du camp de Mardin, quelque part dans un désert de cailloux en Turquie méridional- 11 heures du matin et déjà 37° ; bientôt dans quelques semaines ce seront 40 à 45° alors qu'il y a seulement 2 mois, il faisait -15° sous cette même tente.

Totalement tributaires d'un bon vouloir turc ; totalement démunis, se sentant oubliés du reste du monde ; déjà tellement éprouvés, qui sont-ils donc ces hommes, ces femmes pour qu'un «pays d'accueil» les isole derrière des barbelés gardés par l'armée ; des enfants, des milliers d'enfants, les leurs, mais aussi ceux de l'humanité attendent dénutris, sans école, sans activités, et se demandent quel est leur crime.

Que peuvent-ils nourrir dans leur cœurs, la haine, la rancœur, le désespoir ? Adultes, ils n'oublieront pas, ils en voudront à leurs bourreaux bien sûr, mais aussi à ceux qui savaient et les auront abandonnés.

Prenons garde par indifférence de susciter et d'entretenir la violence. En m'éloignant de ces lieux inconcevables, j'entends encore résonner ces voix de femmes et d'enfants «Ne nous oubliez pas Madame Mitterrand, le silence nous tue».

Il n'est pire action que de décevoir un espoir entretenu. J'en ai conscience mais je sais aussi que le seul pouvoir de France-Libertés est de convaincre les instances de décision de la nécessité d'intervenir.

En cette année 1989, bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme, si le gouvernement français a accepté la proposition de France-Libertés d'accueillir quelques centaines de Kurdes irakiens, la réponse attendue au problème kurde se situe bien au-delà.

Alors ? Je pose à haute voix les questions qui ne manquent pas de vous venir à l'esprit. Pourquoi fermer les camps sous bonne garde de l'armée ? Pourquoi refuser que le H.C.R. prenne en compte ces réfugiés et leur assure les garanties que ce statut leur donne ?

Mais avant tout pourquoi ont-ils fui l'Irak ? Pourquoi ont-ils abandonné leurs maisons et tous leurs biens, puisque la guerre est finie entre l'Irak et l'Iran et que la paix s'instaurant, pourquoi ne retrouvent-ils pas leurs villages pour les reconstruire s'il y a lieu, cultiver leurs champs, élever leurs troupeaux ? La loi irakienne est pourtant sensée leur en garantir la possibilité. Leur statut officiel ne comprenait pas moins de quarante et une dispositions en leur faveur!

- Une reconnaissance de l'identité culturelle !
- Langue pratiquée
- Ecole assurée
- Droit à représenter la population dans les plus hautes instances gouvernementales..

Manifestement, les Kurdes du camp de Mus, de Diyarbakir comme ceux du camp de Mardin n'en sont pas convaincus, il suffit de les écouter «Nos villages sont bombardés et gazés, nos populations, lorsqu'elles ne sont pas exterminées sont déplacées dans le sud irakien, une région particulièrement inhospitalière où nous ne nous adaptons pas ; déportés, nous le sommes dans notre pays même, l'Irak, et dans des conditions difficiles, inacceptables.

Nous ne pouvons rien faire comme ici, nous ne pouvons ni produire -rien échan-

ger-, ni exercer aucune profession. Mais chez nous, en plus, notre vie est directement menacée ; notre province est repeuplée par des Arabes venant d'Égypte comme si notre retour était rendu définitivement impossible.

Lorsque je leur parle de l'amnistie qui leur est proposée, ils me répondent «Certains d'entre nous y ont cru et sont rentrés ; nous n'avons plus eu de leurs nouvelles».

«Nous aspirons du plus profond de notre âme à rentrer chez nous. Comment serons-nous protégés si personne ne veille sur nous».

«Ne nous oubliez pas Madame Mitterrand, le silence nous tue».

Sans vouloir accabler le gouvernement turc qui manque à l'évidence de moyens, mais qui pourtant rejette les aides des ONG, manifestement, il ne faut pas compter sur lui pour gérer la situation. Il veut considérer cet hébergement comme temporaire parce qu'il ne souhaite pas voir les Kurdes irakiens venir grossir la communauté kurde turque. C'est probablement pourquoi il fera tout pour que l'on ne reconnaisse pas à ces Kurdes irakiens le statut de «réfugiés» au sens des conventions internationales.

Par leurs exigences démesurées, les autorités turques ont rendu impossible tout accord entre lui et le Haut Commissariat aux Réfugiés.

Le résultat : les Kurdes d'Irak sont en Turquie dans une situation de désespoir absolu, ne pouvant ni retourner chez eux -leur vœu profond-, ni s'insérer à la population kurde de Turquie.

Ce sont leurs témoignages que je vous livre.

Alors comment sortir de cette impasse ?

Le seul espoir d'une organisation non gouvernementale est d'éveiller les consciences... Eveiller les consciences sans enfreindre le sacro-saint devoir de non ingérence... me paraît en l'espèce impossible - mais alors qui parlera au nom des Kurdes, si ce ne sont les Etats démocratiques ? Certains dirigeants semblent s'être déjà engagés dans cette voix du moins dans leurs propos.

En cette année 1989, n'ai-je pas retenu une citation répétée en plusieurs circonstan-

ces «le devoir de non ingérence s'arrête à l'endroit précis où commence le risque de non assistance»

Dites-moi, sommes-nous hors contexte ?

Pour défendre les droits fondamentaux, les Kurdes peuvent-ils compter sur leurs Etats qui les persécutent ? Ne pourrions-nous trouver les justifications de cette «ingérence» dans la nécessité de faire respecter les conventions internationales qui ont été votées par l'ensemble de ces pays concernés, à commencer par les pactes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

## CONCLUSION

Je vous dirai que nous vivons dans un monde de principes proclamés et hélas rarement respectés, doit-on seulement compter sur une juridiction internationale qui permette de rappeler leurs engagements à ceux qui les ont pris ?

En conscience et humainement, nous ne pouvons attendre qu'une telle juridiction se mette en place, que faut-il faire **urgemment** pour ne pas alimenter un désespoir croissant ?

Ne les oubliez pas, le silence les tue.

Je vous remercie.

## **Intervention du sénateur Edward M. KENNEDY**

Permettez-moi d'abord de féliciter le Comité des droits de l'homme du Congrès et tout particulièrement les congressistes Tom Lantos et John Porter pour avoir permis cette session importante sur la condition du peuple kurde. Le Congrès a trop longtemps ignoré cette tragédie et l'intervention d'aujourd'hui, qui permet d'étendre la prise de conscience des congressmen et du peuple américain sur le problème des Kurdes, est une première étape capitale.

Nous sommes honorés aujourd'hui par la présence d'un défenseur infatigable des droits du peuple kurde, Madame Danielle Mitterrand. Sa persévérance, son engagement, son dévouement pour préserver la culture kurde nous ont rapprochés de cet objectif si souvent oublié. Les amis de la justice dans le monde, lui doivent une reconnaissance profonde et des remerciements pour ses efforts.

Madame Mitterrand est allée dans les camps de réfugiés kurdes d'Irak, en Turquie, et a vu de ses yeux les souffrances des ces innocentes victimes des persécutions. Elle a créé une fondation pour les droits de l'homme à Paris, la fondation France Libertés, qui a rejoint la lutte des Kurdes et a organisé, avec l'Institut Kurde de Paris, la première conférence internationale jamais consacrée à l'histoire tragique des Kurdes.

La communauté internationale reconnaît tardivement par la conférence de ce week-end qu'il est urgent de protéger l'une des plus fières et des plus anciennes cultures. Des Kurdes de trente-deux pays et d'éminents invités du monde entier, ont témoigné au cours de cette conférence de l'un des exemples les plus flagrants de l'inhumanité de l'homme pour l'homme. Cela nous incite à entreprendre chez nous tous les efforts nécessaires pour mettre fin aux campagnes de persécution incessantes contre ces gens.

N'oublions jamais cela, aujourd'hui encore, l'Irak continue de détruire des villages kurdes, la Turquie continue d'interdire aux Kurdes de parler leur langue mater-

nelle et l'Irak poursuit sa guerre contre les Kurdes. Dans le courant de cette année, le gouvernement irakien a entrepris une campagne de déplacement forcé de dizaines de milliers de Kurdes, du nord de l'Irak dans d'autres régions du pays. L'année dernière, des milliers de Kurdes sont morts des attaques aux gaz toxiques menées par les Irakiens et beaucoup ont dû fuir vers la Turquie, l'Irak et la Syrie.

La violente campagne irakienne pour annihiler la culture kurde doit être universellement condamnée par le monde civilisé. L'utilisation d'armes chimiques contre des villages kurdes l'année dernière a été l'un des actes les plus barbares et les plus horribles des temps modernes. Des rapports sérieux donnent le détail des attaques de l'aviation irakienne et font état de l'odeur d'ail rance de l'air, de milliers de corps «gelés», d'oiseaux s'écrasant sur le sol, et de bétail tombant raide mort. Certains villages ont raconté que les troupes irakiennes avaient ouvert le feu avec des mitrailleuses sur les survivants et qu'elles avaient poussé les corps au bulldozer dans des fosses communes. 65 000 Kurdes ont fui vers la Turquie immédiatement après l'attaque. Leurs récits vous glaçant les sangs.

Nous ne connaissons peut-être jamais l'étendue du désastre, mais nous devons agir dès maintenant pour nous assurer que cela ne se reproduira jamais.

*Helsinki Watch* a ainsi résumé la condition des Kurdes, «une liste stupéfiante d'atteintes aux droits de l'homme arrestations, torture, meurtres, assassinats, guerre chimique, déportations de masse, expulsions, conditions épouvantables dans les camps de réfugiés, refus d'asile politique en Occident, refus des droits de l'ethnie à une langue, une littérature et une musique, et l'éradication des villages et des villes.»

La communauté internationale et le monde civilisé ne peuvent pas garder plus longtemps le silence sur le problème de la persécution du peuple kurde. Les Kurdes ont été beaucoup trop souvent considérés dans l'histoire comme des pions dans les conflits régionaux, ce peuple a été persécuté et sa culture réprimée. Il est temps d'arrêter ce crime contre l'humanité.

La conférence de ce week-end à Paris, a proposé de nombreuses démarches intéressantes qui, je l'espère, seront réexaminées et mises en oeuvre. J'exhorte en particulier mes collègues, à suivre la proposition d'Andrei Sakharov, militant soviétique des droits de l'homme, et je prie instamment Javier Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations-Unies, de convoquer une session spéciale de l'Assemblée Générale, consacrée aux Kurdes. J'espère également que le Haut Commissaire aux Réfugiés des Nations-Unies usera de son pouvoir et de son influence pour améliorer la condition de ces gens. Le gouvernement des Etats Unis doit,

quant à lui, prendre la tête d'un mouvement pour interdire l'utilisation des armes chimiques mortelles - et pour s'assurer que la communauté internationale infligera à quiconque osera les utiliser de graves représailles.

Pendant trop longtemps, des gouvernements puissants et des individus ont persécuté dans l'impunité cette culture inestimable. Nous devons nous dévouer pour lutter contre cette tragédie et préserver le mode de vie kurde. Madame Mitterrand, je vous félicite pour la façon dont vous menez ce combat important et je crois que vous nous avez rapprochés des objectifs que nous partageons. Ensemble, nous triompherons et nous nous assurerons que les Kurdes et leur culture reçoivent la justice et l'honneur qu'ils méritent.

## **ANNEXES**

## Annexe 1

### **LISTES DES PARTICIPANTS**

Environ 240 personnalités kurdes et étrangères, dont 85 journalistes, de 32 pays\* ont assisté à la Conférence. Loin d'être exhaustive, la liste ci-après est donnée à titre indicatif :

M. ADONIS, poète, représentant de la Ligue arabe auprès de l'Unesco.

M. AIT-AHMED Hocine, ancien ministre, Algérie.

M. AKSENTIJEVIC Mirko, professeur des Sciences Politiques à l'Université de Belgrade, Yougoslavie.

Mme AL-OBIED Fayza Hassan, avocate, Egypte.

M. AL-ZOUHAIRI Kamil, écrivain, ancien président de l'Union des écrivains arabes, Egypte.

M. AMIN AL-ALIM Mahmoud, écrivain, professeur de philosophie, Egypte.

Lord AVEBURY, président du Parliamentary Human Rights Group, Grande-Bretagne.

M. BETATI Mario de, doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Paris XI, France.

Mme BLAU de WANGEN Joyce, professeur de la langue kurde, Université de Paris.

M. BLUM Michel, président du Comité spécial des organisations non gouvernementales auprès des Nations Unies, France.

M. BOEV, directeur de l'Institut des Etudes Orientales à l'Académie des Sciences, Bulgarie.

M. BOLDRINI, sénateur, président de l'Association des partisans, Italie.

M. BONNOT Michel, docteur, directeur de la Cellule d'urgence au Ministère des Affaires Etrangères, France.

M. BULUS Habib, docteur, responsable de l'Union des écrivains arabes, Israël.

Mme Ann BURLEY, chef de la Section Europe d'Amnesty International, Grande-Bretagne.

Mme CASABIANCA Chantal, porte-parole d'Amnesty International, France.

M. CHENAL Alain, responsable du Parti socialiste pour le Moyen-Orient, France.

Mme CLWYD Ann, parlementaire, membre du Shadow Cabinet du Parti travailliste, Grande-Bretagne.

---

\* Algérie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danmark, Egypte, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Irak, Iran, Israël, Italie, Japon, Kurdistan, Liban, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, R.F.A., Suède, Suisse, Syrie, Turquie, U.R.S.S., Vénézuéla, Yougoslavie.

Mme CONNORS Jane, professeur de Droit à School of Oriental and African Studies, Grande-Bretagne.

M. CORBYN Jeremy, parlementaire, Grande-Bretagne.

M. DAFTARI Metin, président du Front national démocratique, Iran.

M. DOPFFER François, directeur d'OFPPRA, France.

M. DOUEB Raphaël, secrétaire général de la Fondation France-Libertés, France.

Mme DUFOIX Georgina, ancien ministre des affaires sociales, France.

M. DUPUY René-Jean, professeur de Droit international au Collège de France.

Mme DUPUY Lydie, commissaire français des droits de l'homme auprès du Conseil de l'Europe.

M. EAGLETON William, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Bagdad et à Damas.

M. FAKHRI Sélim, Directeur de la radio-télévision d'Irak.

Mme FUGIER Françoise, chargée de mission à la Présidence de la République, France.

M. GALBRAITH Peter, membre de la Commission des affaires étrangères du Sénat américain.

Mme GALETTI Mirella, orientaliste et kurdologue, Italie.

M. GALLMETZER Hartman, docteur, président du Volkspartei de Tyrol du Sud, Italie.

M. GASRATIAN, professeur, ancien directeur de la Section kurde de l'Institut d'orientalisme de l'Académie des Sciences de l'Union Soviétique.

Mme GEORGE Susan, écrivain, chercheur à l' Institute for Policy Studies, U.S.A.

Mme GHASSEMLOU Eléna, France.

M. GILBERT D., parlementaire, Grande-Bretagne.

Mme GJÖRUP Fanny, The Danish Helsinki Committee, Danemark.

Mme GRAHAM Helga, journaliste, Grande-Bretagne.

M. GÜRISOY Gencay, professeur, Turquie.

Mme GÜNEY Fatos, Turquie.

M. HAMMARBERG Thomas, ancien président d'Amnesty International, directeur de *Save the Children*, Suède.

M. HEYNDRICKS Aubin, professeur, directeur du Laboratoire de toxicologie à l'Université de Gent, Belgique.

M. KREYENBROEK Philip, professeur de kurde à *School of Oriental and African Studies*, Grande-Bretagne.

Mme LABER Jeri, directrice de Helsinki Watch, U.S.A.

Mme LAIZER Sheri, écrivain, Nouvelle-Zélande.

Mme LAMOUCHE Anne, secrétariat particulier de Mme. Mitterrand, France.

Mme LARSSSEN Wencke, Norvège.

M. LAZAREV, professeur, directeur de la Section kurde de l'Institut d'orientalisme de l'Académie des Sciences, Union Soviétique.

Mme LEATHERBY Janet, Refugee Studies Program, Grande-Bretagne.

## **PERSONNALITÉS KURDES**

- M. ABDULRAHMAN Sami, ancien ministre, secrétaire général du Parti démocratique populaire du Kurdistan d'Irak.
- M. AHMED Ibrahim, écrivain, ancien secrétaire général du PDK-Irak.
- M. AKBABA Ali, avocat, Turquie.
- M. AKSOY Ibrahim, parlementaire, Turquie.
- M. ALEMDAR Cemal, Grande Bretagne.
- M. ALINAK Mahmut, parlementaire, Turquie.
- M. ARDELAN Yousif, ancien représentant du Komala, Kurdistan d'Iran.
- M. ASLAN M. Ali, avocat, Turquie.
- M. ATES Ismet, avocat, Turquie.
- M. ATTAR Dara, Grande Bretagne.
- Mme AVDALI Aza, journaliste, Géorgie, Union Soviétique.
- M. BAKER Shahin, écrivain et journaliste, Australie.
- M. BAKSI Mahmut, écrivain et journaliste, Suède.
- M. BEDREDIN Salah, secrétaire général du PDK-Syrie de gauche.
- M. BEKAS Shërko, poète, Suède.
- M. BUCAK Sertaç, ingénieur, R.F.A.
- Mme BUCAK Yayla, enseignante, R.F.A.
- M. BURKAY Kemal, avocat, secrétaire général du Parti socialiste du Kurdistan de Turquie.
- M. CHARAFI Hassan, membre du B.P. du PDK-Iran.
- M. DICLE Serhad, secrétaire général du Parti Pêseg, Kurdistan de Turquie.
- M. DIZAYEË Mohsen, ancien ministre, représentant personnel de M. Barzani.
- M. EKMEN Adnan, parlementaire, Turquie.
- M. ERDEM Huseyin, président du PEN Club kurde, R.F.A.
- M. EREN Mehmet Ali, parlementaire, Turquie.
- M. GÜÇLÜ Ibrahim, Suède.
- Mme GÜÇLÜ Nilüfer, avocate, Suède.
- M. HEJAR, poète, Kurdistan d'Iran.
- Dr. HUSSEIN Fuad, Pays-Bas.
- M. IZOLI Keya, président de la Fédération des associations kurdes de Suède.
- Mme JAMIL Perwin, présidente de l'Institut Kurde de Bruxelles, Belgique.
- Dr. KARIM Necmedin, neuro-chirurgien, U.S.A.
- Dr. KHAILANY Asad, président du Congrès national kurde d'Amérique du Nord, U.S.A.
- M. KHALIQLI Mazhar, président du Centre culturel kurde, Grande Bretagne.

- M. MAMEND Rassoul, secrétaire général du P.S. du Kurdistan d'Irak.  
M. MAJEED Jafar, représentant en Scandinavie du Front du Kurdistan d'Irak, Suède.  
M. MUFTI Adnan, membre du Bureau politique du Parti Socialiste du Kurdistan d'Irak  
M. NADIROV Nadir, membre de l'Académie des Sciences, Kazakhstan, URSS.  
Dr. NADIROVA Helima, Kazakhstan, URSS.  
Dr. OTHMAN Mahmud, dirigeant du Parti Socialiste du Kurdistan d'Irak.  
M. ÖNAL Ismail Hakki, parlementaire, Turquie.  
M. PIROT Ibrahim, représentant du PDK-Irak, Autriche.  
Dr. QAZZAZ Shafiq, Grande-Bretagne.  
M. RESUL Besir, chercheur à l'Institut d'Orientalisme, Union Soviétique.  
M. RESO Hemres, poète et journaliste, RFA.  
M. SERHAD Medet, avocat, Turquie.  
M. SHAFFIE Mozaffer, coordinateur du Centre culturel kurde, Grande-Bretagne  
M. SÖNMEZ Kenan, parlementaire, Turquie.  
M. SÜMER Salih, parlementaire, Turquie.  
M. TALABANI Jelal, secrétaire général de l'Union Patriotique du Kurdistan d'Irak.  
Mme. TALOYAN Marîna, universitaire, Georgie, URSS.  
M. TEIMOURIAN Hazhir, journaliste, Grande-Bretagne.  
M. TÜRK Ahmet, parlementaire, Turquie.  
M. UZUN Mehmet, écrivain, Suède.  
M. VANLI Ismet Chériff, historien, Suisse.  
M. ZILAN Reso, linguiste, Suède.



THE NEW YORK TIMES INTERNATIONAL, SUNDAY, OCTOBER 15, 1989

# Paris Talks Seek Attention for Plight of Kurds

By STEVEN GREENBERG  
Special to The New York Times

PARIS, Oct. 14 — Kurdish Nezum, a self-appointed exiles group from Turkey and Iraq, is organizing a conference on the plight of Kurds in Turkey, Iraq and Iran. The group, which has about 1,000 members, is planning to meet in Paris on Oct. 15 and 16. The group is being organized by Nezum, a 19-year-old man who fled Iraq in 1971.

Mr. Nezum complains that the West's inaction seems to have largely

been about the Kurds' plight ever since about 400,000 of them fled Iraq in 1971 after Baghdad dropped poison gas on several Kurdish villages. Kurdish leaders say thousands of Kurds died.

"Every year seems to pay much more attention to a tiny Lebanese family group that kidnap a few Americans than they do to the world's 25 million Kurds," said Mr. Nezum, a physician who fled Turkey in 1971.

To "break the wall of silence" on the plight of his people, Mr. Nezum's Paris-based initiative has organized the first international conference on the Kurds' human rights situation and cultural identity. Kurds are assembling in

Paris from 23 countries, and Senator Charles Paul, Democrat of Rhode Island, chairman of the Foreign Relations Committee, is scheduled to speak on Sunday. The conference is also being sponsored by a French human rights group headed by Danielle Mitterrand, wife of the French President.

When the conference opened today, Yehon G. Boser, wife of Andre D. Scharov, the Soviet human rights campaigner, read a letter from him in which he urged the United Nations to demand that nations with large Kurdish populations establish autonomous regions for Kurds. Dr. Scharov was scheduled to attend the conference, but

his wife said he was too weak. Mr. Nezum wants the West to put pressure on Iraq, Iran and Turkey to stop denying the Kurds their rights. About half the world's Kurds live in Turkey, one third in Iraq and one fifth in Iran, and there is also a significant Kurdish population in Syria and the Soviet Union.

"The Kurds are pariahs of the international community," Mr. Nezum said. "We speak because they do not want to speak. We speak because they do not want to speak."

Patrick W. Cahalan, a Senate Foreign Relations Committee staff member who spoke at the conference, said, "The many governments are so concerned about assisting the at-risk or politically powerless nations where the Kurdish people reside."

He said that after Iraq, and before the Kurds, the Senate backed strong measures against Iraq, but that they were blocked by the Reagan Administration. After World War I, Kurdistan was to become a nation under the 1920 Treaty of Sevres. But the 1923 Treaty of Lausanne superseded that and distributed Kurdish lands among several nations.

The Kurdish Institute, a group of writers, artists, historians and other intellectuals, is trying to keep the Kurdish culture from being smothered out. Turkey has banned Kurdish songs, books on Kurdish history and Kurdish grammar. Iraq, trying to force Kurds out of the villages, according to the institute.

"We have a very ancient culture," Mr. Nezum said. "We don't want our generation to be the last link in the chain."

# Conference Highlights Plight of Kurds

Resolutions Call for U.N. Sessions on Abuses of Human Rights

By Jonathan G. Daniel

PARIS, Oct. 15—Kurdish refugees who fled Iraq and Turkey to escape persecution are to be the focus of a conference on human rights abuses in the Middle East, the United Nations said today.

The United Nations Human Rights Commission will meet in Geneva on Oct. 16 to discuss the plight of Kurds who fled Iraq and Turkey to escape persecution.

The conference will be the first of a series of meetings on human rights abuses in the Middle East, the United Nations said today.

The United Nations Human Rights Commission will meet in Geneva on Oct. 16 to discuss the plight of Kurds who fled Iraq and Turkey to escape persecution.

The conference will be the first of a series of meetings on human rights abuses in the Middle East, the United Nations said today.

The United Nations Human Rights Commission will meet in Geneva on Oct. 16 to discuss the plight of Kurds who fled Iraq and Turkey to escape persecution.

The conference will be the first of a series of meetings on human rights abuses in the Middle East, the United Nations said today.

The Sydney Morning Herald 16. 10. 1989

# Human rights panel for embattled people

## KURDS

PARIS, Monday: Participants at a conference here on the embattled Kurdish people decided today to set up an international human rights commission to defend Kurds, whose survival is said to be threatened.

US Senator Claiborne Pell and Lord Avebury, chairman of the British parliamentary human rights commission, will sit on a steering committee charged with forming the panel, sources said.

The committee will group "deputies and senators" from as wide a range of countries as possible and is to be set up later today, the sources said.

They said the human rights commission, an idea proposed by Lord Avebury, would be charged with "the defence of Kurdish human rights and the Kurdish identity". Lord Avebury told the conference yesterday, when it opened, that the Kurds' survival as a people was threat-

ened. They face particular hardship in Turkey, Iran and Iraq.

Mrs Danielle Mitterrand, the French President's wife, is to visit Washington and outline the Kurdish problem before the US Senate's human rights committee on October 24, a representative of the France-Libertes Foundation she heads told the conference.

Mrs Mitterrand's organisation has brought 350 Kurdish refugees to France in the past two months. They came from Turkey where they fled after bombing raids on Iraqi Kurdistan.

If the group settles in, another 1,000 Kurds may be brought to France, he said. Other countries have also said they were prepared to offer refuge to the Kurds, he added. He said that those countries were Portugal, Italy, Sweden, Denmark, Norway, Finland and Austria. The Kurdish community comprises some 25 million people world-wide, with large minorities living in the Soviet Union and Syria.

Agence France-Press

Supported by Swedish, British and French human rights organisations, the conference will be the first of a series of meetings on human rights abuses in the Middle East, the United Nations said today.

The United Nations Human Rights Commission will meet in Geneva on Oct. 16 to discuss the plight of Kurds who fled Iraq and Turkey to escape persecution.

The conference will be the first of a series of meetings on human rights abuses in the Middle East, the United Nations said today.

The United Nations Human Rights Commission will meet in Geneva on Oct. 16 to discuss the plight of Kurds who fled Iraq and Turkey to escape persecution.

The conference will be the first of a series of meetings on human rights abuses in the Middle East, the United Nations said today.

The United Nations Human Rights Commission will meet in Geneva on Oct. 16 to discuss the plight of Kurds who fled Iraq and Turkey to escape persecution.

The conference will be the first of a series of meetings on human rights abuses in the Middle East, the United Nations said today.

Acting as a spokesman for the conference, the French human rights minister said today that the United Nations Human Rights Commission will meet in Geneva on Oct. 16 to discuss the plight of Kurds who fled Iraq and Turkey to escape persecution.

The United Nations Human Rights Commission will meet in Geneva on Oct. 16 to discuss the plight of Kurds who fled Iraq and Turkey to escape persecution.

The conference will be the first of a series of meetings on human rights abuses in the Middle East, the United Nations said today.

The United Nations Human Rights Commission will meet in Geneva on Oct. 16 to discuss the plight of Kurds who fled Iraq and Turkey to escape persecution.

The conference will be the first of a series of meetings on human rights abuses in the Middle East, the United Nations said today.

The United Nations Human Rights Commission will meet in Geneva on Oct. 16 to discuss the plight of Kurds who fled Iraq and Turkey to escape persecution.

The conference will be the first of a series of meetings on human rights abuses in the Middle East, the United Nations said today.

THE WASHINGTON POST 16. 10. 1989

CORRIERE DELLA SERRA

Lunedì 16 Ottobre 1989

Danielle Mitterrand, che ha patrocinato la conferenza, si batterà per la minoranza

## Curdi: una breccia nel muro del silenzio

DAL NOSTRO CORRISPONDENTE

**PARIGI** — In una sala dell'avenue Kléber s'è conclusa la conferenza internazionale sull'identità Curda. L'atmosfera era tesa per due motivi. Primo, perché i curdi, per indurre i media a parlare delle loro sofferenze e della loro lotta, debbono ingaggiare una sorta di corpo a corpo con i titolari delle testate, francesi e straniere. L'atrocità della loro sorte — vi sono coinvolte 25 milioni di persone disseminate fra Turchia, Iran, Siria, Irak e URSS — difficilmente fa titolo. Una volta si diceva: la Cina è lontana. I curdi, addirittura, non esistono o quasi. Secondo motivo: sulla conferenza pesava l'angoscia di un possibile attentato. I dintorni erano presidiati da ingenti forze di polizia.

È la prima volta, comunque, che si svolge un dibattito di ampio respiro sul problema curdo. Era patrocinato da Danielle Mitterrand, consorte del presidente della Repubblica. S'è battuta e continuerà a battersi per questa popolazione che va in prima pagina solo quando gli iracheni, com'è accaduto tra il 25 agosto e il

15 settembre del 1988, scatenano i venti della morte chimica.

Il bilancio preciso del massacro di vecchi, donne e bambini non è mai stato fatto. Si sa solo che quattromila villaggi sono stati cancellati dalla carta geografica. Eobene, Danielle Mitterrand, riferendosi anche al curdi che si sono rifugiati in Turchia e che vivono come prigionieri, ha promesso: «Andrò a Washington e ne parlerò al Congresso degli Stati Uniti».

In un incontro che avvenne con lei tempo fa, disse: «Se fossi al loro posto — parlava dei curdi in Turchia — mi ribellerei. Forse, si lasceranno morire. Forse, insorgeranno. Chi non ha reagito violentemente ai soprusi? L'anima di un individuo si forma alle cadenze dell'ingiustizia». La conferenza, appunto, ha voluto mettere in evidenza l'anima curda, l'identità della nazione curda.

Il direttore dell'Istituto Curdo, Kendal Nezan, a cui si deve l'iniziativa della conferenza dell'avenue Kléber nonostante le rimostranze e persino le minacce dell'Irak e della Turchia, vuole che si frantumi il

«muro del silenzio» sul destino della comunità.

I curdi di Parigi hanno fondato l'Istituto per difendere il loro patrimonio culturale. I diritti dell'uomo — s'è detto alla conferenza — valgono anche per la gente curda. Il messaggio deve raggiungere non solo Bagdad, dove è stato imparato l'ordine del genocidio, ma anche Ankara che spera d'entrare nella Comunità Europea. Inoltre, la «diaspora» curda in Europa deve trovare approdi che non annientino religione, lingua e tradizione.

La «galassia» curda e le sue ramificazioni politiche erano rappresentate alla Conferenza. Si nota da tempo, sia fra quanti vivono miscchiati ad altre comunità, sia fra quanti restano alla ferocia di Saddam Hussein, la volontà di unirsi, almeno spiritualmente, in una nazione curda.

Massoud Barzani, parlando del Fronte dei Kurdistan, disse: «Non ci sono divergenze. Lottiamo insieme. Ma non vogliamo che gli occidentali vengano, un giorno, a piangere sulle nostre tombe».

Ulderico Munzi

# Le Monde

● Mardi 17 octobre 1989

Une conférence à Paris

## Des témoignages accablants sur la répression irakienne au Kurdistan

Les opérations menées contre les autonomistes kurdes, tant en Turquie qu'en Iran, ont fait seize nouvelles victimes, le samedi 14 octobre : neuf Kurdes, dont une femme, ont été tués par les forces de Téhéran dans le Kurdistan d'Iran, tandis que sept autres, parmi lesquels deux femmes, ont été abattus par les troupes d'Ankara dans le Kurdistan turc.

Des trois pays abritant le peuple kurde, dont la revendication autonome a été — et est toujours — réprimée avec la plus grande dureté, l'Irak a incontestablement fait figure d'accusé numéro un, les samedi 14 et dimanche 15 octobre, à Paris, lors de la première Conférence internationale sur les Kurdes qui s'est tenue à l'initiative de l'Institut kurde de Paris et sous le patronage de Mme Danielle Mitterrand, présidente de la Fondation France-Liberté. Si la Turquie et l'Iran ont été dénoncés pour leur politique visant à nier l'identité du peuple kurde et à réprimer ses demandes d'autonomie, c'est l'Irak qui a fait l'objet des témoignages les plus accablants sur la durée des opérations de répression au Kurdistan.

Ces trois pays avaient, auparavant, manifesté un certain mécontentement concernant l'organisation d'une telle conférence, à laquelle la présence de Mme Mitterrand donnait un relief particulier. Mais l'Irak est allé plus loin,

puisque il a — vainement — tenté de faire contredire son point de vue, dimanche, en envoyant au centre de conférences internationales un membre du « conseil législatif » de la région autonome kurde, qui a finalement renoncé à prendre la parole devant l'opposition de la majorité des participants. Ceux-ci ont, en effet, refusé qu'un « mercenaire » paraisse devant eux, malgré les efforts déployés par M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, pour qui « accepter d'entendre un ennemi est un grand pas ».

En écho aux insinuations de certains participants, comme M. Jalal Talabani, chef de l'un des deux mouvements autonomistes kurdes d'Irak, et « blanc-noir » du régime de Bagdad, qui s'est demandé si « le gouvernement français n'avait pas une politique à double visage », M. Kouchner a souligné que la préparation de cette conférence avait été « un long combat » et s'était révélée difficile.

La seule « satisfaction » que Bagdad aura pu retirer de la conférence aura été l'occupation par Mme Mitterrand de l'invitation à se rendre au Kurdistan que le gouvernement irakien lui a transmise. L'épouse du président de la République a, toutefois, posé comme condition à une telle visite d'être accompagnée de représentants d'organisations humanitaires.

Enfin, dans ce qui risque fort de rester à l'état de vœu pieux, la conférence a émis le souhait de voir les Kurdes (répartis entre l'Irak, l'Iran, la Turquie, l'URSS et la Syrie) obtenir un statut d'observateur à l'Assemblée générale de l'ONU.

## Soviet Kurds 'Rediscovered' by Kremlin

By Amathan C. Rencel  
Washington Post Foreign Service

PARIS, Oct. 16—A leading Soviet Kurd has told an international conference that the Soviet Union purposely "forgot" nearly a million Kurds by doctoring census tabulations.

Speaking this weekend at the first international conference ever devoted to focusing attention on the plight of the Kurds, Prof. Nadir Nadirov of the Academy of Sciences in the Soviet city of Alma Ata in central Asia noted that the official number of Soviet Kurds declined from 300,000 at the time of the Russian Revolution in 1917 to 59,000 in 1969 before increasing to 170,000 a decade later.

This year's census, the first in a decade, will show 1.15 million Kurds, an increase of nearly a million, Nadirov said, citing statistics that he said were leaked to him.

He credited President Mikhail Gorbachev's policies of *glasnost* and *perestroika*—openness and restructuring, respectively—for the sudden rediscovery of so many Kurds, part of an estimated 20 million-strong ethnic group that stretches westward to Iran, Iraq, Turkey, Syria and Lebanon.

The "disappearance" of so many Soviet Kurds, Nadirov explained, can be traced to former Soviet ruler Joseph Stalin's policy between 1937 and 1944 of dispersing most of the Kurds who historically resided in the Transcaucasia in the Armenian, Azerbaijan and Georgian republics.

Fearing potential treason among the Moslem Kurds so close to sensitive Soviet borders, Stalin dispersed them among nine Soviet republics, stretching as far east as Alma Ata, some 1,600 miles away from their original homes.

Forced to remain in isolated vil-

lages, many of these dispersed Kurds forgot their language since the use of Kurdish in schools and in books, newspapers, radio and television was authorized solely in Armenia and Georgia.

Only those Kurds allowed to stay in the Armenian and Georgian republics were authorized to describe themselves in official documents as Kurds—which explains why census figures declined, Nadirov said. Elsewhere, he said, the dispersed Kurds were counted as Kazakhs in the Kazakh republic or Turkmen in the Turkmen republic, for example.

In the last four years, Nadirov said, all Soviet Kurds have been allowed to use Kurdish, and major cultural centers were started in Moscow and the Georgian capital of Tbilisi. But those dispersed have not been allowed to go back to the original Soviet Kurdish heartland in the Transcaucasia.

THE WASHINGTON POST  
19. 10. 1989



# Kurds unite to tell world of 'genocide'

THE INDEPENDENT Tuesday 27 October 1989

LEADERS of the 20 million Kurds of the Middle East have resolved to press for observer status at the United Nations for a unified Kurdish front in order to bring world attention to resolutions which condemn violence to physical and cultural genocide.

A weekend conference here, chaired by Danielle Mitterrand, the wife of the French president, was the first time in 60 years that heads of Kurdish resistance movements from the main states embracing Kurdistan — Iraq, Iran, Turkey and Syria — had gathered to formulate a common programme.

The impetus came in part from Iraq's invasion over the past year to depopulate Iraqi Kurdistan, including the use of chemical weapons, and also from fears that an eventual peace treaty between Iraq and Iran after eight years of war could include a tacit agreement to strangle the Kurdish resistance in both countries.

The conference was to have been presided over by Abdolrahman Qasrooni, the secretary-general of the Kurdish Democratic Party of Iraq and the leading theoretician of the Kurdish movement. But he was assassinated in Vienna on 13 July during peace talks with Iranian representatives. In what Kurds during the past year have seen as a trap set by Tehran.

Mr Qasrooni, who led a 10-year insurgency against the

Kurdish leaders are calling for urgent international action to protect their rights and attempting to find a common political programme, Harvey Morris writes from Paris.



Turkish Kurds, forced out of their mountain villages, try to make a home in an encampment near Erzurum in south-eastern Turkey

Khomeini regime, was quoted in an interview shortly before his death as saying: "One doesn't speak enough about the Kurds because we have never taken any hostages, never hijacked a plane. But I am proud of this."

Kurdish delegates to the two-day conference said privately that they were concerned that lack of international action to protect the rights of Kurds could lead to hardline pressure for the launch of terrorist campaigns.

The Paris conference, however, was restricted to the issues of cultural identity and human rights and focused over nationalist demands for an independent state. This was mainly out of deference to the host country, France, which has diplomatic relations with the four countries concerned.

Kurdish speakers nevertheless pointed out that the Kurds were the largest nation in the world which did not have its own state despite promises, at the break-up of the Ottoman Empire after the First World War, that there would be an independent Kurdistan. The Kurdish claim to independence was based on the Kurds' distinctive culture and language and a 2,000-year history of autonomy from their Turkish, Arab and Persian neighbours.

Western speakers concentrated on the human rights abuses suffered by the Kurds in the countries in which they live. The chairman of the US Senate foreign relations committee, Claiborne Pell, said that Kurds in Turkey were denied the right to speak their language outside their homes, in Iran their leaders were persecuted and killed and in Iraq Kurdish villages were razed to the ground and

Kurdish children tortured and killed by chemical weapons. "In terms of the severity of the problem, the Kurds should be near the top, not at the bottom, of our human rights agenda," Senator Pell said. He said one reason for the lack of international action in defence of the Kurds was that "too many governments are too concerned about alienating the oil-rich or politically powerful nations where the Kurdish people reside".

He may have had in mind, among others, the French government and its strong pro-Iraq lobby which was said to be concerned by the decision to hold the conference in Paris, albeit in the presence of Mrs Mitterrand,

in her capacity as head of the private Franco-Liberté foundation, and of the minister for humanitarian action, Bernard Kouchner. Dr Kouchner appeared to acknowledge the conflict of interest when he told the conference that, had he been concerned about political advancement, he would not have been there.

The Iraqi Kurdish rebel leader, Jalal Talabani, said he hoped the Kurdish people would not be the victims of commercial policy. "It was the indifference and silence of the superpowers and of some governments which provided Iraq with weapons and ammunition which encouraged Iraq to its chemical weapons genocide," Mr Talabani said.

The conference backed an initiative by the Soviet human rights activist, Andrei Sakharov, to request a UN General Assembly session on the plight of the Kurds. Kurdish delegates acknowledged, however, that there was a long way to go before the establishment of a pan-Kurdish organisation to press a unified demand for autonomy. In the past, Kurdish groups have more often than not been rivals, used by regional states as cat-s-paws to undermine the stability of their neighbours.

Since the world powers prevented the emergence of the promised Kurdish state after World War I, the various Kurdish organisations, predominantly in Iraq and Iran, have aimed to win autonomy for the Kurds within the existing borders of the Middle East.

In Turkey, where the existence of a separate Kurdish community is denied, the human rights campaign on behalf of the Kurds has concentrated on demands for official recognition of the Kurdish language in education and the administration. But the Turkish situation has also spawned the most hardline of the Kurdish movements, the Kurdish Workers' Party (PKK) which is fighting an armed insurrection in the south-east of the country in which 2,000 people have been killed in the past five years.

Although the PKK was represented at the Paris meeting, supporters demonstrated outside the conference hall to denounce "petit bourgeois reformism" in the Kurdish movement who limited their aims to cultural autonomy. The PKK, by contrast, would settle for nothing short of national independence.

## Turks accused of burning villages

From Tim Kalbay  
in Sirkat

TURKISH security forces are evicting Kurds from their mountain villages and burning their homes in an attempt to stamp out insurgency in the south-west, according to hundreds of displaced Kurds living in squalid camps near the Iraqi border.

In one of the larger encampments, near the town of Sirkat, there are nearly 2,000 Kurds, most of whom arrived three weeks ago after the military gave them a day to leave their homes. Like most others here, Sait Kilit, a farmer, was able to salvage little before departing from his village of Basagac. "The local army commander told us that if we didn't leave the village, the army would burn everything, including us. Some of us were back secretly the next day and the soldiers were burning everything — even the wheat we had stacked."

At a matter of pride, he demolished his house before the soldiers could. Outside his brown cloth tent, there is a neatly stacked pile of wood. "It is half of my house," he said. "We weren't able to carry any more with us." Other frightened villagers gave similar accounts.

The army has repeatedly denied burning Kurdish villages to destroy potential hiding places for the guerrillas of the Kurdistan Workers' Party (PKK).

who have been fighting since 1984 for an independent Kurdistan. The conflict has escalated since a PKK offensive in the spring, and the death toll has reached unprecedented levels.

The villagers are victimised by a frustrated army searching for partisans and by the guerrillas. "If the army does not burn our villages, then the guerrillas threaten to do so if we don't help them," Mr Sait said. Recep, a Kurd who had just arrived at the settlement with his family, said the army killed his brother, a shepherd, who he told anti-terrorist commander he did not know the whereabouts of any guerrillas. The separatists strangled one of his relatives afterwards for refusing to give them money.

A shepherd said soldiers were awarded a bounty for killing guerrillas. A group ambushed a taxi on the road from Zirkat to Cere and killed three of his friends. They decapitated the dead men and took the heads back to their base to claim the reward.

ANKARA — Fight Kurdish separatists and three Turkish soldiers were killed in weekend clashes in the provinces of Sirt, Hakkarî and Van, AFP reports.

## Lost Soviet Kurds rediscover their roots

PARIS — The Kurdish identity in the Soviet Union, previously assumed to have dwindled to less than 200,000, has been found to number well over a million, according to an unpublished census figure, writes Harvey Morris.

The new figures were revealed by a Soviet academic and researcher, Nadia Nadirov, herself a Kurd, at the weekend Paris conference on Kurdish rights. He said a 1979 census showed that there were 1,168,000 people considered throughout the Soviet republics who identified themselves as Kurds. Previous counts were based on ethnicity as described in identity documents and therefore tended to reflect those who respondents listed rather than their actual numbers. It is a Kurdish ethnic in 1979 showed the Kurdish

minority to be only 170,000.

Professor Nadirov, speaking in Kurdish, described how in 1925 he was deported from Armenia with his widowed mother and her nine children to the central Asian republic of Kazakhstan as part of Stalin's campaign to split the Kurdish and other ethnic minorities. He said the Kurds were dispersed and he had to learn the culture and language. Professor Nadirov said he only managed to secure a higher education by writing to Stalin and getting permission to move to a town.

He said the Kurds remained a largely forgotten minority since the advent of perestroika. As a result of the nationalist resurgence, Kurdish cultural centres had opened in Moscow and a number of republics and the Kurdish language was now being taught.



LES NOUVELLES DE MOSCOU

DU 26 JANVIER AU 1<sup>er</sup> FEVRIER 1990

COMMUNAUTÉ KURDE

# Soixante ans de diaspora

**Nadir Nadirov, membre de l'Académie des sciences de la république du Kazakhstan, fait le point sur la question kurde, après la conférence internationale qui s'est tenue à Paris en septembre dernier.**

Les Nouvelles de Moscou : Un district nommé Kurdistan fut créé en 1923 en Azerbaïdjan, par décision du gouvernement. Peu après, il fut transformé en arrondissement autonome des Kurdes, avec la ville de Latchine pour chef-lieu. Il couvrait les terres de quatre districts modernes, Letchinski, Zangulanski, Kolbadjariski et Koubatlynski, territoires qui sont peuplés intrinsèquement par des Kurdes. Le premier gouvernement avait pour chef Goussi Gadjev. Le journal « Sovietski Kurdistan » paraissait en kurde, on créa des émissions de radio régulières en cette langue, il parut des manuels, des livres, des brochures politiques. Un collège pédagogique kurde fut ouvert à Tchoucha. Dans les années 30, tout cela disparut sans aucune explication officielle. En 1937, les Kurdes furent déportés d'Azerbaïdjan et d'Arménie et, en 1944, de Géorgie. Les hommes adultes étaient emmenés séparément et l'on n'a jamais rien su de leur sort. Vous avez vous-même passé votre enfance, en tant que Kurde, dans une « colonie spéciale » établie en 1938 dans les steppes kazaches, en Sibérie, où les vôtres avaient été amenés dans des wagons à bétail. Quelle est la situation du peuple kurde aujourd'hui ?

Nadir Nadirov : Au total, il y a plus de 20 millions de Kurdes dans le monde. Ils vivent essentiellement en Turquie, en Iran, en Irak et en Syrie, dans la partie de ces pays qui constituait avant le XVI<sup>e</sup> siècle l'Etat de Kurdistan. Il est difficile de dire combien il y a maintenant de Kurdes en Union soviétique. D'après les résultats du recensement de 1979, il y en a près de 116 000. Certaines raisons permettent d'estimer leur nombre à près de 300 000. Au Kazakhstan, par exemple, les habitants d'une bonne moitié des villages kurdes sont inscrits comme Turcs ou Azerbaïdjanais. La longue absence de foyers de culture kurde a conduit nombre d'entre eux à s'assimiler à d'autres communautés.

Existe-t-il aujourd'hui en Urss des périodiques en langue kurde ?

Le journal « Rifa Taza » (Nouvelle voix) a une édition en kurde à Erevan, c'est l'organe du comité central du Pc d'Arménie et du présidium du soviet suprême et du conseil des ministres de la république d'Arménie. La radio arménienne, pour sa part, a prévu un certain temps d'antenne pour des émissions régulières en kurde. Une section d'écrivains kurdes existe au sein de l'Union des écrivains d'Arménie, leurs œuvres paraissent dans cette république. Un département d'études kurdes est ouvert à l'Institut d'études orientales d'Arménie. Cette république est le principal refuge de la culture kurde en Urss. Jusqu'à un passé récent y vivaient plus de 60 000 Kurdes. Malheureusement les événements survenus au Nagorny Karabakh ont conduit aussi à une tragédie pour les Kurdes. Le climat général d'intolérance ethnique a amené près de 20 000 Kurdes à émigrer dans diverses régions de Russie, à Krasnodar notamment, où on les retrouve en quête de logement et de travail.

Le problème de l'intégration de ces derniers a été au centre de l'attention du congrès constituant de l'Association des Kurdes soviétiques, tenu en septembre dernier à Moscou. Quels sont les objectifs de cette nouvelle association ?

Reconstituer purement et simplement une autonomie ethnique kurde. Pour ce faire, il faut commencer par la reconnaissance de leur culture et de leur langue. Les Kurdes ont à surmonter un sentiment d'humiliation nationale né de longues persécutions. Cette prise de conscience nationale doit naturellement aller de pair avec la reconnaissance des valeurs humanistes, avec le respect des peuples aux côtés desquels les Kurdes soviétiques ont dû endurer des décennies de tragédies.

Récemment, vous avez représenté les Kurdes soviétiques à une conférence qui s'est tenue à Paris. Quelle a été la teneur de cette conférence ?

Elle a été organisée à l'initiative de Danielle Mitterrand, l'épouse du président français, et de l'Institut kurde de Paris, fondé en 1983. Cet établissement a pour vocation de sauvegarder la culture kurde et d'étudier l'histoire de ce peuple. Elena Bonner a pris la parole au nom de la délégation soviétique. Elle a parlé de son travail au Kurdistan irakien à la fin des années 50 et au début des années 60, de la situation des Kurdes dans ce pays où ils subissent un véritable génocide. Ainsi, les 16 et 17 mars 1987, 5 000 personnes ont été exterminées dans la ville de Khalabadjji à l'issue d'une utilisation d'armes chimiques, selon le compte rendu annuel d'Amnesty international. A la fin de son allocution, Elena Bonner a donné lecture du message de son mari, Andreï Sakharov, qui appelait à prêter une assistance internationale au Kurdistan. Un paragraphe particulier de la résolution de la conférence de Paris est consacré au soutien de la proposition d'Andreï Sakharov de convoquer une session spéciale de l'Onu sur le problème des Kurdes.

Propos recueillis par  
Alexandre Milneov

## TABLE DES MATIÈRES

NOTE DE L'ÉDITEUR .....	3
<b>ALLOCUTIONS D'OUVERTURE DES PRÉSIDENTS</b>	
<b>DE SÉANCE ET MESSAGES .....</b>	
Lord AVEBURY .....	5
Mme. Danielle MITTERRAND .....	7
Dr. Bernard KOUCHNER .....	10
Sénateur Claiborne PELL .....	12
Sénateur Edward M. KENNEDY .....	14
Le chancelier Bruno KREISKY .....	18
Prof. Andreï SAKHAROV .....	20
Prof. Andreï SAKHAROV .....	21
<b>CONTRIBUTIONS .....</b>	
Mme. Elena BONNER .....	23
Kendal NEZAN .....	25
Martin van BRUINESSEN .....	27
Joyce BLAU .....	35
Ibrahim AKSOY .....	44
Hélène GHASSEMLOU .....	51
Dr. Mahmoud OTHMAN .....	59
Ismet Chériff VANLY .....	65
Nadir NADIROV .....	75
Mehmet Ali ASLAN .....	83
Lars Gunnar ERIKSONN .....	86
Gérard CHALIAND .....	92
Patrick BAUDOIN .....	98
Florence VEBER .....	96
Bernard GRANDJON .....	100
William EAGLETON .....	102
Peter GALBRAITH .....	104
Aubin HEYNDRICKS .....	108
Gwynne ROBERTS .....	114
Gwynne ROBERTS .....	118

Jeri LABER .....	124
Sélim D. FAKHRI .....	126
Habib BULUS .....	132
Hocine AIT-AHMED .....	134
Server TANILLI .....	138
Kemal BURKAY .....	143
Ali AKBABA .....	151
Hassan CHARAFI .....	154
Mikaïl S. LAZAREV .....	159
Réné-Jean DUPUY .....	162
Thomas HAMMARBERG .....	166
<b>RESOLUTIONS .....</b>	<b>171</b>
<b>LA QUESTION KURDE DEVANT LE CONGRÈS AMÉRICAIN .....</b>	<b>177</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>191</b>

**Finito di stampare  
nel febbraio 1991 dalla  
Società Cooperativa Tipografica  
di Padova**

«LE COMBAT TRAGIQUE DU PEUPLE KURDE QUI DURE DEPUIS SI LONGTEMPS PREND SA SOURCE DANS LE PRINCIPE DU DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DES PEUPLES ET C'EST POURQUOI IL EST JUSTE.

J'APPELLE LES GOUVERNEMENTS, LES ORGANISATIONS ET LES CITOYENS DE TOUS LES PAYS AINSI QUE LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À TENIR COMPTE, DANS LEURS RELATIONS AVEC LES PAYS OÙ VIVENT LES KURDES, DE LA POLITIQUE RÉELLE QUE LES DIRIGEANTS DE CES PAYS MÈNENT ENVERS LES KURDES. AUCUNE MANIFESTATION DE CRUAUTÉ, AUCUNE INJUSTICE NATIONALE ET SOCIALE, AUCUNE ATTEINTE AUX DROITS DE L'HOMME ET AUCUN GÉNOCIDE NE DOIT RESTER INAPERÇU ET SANS CONSÉQUENCES POUR LES PAYS QUI L'ONT PERMIS.»

*Andrei SAKHAROV*